



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 avril 2006  
Français  
Original : anglais

**Soixante et unième session**  
Point 117 de la liste préliminaire\*  
**Planification de programmes**

## **Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004-2005**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Le rapport sur l'exécution des programmes offre un examen détaillé des résultats obtenus par le Secrétariat par rapport aux réalisations escomptées au titre de 188 sous-programmes, sur la base de l'exécution des produits prescrits dans le budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005. Il présente également les enseignements tirés de l'expérience et les obstacles rencontrés.

On trouvera au chapitre premier un examen des résultats obtenus par le Secrétariat dans son ensemble, des statistiques récapitulatives sur l'exécution des produits et des données sur l'exploitation des ressources ainsi qu'une évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne le suivi de l'exécution des programmes et l'établissement de rapports dans le cadre de la gestion axée sur les résultats. Le chapitre II est consacré à l'exécution des programmes de chacun des 28 principaux chapitres du budget-programme biennal; on y trouvera, après un résumé des succès obtenus au niveau des programmes et des obstacles rencontrés, un examen des résultats pour chacune des réalisations escomptées et l'exécution des produits.

Afin de soutenir la gageure de rendre compte de manière plus détaillée de l'exécution des programmes en ne disposant que d'un nombre de pages limité, le Bureau des services de contrôle interne a repris et généralisé la pratique inaugurée dans le rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice 2002-2003, en établissant à la fois une version imprimée concise et une version électronique

\* A/61/50 et Corr.1.

\*\* Le présent rapport n'a pas pu être terminé dans les délais du fait de la présentation tardive de la contribution de certains départements.



contenant des liens hypertextes avec d'autres documents. La différence, c'est que la version électronique du présent rapport sert de passerelle vers une multitude de documents et données sur l'exécution des programmes. La version électronique du rapport précédent (A/59/69) présentait moins de 100 liens hypertextes, tandis que celle-ci en comporte plus de 1 200, donnant accès à divers documents, évaluations, ressources sur Internet, etc., ce qui représente un volume de pages beaucoup plus important que celui du rapport imprimé.

Le lecteur peut ainsi s'en tenir à la version imprimée, concise, ou bien étendre, approfondir ou affiner à loisir son examen en utilisant la version électronique.

Les progrès appréciables accomplis par l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, de la promotion du développement durable de l'appui au développement de l'Afrique, de la promotion des droits de l'homme et de l'aide humanitaire au niveau mondial, ainsi qu'en ce qui concerne le renforcement du droit international, le contrôle des stupéfiants et la prévention de la criminalité et la lutte contre le terrorisme international, parlent d'eux-mêmes. Le taux d'exécution des produits, de 91 %, est plus élevé qu'il ne l'a jamais été pour aucun exercice biennal.

Si on note une amélioration sensible de la situation en ce qui concerne le suivi de l'exécution des programmes et l'établissement de rapports dans ce domaine, il est nécessaire, face à la portée et à la complexité de ces activités, d'enrichir ce qui en constitue l'outil principal, le Système intégré de suivi, ainsi que de renforcer les capacités organisationnelles de gestion axée sur les résultats et de suivi et d'évaluation de l'exécution des programmes, comme souligné par le Secrétaire général dans ses propositions de réforme les plus récentes.

## Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations . . . . .	5
Introduction . . . . .	7
I. Exécution des programmes de l'Organisation : résumé . . . . .	9
A. Examen d'ensemble des principaux résultats obtenus par l'Organisation . . . . .	9
B. Exécution des produits et utilisation des ressources . . . . .	22
C. Renforcer la gestion du budget axé sur les résultats et le contrôle de l'exécution et améliorer les modalités d'établissement des rapports . . . . .	41
II. Exécution du programme par chapitre du budget-programme . . . . .	45
<i>Chapitre</i>	
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence . . . . .	46
3. Affaires politiques . . . . .	55
4. Désarmement . . . . .	61
5. Opérations de maintien de la paix . . . . .	69
6. Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique . . . . .	75
8. Affaires juridiques . . . . .	79
9. Affaires économiques et sociales . . . . .	85
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement . . . . .	104
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique . . . . .	107
12. Commerce et développement . . . . .	111
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC . . . . .	120
14. Environnement . . . . .	124
15. Établissements humains . . . . .	136
16. Prévention du crime et justice pénale . . . . .	148
17. Contrôle international des drogues . . . . .	152
18. Développement économique et social en Afrique . . . . .	161
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique . . . . .	173
20. Développement économique en Europe . . . . .	183
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes . . . . .	194
22. Développement économique et social en Asie occidentale . . . . .	208
23. Programme ordinaire de coopération technique . . . . .	221
24. Droits de l'homme . . . . .	229

---

25.	Protection des réfugiés et aide aux réfugiés . . . . .	235
26.	Réfugiés de Palestine . . . . .	240
27.	Assistance humanitaire . . . . .	247
28.	Information . . . . .	254
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion . . . . .	260
29B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. . . . .	263
29C.	Bureau de la gestion des ressources humaines . . . . .	268
29D.	Bureau des services centraux d'appui . . . . .	271
29E.	Administration (Genève) . . . . .	276
29F.	Administration (Vienne) . . . . .	280
29G.	Administration (Nairobi) . . . . .	284
30.	Contrôle interne. . . . .	289

## Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BDEAC	Banque de développement des États de l'Afrique centrale
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CCI	Centre CNUCED/OMC du commerce international
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains

ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAS	Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SCN	Système de comptabilité nationale
Sédoc	Système de diffusion électronique des documents
SIG	Système intégré de gestion
SIS	Système intégré de suivi
SWIFT	Société de télécommunications interbancaires mondiales
SYDONIA	Système douanier automatisé
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

## Introduction<sup>1</sup>

1. Le présent rapport sur l'exécution des programmes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pendant l'exercice biennal 2004-2005 est présenté conformément à l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8\*). On y trouvera un examen général des résultats obtenus dans les domaines prioritaires recensés dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/57/6/Rev.1 et Corr.1\*) ainsi qu'une analyse détaillée des différentes réalisations escomptées, tenant compte des indicateurs de succès et des produits exécutés en 2004-2005.

2. Le Secrétaire général a souscrit à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), faisant suite à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale\*, tendant à demander aux directeurs de programme de procéder à une évaluation préliminaire des résultats au niveau des sous-programmes au dernier trimestre de 2005 [voir A/59/79\*, par. 34 a)]. Ces évaluations ont grandement facilité l'établissement du présent rapport.

3. Le chapitre premier comporte un examen des résultats obtenus par le Secrétariat dans son ensemble, des statistiques récapitulatives sur l'exécution des produits et des données sur l'exploitation des ressources et la prise en compte des questions d'égalité des sexes, ainsi que les observations du BSCI sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une gestion axée sur les résultats. Le chapitre II est consacré à l'exécution des programmes de chacun des chapitres du budget-programme biennal, et comporte un résumé des succès obtenus au niveau des programmes et des obstacles rencontrés, suivi d'un examen des résultats pour chacun des sous-programmes et des réalisations escomptées correspondantes. Au total, le présent rapport comprend des informations sur plus de 33 000 produits attendus, 974 indicateurs de succès, 641 réalisations escomptées et 188 sous-programmes (dont ceux intitulés « Direction exécutive et administration » des chapitres pour lesquels des réalisations escomptées ont été définies à ce titre) pour les 28 principaux chapitres du budget de l'exercice biennal 2004-2005.

4. Depuis l'inauguration des méthodes de gestion axée sur les résultats, la nécessité de donner un compte rendu plus détaillé en un nombre de pages limité a constitué une des principales difficultés de l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes. Pour l'exercice biennal 2004-2005, la tâche a encore été compliquée par l'augmentation considérable des informations à fournir en raison : a) d'une augmentation de 34 % du nombre de réalisations escomptées (de 476 à 641); b) de l'inclusion, pour chaque programme, d'une section consacrée aux difficultés, obstacles et objectifs non réalisés (voir A/59/16\*, par. 42); c) de la nécessité de rendre désormais compte des résultats obtenus au titre de la direction exécutive et de l'administration, conformément aux instructions données dans le budget 2004-2005\*; et d) de l'inclusion d'un compte rendu sur le chapitre 23

---

<sup>1</sup> Tout au long du présent rapport, l'astérisque (\*) signale qu'il est possible d'avoir accès, grâce aux liens hypertextes de la version électronique du rapport, qui est consultable en ligne (<[http://www.un.org/Depts/oios/mecd/ppr2004\\_2005.htm](http://www.un.org/Depts/oios/mecd/ppr2004_2005.htm)>\*), à des informations plus détaillées, ainsi qu'à d'autres rapports, évaluations, outils en ligne et sites Web. La version électronique donne également accès à l'ensemble des résolutions, documents et publications en ligne de l'ONU.

« Programme ordinaire de coopération technique », conformément aux propositions du Secrétaire général (voir A/59/397\*, par. 99 à 104). Il n'était pas envisageable d'augmenter d'autant le nombre de pages de la version imprimée du rapport. La seule solution pour améliorer les rapports sur l'exécution des programmes était de suivre la suggestion du Comité du programme et de la coordination et d'avoir davantage recours aux documents électroniques (A/59/16\*, par. 38).

5. Ainsi, le présent rapport est publié à la fois sous forme imprimée et sous forme électronique, comme l'était le précédent. La version électronique du rapport (<[http://www.un.org/Depts/oios/mecd/ppr2004\\_2005.htm](http://www.un.org/Depts/oios/mecd/ppr2004_2005.htm)>\*) comporte des liens hypertextes qui renvoient aux fascicules du budget-programme pour 2004-2005 adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/270 de l'Assemblée générale\*, ainsi qu'à des tableaux sur l'exécution des produits au niveau des sous-programmes, et à des documents comme les rapports annuels pour chaque sous-programme, les évaluations et auto-évaluations, les outils axés sur le Web, les bases de données, etc. On peut y avoir accès sur le site Web du BSCI sur Internet et sur le site intranet (iSeek) de l'ONU. Elle est aussi disponible sur CD-ROM.

6. Mais il y a une différence radicale entre la version électronique du précédent et celle du présent rapport sur l'exécution des programmes. La première comportait moins de 100 liens hypertextes vers d'autres documents, tandis que celle du rapport en compte plus de 1 200, soit un accès sans précédent à l'information sur l'exécution des programmes, qui permet aux lecteurs de choisir eux-mêmes le champ de l'analyse. Si c'est avant tout une vue d'ensemble concise qu'ils souhaitent, alors la version imprimée leur conviendra. En revanche, si c'est l'accès à des renseignements plus complets, plus contrastés et plus détaillés sur l'exécution des programmes qui les intéresse, ils pourront consulter les documents proposés en liens hypertextes. Ainsi, la version électronique du rapport donne accès à une véritable mine de renseignements sur l'exécution du budget, alors que les données figurant dans la version imprimée sont beaucoup plus limitées.

7. Le présent rapport est le fruit de la collaboration entre le BSCI et les directeurs de programme, qui se sont servi du Système intégré de suivi (SIS)\* pour faire rapport sur les principaux résultats obtenus pour chacune des réalisations escomptées fixées dans le budget-programme de 2004-2005, ainsi que sur les difficultés, les obstacles et les objectifs non réalisés en ce qui concerne chaque programme. Le BSCI a vérifié ces éléments d'information et s'est assuré qu'ils correspondaient aux indicateurs de succès approuvés. Deux autres entités ont été des partenaires d'une importance cruciale dans le cadre de l'établissement du présent rapport, la Division de la planification des programmes et du budget\* du Département de la gestion, qui s'assure que les « cadres logiques » enregistrés dans le SIS sont pleinement conformes aux fascicules budgétaires et à la résolution budgétaire finale, et qui a également contribué à certaines des activités de formation entreprises par le BSCI pendant l'exercice biennal, et le Service de la gestion des communications et de l'information du Département des affaires économiques et sociales, qui assure le soutien technique, la maintenance et le développement du SIS, dans lequel sont stockées toutes les informations du Secrétariat sur les programmes.

8. Le BSCI est conscient que les organes délibérants souhaitent que les informations relatives à l'exécution des programmes et celles concernant l'exécution du budget fassent l'objet d'un rapport unique, mais il n'est pas parvenu



pour l'instant à donner suite de manière satisfaisante à cette demande. Il entend néanmoins poursuivre ses efforts en ce sens en vue de présenter le rapport sur l'exécution des programmes de l'exercice biennal 2006-2007 au format désiré.

## **I. Exécution des programmes de l'Organisation : résumé**

### **A. Examen d'ensemble des principaux résultats obtenus par l'Organisation**

9. Le présent examen est organisé selon les domaines prioritaires arrêtés dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/57/6/Rev.1, par. 26) et les principaux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale). Il met en évidence les principaux résultats obtenus par le Secrétariat en 2004-2005 en récapitulant les réalisations décrites par programme dans le chapitre II.

#### **1. Maintien de la paix et de la sécurité internationales\***

10. *Prévention des conflits et rétablissement de la paix.* Les activités diplomatiques du Secrétaire général et de ses envoyés de haut rang et représentants spéciaux visaient à contribuer au règlement de conflits potentiels ou en cours. Elles ont abouti, dans de nombreux cas, à l'atténuation des tensions, à la cessation des hostilités et à des règlements politiques. En Afrique, par exemple, des activités diplomatiques ont été menées au Burundi, au Cameroun, au Gabon, en Guinée-Bissau, en Guinée équatoriale, au Nigéria, en Ouganda, en République centrafricaine, au Sahara occidental, en Somalie et au Soudan. Des indications détaillées sur ces activités et sur d'autres négociations figurent dans les rapports annuels du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1\* et A/60/1\*).

11. Le Département des affaires politiques\* a prêté son concours à 25 missions politiques spéciales et envoyés de haut rang, dont le nouveau Conseiller spécial sur la prévention du génocide. Le Département a également apporté son concours aux séances officielles et aux consultations du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, à cinq missions du Conseil sur le terrain, à huit missions des Présidents du Comité des sanctions et à quatre séances officielles du Conseil tenues à Nairobi.

12. En Iraq\*, le Représentant spécial du Secrétaire général a facilité la constitution, le 1<sup>er</sup> juin 2004, d'un gouvernement intérimaire. Le 31 mai 2004, la Commission électorale indépendante de l'Iraq a été créée à l'issue d'un processus de désignation et de sélection des candidatures à l'échelle du pays tout entier supervisé par l'ONU. En août 2004, l'Organisation a facilité la convocation d'une conférence nationale au cours de laquelle un Conseil national intérimaire a été désigné. L'Organisation a également joué un rôle de premier plan en aidant la Commission électorale indépendante à gérer avec succès la tenue des élections de janvier 2005. À l'issue de la convocation de l'Assemblée nationale de transition en mars 2005 et de la constitution du Gouvernement de transition au mois d'avril, l'Organisation a aidé l'Iraq à élaborer un projet de constitution permanente et à tenir un référendum constitutionnel et des élections en vue de la création d'un gouvernement permanent.

13. *Maintien de la paix et consolidation de la paix\**. De nouvelles opérations complexes ont été mises en place au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Haïti et au

Soudan. À la fin de 2005, plus de 80 000 membres du personnel – militaires, police civile et civils – avaient servi dans 16 opérations de maintien de la paix\* et dans les missions politiques spéciales, y compris celles menées en Afghanistan et au Timor-Leste\*. Le Secrétariat a également prêté son concours pour la création de la Commission de la consolidation de la paix\* et de son bureau d'appui. L'exécution des mandats en Sierra Leone\* et au Timor-Leste a été menée à bien et des activités de suivi à une échelle réduite ont été entreprises afin d'appuyer le processus de paix durable. Des élections libres et régulières ont été tenues avec le concours de l'Organisation en Afghanistan, au Burundi et au Libéria\*. En Afghanistan, une campagne d'inscription sur les registres électoraux a été menée dans tout le pays avec le concours de l'Organisation en 2004, et aussi pour les élections présidentielles, parlementaires et provinciales qui ont eu lieu par la suite. À la mi-2005, à la suite du déploiement de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)\* en juin 2004, le référendum sur l'établissement d'une constitution d'après transition avait pu être organisé sans heurt; les élections communales avaient été menées à bien; plus de 10 000 anciens combattants avaient participé au programme de désarmement, démobilisation et réintégration; des lois portant création d'une nouvelle armée et force de police intégrées avaient été promulguées et le processus de cantonnement avait été achevé. Les partis et mouvements armés au Burundi qui avaient signé l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha avaient été inscrits en tant que partis politiques, et l'amélioration de la situation en matière de sécurité avait facilité le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées. Dans d'autres missions, toutefois, nombre des dispositions énoncées dans les accords n'avaient pas encore été mises en œuvre (Côte d'Ivoire)\*, peu de progrès avaient été réalisés pour sortir de l'impasse (Sahara occidental)\*, ou bien la situation demeurait au point mort (Érythrée et Éthiopie)\*. Les projets de lutte antimines\* ont permis de réduire les menaces constituées par les mines et les engins non explosés dans huit pays. Des missions d'enquête sur l'impact des mines terrestres ont été achevées en Afghanistan, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Érythrée et en Somalie (Brundtland), tandis que d'autres étaient entreprises dans quatre autres pays. Il avait été fait état de cas d'exploitation sexuelle et autres sévices commis par des membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans plusieurs missions, ce qui a conduit à l'adoption en 2005 d'une politique de tolérance zéro vis-à-vis des pratiques de ce type, qui s'applique à tout le personnel affecté aux opérations des Nations Unies. Un poste de conseiller pour l'égalité des sexes a été créé au Siège et dans 10 opérations de maintien de la paix.

14. *Relations avec les organisations régionales\**. Des dispositifs en matière de prévention des conflits ou de réaction aux crises ont été mis en place avec des organisations régionales telles que l'Union européenne, et des partenariats ont été instaurés avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union africaine, l'Organisation des États américains et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Ces dispositifs ont permis de compléter diverses activités cruciales d'exécution des mandats en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Kosovo, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone.

15. *Assistance électorale\**. L'assistance apportée aux élections par l'Organisation des Nations Unies s'est inscrite dans le cadre des missions de maintien de la paix et des missions politiques. Les États Membres ont présenté 59 demandes d'assistance électorale, contre 52 au cours de l'exercice biennal précédent.

16. *Utilisations pacifiques de l'espace\**. Quatre États Membres supplémentaires ont ratifié les traités des Nations Unies sur l'espace et une organisation intergouvernementale a déclaré accepter les droits et obligations découlant de ces traités\*, comme suite au processus continu de facilitation et d'assistance mené par le Secrétariat. Deux États Membres supplémentaires ont promulgué une législation nationale réglementant les utilisations de l'espace. Une formation à l'utilisation des techniques spatiales\* a été dispensée à 2 238 fonctionnaires de pays en développement afin de les aider à intégrer les utilisations de l'espace reposant sur les connaissances technologiques à l'appui au développement économique et social durable au niveau national. L'expérience acquise dans le cadre de la promotion de la ratification des traités des Nations Unies sur les utilisations de l'espace a montré la nécessité pour l'Organisation de prêter son concours aux États Membres en leur donnant des conseils au sujet du dépôt des instruments de ratification.

## 2. **Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable\***

17. *Objectifs du Millénaire pour le développement\**. Les objectifs du Millénaire pour le développement\* ont été intégrés de plus en plus étroitement aux activités normatives, analytiques, opérationnelles et de plaidoyer menées par l'Organisation dans le domaine du développement\*, par l'entremise aussi bien du Secrétariat, sous la coordination du Département des affaires économiques et sociales, que des fonds, programmes et organisations et institutions spécialisées agissant sous l'égide du Groupe des Nations Unies pour le développement. La réalisation de progrès dans les objectifs du Millénaire pour le développement tient de plus en plus une place prioritaire dans l'orientation nationale des politiques en matière de développement, comme en témoignent les 60 documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui ont été présentés au Fonds monétaire international (FMI)\* et à la Banque mondiale\*, et qui avaient été rédigés dans de nombreux cas avec le concours des organismes des Nations Unies. Le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement coordonne les efforts des entités des Nations Unies et des services statistiques nationaux, ainsi que les activités des organismes statistiques régionaux et internationaux ne relevant pas du système des Nations Unies. Afin de suivre les progrès réalisés aux niveaux mondial, régional et national, un système de suivi et d'établissement des rapports a été mis en place\*. Outre les rapports nationaux et régionaux concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, le *Rapport de 2005\* sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* contenait des statistiques sur les buts et indicateurs liés à ces objectifs. Ce rapport a été complété par un certain nombre de rapports régionaux et nationaux\*, qui ont permis non seulement de renforcer les capacités, mais aussi de mettre à la disposition des responsables politiques et autres intervenants dans le développement les outils dont ils avaient besoin pour leur permettre de suivre et d'actualiser l'évaluation des progrès accomplis au niveau régional.

18. *Développement durable\**. La Commission du développement durable a examiné quant au fond, à deux sessions, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002 dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains et adopté des décisions de politique générale sur les mesures d'ordre pratique et les options permettant d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans ces

domaines. Plus de 100 ministres détenant une vaste gamme de portefeuilles ont participé à la douzième session de la Commission, tandis que plus de 75 ministres ont participé à la treizième, tenue en avril 2005. Une base de données en ligne couvrant plus de 300 partenariats constitués aux fins du développement durable a été établie et est largement utilisée\*. La coopération qui a été instaurée avec le secrétariat commun de la Ligue des États arabes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a largement contribué à la définition d'une position arabe commune dans le cadre de la treizième session de la Commission. Le Plan régional sur l'application des objectifs du développement durable en Asie et dans le Pacifique a été adopté pour 2006-2010.

19. *Protection de l'environnement\**. Plusieurs accords sur l'environnement sont entrés en vigueur, dont la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international. La première Conférence des Parties à la Convention de Stockholm a été tenue. La Convention pour la protection du milieu marin de la mer Caspienne a été ratifiée par trois des cinq pays qui entourent cette mer. Les négociations sur l'élaboration d'un instrument relatif aux dispositifs d'intervention d'urgence en cas de marée noire ont permis d'arrêter le texte de principe d'un protocole. Les programmes de formation juridique exécutés par le PNUE ont contribué à l'adoption dans 18 pays de nouvelles lois renforçant la législation en vigueur ou harmonisant cette législation avec les normes internationales. Le PNUE a renforcé son réseau mondial d'organismes partenaires participant à son cadre mondial d'évaluation dans l'optique de la collaboration. Avec 6,2 millions de consultations, l'utilisation du site Web du PNUE\* a augmenté de plus de 75 %. À la Commission économique pour l'Europe (CEE), une deuxième série d'études de performance environnementale\* a été entreprise et a montré que 80 % des recommandations formulées précédemment par la Commission avaient été mises en œuvre par deux pays. Deux autres pays ont réalisé leur première étude. On a dénombré 60 nouvelles ratifications et accessions aux cinq conventions sur l'environnement et aux 12 protocoles y relatifs.

20. *Commerce et mondialisation\**. Le nombre d'organismes qui utilisent le programme du système d'analyse financière de la gestion de la dette\* mis en place par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a été porté à 95 dans 65 pays. Une trentaine de pays ont reçu une formation dans les domaines de la gestion de la dette, de l'établissement de statistiques de la dette et de l'élaboration de stratégies de gestion de la dette. Des études des politiques d'investissement ont été menées en Algérie, au Bénin, au Brésil, au Kenya et à Sri Lanka, et une assistance de suivi en la matière a été fournie à 12 pays. Le système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) a facilité l'accession de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Slovaquie à l'Union européenne. Six pays dans lesquels le SYDONIA avait été mis en place ont fait état d'une réduction des délais de dédouanement des cargaisons variant entre 66 % et 96 %. Des services consultatifs et une formation ont été dispensés à un grand nombre de pays sur les moyens de promouvoir les investissements et sur d'autres questions. Il ressortait des enquêtes que les usagers se déclaraient très satisfaits de la plupart des publications de la CNUCED. Le nombre de réseaux de pays du Centre du commerce international\* a augmenté de

40 % et le nombre des activités exécutées par ces réseaux dans les pays en développement et les pays en transition a plus que triplé. Les réseaux constituent une tribune permettant aux milieux d'affaires de traiter avec les négociateurs commerciaux et offrent la possibilité aux petites et moyennes entreprises d'obtenir des conseils d'ordre pratique sur la manière de tirer parti du système commercial multilatéral.

21. *Transport.* L'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie est entré en vigueur le 4 juillet 2005. Un projet d'accord intergouvernemental sur le réseau du chemin de fer transasiatique a été finalisé et on compte qu'il sera adopté sous peu. Un protocole à l'Accord sur le transport frontalier dans le bassin du Mékong a été signé par tous les six pays participants. Une stratégie et un plan d'action pour le développement d'un système intégré de transport international et de logistique en Asie du Nord-Est ont été adoptés et sont en cours d'application. L'adjonction de 34 parties contractantes aux instruments juridiques établis par la Commission économique pour l'Europe dans le domaine du transport a contribué à renforcer l'harmonisation de la législation en matière de transport dans la région paneuropéenne et au-delà. L'Accord sur un réseau ferroviaire international du Machreq arabe est entré en vigueur et un mémorandum d'accord sur la coopération en matière de transport maritime dans le Machreq arabe a été signé.

22. *Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement\**. Un appui a été fourni pour la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés\* et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le tsunami de décembre 2004 a démontré combien les petits États insulaires en développement étaient désarmés devant les catastrophes naturelles. La Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement\*, tenue en janvier 2005, a été l'occasion pour la communauté internationale de renouveler son appui à ces pays.

23. *Établissements humains\**. L'organisation de campagnes mondiales sur le respect des droits de propriété\* et sur l'administration des villes\* a permis de renforcer la prise de conscience des problèmes en jeu et, dans certains pays, a abouti à des changements au niveau des politiques et des institutions. Les initiatives prises en vue d'améliorer les zones de taudis et d'améliorer la qualité de l'eau et les conditions sanitaires ont aidé les gouvernements à faire des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les services et les activités opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont fait l'objet d'une demande accrue, ce qui a contribué à l'élaboration de nouvelles normes et politiques aux niveaux régional, national et local. Les pratiques optimales permettant de mettre en œuvre les programmes mondiaux et autres initiatives ont été identifiées et encouragées. On mettra davantage l'accent sur les moyens de promouvoir les capacités institutionnelles et la gouvernance au niveau national, et de mieux favoriser l'animation locale, l'équité et l'inclusion sociale, l'amélioration des taudis et de la qualité de l'eau et l'assainissement.

24. *VIH/sida.* Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA)\* veille à ce que la prévention demeure une priorité de premier rang. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est devenu la

dixième organisation coparrainant ONUSIDA et a adopté un plan stratégique de trois ans visant à lutter contre le VIH/sida parmi les rapatriés, les réfugiés et autres personnes déplacées. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a renforcé ses efforts de prévention des cas de VIH/sida liés à l'abus des drogues\*. ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix collaborent aux efforts visant à intégrer les activités de prévention du VIH dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Commission du VIH/sida et de la gouvernance\*, présidée par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a poursuivi plus avant l'exécution de son programme d'action rigoureux axé sur l'Afrique dans trois domaines étroitement reliés : a) les incidences des déperditions de capacités humaines sur la préservation des structures étatiques et le développement économique; b) la viabilité technique, fiscale et structurelle de l'utilisation des médicaments antirétroviraux en tant qu'instruments d'atténuation des effets du syndrome; et c) la mise en commun des pratiques optimales en matière de lutte contre le VIH/sida et de gouvernance dans les domaines clefs du développement aux fins de l'élaboration de politiques. Les discussions ont été facilitées et des mesures ont été adoptées en ce qui concerne l'indice de l'effort des programmes de lutte contre le sida, 39 pays africains ayant indiqué qu'ils avaient créé des conseils nationaux de lutte contre le sida et élaboré des plans stratégiques nationaux.

### **3. Développement de l'Afrique\***

25. De concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CEA a participé à neuf des missions d'appui de pays au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)\*, au Mécanisme d'évaluation intra-africaine d'appui aux pays, ainsi qu'à deux missions de suivi et à trois missions d'examen. Environ 190 initiatives et activités de coordination et de coopération s'inscrivant dans le cadre du NEPAD ont été menées avec les pays membres. Plus de 15 000 administrateurs et fonctionnaires africains de haut rang dans les organisations régionales et dans les secteurs public et privé ont reçu une formation dispensée par la CNUCED, le PNUE, ONU-Habitat, le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Département des affaires économiques et sociales et la CEA. Il demeurerait néanmoins très difficile de faire en sorte que les gouvernements africains intensifient leurs efforts en vue de mettre en œuvre le NEPAD et que les partenaires du développement honorent les engagements qu'ils avaient pris d'apporter leur appui à l'Afrique. Il s'agit là d'une lutte permanente malgré la mobilisation sans précédent de l'opinion publique en faveur de l'Afrique, comme celle qui s'est manifestée pendant le prélude au Sommet du Groupe des Huit tenu à Gleneagles (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en juillet 2005.

26. Chaque année, les organismes des Nations Unies consacrent plus de 3,6 milliards de dollars à la fourniture de biens et de services destinés aux secours humanitaires et au développement en Afrique. Toutefois, 10 % environ seulement de ces fournitures sont achetées en Afrique. C'est pourquoi le Centre du commerce international a organisé des rencontres entre les fournisseurs et les acheteurs des biens de première nécessité en Afrique. Au cours de l'exercice biennal, 108 entreprises africaines ont été conseillées, visitées, auditées et sélectionnées pour participer à des réunions entre acheteurs et vendeurs. Il ressort des informations

préliminaires communiquées par les participants que cette initiative a contribué à accroître la proportion de biens produits sur place et de services achetés par l'Organisation des Nations Unies en Afrique. Le Département des affaires économiques et sociales a fourni un appui aux groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit et ont offert des services techniques et consultatifs à l'appui du programme de gouvernance du NEPAD, notamment en améliorant le portail Web sur le répertoire de la gouvernance en Afrique\*. Il ressort d'une enquête qu'une forte proportion de lecteurs étaient très satisfaits de la publication du Département de l'information *Afrique Renouveau*.\*

27. Les participants au quatrième Forum pour le développement de l'Afrique\*, représentant 53 pays, sont parvenus à un consensus sur les pratiques rationnelles et les lacunes en matière de gouvernance en Afrique et sur les mesures à prendre pour redresser la situation. Les efforts de développement des capacités menés par la CEA ont aidé 28 gouvernements à formuler leurs politiques et plans nationaux de développement de l'infrastructure dans le domaine de l'information et des communications. L'indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique\* a été utilisé dans 12 pays pour déterminer les disparités entre les sexes dans les domaines économique, social et politique et en ce qui concerne le degré d'autonomisation des femmes. L'Organisation des Nations Unies contribue également au développement de l'Afrique par le biais des négociations politiques et des activités de maintien de la paix\* et de consolidation de la paix\* et par la fourniture d'une aide humanitaire, comme il est décrit dans d'autres parties du présent examen d'ensemble.

#### **4. Promotion et défense des droits de l'homme\***

28. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme\* a aidé 33 équipes de pays des Nations Unies à adopter une optique visant à promouvoir les droits de l'homme, y compris le droit au développement comme constituant une partie intégrante de leurs cadres respectifs quinquennaux de coopération. Les six bureaux autonomes du Haut Commissariat\* sont intervenus dans les cas de violation des droits de l'homme dans les conflits armés en exerçant un rôle tout à la fois de promotion et de protection. Le Haut Commissariat a contribué à l'exécution de 45 programmes sur le terrain. Le nombre d'organismes, fonds, programmes, départements, entités des Nations Unies et autres grandes organisations internationales participant à l'exécution de programmes communs et à d'autres initiatives de collaboration avec le Haut Commissariat a été porté à 22, contre 10 durant le précédent exercice biennal. Si l'on veut faire progresser dans la pratique la mise en œuvre du droit au développement, il faudra prendre en compte plus systématiquement la situation des femmes et mettre en place des outils méthodologiques et opérationnels plus concrets, et pour ce faire, le Haut Commissariat devra acquérir une meilleure expérience pratique des partenariats constitués avec les organismes des Nations Unies et d'autres institutions. Les activités futures devraient porter sur les aspects pratiques du droit au développement, de préférence dans une perspective nationale. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), l'Assemblée générale a appuyé le Plan d'action du HCDH (A/59/2005/Add.3), qui envisageait de renforcer l'engagement vis-à-vis de la promotion des droits de l'homme au niveau national. Le Plan d'action contenait également à l'intention des réunions tenues par les États parties des mesures concrètes visant à la création d'un organisme unifié permanent

d'élaboration d'instruments internationaux. Le Haut Commissariat, grâce aux programmes de coopération technique exécutés en collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG), a également élargi sa coopération avec la société civile.

#### **5. Bonne coordination des efforts d'assistance humanitaire\***

29. *L'appel global interinstitutions\**. L'exercice biennal a été marqué par des catastrophes naturelles de vaste ampleur, dont le tremblement de terre et le tsunami qui ont eu lieu dans l'océan Indien en décembre 2004, ainsi que le terrible tremblement de terre qui a secoué l'Afghanistan, l'Inde et le Pakistan en octobre 2005. Des situations d'urgence complexes ont touché des millions de personnes en Côte d'Ivoire, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan, au Tchad et au Zimbabwe. L'appui international aux opérations de secours et de relèvement dans les pays touchés par le tsunami a été généreux à un degré sans précédent. L'objectif de l'appel global interinstitutions pour l'exercice biennal était d'assurer le financement de 65 % des fonds demandés au titre de l'appel global d'ici au 31 décembre 2005. On pensait que cet objectif de financement serait dépassé. Il se pourrait néanmoins que les chiffres globaux dissimulent de graves inégalités. Certains pays, en particulier en Afrique, ne reçoivent généralement qu'une fraction du montant demandé lors de l'appel global : 38 % en République centrafricaine, 32 % en Côte d'Ivoire et 11 % au Zimbabwe en 2004, et 38 % en République du Congo et 35 % en République centrafricaine en 2005. En 2005, l'Assemblée générale a approuvé le renforcement du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires\*, y compris la décision de porter à 500 millions de dollars des États-Unis le financement du Fonds, de manière à amorcer immédiatement des interventions d'urgence en cas de catastrophe soudaine et dans les situations d'urgence nouvelles et existantes, ainsi que pour fournir l'appui voulu dans les situations d'urgence gravement sous-financées.

30. *La réponse à des situations d'urgence complexes*. Le Coordonnateur des secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé des campagnes vigoureuses de plaidoyer visant à attirer l'attention de la communauté mondiale sur les crises humanitaires. Durant l'exercice biennal, 407 rapports de situation ont été établis par le Bureau et 63 appels ont été lancés par ce dernier en réponse à 147 catastrophes naturelles, environnementales et technologiques dans le monde entier. Le dispositif d'équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe\* a été activé, avec le déploiement d'équipes d'experts de la gestion des catastrophes pour faire face à 12 situations d'urgence en 2004 et à 10 situations d'urgence, y compris le tsunami, en 2005. Face au tremblement de terre et au tsunami de l'océan Indien et au tremblement de terre du Pakistan, le personnel des Nations Unies chargé d'assurer la coordination civile et militaire a assuré la liaison avec les forces internationales et les organismes gouvernementaux pour la fourniture de biens militaires afin d'appuyer les efforts de secours visant à répondre aux besoins identifiés par la communauté humanitaire civile.

31. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a participé aux équipes et groupes de travail interdépartementaux où les considérations d'ordre politique et sécuritaire et en matière de maintien de la paix ont été intégrées à la réponse humanitaire. Il continue d'éprouver des difficultés à identifier des experts des



situations d'urgence qui puissent être mobilisés à très brève échéance malgré l'existence d'un fichier de ces experts, à obtenir que des pouvoirs lui soient délégués pour recruter, déployer et administrer son personnel de terrain.

32. Les initiatives d'information et de sensibilisation des médias prises par le Bureau ont permis de publier des douzaines d'articles « points de vue » et d'avoir des centaines d'entretiens avec les organes de presse dans toutes les régions du monde. Le Bureau a mis en place trois sites Web phares pour l'échange d'informations et l'établissement de rapports et d'analyses sur les situations d'urgence et les catastrophes naturelles : ReliefWeb\*, le Réseau régional intégré d'information\* et OCHA Online\*. Le Bureau a doté en personnel 13 bureaux d'information sur le terrain et 5 centres d'information humanitaire en Indonésie (Sumatra), au Niger, au Pakistan, au Soudan (Darfour), en Indonésie (Sumatra), au Niger et à Sri Lanka. Il s'est toutefois révélé difficile de susciter un intérêt suffisant de la part de la presse et du grand public pour le système d'alerte rapide institué par le Bureau, ainsi qu'on l'a constaté lors de l'invasion de criquets dans le Sahel et de la crise alimentaire au Niger qui, malgré tous les efforts d'alerte rapide, n'ont pas suscité de réponse de la part des médias et du grand public.

33. *Réduction des effets des catastrophes naturelles.* Avec le concours du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 40 bureaux de pays du PNUD apportent à présent un appui aux parties prenantes nationales et locales au sujet des divers aspects de la réduction des risques de catastrophe. Un appui a été apporté à la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui a adopté le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. Grâce aux évaluations des catastrophes effectuées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et à la diffusion de l'information, y compris d'un nouveau manuel d'évaluation des catastrophes\*, on a pu renforcer les moyens d'intervention de 337 fonctionnaires de 114 institutions gouvernementales dans 10 pays et leur permettre ainsi d'élaborer des programmes de reconstruction économique et sociale. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a créé un fonds d'affectation spéciale sur les dispositifs d'alerte avancée en cas de tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est.

34. *La protection des réfugiés et des populations déplacées\*.* La consolidation de la paix dans un certain nombre de régions d'après conflit a permis le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Le HCR\* estime que quelque trois millions de personnes ont été rapatriées volontairement dans leur pays d'origine durant l'exercice biennal. En 2004, les principaux pays d'origine réintégrés par les réfugiés étaient l'Afghanistan (940 000 personnes), l'Iraq (194 000 personnes), l'Angola (90 000 personnes), le Burundi (90 000 personnes), le Libéria (57 000 personnes), la Sierra Leone (26 300 personnes), la Somalie (18 000 personnes), le Rwanda (14 100 personnes), la République démocratique du Congo (13 800 personnes) et Sri Lanka (10 000 personnes). En outre, 75 000 réfugiés ont été réinstallés dans d'autres pays avec l'assistance du HCR. Toutefois, les incidents de violence se sont poursuivis au Darfour, et les tensions au Moyen-Orient, en Amérique du Sud et dans les Balkans ont exacerbé les problèmes de protection et d'assistance. Des plans détaillés d'urgence assortis de stratégies visant à faire face aux difficultés suscitées par les situations d'urgence potentielles créées par l'existence des réfugiés ont été établis pour 10 pays en 2004 et pour 12 autres pays en 2005. Durant l'exercice biennal, le HCR a mis en place de nouveaux outils d'enregistrement et a dispensé une

formation d'ensemble visant à améliorer la collecte des données relatives aux réfugiés. La participation du HCR aux équipes de pays des Nations Unies a été renforcée.

35. *Les réfugiés palestiniens.* L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)\* a continué d'assurer des services d'éducation, de santé, de secours et des services sociaux et de microfinancement à environ quatre millions de réfugiés palestiniens enregistrés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. On a enregistré des taux de plus de 95 % de réussite dans les établissements scolaires de l'Office\* tandis que le taux d'abandon scolaire n'était que de 1,2 %. Les taux de mortalité infantile et post-infantile sont demeurés de 22 pour 1 000 naissances vivantes et de 24,4 pour 1 000 enfants âgés de moins de 3 ans\*. Les taux synthétiques de fécondité par femme en âge de procréer ont été ramenés de 3,5 en 2000 à 3,2 en 2005. Le programme relatif au microfinancement et aux microentreprises\* a touché deux fois plus de personnes que lors du précédent exercice biennal, et a consenti plus de 39 000 prêts pour un montant de 35 millions de dollars. Le taux de remboursement à Gaza est demeuré supérieur à 90 % et les deux bureaux situés en Jordanie et en République arabe syrienne couvrent à présent l'intégralité de leurs coûts grâce aux recettes provenant de leurs prêts.

## 6. Promotion de la justice et du droit international\*

36. L'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale est entré en vigueur le 4 octobre 2004. Conformément à la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité sur la situation au Darfour, le Secrétaire général a remis des documents au Procureur de la Cour, dont une liste de suspects, gardée hors du domaine public, qui lui avait été communiquée par le Président de la Commission internationale d'enquête pour le Darfour.

37. Le Bureau des affaires juridiques\* a donné des avis quant aux incidences juridiques des procès intentés aux Khmers rouges et au sujet du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie\*, du Tribunal pénal international pour le Rwanda\*, du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et de l'enquête internationale indépendante concernant l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais, Rafiq Hariri. L'élaboration de plusieurs instruments juridiques a été achevée, au nombre desquels la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et le Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Les États et la société civile ont participé beaucoup plus étroitement au Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.

38. Le Bureau des affaires juridiques a donné des avis juridiques et prêté son concours pour une vaste gamme d'activités, dont la réduction progressive du programme pétrole contre nourriture et les questions relatives à la Commission d'enquête indépendante\*. La Division des questions juridiques générales a réglé avec succès un certain nombre de demandes d'indemnisation présentées à l'ONU, ce qui a permis de réaliser des économies de 31,8 millions de dollars. Nombre des activités de fond exécutées par l'entremise du Secrétariat (dans des domaines tels que la protection des réfugiés, l'environnement mondial et le contrôle international

des drogues) ont contribué au développement d'instruments juridiques internationaux, de normes et de critères dans les domaines spécialisés considérés.

## **7. Désarmement\***

39. L'Assemblée générale a adopté un instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapide et fiable des armes légères. Le Plan d'action de Nairobi pour 2005-2009 a été adopté par les États parties à la Convention sur l'interdiction des mines lors de la première Conférence d'examen. Les cinq États participants d'Asie centrale ont adopté un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires\* et le protocole y relatif. Le système d'administration des armes légères\*, établi par le Département des affaires de désarmement, a été utilisé par un certain nombre de pays d'Amérique latine pour rendre compte de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Dans d'autres domaines, les progrès ont été inexistantes ou peu sensibles : en mai 2005, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a pu parvenir à un accord sur aucune des questions de fond; la Conférence du désarmement demeure dans l'impasse; et le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, qui a été ouvert à la signature en 1996, n'est pas encore entré en vigueur.

40. Les principaux obstacles demeurent les suivants : comment promouvoir l'application effective, ainsi que la vérification et le respect, des accords en vigueur sur le contrôle des armes et le désarmement; les moyens d'assurer la viabilité financière des centres régionaux; et la promotion de l'équilibre entre les sexes dans la composition des groupes d'experts gouvernementaux chargés d'examiner les questions de désarmement. Malgré les efforts de collecte de fonds déployés en faveur des trois centres régionaux pour la paix et le désarmement, c'est surtout dans le Centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes\* que les résultats ont été positifs. La plupart des donateurs n'étaient pas disposés à verser des contributions financières afin de couvrir les dépenses opérationnelles des centres régionaux de désarmement, ce qui a spécialement touché le Centre pour l'Afrique\*. La diffusion de l'information au moyen des médias électroniques continuera d'être améliorée grâce à l'actualisation plus régulière des sites sur le Web du Département\* et autres supports d'information électroniques.

## **8. Contrôle des drogues, prévention de la criminalité\* et lutte contre le terrorisme international\***

41. Les trois conventions relatives au contrôle des drogues\* sont presque universellement acceptées : la Convention unique sur les stupéfiants compte à présent 180 États parties; la Convention sur les substances psychotropes, 179 États parties et la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 179 États parties. Quatre-vingt-onze États parties aux conventions relatives au contrôle des drogues ont désigné des autorités nationales chargées de fournir une assistance juridique mutuelle, de traiter des questions d'extradition et de promouvoir la coopération en vue d'éliminer le trafic maritime illicite. Des activités ont été menées pour faciliter l'adoption ou l'amélioration des stratégies de réduction de la demande, l'utilisation de méthodes harmonisées ou normalisées et d'indicateurs clefs, la coopération régionale et internationale en vue de réduire

l'offre, la circulation de l'information entre les États participants, et l'amélioration de la capacité des laboratoires nationaux d'analyse des drogues et des précurseurs.

42. La Convention contre la corruption\* est entrée en vigueur et a recueilli 113 signatures et 34 ratifications. Les Protocoles à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée\*, contre le trafic de migrants et le trafic illicite d'armes à feu sont entrés en vigueur. Grâce à la fourniture de conseils juridiques et à la promotion de la coopération régionale et sous-régionale, 90 pays ont renforcé leur action concertée contre le terrorisme international\* et plus de 30 pays ont adopté une nouvelle législation de lutte contre le terrorisme ou sont en passe d'élaborer une telle législation.

43. L'expérience a démontré la nécessité de mettre au point un indicateur unique permettant de comparer l'impact de la production illicite de drogues et du trafic et de l'abus des drogues dans différents pays. Par ailleurs, la réorganisation et l'intégration du Centre pour la prévention internationale du crime et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ont donné lieu à un certain nombre de questions de procédure, techniques et de gouvernance qui devront être examinées lors du prochain exercice biennal. Les principales difficultés consistent à remplacer les divisions sectorielle (demande/offre, ou production, trafic et abus) et géographiques (pays, sous-régions) qui ont traditionnellement été appliquées par une approche intégrée et unifiée à une échelle véritablement mondiale.

## 9. Renforcement de l'Organisation des Nations Unies

44. *Réforme\**. Les examens du programme pétrole contre nourriture et des procédures d'achat ont révélé des problèmes importants. On a traité des problèmes de transparence, d'intégrité et de responsabilisation en constituant un bureau de la déontologie\*, en instaurant une politique de protection des fonctionnaires qui avaient dénoncé des irrégularités\* et en renforçant les obligations en matière de déclaration financière. Dans le domaine de l'administration de la justice, on a réduit de 22 % par rapport à l'exercice biennal précédent le délai s'écoulant entre le dépôt des recours et leur règlement final. Le Secrétaire général a indiqué que l'essentiel des mesures de réforme proposées en 2002 ont été opérées, avec des résultats tangibles : le budget-programme pour l'exercice 2006-2007 a été entièrement révisé, le cycle de planification et de budgétisation est désormais plus court et plus rationnel, et on a réduit le nombre des rapports et des réunions » (A/60/1, par. 242). Un nouveau centre de service de la clientèle a permis au personnel et aux retraités des Nations Unies de faire appel à un centre unique leur permettant d'obtenir des informations sur toutes les questions d'états de paie, d'impôt, d'assurance et de prestations connexes, et de régler ces questions. Un plan de réforme de la gestion des ressources humaines a été mis en œuvre au cours des six dernières années. De nouvelles applications des technologies de l'information ont été mises au point ou renforcées dans les domaines du suivi de la correspondance, de la gestion des services médicaux, du contrôle des stocks et du suivi des recommandations de contrôle interne. Des améliorations ont été réalisées en ce qui concerne le coût et l'efficacité des services de voyage, et les économies réalisées sous forme de réduction des tarifs aériens ont représenté 25 %, contre 21 % lors du précédent exercice biennal. En raison du retard pris dans la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement\*, l'entretien du bâtiment du Siège est devenu encore plus difficile. Faute de pouvoir effectuer des améliorations majeures, l'Organisation doit se

contenter de procéder à des réparations de fortune et est exposée aux risques de pannes majeures. Le vieillissement du bâtiment et l'ajournement des gros travaux d'amélioration prévus ont entraîné un certain nombre de dysfonctionnements durant l'exercice biennal.

45. Un ensemble de réformes du Secrétariat a été proposé en 2005, y compris l'examen de tous les mandats d'une durée supérieure à cinq ans, un certain nombre de départs négociés de fonctionnaires dont les compétences avaient cessé de répondre aux besoins de l'Organisation, et le réexamen des règles régissant les ressources budgétaires et humaines (A/60/1, par. 248). Une réforme de portée plus vaste a été proposée par le Secrétaire général en mars 2006, assortie de l'évaluation suivante : « Les précédentes initiatives de réforme, qui ont certes produit quelques améliorations notables, visaient pour certaines les symptômes plutôt que les causes des faiblesses de l'ONU, et n'ont pas donné à celle-ci les moyens de répondre à des attentes et sollicitations nouvelles » (A/60/692, résumé).

46. *Sécurité du personnel des Nations Unies*. Des normes minimales de sécurité opérationnelles ont été établies (A/59/1, par. 236) et le Département de la sûreté et de la sécurité\* a été créé et chargé d'assurer la sûreté et la sécurité de plus de 100 000 fonctionnaires et d'environ 300 000 membres de leur famille dans plus de 150 lieux d'affectation dans le monde entier.

47. *Information*. L'utilisation du site Web, s'agissant aussi bien du principal site de l'ONU sur le Web que des sites en langues locales dans les bureaux extérieurs, a augmenté de 50 % depuis 2003. Le nombre d'abonnés au service d'information par courrier électronique des Nations Unies a presque doublé durant les deux dernières années, et les abonnés sont répartis dans 130 pays. Afin de mieux adapter les activités du Département de l'information aux besoins des utilisateurs, le nombre d'enquêtes réalisées auprès de publics cibles a doublé par rapport à l'exercice biennal précédent. Les sondages d'opinion effectués au cours des dernières années ont montré que l'appui en faveur de l'Organisation s'était amoindri. Toutefois, ces sondages ont également montré que la plupart des individus de par le monde veulent une Organisation des Nations Unies qui soit plus forte. Un centre d'information régional a été établi à Bruxelles en janvier 2004, remplaçant les neuf centres sous-financés et disparates répartis dans toute l'Europe occidentale. D'autres tentatives ont été faites pour resserrer le réseau des centres d'information dans d'autres régions, mais les obstacles rencontrés rendent impossible la création dans ces régions de pôles analogues à celui mis en place pour l'Europe occidentale.

48. *Contrôle interne\**. Le taux d'application des recommandations formulées par le BSCI s'est amélioré, et au 30 juin 2004, 50 % de ces recommandations avaient été appliquées à la fin des 12 premiers mois de l'exercice biennal, contre 33 % au 30 juin 2003. La Division de l'audit interne a formulé des recommandations visant à la réalisation d'économies et au recouvrement des sommes dues, d'un montant supérieur de près de 50 % à l'objectif de 45 millions de dollars fixé pour l'exercice biennal. Après avoir achevé son examen quinquennal du mandat du Bureau des services de contrôle interne, l'Assemblée générale a entrepris un examen externe des organismes de contrôle en décembre 2005. Le suivi des résultats des programmes est intervenu dans de meilleurs délais et de façon plus efficace. L'établissement de rapports sur les résultats obtenus par les directeurs de programme a été complété par l'établissement de notes consultatives techniques, un

cours de formation en ligne sur la gestion axée sur les résultats\* et l'élaboration d'un glossaire des termes relatifs au suivi et à l'évaluation\*.

## **B. Exécution des produits et utilisation des ressources**

49. On entend par produit le produit ou service final que l'exécution d'un programme permet de fournir aux utilisateurs finals pour que les objectifs visés soient atteints (ST/SGB/2000/8, annexe). Le présent rapport sur l'exécution du programme porte sur six catégories de produits quantifiables, à savoir : a) les services fonctionnels aux réunions; b) la documentation à l'intention des organes délibérants; c) les groupes d'experts, rapporteurs et services de dépôt; d) les publications en série; e) les publications isolées; f) les autres activités de fond (expositions, brochures, manifestations spéciales, documents techniques, missions d'enquête et missions spéciales, promotion des instruments juridiques, etc.). Les produits quantifiables se distinguent des autres activités par le fait qu'ils sont définis et quantifiés avec précision dans le budget-programme et que leur exécution peut donc être clairement suivie. D'autres activités produisent des produits non quantifiables – c'est-à-dire des produits dont le nombre ne peut être ni planifié ni prévu précisément car ils sont fonction de demandes émanant de gouvernements ou correspondent à des services dont la portée est incertaine. Ces produits sont décrits dans le budget-programme mais ne sont pas chiffrés et il est donc impossible de rendre compte de leur taux d'exécution. Ils représentent cependant une part importante des activités du Secrétariat et absorbent une part notable des ressources disponibles. Il s'agit notamment de services consultatifs, de cours de formation, de projets sur le terrain, de services de conférence, de tâches administratives, etc. Bien qu'il ne soit pas rendu compte des produits non quantifiables dans les paragraphes du présent rapport consacrés à l'exécution, il en est cependant tenu compte dans l'analyse de l'utilisation des ressources et dans la partie consacrée aux réalisations escomptées. Il est également question du nombre total de produits exécutés à la section 6, consacrée aux activités de coopération technique.

50. L'inventaire des produits programmés a été dressé d'après les textes explicatifs du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 tel que modifiés par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/270\*. Le budget-programme comportait 28 406 produits programmés. Avec les 643 produits reportés de l'exercice précédent, 29 049 produits étaient donc prévus; 2 374 produits ayant été ajoutés au programme de travail de l'Organisation au cours de l'exercice biennal à la demande d'organes délibérants, le nombre de produits *prescrits* à exécuter en 2004-2005 s'est donc établi à 31 423. En outre, 1 707 produits ont été ajoutés au programme de travail et exécutés à l'initiative du Secrétariat. Le nombre total de produits s'est donc élevé à 33 130 pour l'exercice biennal. Les données relatives à l'exécution de ces produits figurent au tableau 1 (celui-ci exclut les chapitres du budget qui ne comprennent que des produits non quantifiables) et sont reprises de façon plus approfondie dans les tableaux relatifs à l'exécution chapitre par chapitre (voir plus bas, chap. II).

## 1. Taux d'exécution

51. Au cours de l'exercice biennal, 25 393 produits ont été achevés sous la forme prévue, tandis que 554 ont été achevés après avoir été reformulés<sup>2</sup> (les uns et les autres comptent comme ayant été exécutés). En outre, 2 374 produits ajoutés à la demande d'organes délibérants et 1 707 produits ajoutés à la demande du Secrétariat ont été exécutés. Au total, 537 produits ont été reportés à l'exercice biennal suivant et 2 565 ont été supprimés. Le report ou la suppression des produits a été décidé à la demande d'organes délibérants ou par les directeurs de programme<sup>3</sup>.

52. Selon les éléments du programme de travail retenus, on peut déterminer le taux d'exécution des produits de trois façons différentes. La première méthode ( $I_M$ )<sup>4</sup> consiste à calculer le pourcentage des produits exécutés par rapport à l'ensemble des produits prescrits (produits initialement prévus, plus produits reportés, plus produits ajoutés par un organe délibérant). Le deuxième mode de calcul ( $I_T$ )<sup>5</sup> indique le taux d'exécution *global* de tous les produits, c'est-à-dire de la somme des produits prescrits et des produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat. Enfin, le troisième mode de calcul ( $I_{TP}$ )<sup>6</sup> donne le ratio du nombre total de produits exécutés (qu'ils aient été programmés, reportés, reformulés ou ajoutés à la demande d'organes délibérants ou à l'initiative du Secrétariat) par rapport au nombre de produits inscrits dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005. Ce ratio reflète l'ensemble des produits exécutés au titre d'un programme donné par rapport à ce qui avait été inscrit au budget-programme au début de l'exercice biennal. Pour comprendre l'intérêt de cette formule, il faut savoir que des ressources budgétaires ont été allouées pour exécuter les produits inscrits au budget-programme de l'exercice biennal, mais que des faits nouveaux intervenus au cours de l'exercice peuvent avoir conduit à ajouter des éléments au programme de travail, qui a dû être exécuté dans la limite des ressources allouées. Ce taux d'exécution rend donc compte de l'intensité des travaux qui ont été menés pour atteindre les résultats voulus dans les différentes entités. Le nombre total de produits indiqué au tableau 1 est la somme des produits quantifiables initialement programmés, reportés et ajoutés à l'initiative des organes délibérants et du Secrétariat.

<sup>2</sup> On considère qu'un produit a été reformulé lorsque son descriptif, tel qu'il figurait dans le budget-programme, a été modifié mais que ce produit porte sur le même sujet que le produit initialement programmé.

<sup>3</sup> Conformément à la circulaire ST/SGB/2000/8, règle 106.2.

<sup>4</sup> Correspond à la méthode  $I_1$  décrite dans A/59/69.

<sup>5</sup> Correspond à la méthode  $I_2$  décrite dans A/59/69.

<sup>6</sup> Correspond à la méthode  $I_3$  décrite dans A/59/69.

Tableau 1  
Taux d'exécution des produits par chapitre du budget-programme<sup>a</sup>

Chapitre du budget	Nombre de produits	Taux d'exécution (en pourcentage)		
		I <sub>M</sub>	I <sub>T</sub>	I <sub>T/P</sub>
2 Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	2 590	89	89	103
3 Affaires politiques	1 728	95	95	97
4 Désarmement	2 619	59	59	71
5 Opérations de maintien de la paix	670	100	100	104
6 Utilisation pacifique de l'espace	550	94	97	175
8 Affaires juridiques	2 077	97	97	121
9 Affaires économiques et sociales	3 184	93	93	108
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	137	80	88	146
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	143	91	92	125
12 Commerce et développement	1 435	91	91	112
13 Centre du commerce international CNUCED/OMC	351	93	95	137
14 Environnement	671	92	93	130
15 Établissements humains	504	93	93	151
16 Prévention du crime et justice pénale	395	82	83	91
17 Contrôle international des drogues	901	85	85	91
18 Développement économique et social en Afrique	414	93	93	110
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	975	96	96	98
20 Développement économique en Europe	4 001	91	91	107
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	672	96	96	118
22 Développement économique et social en Asie occidentale	220	89	90	118
24 Droits de l'homme	4 391	93	93	116
25 Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	737	99	99	99
27 Aide humanitaire	1 454	97	97	98
28 Information	324	97	98	112
29.A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	348	100	100	101
29.B Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité	1 291	92	92	95
29.C Bureau de la gestion des ressources humaines	231	98	98	98
29.E Administration (Genève)	3	100	100	100
29.F Administration (Vienne)	3	100	100	100
30 Contrôle interne	111	99	99	110
<b>Total</b>	<b>33 130</b>	<b>90</b>	<b>91</b>	<b>106</b>

<sup>a</sup> Produits quantifiables uniquement.



53. Le taux d'exécution des produits prescrits ( $I_M$ ) a été supérieur de 6 points au taux enregistré lors de l'exercice biennal 2002-2003 (90 % contre 84 %). Le taux d'exécution global ( $I_T$ ) a atteint 91 % contre 85 % pour l'exercice précédent. Il s'agit du taux d'exécution le plus élevé atteint par le Secrétariat<sup>7</sup>, ce qui tend à montrer que la planification a été plus réaliste et l'utilisation des ressources pour exécuter les produits plus efficace. Sur les 30 chapitres et sous-chapitres du budget figurant au tableau 1, le taux d'exécution des produits prescrits a été supérieur ou égal à 90 % pour 25 chapitres et compris entre 80 et 89 % pour 4 chapitres.

54. Le seul chapitre à avoir des taux d'exécution nettement inférieurs à la moyenne (59 %) est le chapitre 4 (Désarmement), encore que ceux-ci soient supérieurs à ceux obtenus en 2002-2003 (53 %). C'est au Département des affaires de désarmement que le nombre de produits éliminés (1 026) a été le plus élevé, en termes tant absolus que relatifs, soit 47 % des produits programmés par le Département et 40 % de l'ensemble des produits éliminés au Secrétariat. La majeure partie des produits supprimés par le Département (946 produits, représentant 92 % des produits éliminés) l'ont été par décision d'organes délibérants et tiennent principalement à l'annulation de réunions d'organes intergouvernementaux, comme la Conférence du désarmement, qui ont raccourci leurs sessions ou ne sont pas parvenus à s'entendre sur leur programme de travail. De ce fait, aucun comité spécial ni groupe de travail n'ont été créés et des centaines de produits prévus à leur appui ont été éliminés. Comme la décision d'organiser ou d'annuler une réunion ou une série de réunions appartient aux seuls États Membres, le Département des affaires de désarmement n'a guère eu la possibilité de prévoir ou de contrôler ces suppressions.

55. Par ailleurs, 5 % des produits supprimés au Département des affaires de désarmement l'ont été à la suite de décisions de gestion prises dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général visant à supprimer les produits devenus inutiles ou faisant double emploi et à rationaliser la production de dossiers, d'évaluations et d'analyses politiques. Trois pour cent des produits supprimés l'ont été par suite de l'insuffisance des ressources extrabudgétaires. Les taux d'exécution ont donc été faibles du fait qu'il est difficile de prévoir de façon raisonnablement fiable les calendriers des travaux des organes intergouvernementaux dont le Département s'occupe et qu'une initiative visant à rationaliser le programme de travail peut avoir des conséquences à strictement parler négatives sur le taux d'exécution.

56. Il convient de noter que, si l'on excluait des calculs les produits supprimés par décision d'organes délibérants (puisque le Secrétariat n'est pas responsable de leur suppression), le taux d'exécution du Département des affaires de désarmement passerait à 95 %. De même, si tous les produits supprimés par décision d'organes délibérants étaient déduits des calculs de tous les départements et services, le taux d'exécution global du Secrétariat passerait de 91 % à 95 %. Environ 59 % des produits supprimés l'ont été par décision d'organes délibérants et entrent soit dans la catégorie des services fonctionnels aux réunions soit dans celle de la documentation à l'intention des organes délibérants. Les taux d'exécution globaux par catégories de produits sont présentés dans la version électronique du rapport\*.

<sup>7</sup> Les taux d'exécution pour les précédents exercices biennaux s'établissaient comme suit : 2001-2002, 84 % (A/57/62, tableau 1), 1999-2000, 89 % (A/55/73, tableau 1), 1996-1997, 80 % (A/53/122, tableau 1) et 1994-1995, 75,5 % (ibid.).

57. Comme exposé plus haut, l'indice  $I_{TP}$  correspond au rapport du nombre total de produits exécutés sur le nombre total de produits initialement programmés. Cet indice donne la mesure de l'esprit d'initiative et de la capacité des départements de faire face à des circonstances imprévues et montre les difficultés et incertitudes qu'il y a à tenter de planifier l'exécution des produits avec exactitude deux ou trois ans à l'avance. Des produits doivent parfois être ajoutés pour faire face aux problèmes qui se font jour et aux changements de priorité. Le taux d'exécution global  $I_{TP}$  s'est établi à 106 % pour l'ensemble du Secrétariat. Il a été supérieur à la moyenne pour 16 chapitres du budget-programme et inférieur pour 14 chapitres. Ce taux a été supérieur à celui obtenu au cours de l'exercice précédent, soit 102 %. Ces résultats témoignent de l'aptitude des directeurs de programme de faire face à des besoins imprévus en exécutant un plus grand nombre de produits.

## 2. Produits ajoutés

58. Au cours de l'exercice biennal, 4 081 produits, ajoutés au programme de travail soit par des organes intergouvernementaux soit par le Secrétariat, ont été exécutés. Le pourcentage de produits ajoutés par rapport au nombre total de produits prévus a été légèrement moins élevé que lors des exercices biennaux précédents (14 % en 2004-2005, contre 17 % en 2002-2003 et 15 % en 2001-2002). Comme lors des exercices précédents, plus de la moitié (58 %) des produits ajoutés l'ont été à l'initiative d'organes intergouvernementaux. La plupart des produits ajoutés relevaient des deux catégories suivantes : documentation à l'intention des organes délibérants (28 %) et services fonctionnels aux réunions (22 %). Les produits ajoutés par le Secrétariat entraient dans les catégories suivantes : publications en série (7 %), publications isolées (14 %) et autres activités de fond (39 %). Les données relatives aux produits ajoutés sont présentées au tableau 2 pour les chapitres pertinents. Le nombre total de produits ajoutés par catégories est présenté dans la version électronique du rapport\*.

Tableau 2  
Justification de l'ajout de produits, par chapitre du budget-programme

Chapitre	Produits ajoutés	Décision d'organes délibérants	Justification				
			Total	Secrétariat			
				Raison tenant au programme	Disponibilité des ressources extrabudgétaires	Produits ajoutés (en pourcentage) <sup>a</sup>	
2	Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	344	236	108	108	–	15
3	Affaires politiques	14	14	–	–	–	–
4	Désarmement	416	381	35	14	21	19
5	Opérations de maintien de la paix	22	21	1	–	1	3
6	Utilisation pacifique de l'espace	240	12	228	227	1	77
8	Affaires juridiques	260	217	43	42	1	14
9	Affaires économiques et sociales	373	303	70	58	12	13
10	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	55	5	50	48	2	67

Chapitre	Produits ajoutés	Décision d'organes délibérants	Justification				Produits ajoutés (en pourcentage) <sup>a</sup>
			Total	Secrétariat			
				Raison tenant au programme	Disponibilité des ressources extrabudgétaires		
11	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	32	14	18	18	–	29
12	Commerce et développement	191	119	72	63	9	15
13	Centre du commerce international CNUCED/OMC	108	–	108	82	26	44
14	Environnement	155	40	115	95	20	30
15	Établissements humains	183	34	149	78	71	57
16	Prévention du crime et justice pénale	36	29	7	2	5	10
17	Contrôle international des drogues	36	10	26	26	–	4
18	Développement économique et social en Afrique	43	10	33	7	26	12
19	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	14	5	9	8	1	1
20	Développement économique en Europe	509	422	87	86	1	15
21	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	95	12	83	62	21	16
22	Développement économique et social en Asie occidentale	46	20	26	26	–	26
24	Droits de l'homme	814	435	379	372	7	23
27	Aide humanitaire	5	–	5	–	5	–
28	Information	29	2	27	25	2	10
29.A	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	3	3	–	–	–	–
29.B	Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité	46	18	28	28	–	4
29.C	Bureau de la gestion des ressources humaines	1	1	–	–	–	–
30	Bureau des services centraux d'appui	11	11	–	–	–	11
<b>Total</b>		<b>4 081</b>	<b>2 374</b>	<b>1 707</b>	<b>1 475</b>	<b>232</b>	<b>14</b>

<sup>a</sup> En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

59. Sept chapitres du budget (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence, Désarmement, Utilisations pacifiques de l'espace, Affaires économiques et sociales, Affaires juridiques, Développement économique en Europe et Droits de l'homme) totalisent 72 % de l'ensemble des produits ajoutés. Sur l'ensemble de ces sept chapitres, 67 % des produits ajoutés l'ont été à la demande d'organes délibérants. Pour un de ces chapitres (Utilisations pacifiques de l'espace), moins de 10 % des produits ajoutés l'ont été à la demande d'organes délibérants.

### 3. Produits reportés

60. Sur les 33 130 produits prescrits, 537, soit 1,6 %, ont été reportés, contre 643 (1,9 %) en 2002-2003 et 2,3 % en 2000-2002; cette tendance à la baisse correspond à une augmentation des taux d'exécution. On considère qu'un produit a été « reporté », quel que soit son stade d'exécution, s'il n'a pas été mis à la disposition des utilisateurs directs à la fin de l'exercice biennal, même s'il doit être exécuté au début de l'exercice suivant. De nombreux documents et publications qui ont été reportés pour des raisons tenant au programme devaient devenir disponibles au premier semestre 2006. Comme lors de l'exercice précédent, dans 84 % des cas, les produits reportés ont été des publications et d'autres produits tels que des brochures, planches murales et pochettes de documentation, des manifestations spéciales et des documents techniques. Des informations sur le nombre total de produits reportés par catégories de produits sont disponibles dans la version électronique du rapport\*.

61. Au paragraphe 17 de sa résolution 59/275\*, l'Assemblée générale a demandé des détails sur les raisons pour lesquelles des produits inscrits aux programmes n'auraient pas été entièrement exécutés, auraient été reportés ou auraient été supprimés. Le tableau 3 indique les principaux motifs du report des produits par chapitre du budget-programme et le tableau 4 indique les raisons principales de la suppression des produits. On trouvera dans la version électronique du rapport\* des précisions sur les raisons du report des produits.

Tableau 3  
Justification du report de produits, par chapitre du budget-programme

Chapitre du budget	Total produits reportés	Décision d'organes délibérants	Raison tenant au programme	Justification			Produits reportés (pourcentage) <sup>a</sup>
				Vacances de poste/budget ordinaire	Vacances de poste/fonds extra-budgétaires	Fonds extra-budgétaires insuffisants	
2 Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	1	–	–	–	–	1	–
3 Affaires politiques	63	–	62	–	–	1	4
4 Désarmement	38	–	8	–	–	30	2
8 Affaires juridiques	30	4	26	–	–	–	2
9 Affaires économiques et sociales	52	–	33	16	–	3	2
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	2	–	2	–	–	–	2
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7	–	4	3	–	–	6
12 Commerce et développement	53	1	38	7	–	7	4
13 Centre du commerce international CNUCED/OMC	9	–	8	–	–	1	4
14 Environnement	34	–	28	–	1	5	7
15 Établissements humains	34	–	26	–	–	8	11
16 Prévention du crime et justice pénale	38	20	17	–	–	1	11
17 Contrôle international des drogues	27	–	25	–	2	–	3

Chapitre du budget	Justification							Produits reportés (pourcentage) <sup>a</sup>
	Total produits reportés	Décision d'organes délibérants	Raison tenant au programme	Vacances de poste/budget ordinaire	Vacances de poste/fonds extra-budgétaires	Fonds extra-budgétaires insuffisants		
18 Développement économique et social en Afrique	16	–	15	1	–	–	4	
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	13	–	13	–	–	–	1	
20 Développement économique en Europe	63	3	57	–	2	1	2	
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	5	–	4	–	–	1	–	
22 Développement économique et social en Asie occidentale	5	–	5	–	–	–	3	
24 Droits de l'homme	32	–	29	–	–	3	–	
27 Aide humanitaire	2	–	2	–	–	–	–	
28 Information	7	–	7	–	–	–	2	
29A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	–	–	–	–	–	–	–	
29B Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité	1	1	–	–	–	–	–	
29C Bureau de la gestion des ressources humaines	5	1	3	1	–	–	2	
<b>Total</b>	<b>537</b>	<b>30</b>	<b>412</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>62</b>	<b>2</b>	

<sup>a</sup> En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

#### 4. Produits supprimés

62. Au total, 2 565 produits, soit 7,7 % du total (33 130), ont été supprimés en 2004-2005, contre 13 % (4 324 produits) en 2002-2003 et 14,7 % en 2000-2001. Cette tendance à la baisse correspond à une augmentation des taux d'exécution. Plus de la moitié des produits éliminés (61 %) l'ont été à la demande d'organes délibérants contre 51 % pendant l'exercice précédent; 35 % des produits supprimés, contre 45 % pendant l'exercice précédent, l'ont été à l'initiative de directeurs de programme et 4 % l'ont été parce que des postes vacants n'ont pas été pourvus ou que les fonds extrabudgétaires ont été insuffisants. Au total, 903 produits ont été supprimés pour des raisons tenant au programme, contre 1 936 pendant l'exercice précédent, soit une baisse de 47 %. Dans la lignée de ce qui s'était produit pendant l'exercice précédent, 81 % des suppressions ont concerné les services fonctionnels aux réunions et la documentation à l'intention des organes délibérants; elles représentaient le plus souvent des efforts visant à réduire ou rationaliser les calendriers de réunion et de publication. On trouvera plus de détails sur les produits supprimés par catégories dans la version en ligne du rapport\*.

63. On trouvera au tableau 4 les raisons de la suppression des produits. En application du paragraphe 17 de la résolution 59/275\* de l'Assemblée générale, des renseignements sont donnés en ligne sur les raisons de la suppression des produits\*. Comme pendant l'exercice précédent, quatre chapitres du budget (Affaires de

l'Assemblée générale et services de conférence, Désarmement, Développement économique en Europe et Droits de l'homme) ont totalisé 72 % des produits éliminés, contre 68 % en 2002-2003. Sur les 1 856 produits éliminés pour ces chapitres, 71 % ont été supprimés à la demande d'organes délibérants, 26,5 % pour des raisons liées aux programmes et quelque 2,5 % parce que des postes vacants n'ont pas été pourvus ou que les fonds extrabudgétaires ont été insuffisants. Les motifs de la suppression des produits relevant du chapitre 4 (Désarmement) sont exposés plus haut. Dans le cas des trois autres chapitres, 90 % des produits supprimés l'ont été comme suite à l'annulation ou à la rationalisation de réunions initialement prévues à l'intention des organes délibérants et de la documentation correspondante. Les autres suppressions s'expliquent par le recentrage des priorités compte tenu des questions nouvelles dont l'Organisation est saisie et des résultats à atteindre, ainsi que par la politique du Secrétaire général tendant à rationaliser l'établissement de rapports qui a conduit les directeurs de programme à examiner attentivement le programme de travail pour déterminer quels produits pouvaient être intégrés à d'autres activités. On trouvera de plus amples renseignements sur la suppression de produits par catégories pour le Département des affaires de désarmement\*, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences\*, la Commission économique pour l'Europe\* et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme\* dans la version électronique du rapport.

Tableau 4

**Justification de la suppression des produits, par chapitre du budget-programme**

Chapitre	Justification						
	Total produits supprimés	Décision d'organes délibérants	Raison tenant au programme	Vacances de poste/ budget ordinaire	Vacances de poste/ fonds extra-budgétaires	Fonds extra-budgétaires insuffisants	Produits supprimés (en pourcentage) <sup>a</sup>
2 Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	274	144	130	–	–	–	12
3 Affaires politiques	31	29	2	–	–	–	2
4 Désarmement	1 026	946	49	–	–	31	47
5 Opérations de maintien de la paix	1	–	1	–	–	–	–
6 Utilisations pacifiques de l'espace	19	2	17	–	–	–	6
8 Affaires juridiques	26	7	18	1	–	–	1
9 Affaires économiques et sociales	166	25	137	2	–	2	6
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	15	5	10	–	–	–	18
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	4	–	4	–	–	–	4
12 Commerce et développement	76	15	40	4	–	17	6
13 Centre du commerce international CNUCED/OMC	8	–	8	–	–	–	3
14 Environnement	10	–	9	–	–	1	2
15 Établissements humains	3	–	3	–	–	–	–
16 Prévention du crime et justice pénale	31	–	28	–	–	3	9
17 Contrôle international des drogues	106	54	50	2	–	–	12

Chapitre	Justification							
	Total produits supprimés	Décision d'organes délibérants	Raison tenant au programme	Vacances de poste/ budget ordinaire	Vacances de poste/ fonds extra-budgétaires	Fonds extra-budgétaires insuffisants	Produits supprimés (en pourcentage) <sup>a</sup>	
18	Développement économique et social en Afrique	11	–	8	–	–	3	3
19	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	27	1	19	4	–	3	3
20	Développement économique en Europe	279	67	202	–	7	3	8
21	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	19	3	10	5	–	1	3
22	Développement économique et social en Asie occidentale	16	–	16	–	–	–	9
24	Droits de l'homme	267	158	106	–	–	3	7
25	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	4	–	–	–	–	4	–
27	Aide humanitaire	41	12	21	–	–	8	3
28	Information	1	–	1	–	–	–	–
29.B	Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité	103	89	14	–	–	–	8
30	Contrôle interne	1	1	–	–	–	–	1
<b>Total</b>		<b>2 565</b>	<b>1 558</b>	<b>903</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>79</b>	<b>9</b>

<sup>a</sup> En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

## 5. Produits reportés de l'exercice biennal précédent

64. Le tableau 5 donne des informations sur 643 produits dont l'exécution prévue en 2002-2003 a été reportée à l'exercice 2004-2005. Sur ces 643 produits, 71 % ont été exécutés, 10 % ont été de nouveau reportés et les 19 % restants ont été supprimés. Sur l'ensemble des produits éliminés, 24 % relevaient de la catégorie des services fonctionnels aux réunions et 73 % concernaient des publications et d'autres activités de fond. Il faudrait faire preuve d'une plus grande rigueur concernant la parution des publications reportées, puisque 55 des 65 produits reportés pendant deux exercices biennaux appartenaient à cette catégorie. Le tableau concernant les produits reportés par catégories est disponible en ligne\*.

Tableau 5  
État d'exécution des produits reportés de l'exercice biennal précédent, par chapitre du budget-programme

Chapitre	Produits reportés de 2002-2003	État d'exécution			
		Produits exécutés	Produits reportés à 2006-2007 supprimés		
2	Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	1	–	1	–
3	Affaires politiques	38	16	22	–
4	Désarmement	19	4	–	15

Chapitre	État d'exécution			
	Produits reportés de 2002-2003	Produits exécutés	Produits reportés à 2006-2007	Produits supprimés
5 Opérations de maintien de la paix	2	2	–	–
6 Utilisations pacifiques de l'espace	6	6	–	–
8 Affaires juridiques	144	132	2	10
9 Affaires économiques et sociales	77	56	5	16
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	5	2	–	3
12 Commerce et développement	75	56	11	8
14 Environnement	33	25	2	6
15 Établissements humains	11	9	1	1
16 Prévention du crime et justice pénale	2	–	2	–
17 Contrôle international des drogues	20	9	6	5
18 Développement économique et social en Afrique	20	14	2	4
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	10	8	–	2
20 Développement économique en Europe	61	32	8	21
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	28	26	1	1
22 Développement économique et social en Asie occidentale	6	6	–	–
24 Droits de l'homme	54	29	2	23
25 Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	–	–	–	–
26 Réfugiés de Palestine	–	–	–	–
27 Aide humanitaire	16	13	–	3
28 Information	14	13	–	1
29.B Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité	1	1	–	–
<b>Total</b>	<b>643</b>	<b>459</b>	<b>65</b>	<b>119</b>

## 6. Activités de coopération technique

65. Les produits concernant la coopération technique relèvent de quatre catégories : a) services consultatifs; b) cours, séminaires et ateliers de formation; c) programmes et bourses d'études; d) projets sur le terrain. Ces produits ne sont pas quantifiables dans la mesure où ils sont fournis à la demande des gouvernements ou lorsque des fonds deviennent disponibles; leur nombre n'était donc pas connu avec précision au début de l'exercice biennal. Il est donc impossible de calculer les taux d'exécution et le tableau 6 ne porte que sur le volume théorique des produits exécutés.

66. Il faut noter que si les statistiques présentées ci-après correspondent aux catégories de coopération technique dont il est question dans le texte explicatif des différents fascicules du budget, ce texte ne cadre pas toujours avec la définition de la coopération technique en tant que produit bénéficiant aux États Membres. Certains textes explicatifs font mention de produits de coopération technique destinés tant à des bénéficiaires externes qu'à des bénéficiaires internes, tels que des départements et des fonctionnaires de l'Organisation. Par exemple, le chapitre 8



(Affaires juridiques) compte le plus grand nombre de produits de coopération technique exécutés, soit 6 581 produits, dont 84 % (5 514) ont trait à la fourniture de services consultatifs en interne, tels que des avis sur les politiques et procédures administratives (432 produits), des conseils relatifs aux contrats, aux marchés, aux assurances et aux questions concernant la propriété intellectuelle (1 031 produits), des conseils concernant la gestion des ressources humaines (822 produits), etc. Seuls 16 % des produits de coopération technique exécutés par le Bureau des affaires juridiques ont bénéficié directement aux États Membres. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information et le Département de la gestion comptent parmi ceux dont les activités de coopération technique sont destinées principalement à des clients internes. De l'avis du BSCI, il faut que les produits de coopération technique soient traités de façon cohérente et uniforme dans l'ensemble du Secrétariat.

67. S'agissant des autres chapitres, les produits de coopération technique ont bénéficié aux États Membres. Par exemple, les 4 572 produits du Centre du commerce international CNUCED/OMC (chap. 13), dont 3 606 services consultatifs concernant l'évaluation du potentiel à l'exportation, l'élaboration de stratégies d'exportation et la promotion de services et de réseaux d'information sur le commerce, l'analyse des marchés, notamment, ont directement profité aux gouvernements et à des organismes nationaux, sous-régionaux et régionaux. Il en est de même pour les commissions régionales, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUE, le HCR, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres encore. L'UNRWA représente un cas à part puisque toutes ses activités bénéficient directement aux réfugiés palestiniens.

68. Le nombre de produits de coopération technique exécutés pendant l'exercice a atteint 20 191, soit une progression de 27 % par rapport à l'exercice précédent<sup>8</sup>. Au total, 14 308 services consultatifs ont été fournis et 4 715 missions entreprises à l'appui de ces services, ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à l'exercice précédent. Le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des affaires juridiques, la CNUCED, le CCI, l'ONUDC et la CEPALC ont fourni 88 % de l'ensemble des services consultatifs. Ce pourcentage passe à 81 % si l'on exclut les services fournis à des clients internes. Au total, 176 320 représentants de gouvernements et d'entités sous-régionales, régionales et nationales ont bénéficié de 3 546 cours, séminaires et ateliers de formation, qui leur ont permis de renforcer leurs capacités; 83 % de ces activités de formation ont été exécutées par neuf départements et entités, à savoir la CNUCED, le CCI, le PNUE, ONU-Habitat, la CEPALC, la CESAP, le ACDH, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département de l'information, et ont compté en moyenne 50 stagiaires par cours. Le nombre de projets de coopération technique effectivement offerts a progressé de 21 %, passant de 1 599 en 2002-2003 à 1 928 en 2004-2005; 71 % des projets exécutés relevaient de quatre chapitres du budget (Affaires économiques et sociales, Centre du commerce international CNUCED/OMC, Commerce et développement et Aide humanitaire). Trois départements et entités (Département des affaires économiques et sociales, CESAP et HCDH) ont octroyé 76 % des 409 bourses d'études.

---

<sup>8</sup> 15 853 produits de coopération technique ont été exécutés pendant l'exercice 2002-2003 : 11 677 services consultatifs, 2 217 activités de formation, 410 programmes d'études et de bourses et 1 599 projets (source : Système intégré de suivi).

69. Si l'on exclut les services consultatifs, les cours de formation et les projets destinés à des clients internes, six entités – le CCI, le HCR, la CNUCED, la CEPALC, le Département des opérations de maintien de la paix et le PNUE – assurent le plus grand nombre d'activités de coopération technique, suivis de près par l'ONUDC, ONU-Habitat et le Département des affaires économiques et sociales. À eux neuf, ils ont exécuté 81 % de tous les produits de coopération technique pendant l'exercice biennal.

Tableau 6  
Produits de coopération technique exécutés en 2004-2005

Chapitre	Total, produits	Services consultatifs		Formation		Projets exécutés	Bourses distribuées
		Services fournis	Missions	Cours	Participants		
2 Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	74	7	–	67	1 113	–	–
3 Affaires politiques	62	–	–	6	106	49	7
4 Désarmement	50	9	5	39	1 124	2	–
5 Opérations de maintien de la paix	780	750	–	–	–	30	–
6 Utilisations pacifiques de l'espace	73	33	–	22	2 055	10	8
8 Affaires juridiques	6 581	6 496	39	60	2 227	1	24
9 Affaires économiques et sociales	564	203	185	63	2 323	185	113
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	2	–	–	2	104	–	–
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	1	1	–	–	–	–
12 Commerce et développement	1 092	509	451	379	13 844	204	–
13 Centre du commerce international CNUCED/OMC	4 572	3 606	2031	762	33 690	204	–
14 Environnement	638	393	408	221	10 632	24	–
15 Établissements humains	513	229	268	170	9 260	114	–
16 Prévention du crime et justice pénale	151	86	86	19	3 500	46	–
17 Contrôle international des drogues	601	529	74	37	1 248	6	29
18 Développement économique et social en Afrique	371	203	215	62	2 225	82	24
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	306	30	30	169	7 367	44	63
20 Développement économique en Europe	207	92	92	92	6 985	23	–
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	838	640	622	160	5 348	32	6
22 Développement économique et social en Asie occidentale	66	–	–	24	1 188	42	–
24 Droits de l'homme	543	171	139	235	14 065	2	135
25 Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	1 133	20	20	343	11 021	770	–
27 Aide humanitaire	172	38	54	76	42 112	58	–
28 Information	541	53	–	488	5 896	–	–
29.A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	6	–	–	6	133	–	–

Chapitre	Total, produits	Services consultatifs		Formation		Projets exécutés	Bourses distribuées
		Services fournis	Missions	Cours	Participants		
29.B Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité	210	210	–	–	–	–	–
29.D Bureau des services centraux d'appui	44	–	–	44	2 003	–	–
<b>Total</b>	<b>20 191</b>	<b>14 308</b>	<b>4 715</b>	<b>3 546</b>	<b>179 569</b>	<b>1 928</b>	<b>409</b>

70. Outre la coopération technique, il convient de noter que 1 791 produits ont été exécutés au titre des services de conférence, de l'administration et des activités de contrôle, qui regroupent des services et produits concernant l'administration et la gestion d'ensemble, les services centraux d'appui, les services de documentation et de publication, la planification des programmes, le budget et la comptabilité, les fonctions de contrôle et les services de conférence.

## 7. Utilisation des ressources

71. Étant donné qu'il n'a pas été possible d'incorporer des données d'ordre financier dans le présent rapport, on a eu recours à la même unité de mesure que pour l'exercice précédent afin de rendre compte des ressources utilisées pour exécuter les produits et parvenir aux réalisations escomptées, à savoir le nombre de mois de travail des administrateurs. Il s'agit certes d'une mesure approximative mais qui constitue cependant un indicateur intéressant en ce sens que le nombre de mois de travail des administrateurs constitue une composante majeure de l'utilisation des ressources.

72. Comme cela avait été le cas lors de l'exercice précédent, 396 976 mois de travail – soit 79 % du nombre total de mois de travail (503 226) – ont été utilisés au titre du programme Réfugiés de Palestine (chap. 26), qui n'exécute pas de produits quantifiables inscrits au budget de l'exercice biennal, mais qui – avec ses 148 fonctionnaires recrutés sur le plan international et ses agents locaux (plus de 20 000) – fournit des services à quelque 4,2 millions de réfugiés. Il s'agit bien entendu d'un cas particulier, tant par les activités menées – l'intégralité du programme de travail bénéficie directement aux réfugiés de Palestine – que par l'échelle – les autres activités du Secrétariat semblent insignifiantes par comparaison. Il semble donc fondé de ne pas prendre le chapitre 26 en considération dans l'analyse globale, sous peine d'en fausser les résultats. Les tableaux et paragraphes qui suivent ne tiennent donc pas compte du programme Réfugiés de Palestine. On trouvera toutefois en ligne des tableaux des mois de travail qui englobent le chapitre 26.

73. Au total, le Secrétariat a utilisé 106 250 mois de travail (y compris les mois de travail des consultants) pour l'exécution des produits de l'exercice 2004-2005 et des réalisations escomptées. Sur ce total, 71 575 mois de travail, soit 67 %, ont été financés au moyen du budget ordinaire et 34 674 mois de travail (33 %) par des ressources extrabudgétaires. S'agissant des mois de travail financés au moyen du budget ordinaire, 96 % revenaient aux administrateurs et 4 % aux consultants. Parallèlement, 77 % des ressources extrabudgétaires ont été consacrées aux administrateurs et 23 % aux consultants. Les administrateurs ont effectué 90 % du nombre total de mois de travail, contre seulement 10 % pour les consultants.

74. Trois entités – le Bureau des services centraux d'appui à New York, l'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies à Nairobi – n'ont consacré aucun de leurs 5 340 mois de travail à l'exécution de produits quantifiables. Quatre autres entités – le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le CCI, le Bureau de la gestion des ressources humaines et l'Office des Nations Unies à Vienne – ont utilisé au plus 17 % de leur 31 000 mois de travail combinés à l'exécution de produits quantifiables. Ensemble, ces sept entités ont utilisé 34 % de l'ensemble des mois de travail des administrateurs. On trouvera au tableau 7 la ventilation du nombre total de mois de travail utilisés par chapitre du budget, à l'exclusion du chapitre 26 (Réfugiés de Palestine), et le pourcentage des mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables. Un tableau semblable contenant également les données relatives au chapitre 26 est disponible en ligne\*.

Tableau 7  
Mois de travail utilisés, par chapitre du budget<sup>a</sup>

Chapitre	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	Q <sup>b</sup>	
	Admini- strateurs	Consul- tants	Admini- strateurs	Consul- tants			
2	Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	24 034	122	513	193	<b>24 862</b>	9
3	Affaires politiques	1 994	19	150	4	<b>2 167</b>	97
4	Désarmement	420	4	109	260	<b>792</b>	71
5	Opérations de maintien de la paix	788	–	6 114	15	<b>6 917</b>	42
6	Utilisations pacifiques de l'espace	314	–	27	–	<b>340</b>	53
8	Affaires juridiques	1 656	12	345	1	<b>2 014</b>	62
9	Affaires économiques et sociales	5 481	264	1 377	719	<b>7 848</b>	68
10	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	195	3	1	–	<b>200</b>	92
11	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	290	20	–	27	<b>337</b>	98
12	Commerce et développement	3 649	154	1 379	668	<b>5 851</b>	57
13	Centre du commerce international CNUCED/OMC	1 896	–	192	–	<b>2 088</b>	17
14	Environnement	410	80	2 108	744	<b>3 342</b>	67
15	Établissements humains	557	23	871	1 856	<b>3 307</b>	34
16	Prévention du crime et justice pénale	863	15	286	138	<b>1 302</b>	70
17	Contrôle international des drogues	891	393	454	302	<b>2 040</b>	82
18	Développement économique et social en Afrique	1 750	127	63	73	<b>2 014</b>	75
19	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 970	54	229	278	<b>2 532</b>	52
20	Développement économique en Europe	2 202	90	327	121	<b>2 740</b>	90
21	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 110	190	326	959	<b>3 587</b>	55
22	Développement économique et social en Asie occidentale	1 088	165	10	148	<b>1 411</b>	74
24	Droits de l'homme	2 267	180	2 502	294	<b>5 243</b>	60
25	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	–	–	3 716	–	<b>3 716</b>	52

Chapitre	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	Q <sup>b</sup>	
	Admini- strateurs	Consul- tants	Admini- strateurs	Consul- tants			
27	Aide humanitaire	433	12	1 733	491	<b>2 669</b>	68
28	Information	4 156	220	155	19	<b>4 551</b>	95
29.A	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	234	1	34	10	<b>279</b>	48
29.B	Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité	1 046	31	1 331	–	<b>2 408</b>	35
29.C	Bureau de la gestion des ressources humaines	2 013	612	470	361	<b>3 456</b>	12
29.D	Bureau des services centraux d'appui	2 310	–	78	32	<b>2 419</b>	–
29.E	Administration (Genève)	1 006	12	507	–	<b>1 525</b>	–
29.F	Administration (Vienne)	510	12	72	–	<b>594</b>	2
29.G	Administration (Nairobi)	841	28	527	–	<b>1 396</b>	–
30	Contrôle interne	1 348	7	937	13	<b>2 305</b>	22
<b>Total</b>		<b>68 721</b>	<b>2 853</b>	<b>26 946</b>	<b>7 728</b>	<b>106 250</b>	<b>43</b>

<sup>a</sup> À l'exception du chapitre 26 (Réfugiés de Palestine).

<sup>b</sup> Pourcentage de mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables.

75. Sur les 25 autres chapitres du budget, qui représentaient 69 910 mois de travail (soit 66 %), l'exécution de produits quantifiables a absorbé entre 21 et 97 % du nombre total de mois de travail utilisés. Sur les 25 programmes en question, 13 ont consacré au moins 65 % de leurs mois de travail à l'exécution de produits quantifiables, tandis que les 12 autres se situaient en dessous de la moyenne de 65 %. En ce qui concerne les activités de fond, 47 % du nombre total de mois de travail ont été consacrés à des activités de développement, de défense des droits de l'homme et d'aide humanitaire, tandis que 2 % étaient consacrés aux affaires juridiques, 10 % à la paix, au désarmement et à la sécurité, 23 % aux orientations générales et aux services de conférence, 4 % à l'information et 14 % à l'administration et aux fonctions de contrôle.

76. Sur le total de 106 250 mois de travail, 45 993 – soit 43 % – ont été utilisés pour exécuter 33 130 produits quantifiables. Si on exclut le Bureau des services centraux d'appui et les Offices des Nations Unies à Genève et Nairobi, qui n'exécutent aucun produit quantifiable, le chiffre en question s'élève à 45,6 %. Pour les services qui exécutent à la fois des produits quantifiables et des produits non quantifiables, le nombre de mois de travail était en moyenne presque le même pour les uns et les autres. Il convient de rappeler que les activités non quantifiables comprennent les produits consacrés à la coopération technique, aux services de conférence, à l'administration et aux fonctions de contrôle. On trouvera au tableau 8 la ventilation des mois de travail par grande catégorie d'activités pour l'exercice 2004-2005.

Tableau 8  
**Ventilation des mois de travail d'administrateur par catégories de produits  
pour l'exercice 2004-2005<sup>a</sup>**

Catégorie de production	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Total	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts	13 344	19	4 322	12	17 666	17
Services fonctionnels aux réunions	4 478	6	1 343	4	5 822	5
Documentation à l'intention des organes délibérants	7 178	10	2 447	7	9 625	9
Groupes d'experts, rapporteurs, services de dépôt	1 687	2	532	2	2 219	2
Autres activités de fond	17 995	25	10 332	30	28 327	27
Publications en série	4 730	7	1 218	4	5 948	6
Publications isolées	3 035	4	1 371	4	4 406	4
Autres activités de fond	10 230	14	7 743	22	17 973	17
Coopération technique	8 680	12	11 923	34	20 603	19
Services consultatifs	2 956	4	2 802	8	5 758	5
Cours, séminaires et ateliers de formation	2 402	3	2 061	6	4 463	4
Programmes d'études et de bourses	104	1	59	–	164	–
Projets sur le terrain	3 218	4	7 000	20	10 218	10
Services de conférence, administration, fonctions de contrôle	31 556	44	8 097	23	39 653	37
<b>Total</b>	<b>71 575</b>	<b>100</b>	<b>34 674</b>	<b>100</b>	<b>106 250</b>	<b>100</b>

<sup>a</sup> À l'exclusion du chapitre 26 (Réfugiés de Palestine).

77. La coopération technique au sens strict a absorbé 19 % des ressources totales utilisées par l'Organisation. Par comparaison, 17 % des ressources ont été consacrées aux services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, 27 % à d'autres activités de fond telles que les publications et 37 % aux services de conférence, à l'administration et aux fonctions de contrôle. On trouvera en ligne une ventilation de l'utilisation des mois de travail comprenant les données relatives au programme (Réfugiés de Palestine)\*.

#### **8. Prise en compte systématique d'une perspective sexospécifique\* dans le programme de travail de l'ONU**

78. Les instructions relatives à l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005\* appelaient l'attention sur la résolution 56/132\* de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée demandait aux organes des Nations Unies de veiller à intégrer de manière tangible une perspective sexospécifique dans tous les programmes, plans à moyen terme et budgets-programmes. Les directeurs de programme ont donc été priés d'insérer dans leurs propositions, au niveau des sous-programmes, au moins une réalisation escomptée ayant trait à la problématique hommes-femmes, en ayant soin d'indiquer en parallèle un indicateur de succès pertinent.

79. Toutefois, au cours de l'exercice 2004-2005, on n'a constaté aucun progrès dans la prise en compte de cette problématique dans les politiques et programmes de

l'ONU. Sur les 641 réalisations escomptées énoncées dans le budget-programme, 54 (soit 8,4 %) avaient trait à ces questions. Les indicateurs de succès correspondants étaient au nombre de 61 sur un total de 974 (soit 6,3 %). En outre, les réalisations escomptées et les indicateurs en question étaient concentrés sur 17 % seulement des sous-programmes, alors que dans le budget-programme de 2002-2003 39 % des sous-programmes faisaient référence à la problématique hommes-femmes dans les réalisations escomptées.

80. Parmi les résultats énoncés dans le chapitre II, 66 (soit 10 %) traduisent un effort pour intégrer pleinement les préoccupations et l'expérience des femmes dans la conception, l'application, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes. Leur nombre était de 67 (14 %) à l'issue de l'exercice précédent. Parmi les principaux résultats obtenus, six programmes (17 %, contre 31 % en 2002-2003) tiennent compte de ces questions, et parmi les difficultés rencontrées et objectifs non atteints, six (pas forcément les mêmes) en tiennent compte.

81. En ce qui concerne la participation aux activités de formation offertes par le Secrétariat, des données ventilées par sexe sont fournies pour 94 % des 3 058 cours, séminaires et ateliers proposés dans le cadre de 22 programmes<sup>9</sup>. Sur les 179 569 participants, 27 % étaient des femmes. Par ailleurs, sur les 409 bourses accordées dans le cadre de huit programmes, 123 (30 %) l'ont été à des femmes. Par rapport à l'exercice 2002-2003, le pourcentage de bourses accordées à des femmes est donc tombé de 50 à 30 %, et celui des femmes inscrites à une formation est passé de 33 à 27 %.

82. Dans sa résolution 2004/4\* sur l'examen de ses conclusions concertées\* sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies, le Conseil économique et social a de nouveau prié toutes les entités du système des Nations Unies d'intégrer pleinement une perspective sexospécifique dans leurs programmes et leurs activités opérationnelles et de veiller à inclure systématiquement une telle perspective dans les processus d'évaluation et de suivi en cours. L'équipe spéciale sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans l'élaboration, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports dans le cadre des système de gestion axée sur les résultats\*, qui fait partie du Réseau interinstitutionnels pour les femmes et l'égalité des sexes\*, œuvre à l'élaboration d'outils qui devraient permettre de mesurer avec plus de précision les progrès accomplis dans la réalisation des mandats de l'ONU dans ce domaine.

83. À l'issue de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing, le Conseil a réaffirmé que l'intégration d'une perspective sexospécifique était une stratégie acceptée à l'échelle mondiale pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Il s'est déclaré préoccupé par les écarts qui subsistent entre les principes et la pratique, notamment dans les domaines de la collecte de données, de la responsabilisation, du suivi, de l'établissement de rapports et de la formation et il a appelé toutes les entités du système des Nations Unies à intensifier leurs efforts pour remédier aux difficultés rencontrées dans l'intégration de perspectives sexospécifiques dans les

<sup>9</sup> Si l'on inclut le programme relatif à l'information destinée au public, la proportion de cours, séminaires et ateliers de formation pour lesquels des données ventilées par sexe sont fournies tombe à 81 %. Le Département de l'information ne fournit en effet de données de ce type pour 1,4 % de ses 488 activités de formation, avec 54 femmes (0,9 %) inscrites sur 5 896 participants.

politiques et les programmes, notamment en affinant et en institutionnalisant les instruments de suivi et d'évaluation et en encourageant la collecte, la compilation et l'analyse des données ventilées par sexe et en veillant à utiliser ces données\*.

84. En conclusion, l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la gestion des programmes, la prestation de services, le recrutement et la promotion\*, et l'établissement de rapports, à l'ONU, n'est toujours pas acquise.

Tableau 9

**Nombre de participants aux cours, séminaires et ateliers de formation : ventilation par sexe**

Chapitre		Cours, séminaires et ateliers de formation	Participants		Pourcentage de femmes
			Hommes	Femmes	
2	Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	67	472	641	58
3	Affaires politiques	6	79	27	25
4	Désarmement	39	946	178	16
6	Utilisations pacifiques de l'espace	22	1 702	353	17
8	Affaires juridiques	60	1 369	858	39
9	Affaires économiques et sociales	63	1 387	936	40
10	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	2	87	17	16
12	Commerce et développement	379	10 810	3 034	22
13	Centre du commerce international CNUCED/OMC	762	23 943	9 747	29
14	Environnement	221	7 378	3 254	11
15	Établissements humains	170	6 515	2 745	30
16	Prévention du crime et justice pénale	19	2 500	1 000	29
17	Contrôle international des drogues	37	832	416	33
18	Développement économique et social en Afrique	62	1 682	543	24
19	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	169	5 595	1 772	24
20	Développement économique en Europe	92	4 639	2 346	34
21	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	160	3 138	2 210	41
22	Développement économique et social en Asie occidentale	24	747	441	37
24	Droits de l'homme	235	7 205	6 860	49
25	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	343	6 736	4 285	39
27	Aide humanitaire	76	35 689	6 423	15
28	Information	488	5 842	54	1
29A	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	6	75	58	44
29D	Bureau des services centraux d'appui	44	1 488	515	26
<b>Total</b>		<b>3 546</b>	<b>130 856</b>	<b>48 713</b>	<b>27</b>



## **C. Renforcer la gestion du budget axé sur les résultats et le contrôle de l'exécution et améliorer les modalités d'établissement des rapports**

### **1. Développement des capacités**

85. En 2004-2005, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a insisté sur le fait qu'il fallait activement faire progresser la gestion axée sur les résultats. La mise en place de capacités dans ce domaine ne se faisait pas une fois pour toute. Il s'agissait d'un processus continu se rattachant à un ensemble d'activités. Il fallait perpétuer les méthodes et les techniques mises au point, traduire des connaissances abstraites dans la pratique et en faire un élément essentiel de la culture interne. On a opté pour une approche en trois volets : a) répondre aux demandes de formation; b) créer des possibilités d'apprentissage en ligne; et c) apporter une aide technique et des conseils de méthode, sur les problèmes immédiats et à long terme, par l'intermédiaire du réseau de correspondants pour les rapports sur l'exécution du programme.

86. Le BSCI a assuré une formation personnelle à 770 cadres et autres membres du personnel dans 28 départements et bureaux répartis dans 8 lieux d'affectation. La formation était caractérisée par le fait que tous les frais de formation étaient couverts par les bénéficiaires, le BSCI fournissant du temps de son personnel. Le fait que les services bénéficiaires aient accepté de prendre ces frais à leur charge montre bien qu'ils étaient désireux de se former à la gestion axée sur les résultats et qu'ils étaient convaincus des compétences du BSCI en matière de formation. Le personnel formé se décomposait comme suit : 5 % de cadres supérieurs et de cadres moyens, 75 % d'administrateurs autre que du personnel d'encadrement et 20 % d'agents des services généraux. Les bénéficiaires de la formation ont souligné que celle-ci leur avait permis de rafraîchir leurs connaissances et d'acquérir une meilleure maîtrise des méthodes de la gestion axée sur les résultats et des techniques de suivi et d'établissement de rapports. On a également constaté qu'il faudrait poursuivre la formation sur la base d'un calendrier fixé à l'avance et adapter le contenu aux besoins des divers bénéficiaires. Sur les 228 bénéficiaires ayant répondu au questionnaire du BSCI (taux de réponse : 29,6 %), 72 % ont jugé la formation utile, voire très utile, pour ce qui est du contrôle de l'exécution des programmes et de l'établissement des rapports d'exécution.

87. Pour permettre aux fonctionnaires de se former sans s'inscrire à des cours, le BSCI a mis au point trois outils de formation en ligne : le tutoriel de formation à l'évaluation de l'exécution des programmes dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats\*, un manuel sur l'évaluation des conclusions de l'évaluation des résultats dans la gestion axée sur les résultats\* intitulé « Managing for Results: A Guide to Using Evaluation in the United Nations Secretariat » et le glossaire des termes du contrôle et de l'évaluation\*. En 2005, le manuel a été téléchargé plus de 2 500 fois et 296 membres du personnel ont reçu un certificat attestant qu'ils avaient suivi la formation jusqu'au bout. Le manuel a été téléchargé 2 860 fois et le glossaire 952 fois. Ces chiffres donnent à penser que la formation en ligne est un moyen viable de perfectionnement des connaissances. On a aussi constaté que la version électronique du rapport sur l'exécution des programmes de l'exercice 2002-2003 (A/59/69)\* était devenue une importante source de référence et d'information sur la gestion axée sur les résultats. Le rapport a été téléchargé 20 410 fois (16 355 fois en anglais, 1 058 fois en arabe, 1 032 fois en français, 637 fois en russe,

452 fois en espagnol et 265 fois en chinois). Le succès inattendu de la version électronique du rapport encourage le BSCI à développer la dimension électronique du suivi des programmes et de l'établissement des rapports.

88. Le réseau des correspondants pour le rapport sur l'exécution du budget – un correspondant par chapitre du budget – a apporté un appui constant sur le plan technique et sur le plan des méthodes. L'appui a pris plusieurs formes : réunions annuelles des correspondants; six notes consultatives\* du BSCI sur différentes questions faisant suite à la quarante-quatrième session du Comité du programme et de la coordination et à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, sur les enseignements à tirer du suivi de l'exercice 2002-2003 et sur diverses autres questions. Ces notes ont été téléchargées 3 102 fois. Elles ont été affichées, de même que les instructions concernant l'établissement des rapports\* et d'autres documents d'aide, sur le portail du BSCI consacré à l'établissement des rapports sur l'exécution du programme\*, un site qui donne accès à des outils d'évaluation et à des instructions. En 2005, le portail a été consulté 5 574 fois, dont 963 téléchargements des procédures relatives au suivi des programmes et à l'établissement des rapports\*.

89. Le principal outil en ligne de suivi et d'établissement de rapports – le Système intégré de suivi ou SIS\* – a été amélioré. On peut désormais y introduire des données sur les points suivants : difficultés rencontrées et objectifs non atteints, résultats effectifs en cours d'exercice, résumés détaillés des statistiques sur la coopération technique et sur la parité hommes-femmes, ou encore statistiques sur l'adoption de plans de collecte de données. L'utilisation de cet outil n'a cessé de se développer depuis le dernier exercice biennal, comme en témoigne l'augmentation du nombre de comptes d'utilisateurs actifs (1 702 contre 1 090, soit 56 % de plus) et du nombre de connexions (44 249 contre 32 837, soit 35 % de plus). Un service d'assistance technique au SIS a été assuré pendant tout l'exercice. La mise en place de ce service et les améliorations apportées au SIS ont été possibles grâce à la collaboration du Département des affaires économiques et sociales.

90. L'évaluation est un élément essentiel du suivi de l'exécution des programmes. Plus elle est solide, plus le contrôle de la gestion axée sur les résultats est fiable et utile. Le BSCI a créé un groupe de travail sur le renforcement du suivi de l'exécution et de l'évaluation et a établi un rapport à l'intention de l'Assemblée générale en collaboration avec le Corps commun d'inspection (A/60/73)\*. Pour que des ressources soient effectivement consacrées au suivi et à l'évaluation, et conformément au paragraphe 20 de la résolution 58/269\* de l'Assemblée générale, des ressources ont été spécialement réservées à ces activités dans chacun des chapitres du projet de budget-programme pour 2006-2007 (A/59/415)\*. Toutefois, comme l'a indiqué le BSCI dans son dernier rapport annuel (A/60/346 et Corr.1)\*, il importe que le Secrétariat et les organes intergouvernementaux adoptent des pratiques rigoureuses de suivi et d'évaluation.

91. Il est à noter que le Secrétaire général a créé le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires (ST/SGB/2005/13)\*, qui vise à instituer au niveau stratégique une procédure de suivi des performances et d'établissement de rapports s'agissant de la gestion axée sur les résultats, et un système de responsabilisation.

## 2. Enseignements tirés de l'expérience

92. Le BSCI a constaté que les principes de la gestion axée sur les résultats faisaient leur chemin et que les moyens de les mettre en œuvre se développaient. Le personnel, et notamment le personnel d'encadrement, en comprend mieux l'intérêt, manie mieux la terminologie et maîtrise mieux le processus d'établissement de rapports. La terminologie de la gestion axée sur les résultats est désormais couramment utilisée dans les discussions sur la planification et la gestion des opérations. Il a été plus facile que lors de l'exercice précédent d'obtenir auprès des départements la version originale des rapports sur l'exécution du programme. Dans l'évaluation des résultats, l'accent est mis davantage sur la satisfaction des usagers, celle-ci étant mesurée au moyen d'enquêtes sur les produits et d'analyses des connexions aux sites Web. Près de la moitié des réalisations escomptées de l'exercice 2004-2005 s'accompagnaient d'au moins un indicateur de la satisfaction des usagers. Vingt pour cent de ces indicateurs reposaient sur des enquêtes et 18 autres pour cent reposaient sur des statistiques de connexion à la version électronique des documents.

93. Toutefois, on constate que le pourcentage des membres du personnel déjà formés à la gestion axée sur les résultats et demeurant en poste est relativement faible. La principale cause en sont les réaffectations et les départs à la retraite, joints au fait que tout le personnel n'a pas accès à la formation. De plus, on sait que les connaissances acquises se détériorent si elles ne sont pas utilisées au quotidien, d'où la nécessité d'une formation structurée et continue.

94. L'avenir du SIS en tant que principal outil électronique du suivi et de l'établissement de rapports sur l'exécution des programmes semble menacé. Pour des raisons historiques, le SIS est tenu à jour par le Département des affaires économiques et sociales, qui s'acquitte de cette tâche pour l'ensemble du Secrétariat. Or les services informatiques du Département doivent se consacrer à d'autres tâches si bien que l'appui technique au SIS a été réduit et que le projet ambitieux de mise au point d'une version modernisée du SIS, dont on a grand besoin, est en souffrance. Le BSCI reconnaît que ce n'est pas au Département des affaires économiques et sociales qu'il revient de s'occuper du SIS mais on n'a pas encore trouvé de solution de remplacement. Les consultations sur le moyen de faire du SIS un service commun à l'ensemble du Secrétariat, doté d'un budget clairement défini, encadré par un comité directeur et doté d'un plan de développement technique, n'ont pas abouti. Le BSCI ose espérer que l'on trouvera sans délai une solution qui permettra d'assurer le maintien durable du SIS.

95. Le BSCI a constaté que dans l'ensemble, malgré les progrès accomplis, il restait beaucoup à faire pour que le contrôle de l'exécution des programmes devienne un véritable outil de gestion. Il n'est toujours pas de règle que les données du SIS soient utilisées aux fins d'évaluations et de prises de décisions. Il y a plusieurs raisons à cela, comme on l'a déjà vu (voir A/57/478\*, par. 54). Premièrement, les procédures et les règles qui visent à s'assurer que les indicateurs de succès sont strictement alignés sur les réalisations escomptées sont souvent vagues. C'est ainsi qu'une réalisation escomptée qui a trait à des questions de rendement ou même à des questions relatives au bien-être économique et social peut être associée à un indicateur de succès qui renseigne sur une fraction très limitée de l'objectif recherché. Deuxièmement, les indicateurs de succès n'ont souvent pas de lien direct avec la mesure des résultats ou les méthodes de collecte de données.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> février 2004, la méthode était précisée pour 25 % seulement des indicateurs et au 31 janvier 2005, ce pourcentage était seulement passé à 46 % alors que dans l'idéal il aurait dû être de 100 %. Troisièmement, il n'y a pas suffisamment d'homogénéité dans la mesure des résultats. Beaucoup de mesures mettent en œuvre des moyens peu sûrs, comme par exemple les enquêtes, et les nouvelles méthodes qui consistent à mesurer la consultation des sites Web sont disparates, qu'il s'agisse des méthodes, du champ couvert ou de la qualité des données recueillies. Le BSCI ne pense pas qu'un effort ait été fait au niveau de l'ensemble de l'Organisation pour établir des « normes cohérentes » pour la préparation et la conduite des enquêtes, comme l'a demandé le Comité du programme et de la coordination (voir A/59/16\*, par. 27).

96. Le BSCI a noté par ailleurs que les décideurs, à différents niveaux, cherchaient à donner des informations irréalistes. Ils essayaient de rendre compte de l'exécution des programmes au moyen d'un nombre limité d'indices extrêmement agrégés et de graphiques et autres données chiffrées donnant une image réductrice de la situation et permettant de tirer des conclusions rapides. Ce système convient pour les organisations dont les produits sont homogènes et se prêtent à des comparaisons (produits de consommation, comme par exemple des véhicules) mais il n'est guère applicable dans une organisation aux activités aussi diverses et contrastées que celles de l'ONU, des activités qui ne peuvent être ramenées à un dénominateur commun, même lorsqu'elles font partie du même sous-programme. La plupart des programmes de l'ONU ne se prêtent pas à un système de mesure fondé sur des instruments statistiques de base comme la pondération de différents facteurs en vue de leur agrégation en un indicateur unique. On ne peut appliquer ce système qu'à un petit nombre de programmes, comme l'UNRWA, qui produisent pour l'essentiel des services aisément quantifiables. Il faut donc accepter de s'en tenir à des descriptifs accompagnés dans certains cas d'une quantification des résultats. Il en résulte qu'aussi souhaitable cela puisse-t-il paraître, on ne pourrait pas longtemps fonder la prise de décisions sur un petit nombre d'indicateurs composites. Autrement dit, les responsables devront continuer de prendre des décisions en pesant le pour et le contre et après avoir analysé les descriptifs des résultats en ayant à l'esprit les imprécisions et imperfections qui leur sont inhérentes.

97. Dans tout organisme public, et c'est vrai en particulier du Secrétariat, axer l'action sur les résultats est une entreprise de longue haleine. La plupart des activités de l'Organisation s'inscrivent dans le cadre de politiques mondiales mouvantes pour lesquelles il est impossible de déterminer à l'avance des critères de réussite. De même, la nature des activités de l'ONU varie énormément selon les départements : certains programmes sont essentiellement destinés aux services internes de l'ONU, d'autres ont essentiellement pour objet de servir les organes intergouvernementaux et certains assurent des services qui s'adressent directement au public. Par ailleurs, aucun principe d'organisation ne peut être inscrit dans le marbre. Les systèmes et les règles doivent être constamment revus et adaptés sur la base de l'expérience. Comme le propose le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692)\*, il faudrait renforcer considérablement les capacités de l'Organisation à tous les niveaux, investir pour assurer sa viabilité financière et développer le SIS en tant que principal outil de contrôle et d'information concernant l'exécution des programmes.

## II. Exécution du programme par chapitre du budget-programme

### Préface

98. Le présent chapitre est consacré à l'exécution du programme du point de vue des 641 réalisations escomptées, devant être mesurées par 974 indicateurs de succès et appuyées par l'exécution de 33 130 produits prescrits pour 28 chapitres du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005. La présentation est la même pour tous les chapitres : la description des principaux résultats et des difficultés rencontrées et objectifs non atteints est suivie d'un bref compte rendu des réalisations ou résultats obtenus pour chaque sous-programme dans l'ordre où ces derniers apparaissent dans le projet de budget-programme.

99. Comme pour le précédent rapport, on est parvenu à limiter la longueur du texte imprimé tout en donnant une description large et détaillée des résultats obtenus en ne faisant apparaître dans la version imprimée que l'essentiel de l'exécution du programme et en mettant à profit la version électronique pour présenter des éléments d'information plus importants et plus riches. La différence entre les deux rapports est le volume de la documentation supplémentaire accessible à partir de la version électronique. Alors que chaque section du rapport électronique sur l'exécution du programme pour 2002-2003 contenait de trois à cinq liens hypertextes vers divers documents, chaque section du présent rapport en contient entre 30 et 90, renvoyant à un total de plus de 1 200 documents. Le lecteur est ainsi libre de choisir la version condensée du rapport imprimé ou d'effectuer des recherches plus larges et plus détaillées par la voie électronique. Il suffit de cliquer sur l'astérisque (« \* »), la cote du document, le numéro de la résolution, le site Web ou autre lien marqué pour ouvrir divers documents se rapportant à l'exécution du programme ou d'autres ressources. Cette version électronique du rapport est accessible à l'adresse <[http://www.un.org/Depts/oios/mecd/ppr2004\\_2005.htm](http://www.un.org/Depts/oios/mecd/ppr2004_2005.htm)>.

100. Les formules utilisées pour les réalisations escomptées et les indicateurs de succès ne sont pas reprises intégralement dans la version imprimée, ce qui a permis de réduire la longueur du texte. Seul l'élément essentiel de chaque réalisation escomptée est reproduit, et il est souligné dans les textes explicatifs. Cependant, le Bureau des services de contrôle interne s'est assuré que les résultats présentés étaient bien conformes aux formules retenues pour les réalisations escomptées et les indicateurs de succès dans les différents chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005, modifié par l'annexe I à la résolution 58/270 de l'Assemblée générale\*. Le lecteur qui souhaiterait retrouver ces textes peut accéder facilement au fascicule budgétaire et à la résolution correspondants, grâce aux liens hypertexte insérés dans les « Principaux résultats obtenus » de chaque chapitre. De même, le résumé de l'information concernant l'exécution des produits de chaque programme, donné à la fin de l'encadré consacré aux principaux résultats obtenus, contient un lien hypertexte qui renvoie à un tableau plus détaillé sur l'exécution des produits et le nombre de mois de travail utilisés.

## Chapitre 2

### Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence\*

#### Principaux résultats obtenus\*

L'intégration progressive de la gestion des ressources au niveau mondial\* est l'une des mesures de réforme appliquée pour assurer la coordination des services de conférence à New York, Genève, Vienne\* et Nairobi. Conformément aux recommandations, le Département a arrêté une série de mesures pour procéder aux réformes et appliquer une stratégie informatique reposant sur la coopération entre tous les centres de conférence de l'Organisation.

Le système de créneaux pour la soumission des documents est en permanence perfectionné en vue d'en évaluer l'efficacité et de mettre en évidence les domaines à améliorer. Outil de gestion efficace, il permet de programmer et de suivre de façon plus précise la soumission des manuscrits par les départements auteurs et de prévoir de façon plus fiable la charge de travail. Un taux moyen de conformité de 59 % a été obtenu en ce qui concerne le respect de la règle des six semaines pour la soumission des documents.

Les services de secrétariat ont permis aux organes intergouvernementaux de mener leurs travaux de manière harmonieuse et efficace et facilité les consultations sur la réforme du Secrétariat et le processus de réforme et de revitalisation de l'Organisation. Les enquêtes menées périodiquement auprès des États Membres font apparaître un taux de satisfaction moyen de 90 % concernant les services de conférence fournis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, notamment en ce qui concerne la traduction, l'interprétation et la diffusion des documents.

On trouvera de plus amples détails sur l'exécution du programme dans les rapports du Secrétaire général concernant la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/59/172 et A/60/112), le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la gestion globale des services de conférence (A/59/133 et Corr.1), les rapports du Comité des conférences (A/59/32 et A/60/32), les rapports du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/59/159 et A/60/93 et Corr.1), la résolution 59/265 de l'Assemblée générale et le rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Dans la mesure où le Département est chargé d'assurer des services, son fonctionnement est lourdement tributaire de facteurs extérieurs tels que la soumission de la documentation par les départements auteurs et la planification des réunions des organes intergouvernementaux. La soumission tardive des documents le contraint souvent à fonctionner en mode de « gestion de crise ».

En faisant porter ses efforts sur les résultats finals et les prestations d'ensemble, le Département a privilégié le suivi et l'autoévaluation pour atteindre les quatre objectifs interdépendants qui consistent à améliorer la qualité, la productivité, la ponctualité et l'économie. La grande difficulté reste d'arriver à répondre à des demandes variées et souvent imprévisibles des clients tout en respectant des normes élevées de qualité, quantité, ponctualité et économie.

Le taux de vacance des postes de traducteur et d'interprète reste très préoccupant. Le Département a eu du mal à recruter des interprètes à l'Office des Nations Unies à Nairobi, pour la cabine arabe en particulier.

### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 89 % des 2 482 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre pertinent du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 2)] et dans la résolution 58/270 de l'Assemblée générale, annexe I.

### **Direction exécutive et administration**

2.1 a) Le Département a renforcé ses activités de réforme pour garantir la gestion efficace de son programme de travail. L'examen mensuel des dépenses par la direction, la mise en évidence rapide des dépassements de crédits et l'examen périodique de la corrélation entre les dépenses et la charge de travail ont permis de renforcer la responsabilité financière. Le délai moyen de recrutement par le système Galaxy a été de 200 jours, soit seulement 20 jours de plus que l'objectif recommandé par le Bureau de la gestion des ressources humaines. Quatre-vingt huit pour cent des produits ont été exécutés dans les délais impartis. Si la souplesse d'application du système des créneaux a permis d'améliorer le respect des règles gouvernant la parution des documents, le Département n'en a pas moins dû faire des choix difficiles. Il a été contraint d'accorder un rang de priorité élevé aux documents soumis tardivement pour qu'ils puissent paraître à la date prévue pour leur examen, sans troubler le bon fonctionnement des mécanismes intergouvernementaux, mais cela s'est fait au détriment d'autres documents qui avaient été soumis dans les délais.

b) En ce qui concerne la mise en évidence des questions nouvelles dont les États Membres doivent se préoccuper, le Département a planifié le programme de

travail bien avant l'ouverture des sessions des organes intergouvernementaux, en donnant aux délégations des conseils sur les procédures et en contrôlant rigoureusement l'utilisation du temps alloué aux réunions. Des réunions d'information ont été organisées à l'intention des États Membres en ce qui concerne la terminologie et d'autres questions relatives aux services linguistiques, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 58/250\* et 59/265\*. Ces réunions n'ont attiré qu'un petit nombre de participants, mais elles ont été très appréciées dans l'ensemble.

c) Pour améliorer la fourniture de services de conférence à New York et dans tous les autres lieux d'affectation, le Département a lancé l'exécution, échelonnée sur deux ans, d'un projet de gestion intégrée des services de conférence au niveau mondial\*, dans le cadre duquel on a commencé à unifier les différents systèmes. L'utilisation d'indicateurs statistiques communs au Siège\*, à Genève\*, à Vienne\* et à Nairobi\* a permis une meilleure comparaison des services de conférence fournis dans ces centres. Un budget consolidé couvrant pour la première fois les besoins des quatre lieux d'affectation a été mis au point pour l'exercice biennal 2006-2007. Le transfert latéral de personnel linguistique a été étendu aux commissions régionales. En ce qui concerne l'outil informatique, de nouvelles applications comme « e-meets » et « e-doc » ont été utilisées pour améliorer le déroulement des réunions et le traitement des documents en consolidant et en contrôlant les données relatives à chaque lieu d'affectation.

## **Assemblée générale et gestion des conférences, New York**

### **Sous-programme 1**

#### **Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social\***

2.2 Le Département a amélioré la qualité et l'efficacité des services de conférence proposés aux organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la présentation des documents en temps voulu, en planifiant suffisamment tôt les sessions des organes intergouvernementaux, en fournissant activement des conseils aux délégations et en contrôlant rigoureusement l'utilisation du temps alloué aux réunions. Une enquête récente a indiqué que 81 % des États Membres considéraient comme « excellente » ou « bonne » l'organisation des réunions. En dépit des facteurs échappant au contrôle du Département, le taux d'utilisation du temps alloué à l'Assemblée pour ses réunions est passé de 85 %, au cours de l'exercice biennal précédent, à 89 %. En 2005, la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social a soumis 52 % des documents en temps voulu.

### **Sous-programme 2**

#### **Planification, gestion et coordination des services de conférence**

2.3 a) L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services de conférence fournis aux organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la publication de la documentation en temps voulu, s'est manifestée par un taux de conformité qui est passé à 57 % (au lieu de 41 % pour l'exercice précédent) concernant l'application de la règle des six semaines. Le Département a renforcé la gestion de la documentation en modifiant les mécanismes de planification des capacités, de dérogation et de soumission des documents. Une cinquantaine de domaines à améliorer dans le système de créneaux ont été mis en lumière.



b) Pour ce qui est du recours accru aux services de conférence unifiés dans les autres centres de conférences, le pourcentage des activités où les tâches étaient réparties est passé de 36 % (en 2002-2003) à 40 %; dans certains cas, le service des réunions tenues à New York a été intégralement assuré par d'autres lieux d'affectation.

c) La ponctualité de la production et de la diffusion des documents établis à l'intention des organes délibérants s'est améliorée ainsi qu'en témoigne l'augmentation du nombre de documents publiés conformément à la règle des quatre semaines (précédant l'examen par un organe intergouvernemental). Le taux de conformité est passé à 60 % en 2005, contre 54 % en 2004 et 44 % au cours de l'exercice précédent.

d) Pour accroître la productivité, le Département a lancé une campagne énergique de gestion de la documentation et des réunions, portant sur la planification des capacités des services de traitement des documents, à commencer par la traduction, la gestion des dérogations, l'application rigoureuse des délais pour la soumission des documents, et la comparaison des demandes de réunions avec les prestations et besoins constatés dans le passé. Il a été ainsi possible d'améliorer l'utilisation des capacités et de renforcer la ponctualité de la production et de la diffusion des documents

### **Sous-programme 3**

#### **Services de traduction et d'édition**

2.4 a) Une enquête sur les services menée auprès de sept organes intergouvernementaux a fait apparaître un taux de satisfaction moyen de 97 %, contre 95 % au cours de l'exercice précédent, qui atteste de l'amélioration de la qualité des documents édités et des traductions, y compris la qualité linguistique des documents.

b) Malgré le taux record de vacance de postes dans les services de traduction, le Département a réussi à accroître la productivité, comme en témoigne l'augmentation de 3 % des travaux de traduction internes (156,7 millions de mots contre 151,6 millions de mots au cours du précédent exercice), et l'augmentation de 29 % du volume de travail du Groupe de la traduction contractuelle grâce aux travaux entrepris pour éliminer le retard accumulé dans la traduction des comptes rendus analytiques et des traités.

### **Sous-programme 4**

#### **Services d'interprétation, des séances et des services de publication**

2.5 a) Le Département a amélioré sa préparation des séances, partagé davantage les tâches entre les lieux d'affectation, et assuré un recrutement de qualité par voie de concours, ce qui a permis d'améliorer la qualité de l'interprétation et de l'établissement des procès-verbaux, avec un taux de satisfaction de 98 % exprimé par les États Membres, les membres des organes d'experts et d'autres usagers au sujet de la qualité de l'interprétation, par rapport à l'objectif de 90 %.

b) Le grand nombre de postes vacants n'a pas freiné l'accroissement de la productivité, comme en témoigne l'augmentation de 21 % du nombre des réunions pour lesquelles des services, d'interprétation notamment, ont été assurés (13 452 en 2004-2005 contre 11 132 en 2002-2003). Le nombre de séances couvertes par des

procès verbaux a augmenté de 3 %. Un plus grand nombre de produits a été exécuté dans ces domaines, mais des diminutions ont été enregistrées dans l'ensemble des activités d'interprétation (3%), par suite de la diminution des séances tenues avec ce type de service, et les travaux de reproduction et de distribution (16 %), par suite de l'adoption de nouvelles politiques et pratiques, dont l'impression des documents à la demande, la distribution réduite de documents imprimés et les efforts déployés de façon plus générale pour contrôler et limiter la documentation.

## **Services de conférence et bibliothèque, Genève\***

### **Sous-programme 1**

#### **Planification, gestion et coordination des services de conférence\***

2.6 a) L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services de conférence proposés aux organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la présentation des documents en temps voulu, a été facilitée par le travail d'explication entrepris à l'intention des clients, ainsi que par la meilleure organisation des services de conférence et, partant, le respect accru des règles applicables au contrôle et à la limitation de la documentation. La limite fixée pour la longueur des documents, notamment ceux produits par le Secrétariat, a permis d'accroître le pourcentage de documents publiés conformément à la règle des six semaines, qui est passé de 55 % en 2002-2003 à 60 %. Selon une enquête, 83 % des services interrogés considéraient comme « bonne » ou « excellente » la qualité des documents, et 72 % considéraient comme « satisfaisant », « bon » ou « excellent » le degré de respect des délais de publication de la documentation.

b) L'utilisation accrue des services de conférence unifiés proposés par les différents centres de conférences a été possible grâce à un partage équilibré des effectifs avec les autres centres de conférence des Nations Unies. Au total, les services de 38 interprètes et fonctionnaires chargés de la documentation et de sa diffusion ont été partagés avec New York et Nairobi pour d'importantes conférences, telle la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification.

c) Pour accroître la ponctualité de la production et de la diffusion des documents établis à l'intention des organes délibérants, le Service de la planification centrale et de la coordination a davantage respecté les règles applicables au contrôle et à la limitation de la documentation. La proportion de documents publiés dans les délais a augmenté de 5 % par rapport à 2002-2003 (voir al. a) ci dessus). Il reste à régler le problème de la soumission tardive des documents par les clients.

d) Les consultations régulièrement organisées avec les secrétariats, les services et les autres lieux d'affectation ont permis d'accroître le recours aux capacités des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Genève. Le taux d'utilisation des ressources a ainsi été de 91 %, contre 89 % pendant l'exercice 2002-2003. Les leçons de l'expérience montrent que, moyennant de nouvelles améliorations, le système e-Meets facilitera le partage en ligne de renseignements concernant les calendriers des réunions et la charge de travail par les différents services et lieux d'affectation.

e) Le nombre de réunions, qui a augmenté de 18 % en passant de 16 127 en 2002-2003 à 18 988 en 2004-2005, atteste de l'accroissement de la productivité ainsi que d'une gestion et d'une coordination plus efficaces.

## **Sous-programme 2**

### **Services de traduction et d'édition\***

2.7 a) Il a été possible d'améliorer la qualité des travaux d'édition et de traduction en assurant une formation au traitement de texte, à la rédaction de comptes rendus analytiques et aux techniques de recherche bibliothécaire, ainsi que dans des domaines spécialisés tels que les systèmes juridiques d'Amérique latine, le droit pénal et les règles applicables aux transports routiers. Du personnel supplémentaire s'efforce depuis la mi-2005 de réduire le retard accumulé. Selon une enquête, seulement 2 % des États Membres interrogés considéraient que la qualité des documents traduits était médiocre.

b) Le Service de la planification centrale et de la coordination\* a davantage respecté les règles concernant la présentation des documents en temps voulu. La proportion des documents publiés conformément à la règle des six semaines est passée de 55 % à 60 % par rapport à l'exercice 2002-2003. Certains éléments du système de créneaux utilisé au Siège ont été mis en application à Genève. En moyenne, 85 % des documents respectant le nombre limite de pages ont été soumis au moins 10 semaines avant leur examen. Au total, 90 délégués (soit 72 % des personnes interrogées) ont exprimé leur satisfaction en ce qui concerne la ponctualité de la publication des documents.

c) Un nouveau système de gestion de la charge de travail – « e-flow » – a été mis en place en 2004 pour accroître la productivité, mais ses résultats ne sont pas encore entièrement visibles. L'ensemble des travaux de traduction contractuelle a augmenté de 24 % tandis que le volume de travail global de traduction a diminué de 3 %. Une coordination renforcée entre le Service de la planification centrale et de la coordination et le Service linguistique permettra de mieux faire coïncider la charge de travail et les capacités.

## **Sous-programme 3**

### **Services d'interprétation, des séances et de publication\***

2.8 a) Les six sondages réalisés en ce qui concerne les services de conférence ont montré que 97 % des clients étaient satisfaits de la qualité de l'interprétation, c'est-à-dire plus que l'objectif de 90 % fixé pour l'exercice biennal.

b) Un nouveau système de gestion de la charge de travail des traducteurs a permis une comptabilité plus rigoureuse de la journée de travail et, par conséquent, des « heures productives », ainsi qu'un accroissement de la productivité. Le nombre d'affectations à des séances bénéficiant de services d'interprétation a augmenté de 5 %, passant de 44 874 à 46 905. La mise en place de matériel de dictée numérique a contribué à accélérer le traitement des textes. L'utilisation des systèmes de reconnaissance vocale et la frappe directe de leur texte par les traducteurs a eu pour effet de réduire la charge de travail concernant le traitement des textes.

### **Services de conférence et de bibliothèque, Vienne\***

#### **Sous-programme 1**

##### **Planification, gestion et coordination des services de conférence**

2.9 a) L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services de conférence fournis aux organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la publication des documents dans les délais prévus, s'est manifestée par la

publication de 60 % des documents conformément à la règle des six semaines, contre 50 % au cours de l'exercice biennal précédent, alors même que seulement 22 % des documents avaient été soumis dans les temps. Aucune plainte officielle n'a été reçue des États Membres.

b) On a davantage utilisé les services de conférence unifiés dans les autres centres de conférences en affectant des interprètes à des réunions tenues hors de Vienne. Les prêts à d'autres lieux d'affectation ont représenté 8 % des jours de travail disponibles. En traduction, environ 1 % des travaux ont été effectués à l'intention d'autres lieux d'affectation. Une analyse plus détaillée de la charge de travail et une mise en correspondance des outils de gestion sont envisagées pour optimiser le partage des tâches tout au long de l'année.

c) L'accroissement de la ponctualité de la production et de la diffusion des documents établis à l'intention des organes délibérants s'est traduit par la publication de 60 % des documents conformément à la règle des six semaines.

### **Sous-programme 2**

#### **Services de traduction et d'édition**

2.10 a) Il a été possible d'améliorer la qualité des travaux d'édition et de traduction en enrichissant constamment la base de données terminologique de Vienne et grâce à la constitution de dossiers de référence électroniques. Les sondages indiquent que 96 % des délégations étaient satisfaites des travaux de traduction et d'édition.

b) On se reportera au sous-programme 1 ci-dessus pour de plus amples renseignements concernant la présentation des documents en temps voulu en respectant pleinement la règle des six semaines.

c) Dans les services de traduction comme d'édition, la productivité a dépassé d'environ 14 % et 5 %, respectivement, les normes fixées pour la charge de travail. Le recrutement de traducteurs temporaires non locaux a diminué tandis que le volume de la traduction contractuelle a augmenté, ce qui a permis de réaliser des économies. Un projet pilote de traduction délocalisée est en cours et des formules autres que le recrutement de temporaires non locaux sont également envisagées.

### **Sous-programme 3**

#### **Services d'interprétation, des séances et de publication**

2.11 a) Les sondages indiquent un taux de satisfaction de 100 % en ce qui concerne la qualité des services d'interprétation fournis pour les réunions programmées, alors que l'objectif fixé était de 90 %. Il y a eu une réduction générale de 13 % du nombre de réunions (qui a été ramené de 4 033 à 3 496) en raison notamment de l'annulation des sessions de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le système de production des documents et de gestion des conférences est désormais lié au programme d'affectation des interprètes et peut produire des rapports sur les affectations et journées d'interprétation. Une attention accrue sera accordée au suivi des capacités et de leur utilisation. En fonction des capacités et des calendriers de réunions, le nombre des prêts à d'autres lieux d'affectation augmentera pour réduire les dépenses liées au recrutement de temporaires.

b) En ce qui concerne la présentation des documents en temps voulu, la proportion de la documentation publiée dans le respect de la règle des six semaines a été de 60 %. Aucune plainte officielle n'a été reçue des États Membres.

c) Par rapport à l'exercice biennal précédent, le taux d'utilisation des services d'interprétation a été porté de 88 % à 89 %. La productivité des services de traitement de texte a été supérieure de 5 % à la norme interne. Le nombre d'affectations d'interprètes a accusé une légère baisse (2,4 %) en raison principalement de la diminution des besoins de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les économies réalisées en interprétation résultent avant tout du raccourcissement de la durée des sessions, de la suppression des séances en fin de semaine, et aux besoins moins importants que prévus de l'AIEA. Les innovations technologiques se sont traduites par la suppression de deux postes, le transfert de deux postes et une diminution du personnel temporaire pour les réunions. Pour réaliser des gains de productivité plus importants en traitement de texte, de nouvelles innovations technologiques sont mises en application, dont l'utilisation de systèmes de reconnaissance vocale par les traducteurs.

### **Services de conférence, Nairobi\***

#### **Sous-programme 1**

#### **Planification, gestion et coordination des services de conférence\***

2.12 a) L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services de conférence fournis aux organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier s'agissant des délais à respecter pour la présentation des documents, et l'accroissement de la ponctualité de la production et de la diffusion des documents établis à l'intention des organes délibérants, se sont traduits par un taux de conformité de 58 % (contre 33 % pendant l'exercice précédent) concernant l'application de la règle des six semaines, ainsi que par le fait que 91 % des délégations interrogées se sont déclarées satisfaites de la qualité des documents, tandis que 88 % étaient satisfaites de la présentation des documents en temps voulu pour les réunions. Certains départements auteurs soumettent des projets qui sont ensuite remplacés par des textes entièrement nouveaux. L'élaboration, à l'intention des départements auteurs, de directives et d'instructions complètes sur les délais de soumission, de traitement et de diffusion des documents est envisagée.

b) Pour favoriser l'utilisation accrue des services de conférence unifiés dans les autres centres de conférence des Nations Unies, les services d'interprétation de l'Office de Nairobi ont été utilisés par le Siège à New York, le Bureau des Nations Unies au Burundi, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et vice versa. Outre les économies réalisées, cela a permis d'améliorer le taux d'utilisation des interprètes. Au cours de l'exercice à l'examen, la capacité totale utilisée en traduction et interprétation a augmenté de 95 % à 98 %, et de 34 % à 47 %, respectivement.

c) Les services de conférence de Nairobi ont réalisé un taux de conformité de 58 %, contre 34 % pour l'exercice 2002-2003, en ce qui concerne la publication des documents destinés aux organes délibérants dans les six langues officielles de l'ONU conformément à la règle des six semaines (45 % pour la huitième session spéciale et 76 % pour la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et 52 % pour la vingtième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat). Selon un sondage,

91 % des délégations étaient satisfaites de la qualité des documents et de la ponctualité de leur présentation au cours des réunions, tandis que 88 % étaient satisfaites de la présentation en temps voulu des documents pendant les réunions, et 91 % de la qualité linguistique des documents produits, ce qui atteste de l'accroissement de la ponctualité de la production et de la diffusion des documents établis à l'intention des organes délibérants dans les six langues officielles de l'Organisation.

### **Sous-programme 2**

#### **Services de traduction et d'édition\***

2.13 a) Une enquête a établi que 91 % des délégations étaient satisfaites de la qualité des travaux d'édition et de traduction.

b) Au total, 88 % des délégations interrogées ont indiqué être satisfaites de la ponctualité de la présentation des documents. Le téléchargement des documents dans le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc) a grandement contribué à la distribution en temps opportun de la documentation.

c) Malgré un volume réduit, les innovations technologiques se sont traduites par un accroissement de la productivité des travaux de traduction et de révision, comme en témoigne le fait que les organisations desservies par l'Office des Nations Unies à Nairobi ont pu recevoir plus de pages de traduction sans augmentation de coût. On utilise davantage la traduction contractuelle, tout en faisant moins appel aux traducteurs non locaux, pour mettre à profit les ressources de la façon la plus rentable qui soit. Le taux moyen général d'utilisation des ressources a été de 97 % dans les services de traduction et d'édition, dont certains ont fonctionné à plus de 100 % de leurs capacités (112 % pour le groupe français et 124 % pour le groupe espagnol), soit plus que l'objectif fixé de 90 %. Il ressort d'une enquête que 80 % des États Membres étaient satisfaits des services fournis.

### **Sous-programme 3**

#### **Services d'interprétation\*, des séances et de publication\***

2.14 a) Lors d'une enquête, 92 % des délégations ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité de l'interprétation et 91 %, quant à la qualité des documents et à leur diffusion dans les délais impartis.

b) S'agissant de la présentation des documents en temps voulu, un taux de 58 % de conformité à la règle des six semaines gouvernant la publication des documents destinés aux organes délibérants dans les six langues officielles a été atteint, contre 34 % en 2002-2003. Au total, 88 % des délégations interrogées ont exprimé leur satisfaction quant à la présentation des documents dans les délais voulus.

c) L'accroissement de la productivité s'est manifesté par l'augmentation de 12 % du nombre total de réunions ayant bénéficié de services, qui est passé de 2 508 à 2 798 pendant l'exercice en cours. Le taux d'utilisation des capacités d'interprétation a été de 47 % (objectif : 48 %), contre 33 % au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

## Chapitre 3

### Affaires politiques\*

#### Principaux résultats obtenus

L'appui fourni à 25 missions politiques spéciales et envoyés de haut rang, y compris le nouveau Conseiller spécial pour la prévention du génocide, a été amélioré grâce au renforcement de la coordination entre les divisions régionales du Département des affaires politiques et les missions pertinentes sur le terrain. Le Département a joué un rôle important dans la création de la Commission de la consolidation de la paix et de son Bureau d'appui.

On a constaté combien il importait de forger des liens plus étroits entre les activités électorales et les processus parallèles dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'état de droit, et le renforcement des institutions lors des élections tenues après un conflit.

Les séances régulières et les consultations du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires ont été complétées par cinq missions sur le terrain entreprises par les membres du Conseil de sécurité et par huit missions entreprises par les présidents du Comité des sanctions. Quatre séances officielles du Conseil de sécurité se sont tenues à Nairobi. L'intensification des consultations, des négociations et de la coordination avec tous les départements ont contribué à identifier plus rapidement les conflits potentiels et leurs incidences sur la paix et la sécurité, à formuler en temps voulu des recommandations portant sur des mesures préventives et à améliorer les communications.

Les efforts de décolonisation se sont poursuivis avec la facilitation des débats concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et la fourniture de services fonctionnels à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). Des avis ont été donnés en ce qui concerne deux missions spéciales menées en 2005 aux Bermudes, ainsi que des séminaires régionaux tenus à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en 2004 et à Canouan (Saint-Vincent-et-les Grenadines) en 2005 et des documents de travail ont été établis sur les conditions existant dans tous les territoires. Des informations ont été diffusées au moyen de brochures actualisées sur la décolonisation et sur le site Web. Les préparatifs ont été entrepris pour le référendum de février 2006 qui doit permettre de décider du futur statut de Tokélaou.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a poursuivi le dialogue sur tous les aspects de la question de Palestine et a favorisé les efforts visant à résoudre pacifiquement les conflits, grâce à la participation de toute la gamme des acteurs gouvernementaux et de la société civile, y compris des personnalités palestiniennes et israéliennes éminentes.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

À l'issue de l'évaluation approfondie du sous-programme 1 réalisée récemment\*, le Bureau des services de contrôle interne a relevé que les divisions régionales devaient exécuter un certain nombre de tâches complexes et de portée de plus en plus vaste et disposent de trop peu de ressources pour y faire face. Le BSCI a également noté que certaines structures organisationnelles et méthodes de travail inadéquates, en particulier en ce qui concerne l'élaboration et l'examen des produits, contribuent aux difficultés rencontrées dans l'exécution ponctuelle de produits de haute qualité. En outre, les processus de gestion du changement amorcés dans le passé par le Département se sont soldés par un échec faute d'un encadrement adéquat et des ressources voulues pour appuyer les initiatives proposées.

L'augmentation du nombre de demandes d'assistance électorale a entraîné des difficultés notables. L'assistance électorale fournie par l'Organisation des Nations Unies est surtout efficace si elle est dispensée dans le cadre de programmes à long terme qui renforcent les moyens d'administrer des élections authentiques au niveau national. Afin de contribuer à la réalisation de cet objectif, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées – avec l'appui des États Membres – doivent mettre en place les moyens permettant d'assurer un suivi cohérent et permanent de l'assistance électorale fournie, pour faire en sorte que les contributions n'aient pas été apportées en vain et que les progrès se poursuivent après les élections.

### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 95 % des 1 728 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect.3)] et à l'annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

### **Direction exécutive et administration**

3.1 a) Des améliorations ont été apportées en ce qui concerne la gestion du programme de travail dans les limites des ressources humaines et financières disponibles, ainsi qu'en témoigne le taux estimatif de réponse dans les délais prescrits de 90 % pour ce qui est de quelque 2 700 demandes de notes d'information, de points de discussion, et d'autres supports pour les réunions du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale avec les chefs d'État ou de gouvernement et autres hauts responsables gouvernementaux, ainsi que de la réduction de 220 jours à 113 jours de la durée moyenne du processus de recrutement.

b) Afin d'assurer la qualité des avis et de l'appui fournis au Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a tenu des consultations



régulières avec d'autres hauts fonctionnaires des Nations Unies et a joué un rôle de coordination en vue d'améliorer la portée et la profondeur des analyses fournies au Secrétaire général. Outre sa qualité de membre du Comité de la politique du Secrétaire général, le Sous-Secrétaire général adjoint fait fonction de secrétaire du Comité exécutif sur la paix et la sécurité, qui a examiné lors de ses 33 séances 27 situations portant sur des pays spécifiques et 16 questions thématiques. Cela a permis d'identifier à bref délai les conflits potentiels et leurs incidences sur la paix et la sécurité, de formuler en temps voulu des recommandations permettant de prendre des mesures préventives, de renforcer la capacité de conduire et d'appuyer les négociations politiques, et d'améliorer la communication entre les entités des Nations Unies.

c) Afin d'assurer le développement coordonné des politiques à l'échelle du système dans le domaine de la paix et de la sécurité et de renforcer la cohérence des politiques en ce qui concerne la gestion des activités de paix et de sécurité de l'ONU, le Département a établi des mécanismes permettant de consulter les partenaires clefs de l'Organisation et en a assuré la gestion. Dans le domaine de la consolidation de la paix, le Département des affaires politiques joue un rôle intensif et crucial pour ce qui est de la mise en œuvre de la vision du Secrétaire général en apportant un appui technique et logistique aux activités du Secrétariat sur la création de la Commission de la consolidation de la paix et de son Bureau d'appui à la consolidation de la paix ainsi que du fonds permanent connexe. Dans le domaine de la prévention, le Groupe de contact sur la prévention des conflits a été revitalisé afin de constituer la base des discussions tenues à l'échelle du système, assorties de consultations approfondies de la société civile et des partenaires constitués par les organisations non gouvernementales.

d) Afin d'améliorer l'appui apporté aux missions politiques spéciales, aux bureaux extérieurs et aux envoyés de haut rang, l'importance de la coordination entre les divisions régionales du Département des affaires politiques et les missions de terrain pertinentes a été soulignée; le renforcement des synergies entre les missions sur le terrain, les missions politiques spéciales (actuellement au nombre de 25) et d'autres entités des Nations Unies a été encouragé; et du personnel et des ressources ont été mises à disposition sur le terrain. Un appui a été apporté au nouveau Conseiller spécial pour la prévention du génocide. La diversité des mandats et des emplacements des missions politiques spéciales, des bureaux de terrain et des envoyés de haut rang dans le monde entier a continué de rendre difficile la fourniture d'activités d'appui et de soutien logistique de la part du Siège. La constitution d'un groupe d'appui à la médiation devrait permettre d'améliorer notablement l'appui apporté aux missions politiques spéciales en leur permettant sur le plan intersectoriel de tirer parti de l'expérience acquise et de mieux se familiariser aux questions thématiques et fonctionnelles, ainsi qu'en les aidant à faire appel à des experts ne relevant pas du Département des affaires politiques ou du système des Nations Unies grâce à la création et à la mise à jour de fichiers d'experts, ainsi que par la fourniture d'une formation spécialisée.

### **Sous-programme 1** **Prévention, maîtrise et règlement des conflits**

3.2 On a pu améliorer la capacité de la communauté internationale dans les domaines de la prévention, de la maîtrise et du règlement des conflits grâce aux activités de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix après un conflit par l'exécution d'activités d'alerte rapide et en prenant les mesures voulues pour se conformer aux mandats en matière de règlement des différends assignés par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétaire général dans l'exercice de ses bons offices. On a ainsi pu constater que 60 conflits potentiels, nouveaux et existants, avaient été traités et/ou réglés par des moyens pacifiques et par la fourniture de conseils et d'orientations politiques aux représentants et envoyés dans 35 pays en proie à des conflits, par l'établissement de rapports confidentiels d'alerte rapide à l'attention du Secrétaire général, des hauts responsables et du Conseil de sécurité, et aux mesures prises pour traiter des conflits au sein des conflits. Des renseignements complémentaires sont disponibles dans les rapports annuels du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1\*, par. 11 à 63 et A/60/1\*, par. 10 à 65), ainsi que dans le Document final du Sommet mondial de 2005) (résolution 60/1\* de l'Assemblée générale, par. 74 à 76) et dans les résolutions 1595 (2005)\* et 1545 (2004)\* du Conseil de sécurité. Dans l'évaluation du sous-programme 1\* à laquelle il a récemment procédé, le Bureau des services de contrôle interne a noté que les indicateurs choisis par les divisions régionales ne se prêtant pas à la quantification, on ne peut pas véritablement évaluer les résultats et faire en sorte que la gestion soit axée sur les résultats. Des indicateurs de produits et de résultats intermédiaires se prêtant mieux à la quantification peuvent et doivent être identifiés.

### **Sous-programme 2** **Assistance électorale**

3.3 Les demandes d'appui de la part des États Membres en vue de se doter de capacités techniques accrues pour la conduite des élections conformément aux résolutions et décisions pertinentes ont augmenté en nombre et en complexité. Au moins 54 demandes d'assistance ont été reçues et suivies d'effet. L'expansion de l'assistance technique et de l'appui fournis lors des élections faisant suite à un conflit a montré la nécessité de forger des liens plus étroits entre les activités électorales et les processus parallèles dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'état de droit et le renforcement des institutions. Il faudra davantage se préoccuper de garantir les droits électoraux et d'assurer la participation des minorités, des personnes déplacées dans leur propre pays et des femmes. Une assistance devrait être apportée aux États qui demandent une aide pour leur permettre de constituer des partis politiques crédibles, des médias libres, des groupes d'observateurs internes, et d'autres éléments importants du processus d'élections démocratiques\*.

### **Sous-programme 3** **Affaires du Conseil de sécurité**

3.4 Les débats et les prises de décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires ont été facilités grâce aux conseils qui ont été donnés et aux services fonctionnels qui ont été assurés; 477 séances officielles, 329 consultations officieuses et 386 réunions des organes subsidiaires en ont bénéficié. Un examen

interne des déclarations des membres du Conseil de sécurité a fait apparaître que plus de 90 % d'entre eux estimaient que les conseils et les documents d'information qui leur avaient été fournis étaient utiles et leur avaient été remis en temps opportun. Les membres appréciaient tout particulièrement les efforts déployés pour faciliter les cinq missions d'enquête menées sur le terrain par des membres du Conseil de sécurité ainsi que les huit missions effectuées par les présidents des comités des sanctions; la tenue à Nairobi de quatre séances officielles du Conseil de sécurité; et la fourniture d'une assistance pour la rédaction des rapports et de la correspondance des organes subsidiaires. En ce qui concerne l'établissement des suppléments au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, le Département a estimé que sa double approche avait donné des résultats satisfaisants et a indiqué qu'il continuerait d'élargir ses efforts, en particulier grâce aux auto-évaluations intersectorielles qu'il envisage d'entreprendre en ce qui concerne les missions du Conseil et de ses organes subsidiaires et les publications en série\*.

#### **Sous-programme 4** **Décolonisation**

3.5 a) En ce qui concerne la fourniture de services au Comité spécial, à ses séminaires et à l'Assemblée générale, la réalisation de travaux de recherche, l'établissement d'études et de rapports sur les conditions qui existent dans les territoires non autonomes, la réalisation de campagnes de publicité efficaces, et la fourniture d'une assistance utile par les institutions spécialisées et les organismes associés à l'ONU, le Secrétariat a facilité les discussions au sujet de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que celles de la Commission des politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et de l'Assemblée générale. Des conseils ont été donnés à deux missions spéciales effectuées en 2005 aux Bermudes et aux séminaires régionaux tenus à Madang (2004), et à Canouan (2005) et des documents de travail sur les conditions existant dans tous les territoires ont été établis. La coopération et l'engagement actifs des puissances administrantes revêtent une importance vitale pour les travaux du Comité spécial.

b) Aucun progrès n'a été réalisé dans le processus de décolonisation pour ce qui est de la radiation de nouveaux territoires de la liste des territoires non autonomes. Toutefois, le Secrétariat a facilité les discussions du Comité spécial et de la Quatrième Commission grâce à la fourniture de conseils d'experts, d'une assistance et de services fonctionnels.

c) En ce qui concerne la réalisation de campagnes de publicité efficaces pour le compte du Comité spécial, une nouvelle brochure intitulée « L'ONU et la décolonisation, questions et réponses » a été publiée et la brochure intitulée « L'ONU et la décolonisation » a été actualisée et révisée. L'une et l'autre ont été diffusées dans les territoires non autonomes. Le site Web sur la décolonisation\* a été largement actualisé, le nombre de pages ayant été porté de 12 à plus de 50, ce qui en fait un instrument plus utile pour les territoires non autonomes\*.

#### **Sous-programme 5** **Question de Palestine**

3.6 L'appui continu apporté par la communauté internationale au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dénote une prise de

conscience accrue au niveau international de la question de Palestine, et cette question a fait l'objet d'un appui international et d'un consensus plus larges. L'instauration d'un dialogue soutenu sur tous les aspects de la question de Palestine a été facilitée par le Département des affaires politiques. Le programme des réunions a favorisé les efforts en vue d'une solution pacifique du conflit, a recommandé des mesures à prendre, et a fait appel à la participation de l'ensemble des acteurs gouvernementaux et de la société civile, y compris des personnalités palestiniennes et israéliennes éminentes. La coopération avec la société civile a été renforcée par l'accréditation auprès du Comité de nouvelles organisations et conférences internationales. La coopération avec les parlements et les organes interparlementaires, tels que l'Union interparlementaire, a été élargie. Le système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine\* est devenue une source d'information largement utilisée sur l'Internet\*.

## Chapitre 4

### Désarmement\*

#### Principaux résultats obtenus

Un instrument international visant à permettre aux États d'identifier et de surveiller les circuits qu'emprunte le commerce illicite des armes légères a été adopté. Huit États ont participé pour la première fois aux instruments des Nations Unies relatifs à la transparence des armements. Cent quinze États au total ont participé au Registre des armes classiques établi par l'ONU\* et 79 États au Système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires\*. Le Plan d'action pour 2005-2009 adopté à Nairobi au sujet de la Convention sur l'interdiction des mines a pour objet l'adhésion universelle à la Convention, la destruction rapide de tous les stocks de mines antipersonnel, le déminage à bref délai des zones minées ainsi que la prestation de soins, la rééducation et la réinsertion des victimes des mines.

Quatre-vingt-trois lauréats du Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement\* participent au Programme, où ils représentent leurs gouvernements pour ce qui est des questions de désarmement. Le Programme d'études pour la paix et le désarmement parrainé par le Département des affaires de désarmement a été intégré dans le programme national d'études secondaires de quatre pays. Plus de 75 enseignants et 50 animateurs de jeunes ont été formés; et une conférence nationale sur l'éducation s'est tenue à Lima sur l'éducation en matière de paix et de désarmement, à laquelle ont participé 1 000 enseignants.

Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a été adopté par les cinq États de l'Asie centrale. La quatrième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires\* a adopté une déclaration finale.

Les possibilités de coopération régionale en matière de désarmement ont été élargies grâce à l'organisation d'initiatives encourageant les débats sur des questions comme les mesures de confiance, la paix, la sécurité et le développement, avec la participation des centres régionaux pour le désarmement.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans les rapports des centres régionaux pour la paix et le désarmement (A/59/157\*, A/60/132\*, A/59/169\*, A/60/152\*, A/59/209\* et A/60/153\*), le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (A/59/171\*), le programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement (A/59/177\*) et le rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (A/60/285\*).

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Les principales difficultés demeurent les suivantes : comment promouvoir l'application véritable, le respect et la vérification des accords en vigueur sur le contrôle des armes et le désarmement, assurer la viabilité financière des centres régionaux, et promouvoir un équilibre entre les sexes dans la composition des groupes d'experts gouvernementaux sur les questions de désarmement.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été ouvert à la signature en 1996 mais n'est pas encore entré en vigueur. Son succès est tributaire en dernier ressort de la volonté politique des États Membres. Malgré les efforts de collecte des fonds en faveur des trois centres régionaux, c'est dans le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes qu'ont principalement été enregistrés des résultats positifs. La plupart des donateurs n'étaient pas encore prêts à verser des contributions financières à l'appui de dépenses opérationnelles qui concernaient surtout le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique.

### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 59 % des 2 584 produits quantifiables prescrits. Trente-sept pour cent des produits prévus ont été supprimés par voie législative soit pour des raisons politiques (absence de consensus quant à la création d'organes subsidiaires de la Conférence du désarmement) soit du fait de la rationalisation des travaux, qui a permis de raccourcir la durée des sessions des conférences et réunions des États Parties à diverses conventions sur le désarmement. L'administration a supprimé 3 % des produits prévus, principalement faute de disposer de fonds extrabudgétaires et par suite de l'établissement de nouveaux rangs de priorité et de la rationalisation des travaux, et 1 % des produits a été différé en raison du manque de fonds extrabudgétaires\*.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/58/6 (Sect.4) et annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale).

### **Direction exécutive et administration**

4.1 a) Le fait qu'il a été donné suite à bref délai à 96 % des 154 demandes d'aide technique, politique, administrative, budgétaire et financière, soit une amélioration par rapport au taux de 92 % enregistré durant le précédent exercice biennal, témoigne de l'efficacité avec laquelle a été administré le programme de travail. Le taux de vacance de postes s'est établi à 4 %, soit 1 % en deçà de l'objectif, les postes vacants ayant été pourvus avec un délai de 119 jours en moyenne, nettement inférieur à la moyenne au niveau du Secrétariat. Environ 93 % des crédits ouverts de 15 700 500 dollars des États-Unis ont été utilisés, soit un taux

inférieur à l'objectif de 99 %, imputable principalement au changement des lieux de réunion de certaines réunions organisées ainsi que des modifications intervenues dans les taux de vacance de postes.

b) Le Secrétaire général adjoint s'est entretenu avec des représentants des États Membres à 106 occasions pour proposer des initiatives visant à traiter les questions qui nécessitaient leur attention. Cela dépassait l'objectif visé de 55 occasions, témoignant ainsi de la réaction positive des États Membres aux efforts visant à promouvoir de nouveaux enjeux dans le domaine du désarmement.

c) À la demande des gouvernements, des entités des Nations Unies et de la société civile, 69 activités ou projets conjoints ont été amorcés dans le domaine du désarmement dans le but de mieux assurer la cohérence dans la gestion des activités de désarmement, dépassant ainsi l'objectif visé de 48 activités conjointes. Afin de renforcer les synergies et d'intensifier la coopération, des réunions ont été organisées conjointement, des documents d'information et des publications visant à promouvoir les questions de désarmement ont été diffusés, une assistance a été fournie aux gouvernements pour la mise en œuvre d'instruments permettant de rendre compte des activités de désarmement et des cas de destruction d'armes, des programmes de collecte d'armes ont été exécutés et une formation a été dispensée aux responsables de l'application des lois.

### **Sous-programme 1** **Négociations multilatérales sur la limitation** **des armements et le désarmement**

4.2 a) En ce qui concerne une rationalisation plus poussée des négociations et des délibérations à la Conférence du désarmement, les représentants ont reconnu au moins à 20 reprises l'efficacité et l'utilité des services fournis par le Service de Genève\*. Le Secrétariat de la Conférence du désarmement a veillé à la bonne conduite des séances mais il a aussi assuré la mémoire institutionnelle de la Conférence eu égard à la brève durée (quatre semaines) du mandat de chaque président. Un appui institutionnel et organique a été fourni lors des discussions approfondies concernant les questions de sécurité. Bien que les progrès des débats à la Conférence soient fortement influencés par des facteurs externes, l'appui ainsi fourni a joué un rôle de catalyseur. La mise en œuvre de capacités et le renforcement de la mémoire institutionnelle du Service se poursuivront.

b) L'assistance fournie par le Secrétariat pour renforcer l'administration et la mise en œuvre des accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement tels que la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes et la Convention sur l'interdiction des mines, a été reconnue par 24 gouvernements, ce qui a dépassé l'objectif visé, qui avait été fixé à 15. Les réactions des États parties, des coordonnateurs et des présidents des organes conventionnels respectifs ont montré que les services fournis étaient jugés satisfaisants. On parle que la capacité du personnel sera améliorée et que davantage de sites consacrés aux conférences et aux réunions des États parties aux accords sur le contrôle des armements et sur le désarmement à leur intention seront établis.

c) Le renforcement des connaissances dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, y compris en ce qui concerne la prise en compte du rôle des femmes, des participants au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, de formation et de services consultatifs des Nations

Unies en matière de désarmement est attesté par l'intérêt accru que suscitent ces questions. Cent trente-huit demandes de candidatures ont été reçues, ce qui a dépassé l'objectif visé, qui avait été fixé à 125\*. L'appui apporté par les États Membres au Programme de bourses d'études sur le désarmement\* a été attesté par le nombre d'États qui se sont portés coauteurs de la résolution biennale – 131 –, soit plus du double de l'objectif fixé de 60 États. Les représentants aux conférences des États parties à divers accords sur le contrôle des armements et le désarmement qui étaient d'anciens étudiants du Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement ont vu leur nombre passer de 57 à 83, soit 23 personnes de plus que l'objectif qui avait été fixé pour l'exercice biennal.

d) La contribution accrue du Département à l'intégration d'une perspective sexospécifique a été illustrée par le fait que, sur les 138 demandes de candidatures au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, 42 (soit 31 %) ont été présentées par des candidates, dépassant ainsi l'objectif visé, qui avait été fixé à 25 %, et témoignant des progrès réalisés dans l'équilibre entre les sexes. Les progrès ont été favorisés par l'inclusion de données ventilées selon le sexe dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme (A/59/177) ainsi que dans le programme d'enseignement proprement dit. On pourrait encore améliorer l'évaluation en répertoriant le sexe des anciens étudiants qui participent aux conférences sur le désarmement et qui occupent des postes dans les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

## **Sous-programme 2**

### **Armes de destruction massive**

4.3 a) La facilitation des délibérations et négociations portant sur les questions de désarmement dans le cadre de la fourniture de services fonctionnels aux conférences, y compris la Conférence chargée d'examiner le TNP en 2005 et la troisième session de son comité préparatoire ainsi que la quatrième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a été attestée par le fait que 19 notes de remerciement ont été reçues de la part des présidents et des représentants des groupes importants, alors que l'objectif visé avait été fixé à 8. Le nombre de consultations des sites Web consacrés à la Conférence a augmenté de 49 % en 2005.

b) Le nombre de demandes d'information et d'exposés a été porté à 19 sur les nouvelles tendances et les nouveaux faits survenus dans le domaine des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, alors que l'objectif visé avait été fixé à 10. Les réunions d'information organisées à l'intention de groupes importants ont réuni 395 étudiants. On a dénombré 110 enquêtes auprès des médias, essentiellement dans le cadre de la troisième réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005 et de la Conférence d'examen elle-même\*. Le nombre de consultations sur le site Web du Service des armes de destruction massive a atteint 27 026, le nombre de pages consultées ayant dépassé 225 000, soit en moyenne huit pages par personne. La qualité des informations données sur le site sera améliorée pour une plus grande sensibilisation des parties prenantes.

c) La contribution du Département des affaires de désarmement au renforcement de la coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération a été attestée par le fait qu'il a été donné suite à 100 % des demandes d'information qui avaient été présentées au sujet des questions relatives à



l'utilisation potentielle des armes de destruction massive. L'appui fonctionnel fourni a contribué au succès de la quatrième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a adopté un document final démontrant le soutien et l'engagement massifs de la communauté internationale en faveur de l'élaboration d'un traité complet, universel et vérifiable, d'interdiction des essais nucléaires\*. L'adoption des recommandations formulées à la sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales ainsi que la création d'un site Web consacré au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) ont également eu des effets positifs sur le renforcement de la coopération. Ce site a fait l'objet de 13 723 consultations, et plus de 40 000 pages ont été consultées. La participation aux activités de sensibilisation et de mise en œuvre concernant l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, par le biais d'activités et de réunions régionales a également contribué à donner une plus grande portée concrète à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

d) La participation d'expertes aux ateliers et séminaires organisés sur les armes de destruction massive a augmenté de 36 %, alors que l'objectif fixé était de 50 %. Une consultante a été engagée pour participer aux travaux du groupe de consultants chargé de rédiger le rapport dont l'établissement avait été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/67 sur les missiles, ce qui a contribué à renforcer l'intégration des femmes et des questions d'égalité dans les activités du sous-programme.

### **Sous-programme 3**

#### **Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)**

4.4 a) Une sensibilisation accrue et une meilleure compréhension du Registre des armes classiques, du Système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires et des questions relatives aux armes légères ont été favorisées grâce à l'organisation de 51 séminaires et ateliers, dont beaucoup d'entre eux ont été menés en Afrique et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à la demande des pays, ce qui a représenté plus du double de l'objectif visé, qui avait été fixé à 24. Environ 950 brochures sur les questions connexes ont été distribuées aux responsables gouvernementaux afin de leur permettre de mieux appréhender ces questions. Le nouveau site Web consacré à l'instauration d'un climat de confiance\* a accueilli plus de 280 visiteurs et 350 pages ont été consultées durant ses cinq mois d'existence.

b) La fourniture d'une assistance technique, la diffusion de l'information et l'élargissement de l'interaction avec les correspondants nationaux ont permis le maintien de la participation en moyenne de 115 pays au Registre des armes classiques et de 78 pays au Système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. Ce résultat est en deçà des objectifs fixés de 130 pays et 85 pays, respectivement, dans la mesure où certains États n'ont pas systématiquement établi de rapport. Huit États ont adhéré à ces instruments pour la première fois. Divers instruments de plaidoyer seront utilisés pour persuader les États d'établir systématiquement des rapports chaque année, notamment dans les régions qui ont enregistré un faible taux de participation.

c) La deuxième Réunion biennale des États chargée d'examiner le Programme d'action et autres réunions de groupes d'experts sur les moyens de lutter contre l'utilisation d'armes légères illicites\* ont utilement contribué à préserver l'élan acquis lors de la Conférence de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Quatre cent quatre-vingt-deux initiatives prises par les États Membres pour lutter contre le trafic illicite des armes légères ont été facilitées, contre un objectif de 165. Cela témoigne de la détermination des États Membres à lutter contre le trafic illicite d'armes légères\* et montre que la question des armes légères continue d'occuper un haut rang de priorité dans le programme international sur les questions de sécurité. C'est ainsi que 13 États Membres ont officiellement fait connaître qu'ils étaient satisfaits de l'appui dont avait bénéficié la mise en œuvre du Programme d'action. Les indicateurs de succès seront affinés de manière à mieux rendre compte des réactions des États.

d) Cinq missions consultatives, d'assistance technique et d'établissement des faits, au Burundi, en Guinée-Bissau, au Kenya et à Sri Lanka (deux fois) ont été entreprises à la demande des gouvernements concernés en vue d'aider les autorités locales à lutter contre la prolifération illicite des armes légères. À l'issue de ces missions, la Commission nationale sri-lankaise contre la prolifération des armes légères illicites a été créée et des stratégies et programmes concrets de lutte contre la prolifération des armes légères illicites ont été élaborés par le Kenya, la Guinée-Bissau et le Burundi, ce qui témoigne de l'utilisation par les États Membres des services relatifs aux mesures concrètes de désarmement. Un certain nombre de demandes ont été transférées aux centres régionaux du Département des affaires de désarmement, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ou à d'autres organismes des Nations Unies.

#### **Sous-programme 4** **Suivi, base de données et information**

4.5 a) Les versions imprimées de *l'Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* ont été largement diffusées, tandis que 374 établissements, entités gouvernementales et autres organisations se sont inscrits comme usagers de la version électronique, lancée en octobre 2005. Plus de 1 800 exemplaires des publications ont été distribués, contre l'objectif visé qui était de 500. Dans le cadre de l'Appel de La Haye pour la paix, des projets pilotes éducatifs en Albanie, au Cambodge, au Niger et au Pérou ont été menés à bien et ont abouti à l'acceptation de l'inclusion des questions de la paix et du désarmement dans le programme d'enseignement scolaire de ces quatre pays; à la formation de plus de 75 enseignants et de 50 animateurs de jeunes; et à la tenue à Lima d'une conférence nationale sur l'éducation pour la paix et le désarmement à laquelle ont participé 1 000 enseignants. La résolution biennale relative au Programme d'information sur le désarmement a recueilli quatre coauteurs supplémentaires, soit 24 coauteurs au total, ce qui montre que les États Membres sont mieux informés des délibérations multilatérales dans le domaine du désarmement. Le Département recherche activement de meilleurs moyens d'améliorer la transmission de l'information et de maximiser l'utilisation du site Web\*.

b) Les 35 demandes de séances d'information (l'objectif visé était de 30) témoignent de l'intérêt plus marqué porté aux mesures multilatérales de désarmement et ont permis de mieux faire connaître ces questions à quelques 640 étudiants. Malgré le fait que les gouvernements n'ont pas réussi à se mettre d'accord

lors de la Conférence du désarmement ou à la Commission du désarmement, sur un Document final de la Conférence d'examen du TNP en 2005 ou sur la terminologie concernant le désarmement dans la résolution 60/1 du Sommet mondial de 2005, les utilisateurs du site Web\* ont continué à utiliser davantage les informations, comme en témoigne l'augmentation du nombre moyen d'utilisateurs quotidiens, qui est passé de 950 à 1 030.

c) Le taux global de participation des femmes au Conseil consultatif pour les questions de désarmement est demeuré de 33 %. Bien qu'on ait indiqué aux gouvernements qu'il importait de sélectionner des femmes qualifiées pour siéger auprès du groupe d'experts de la sécurité en matière d'information, la participation des femmes n'a été que de 13 % seulement. En moyenne 45 % de stagiaires femmes ont été sélectionnées durant la période considérée. Lors des discussions du groupe d'experts sur la vérification, les membres du groupe comprenaient une proportion égale d'hommes et de femmes, ce qui témoigne de la compréhension et de l'importance accrues de la nécessité d'assurer une représentation égale des hommes et des femmes dans le cadre des activités portant sur le désarmement.

### **Sous-programme 5** **Désarmement régional**

4.6 a) En tout, 115 projets et consultations mixtes ayant trait au désarmement (soit 49 de plus que l'objectif visé) et 40 manifestations (soit 26 de plus que l'objectif visé) ont été menés. Cela a facilité la communication et les discussions et a permis de renforcer la coopération entre États en ce qui concerne les mesures de confiance, le désarmement, la paix et les questions relatives au développement. Un mémorandum d'accord a été signé avec le PNUD en vue de renforcer la capacité du sous-programme pour ce qui est de la planification et de l'exécution du projet dans le domaine des armes légères. Parmi les autres résultats obtenus, on mentionnera la création d'un centre régional de formation en Amérique latine\*, la tenue de négociations avec les milieux d'affaires privés afin d'aider les États à lutter contre le trafic illicite des armes à feu, l'adoption de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériaux connexes, l'instauration d'une coopération avec l'organe conventionnel connexe et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes, et la création d'une tribune permettant aux États de fournir assistance et protection contre une attaque au moyen d'armes chimiques. En Afrique, un régime de transparence et de contrôle des armes légères a été instauré avec la participation de 10 États. Un appui technique a été apporté à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour l'aider à transformer son moratoire sur les armes légères en une convention juridiquement contraignante. La coopération avec les organisations internationales a également été renforcée plus avant grâce à l'exécution conjointe de projets et d'activités ayant trait principalement au commerce illicite des armes légères, aux questions relatives aux mines terrestres, et d'activités de plaidoyer en faveur des traités et de campagnes d'information.

b) La prise de conscience accrue de l'utilité de la tenue de consultations régulières avec les organisations régionales et sous-régionales est attestée par les 85 demandes supplémentaires de participation à des conférences, ateliers et séminaires qui ont été reçues, portant ainsi le total des demandes à 218, soit 48 de plus que l'objectif visé. On mentionnera également l'augmentation du nombre de reportages

effectués par les médias ainsi que la diffusion de l'information par l'intermédiaire du site du Service du désarmement régional\* et des sites Web des centres régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes\*, en Afrique\*, en Asie et dans le Pacifique\*. Les bases régionales de données et la diffusion électronique de l'information ont contribué à promouvoir une participation plus active des parties prenantes régionales\*. Des programmes et projets ont été élaborés dans les régions de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les domaines suivants : paix, désarmement et développement\*; élaboration d'un code régional de conduite sur l'importation et l'exportation des armes à feu; ratification et mise en œuvre des accords sur les armes chimiques et nucléaires; et création de réseaux régionaux concernant les armes chimiques et la criminalistique des armes à feu. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, des consultations plus nombreuses ont été tenues en vue de promouvoir un dialogue régional sur la non-prolifération des armes de destruction massive, la mise en œuvre du Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, la promotion et la vérification des accords en matière de désarmement, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, l'octroi à la Mongolie du statut d'État exempt d'armes nucléaires et la transparence dans les armements. À l'issue de sept années de négociations très poussées, le Traité faisant de l'Asie centrale une zone exempte d'armes nucléaires et le Protocole s'y rapportant ont été adoptés par les cinq États d'Asie centrale.

c) La question de l'intégration des femmes a été inscrite régulièrement à l'ordre du jour des réunions régionales et des séances d'information organisées par le Service du désarmement régional. Des instruments concrets permettant d'inscrire les questions relatives à l'intégration des femmes dans les débats des organes délibérants, dans la législation nationale sur les armes à feu et dans les projets communautaires conjoints de la société civile et des administrations locales, ont été fournis par le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes par l'entremise de son site Web\*. Le Centre a produit des publications et des vidéos sur les pratiques rationnelles visant à mieux faire valoir l'utilité d'une perspective sexospécifique pour la réalisation des objectifs de désarmement. Le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique a par ailleurs attribué un rang de priorité élevé à la notion de sexospécificité parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de la Réunion régionale sur les armes légères tenue au Kazakhstan. Le Centre régional pour l'Afrique a systématiquement demandé aux gouvernements d'inclure des représentantes parmi les participants à ces activités. Le Centre a également élaboré un programme concernant le rôle des femmes dans le dialogue sur la paix au Togo.

## Chapitre 5

### Opérations de maintien de la paix\*

#### Principaux résultats obtenus

Dans sa gestion de 18 opérations de maintien de la paix, comptant au total 83 000 personnes, le Département des opérations de maintien de la paix s'est attaché à exécuter les mandats énoncés par le Conseil de sécurité à l'appui de la Mission des Nations Unies au Burundi (ONUB), de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), tout en maintenant son appui politique et opérationnel global aux missions existantes. Des élections libres et équitables se sont tenues en Afghanistan, au Burundi et au Libéria. Les préparatifs en vue des élections au Congo et en Haïti ont débuté. L'achèvement des mandats en Sierra Leone et au Timor-Leste a été suivi par la fourniture d'un appui intégré visant à préserver les réalisations dans le domaine du maintien de la paix par le biais de missions aux effectifs réduits.

La prévention des conflits ou les dispositifs de réaction aux crises et l'instauration de partenariats opérationnels avec cinq organisations régionales ont permis de compléter les activités d'exécution des mandats dans sept pays.

Des politiques, orientations générales et instruments d'un type nouveau et des partenariats avec les États Membres et les entités des Nations Unies ont été renforcés. La capacité de déploiement rapide a été renforcée grâce aux initiatives prises dans les domaines du personnel (militaires, police civile et personnel civil) et du matériel. Le déploiement du matériel a été facilité par la fonctionnalité accrue des stocks stratégiques pour déploiement rapide et du personnel – grâce à l'élaboration de modèles de dotation en personnel des missions dans le cas des missions de taille moyenne et de 349 profils d'emploi génériques.

Un dossier d'information sur la situation des femmes dans les opérations de maintien de la paix a été publié et des postes de conseiller pour l'égalité des sexes ou de responsable des questions relatives aux femmes ont été créés au Siège ainsi que dans toutes les opérations et missions administrées par le Département.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Le Service de l'action antimines a animé des projets en Afghanistan, au Burundi, en République démocratique du Congo, dans la zone de sécurité temporaire Éthiopie/Érythrée, au Sud-Liban et au Soudan, et il a appuyé les activités menées en Croatie, à Chypre, en Iraq et au Kosovo, ce qui a permis de réduire la menace constituée par les mines et les munitions non explosées. Le Service a mis en place des moyens permettant de déployer une capacité de réponse rapide dans les opérations d'urgence humanitaire et de maintien de la paix. Des missions d'enquête sur l'impact des mines terrestres ont été réalisées en Afghanistan, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Érythrée, en Éthiopie et en Somalie et sont en cours d'exécution au Burundi et en République démocratique du Congo.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/59/608 et Corr.1) et dans le rapport du Bureau du Service de contrôle interne intitulé « Évaluation de l'impact de la restructuration récente du Département des opérations de maintien de la paix » (A/58/746).

#### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

L'intensification des opérations de paix a mis à l'épreuve la capacité du Département en matière de planification et de déploiement rapide de nouvelles opérations tout en permettant d'assurer un appui efficace aux missions existantes. Le renforcement de cette capacité s'impose. Le Département a pris des mesures importantes pour traiter des cas d'exploitation et de violence sexuelles et mettra l'accent sur la politique de l'Organisation d'appliquer la tolérance zéro en la matière.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des 669 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées approuvées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/58/6 (Sect. 5) et dans l'annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale\*).

### **Direction exécutive et administration**

5.1 a) Afin de veiller à ce que le programme de travail du Département soit géré efficacement et appuyé par le personnel et les ressources financières voulus, des pratiques novatrices ont été adoptées telles que l'instauration d'une coopération intermissions en Afrique occidentale, le perfectionnement des stocks stratégiques pour déploiement rapide, la réalisation d'opérations conjointes et la création de centres communs d'analyse des missions. La coopération avec l'Union africaine a été renforcée en ce qui concerne le Sahara occidental, le Burundi, la Côte d'Ivoire,

la MINUEE et le Darfour en particulier. Durant l'exercice biennal, diverses affaires d'exploitation et de violence sexuelles ont gravement porté atteinte à la bonne réputation de l'ONU. Le Département des opérations de maintien de la paix, de concert avec d'autres bureaux de l'ONU, a pris un ensemble de mesures visant à traiter cette question et continuera d'appliquer la politique de tolérance zéro en ce qui concerne l'exploitation et la violence sexuelles.

b) Pour ce qui est de l'identification des questions nouvelles qui nécessitent l'attention des États Membres, le Département a esquissé sa vision au sujet de cinq domaines prioritaires à long terme : populations, doctrine, partenariats, organisations et ressources (voir A/59/608 et Corr.1). Des réunions d'information ont été organisées régulièrement à l'intention des États Membres sur une vaste gamme de questions. Sur la base de l'expérience récente, les consultations avec les États Membres au sujet des initiatives de réforme du Département seront intensifiées.

c) La prise de conscience accrue des questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes et des considérations d'équilibre géographique dans leur participation aux opérations de maintien de la paix a été réalisée par divers moyens : instauration de partenariats avec les États Membres; adoption de politiques et d'instruments plus efficaces, notamment une déclaration de politique sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes\*; et désignation d'un conseiller pour l'égalité des sexes afin de veiller à ce que les directives données aux missions de maintien de la paix prennent en compte systématiquement la situation des femmes et constituer un réseau permettant le partage des connaissances entre les missions. Sur la base des enseignements tirés, les efforts futurs viseront à renforcer la responsabilisation en matière de lutte contre le sexisme, à mettre en place des instruments efficaces de suivi et d'évaluation d'impact; et à faire en sorte que les investissements effectués pour promouvoir la participation des femmes aux processus de transition, soient poursuivis au-delà de la durée d'une mission de maintien de la paix.

### **Sous-programme 1 Opérations**

5.2 En ce qui concerne la réduction et/ou la cessation des hostilités grâce à l'exécution des mandats du Conseil de sécurité concernant les opérations de maintien de la paix, les conditions énoncées par le Conseil de sécurité en matière de planification et de déploiement initial ont été remplies conformément aux accords de paix. Cela a permis d'assurer, après un conflit, la stabilité d'importance critique nécessaire pour assurer la démobilisation des groupes armés menaçant les processus de paix, tenir des élections et/ou transférer et consolider l'autorité gouvernementale dans les zones faisant précédemment l'objet d'un différend. Les orientations données par le Département ont joué un rôle essentiel pour ce qui est de permettre aux missions de définir leurs priorités opérationnelles conformément aux impératifs politiques. La planification intégrée des missions se poursuivra de manière à améliorer les moyens d'adaptation aux contraintes de temps et de ressources, sur la base des enseignements tirés de l'expérience.

## **Sous-programme 2**

### **Appui aux missions**

5.3 a) Le Département des opérations de maintien de la paix a amélioré sa capacité opérationnelle en renforçant son aptitude à planifier, gérer, diriger et appuyer les opérations de maintien de la paix. Des directives et instructions permanentes ont été établies dans divers domaines opérationnels et pour les activités d'appui, y compris l'élaboration de modèles de dotation en personnel des missions de taille moyenne, de 349 profils d'emploi génériques, de spécifications, et d'éléments concernant le personnel et le coût standard d'un modèle de budget électronique nouvellement mis au point. Ces instruments devaient permettre de répondre aux besoins opérationnels des missions et ils ont facilité le déploiement du personnel dans les délais voulus.

b) La gestion des missions sur le terrain a été améliorée, notamment grâce au raccourcissement du processus de liquidation des missions. Le délai moyen de liquidation d'une mission terminée après 2000 est d'un peu plus de deux ans, contre l'objectif fixé de quatre ans (cinq missions ont été supprimées et liquidées entre 2000 et 2004) tandis que pour les missions qui n'ont pas été liquidées (six missions qui ont été supprimées entre 2000 et 2004), on prévoit que l'opération interviendra dans les deux années et demie suivant la fin de leur mandat. Le délai de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents a été de nouveau réduit pour être ramené à quatre mois, ce qui correspond à l'objectif visé. La liste du personnel civil auquel il peut être fait appel rapidement et le cadre de planification des successions sur la base des données et de l'analyse concernant l'inventaire des compétences ont été établis et seront exploités sous peu. Les nouvelles améliorations apportées aux modalités de liquidation finale des biens auront des incidences positives sur les délais de liquidation. Le pourcentage de missions sur le terrain ayant reçu livraison à la date requise des articles opérationnels dont ils avaient un besoin immédiat a été porté à 100 %, contre l'objectif fixé de 95 % et le pourcentage de 80 % enregistré en 2002-2003.

## **Sous-programme 3**

### **Personnel militaire et police civile : avis et planification**

5.4 a) La mise en place effective des unités militaires et de police civile des missions de maintien de la paix a été attestée par le déploiement de policiers dans quatre missions (MINUSTAH, ONUCI, ONUB et UNAMIS) dans un délai de 45 jours en moyenne, contre 90 jours précédemment. Le délai de déploiement des éléments militaires a été ramené à 113 jours en moyenne (soit un délai inférieur au délai de 150 jours enregistré en 2002-2003 mais qui demeure supérieur à l'objectif de 90 jours), malgré le fort accroissement des activités de maintien de la paix. Le nombre d'États Membres avec lesquels des dispositifs de réserve ont été mis en place a augmenté de 11 % et est à présent de 83 pays, soit un nombre qui demeure inférieur à l'objectif fixé de 90 pays. La notion de capacité de police permanente des Nations Unies a été élaborée de même qu'une proposition tendant à la création d'une réserve stratégique dans le domaine militaire, ce qui devrait permettre de renforcer l'efficacité des contingents déployés\*.

b) En ce qui concerne l'amélioration de la capacité de prise de décisions grâce à un recours accru au système des dispositifs de réserve, un succès limité a été enregistré dans la mesure où 61 % des besoins en déploiement ont été satisfaits



grâce à ces dispositifs (contre 60 % en 2002-2003, ce pourcentage demeurant par ailleurs inférieur à l'objectif fixé de 65 %). Dans le domaine militaire, le fait que les États Membres soient dotés d'unités et de moyens d'action pouvant être déployés par le biais des dispositifs de réserve, améliore la capacité de prise de décisions. Dans le domaine de la police civile, alors que 10 États Membres ont apporté au total une contribution de 409 officiers inscrits sur la liste des personnels en attente dans le cadre des dispositifs de réserve, 15 officiers seulement ont été déployés à ce titre en 2004-2005. Cela tient au fait que les officiers ainsi désignés exercent leurs activités dans leurs propres services de police au lieu de faire partie de la réserve d'intervention et ne sont donc pas disponibles à bref délai. Une politique concernant la constitution de cellules d'analyse conjointes et d'un centre conjoint d'opérations est en cours d'élaboration en vue de faciliter l'analyse de l'information et le processus de prise de décisions.

#### **Sous-programme 4** **Coordination de la lutte antimines**

5.5 Afin de réduire la menace posée par les mines terrestres et les munitions non explosées, 1,1 million de mètres carrés de zones présumées dangereuses ont été déminés au Soudan et, par ailleurs, 282 kilomètres de route ont été vérifiés et quelque 430 mines, 11 800 munitions non explosées et 56 500 munitions pour armes légères ont été détruites. À la MINUEE, 3 670 kilomètres de route ont été vérifiés et 7,5 millions de mètres carrés de zones présumées dangereuses ont été dégagés grâce à des activités de levés et de déminage. Durant ces opérations, 1 550 mines terrestres et près de 14 000 munitions non explosées ont été détruites. En Afghanistan, 337 équipes de déminage manuel et 30 équipes de déminage cynophiles (composée de deux chiens, d'un chef d'équipe et d'autres personnels) ont été utilisées pour effectuer des levés techniques et procéder à des activités de déminage. Au Burundi, en République démocratique du Congo et au Sud-Liban, l'accent a été mis sur la coordination, les levés et la collecte d'informations, les opérations de déminage et les activités d'éducation aux risques posés par les mines. Dans le cas du Sud-Liban, 82 zones présumées dangereuses ont fait l'objet de levés par le personnel chargé du déminage et ont été déclarées exemptes de mines, ce qui a permis de récupérer une superficie utile de 984 000 mètres carrés. En République démocratique du Congo, les enquêtes d'impact d'urgence ont couvert plus de 30 000 mètres carrés et identifié 744 zones présumées comme contenant des mines ou des munitions non explosées sur une superficie de plus de 8 millions de kilomètres carrés. En outre, les activités de déminage et de désamorçage des munitions non explosées ont permis de détruire 2 500 mines terrestres et 8 300 munitions non explosées et de déminer plus de 1,3 million de mètres carrés de terres. Au Burundi, une équipe d'impact d'urgence a été constituée en mai 2005. En décembre 2005, 66 % du territoire avaient été couvertes, et 119 zones présumées comme contenant des mines ou des munitions non explosées avaient été identifiées. Un appui technique et sous forme d'information a été fourni aux partenaires des Nations Unies en matière de déminage afin d'assurer une réaction cohérente et coordonnée dans tous les pays. Des missions d'évaluation interinstitutions ont été menées au Sénégal, en Ouganda et en Ukraine, et ont permis d'élargir la portée des programmes nationaux en proposant la fourniture d'un appui des Nations Unies et un renforcement des activités menées par les ONG partenaires\*.

**Missions de maintien de la paix****Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)**

5.6 a) En ce qui concerne le renforcement du respect de la résolution du Conseil de sécurité, le nombre d'incidents enregistré (184 incidents) ne correspondait pas à l'objectif visé, à savoir zéro. Les progrès dépendront dans une large mesure de la volonté des parties de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques et de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. La mission n'est pas en mesure de forcer les parties à se conformer aux résolutions. Néanmoins, les activités de la mission ont contribué à empêcher que les incidents dégénèrent et à assurer la stabilité relative dans la région.

b) La coopération avec les organismes des Nations Unies dans la région et l'appui fourni à ces organisations correspondaient au niveau souhaité, dans la mesure où sept réunions et sessions de négociation ont été tenues et où sept accords relatifs à la fourniture de services d'appui, étaient en vigueur.

**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan**

5.7 La présence d'observateurs militaires des deux côtés de la ligne de contrôle, ainsi que l'efficacité des patrouilles, des inspections et des enquêtes concernant les violations du cessez-le-feu, sont attestées par 730 rapports quotidiens, 104 rapports hebdomadaires et 24 rapports mensuels qui ont permis de tenir le Secrétaire général et le Département des opérations de maintien de la paix informés des nouveaux faits survenus dans la zone de la mission, d'instaurer des mesures de confiance et de faire progresser le dialogue global entre l'Inde et le Pakistan.

## Chapitre 6

### Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique\*

#### Principaux résultats obtenus

Grâce aux efforts soutenus de facilitation et d'assistance que le Bureau des affaires spatiales a accomplis et à l'appui qu'il a apporté aux travaux du Sous-Comité juridique des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, quatre autres États Membres ont ratifié un ou plusieurs instruments des Nations Unies concernant l'espace extra-atmosphérique, et une organisation intergouvernementale a déclaré accepter les droits et obligations découlant de ceux-ci. Deux autres États Membres ont promulgué des législations concernant l'espace. Cent vingt décideurs et responsables et appartenant à 23 organismes publics, organes législatifs et autorités chargées de délivrer des autorisations dans des pays en développement (10 en Amérique latine et aux Caraïbes et 13 en Afrique) ont reçu une formation qui leur a permis d'approfondir leurs connaissances et d'être mieux à même d'appliquer ces instruments juridiques internationaux aux activités spatiales de leur pays.

Deux mille deux cents responsables gouvernementaux de pays en développement ont participé à des ateliers techniques où ils ont appris à mieux utiliser les technologies spatiales dans le domaine du développement durable.

En tant qu'adhérent à la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situation de catastrophe naturelle ou technologique, le Bureau des affaires spatiales a aidé des entités des Nations Unies à se procurer gratuitement des images satellitaires afin de venir en aide aux pays en développement au lendemain de grandes catastrophes telles que tsunamis, ouragans, typhons, inondations, glissements de terrain, tremblements de terre ou éruption volcanique. Ce mécanisme a été mis à contribution 19 fois durant l'exercice biennal.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans les rapports de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/840 et A/AC.105/861) et dans l'évaluation des stages de formation d'enseignants aux techniques de télédétection (A/AC.105/831).

#### Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

L'expérience acquise dans le cadre des efforts visant à promouvoir la ratification des instruments des Nations Unies concernant l'espace extra-atmosphérique a montré qu'il était nécessaire d'apporter une assistance aux États Membres en ce qui concerne la procédure de dépôt d'un instrument de ratification.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Les ateliers et symposiums sur les questions spatiales qui sont organisés avant les grandes conférences internationales permettent de démontrer plus concrètement l'utilité des technologies spatiales pour le développement économique, social et culturel. En participant aux activités menées à la suite des conférences, aux travaux des entités intergouvernementales et aux événements organisés à l'échelle internationale, le Bureau des affaires spatiales contribuera à produire des synergies entre les organisations concernées et à mieux sensibiliser celles-ci aux technologies spatiales. Faute de ressources financières suffisantes, les activités de renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace sont organisées en anglais uniquement, ce qui réduit la participation des juristes et des enseignants non anglophones. On s'efforcera de susciter des initiatives de la part d'autres organismes, d'organisations et de trouver des fonds supplémentaires auprès d'eux.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 94 % des 322 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 6)].

#### **Réalisations**

a) Comme suite aux activités de renforcement des capacités et de sensibilisation menées dans le domaine du droit international de l'espace, la Belgique et le Pérou ont ratifié l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes, le Nigéria, la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et l'Italie, la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique; l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSTAT) a quant à elle déclaré qu'elle acceptait les droits et obligations énoncés dans l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et dans la Convention sur la responsabilité, portant ainsi à 334 le nombre total de ratifications et de déclarations émanant de gouvernements et d'organisations internationales. De plus, la Belgique et l'Italie ont promulgué des législations sur l'espace et cinq autres États ont fait connaître les initiatives qu'ils avaient prises en vue de ratifier des traités ou d'élaborer des législations et des documents directifs, ce qui témoigne d'une plus grande adhésion de la communauté internationale au régime juridique international institué par l'ONU pour régir les activités extra-atmosphériques. Des ateliers sur le droit de l'espace et des activités visant à le promouvoir ont permis à 120 responsables gouvernementaux et décideurs attachés à des institutions chargées des questions relatives à l'espace dans 23 pays en développement d'approfondir leurs connaissances dans les domaines du droit de l'espace et des politiques spatiales. On compte plus de 400 abonnés à la publication électronique « Space Law Update », qui est diffusée sur le site Web du Bureau des affaires spatiales\*. Comme suite à une recommandation faite dans le cadre du

premier atelier sur le droit de l'espace, un répertoire des établissements enseignant cette matière, qui comporte désormais plus de 40 adresses dans 23 pays, a été constitué. L'expérience montre qu'il est nécessaire d'apporter une assistance aux États Membres et aux organisations intergouvernementales en ce qui concerne la procédure de dépôt d'un instrument de ratification.

b) Afin de susciter dans la communauté internationale une meilleure compréhension des applications concrètes des sciences et technologies spatiales aux fins du développement économique, social et culturel, des groupes d'action chargés des questions relatives aux stratégies de surveillance de l'environnement, aux objets spatiaux proches de la Terre, à la gestion des catastrophes et aux systèmes mondiaux de navigation par satellites\*, ont été mis en place dans 48 pays, 14 organismes des Nations Unies et 20 organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales. Les efforts ainsi faits ont conduit à l'établissement du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellites, chargé de réaliser une étude sur la création d'une entité internationale de coordination de la gestion des catastrophes spatiales, qui sera examinée par les organes intergouvernementaux. L'assistance apportée par le Secrétariat au Comité a permis d'établir un lien plus étroit entre l'application des recommandations issues de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les travaux de la Commission du développement durable. L'intérêt que présentent les applications spatiales en termes de capacités et de coût-efficacité pour la réalisation des grands objectifs de développement établis lors du Sommet du Millénaire, du Sommet mondial pour le développement durable et du Sommet mondial sur la société de l'information a été porté à l'attention des États Membres durant l'examen par l'Assemblée générale de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence susmentionnée (voir A/59/174 et la résolution 59/2). Par suite du concours que le Bureau des affaires spatiales a apporté aux travaux préparatoires de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, le texte adopté par cette assemblée (A/CONF.206/6, chap. I, résolution 2) a fait apparaître l'utilité des applications spatiales pour la prévention des catastrophes et les secours à la suite d'une catastrophe. Plus de 2 200 responsables gouvernementaux, décideurs, chercheurs, spécialistes des applications spatiales, enseignants, responsables de programmes et directeurs de plus de 90 pays ont suivi 25 stages de formation, réunions et symposiums consacrés aux applications spatiales qui leur ont permis d'élargir leurs compétences en la matière. Ces activités ont permis de mieux faire connaître la contribution effective des technologies spatiales comme moyen de promouvoir le développement économique et social durable et ont débouché sur six autres initiatives destinées à renforcer les capacités des intéressés. En participant davantage aux activités menées à la suite des conférences, aux travaux des entités intergouvernementales et aux événements organisés à l'échelle internationale, le Bureau des affaires spatiales aidera à susciter de nouvelles initiatives de suivi, à trouver des coparrainages et des partenariats pour la mise en œuvre de ces initiatives et à produire des synergies entre ses propres efforts et ceux d'autres organisations.

c) Vingt-cinq programmes de renforcement des capacités et partenariats ont permis de mettre en œuvre cinq projets concernant l'application des technologies spatiales à la gestion intégrée des ressources en eau, à la gestion des ressources naturelles, à la surveillance de l'environnement, à la sécurité environnementale, à la gestion des catastrophes et au développement durable, et l'établissement d'un

comité d'experts chargé d'améliorer les retombées sociales et économiques de ces technologies pour les pays en développement. Huit spécialistes de ces pays ont bénéficié d'un programme de bourses de longue durée portant sur la navigation par satellites et ses applications connexes\*. Dans le cadre d'une collaboration avec les centres de formation aux sciences et techniques spatiales, 210 spécialistes originaires de pays en développement ont suivi des programmes d'études supérieures de neuf mois auxquels ont succédé des projets pilotes d'une année dans leur pays d'origine. La Charte internationale Espace et catastrophes majeures, instrument de référence pour les organismes des Nations Unies intervenant à la suite de grandes catastrophes a été mise à contribution 19 fois, et huit agences spatiales ont reçu gratuitement des images satellitaires qui leur ont été utiles lors du tsunami survenu dans l'océan Indien et durant ou après des ouragans, des typhons, des inondations, des glissements de terrain, des tremblements de terre et une éruption volcanique. Avec le concours du Gouvernement des États-Unis, des images LANDSAT du continent africain tout entier ont été fournies gratuitement à des organismes africains, qui devaient les utiliser pour promouvoir le développement économique et social dans la région. Afin d'aider plus efficacement les pays qui ne disposent pas d'un programme spatial opérationnel, il faudrait élaborer un programme de sensibilisation aux avantages potentiels des projets pilotes et de renforcement des capacités qui soit mieux conçu.

## Chapitre 8

### Affaires juridiques\*

#### Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Conseiller juridique a formulé des avis sur les aspects juridiques du procès des Khmers rouges, du fonctionnement du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda, et de l'enquête internationale indépendante sur l'assassinat de l'ex-Premier Ministre libanais Rafik Hariri. La Division des questions juridiques générales est parvenue à régler un certain nombre de litiges impliquant l'ONU, ce qui a permis d'économiser quelque 31,8 millions de dollars, tout en défendant avec succès le statut ainsi que les privilèges et immunités de l'Organisation dans toutes les actions en justice. Des instruments importants ont été élaborés, dont la Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et le protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. On a constaté un accroissement global du nombre de participants à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à ses accords d'application, du nombre d'actes émanant des organes et mécanismes relatifs aux océans et au droit de la mer, de la participation de la société civile au Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, et du nombre d'États participant à la Réunion des États parties à la Convention, ce qui a renforcé l'uniformité et la cohérence de l'application de la Convention et des accords d'application. L'augmentation du nombre de décisions judiciaires et de ratifications des instruments de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) témoigne de la hausse du nombre de transactions et de décisions législatives opérées en vertu de ces textes. Au total, 133 États Membres ayant soumis 367 actes ont participé à deux cérémonies annuelles de traités concernant la protection des civils et la réponse à apporter aux défis mondiaux. La connaissance du cadre conventionnel multilatéral a été renforcée grâce à la tenue de neuf séminaires sur le droit des traités ou séminaires de formation pratique, à l'élaboration de publications et au recours intensif à l'Internet pour diffuser l'information.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

### **Problèmes, obstacles et objectifs non atteints**

Plusieurs événements internationaux majeurs ont changé la donne politique à l'échelle mondiale, et les faits nouveaux intervenus dans certains États Membres dans le domaine législatif ont influé sur l'élaboration de divers instruments. La situation politique dans différentes régions du monde n'a pas facilité l'obtention d'un consensus dans le débat sur la définition du terrorisme, qui figure dans le projet en cours de convention générale sur le terrorisme international. Pour s'acquitter de son mandat en matière de surveillance de la pratique des États, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a besoin de davantage d'informations sur les nouvelles lois adoptées au niveau national ou régional. Il faut sensiblement affiner les chiffres fournis par les compteurs chargés de rendre compte de la fréquentation du site Web pour produire des informations plus exploitables sur la connaissance qu'ont les entreprises des instruments de la CNUDCI.

Il est nécessaire de recenser les règles coutumières pertinentes du droit international général, les traités en vigueur et les éléments utiles communs aux systèmes juridiques des différents pays, et de faire coïncider des intérêts nationaux distincts et souvent contradictoires dans des domaines devant être régis au niveau international.

Il convient de veiller sans cesse à préserver le haut niveau de qualité juridique qui caractérise les produits du Bureau des affaires juridiques.

Des informations complémentaires sur les résultats obtenus dans le cadre du programme figurent dans le document E/AC.51/2005/5\*.

### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 2 034 produits quantifiables prescrits.

On trouvera les réalisations escomptées et les indicateurs de succès tels qu'ils ont été approuvés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, (A/58/6 (Sect.8) et résolution 58/270 de l'Assemblée générale, annexe I.

## **Sous-programme 1**

### **Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble**

8.1 a) Un certain nombre de réalisations du Bureau des affaires juridiques attestent l'amélioration de la qualité des avis juridiques fournis aux organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies en vue d'une meilleure compréhension du droit international. En effet, en l'espace de quatre mois, le Bureau a conclu sept accords sur le statut des forces ou le statut des missions



garantissant la protection de celles-ci et de leur personnel. Ces accords comportent des dispositions en vertu desquelles le pays hôte est tenu de protéger le personnel recruté sur le plan international et de traduire les délinquants en justice. Dix mois en moyenne ont été nécessaires pour conclure trois accords spéciaux, en raison de leur nature très politique et du temps qu'il a fallu aux gouvernements pour examiner les projets soumis par l'ONU. Plus de 120 accords portant sur des conférences et des ateliers de moindre envergure ont été conclus avec les États Membres, les négociations ayant duré en moyenne de un à quatre mois. Par ailleurs, il a fallu un à deux mois pour parachever les mémorandums d'accord sur les effectifs de réserve liant l'ONU à six pays, du fait de leur concision et de leur caractère non contraignant. Toutes les demandes d'avis, malgré l'augmentation de leur nombre (plus de 5 000 au cours de l'exercice biennal), ont été traitées dans les délais impartis par les services ou bureaux demandeurs, soit cinq jours au maximum à compter de la réception de la demande. Au cours de l'exercice, le Bureau du Conseiller juridique est intervenu avec succès dans plus de 70 affaires, à raison d'une seule intervention par violation. La tâche des organes principaux et subsidiaires, comme les tribunaux spéciaux et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, a été simplifiée grâce à la fourniture d'avis et à la concertation avec le personnel judiciaire.

## **Sous-programme 2**

### **Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies**

8.2 a) Un examen des annales des affaires judiciaires et des plaintes a révélé que les privilèges et immunités de l'Organisation avaient été défendus avec succès dans la totalité des procès intentés contre elle ou ses fonctionnaires assurant ainsi une meilleure protection des droits de l'Organisation et d'une réduction du nombre de cas où sa responsabilité juridique est engagée. Tous les contrats et accords élaborés ou réexaminés pendant l'exercice biennal ont protégé les intérêts juridiques de l'ONU, deux litiges seulement étant survenus. La responsabilité juridique de l'Organisation a été réduite au minimum : le règlement de demandes d'indemnisation dont le montant s'élevait à 23,4 millions de dollars au total, et qui faisaient l'objet d'une procédure d'arbitrage a été ramené à moins d'un million de dollars et des demandes correspondant à un montant total de 13,4 millions de dollars, ont été ramenées à 3,9 millions de dollars, la responsabilité potentielle de l'Organisation ayant ainsi été minimisée.

b) La fourniture de conseils et d'une assistance juridiques en vue d'aider les bureaux, départements et organes subsidiaires de l'Organisation à respecter au mieux les règlements, règles et textes administratifs a permis de renforcer la connaissance qu'ont les entités clientes du régime juridique de l'ONU, ainsi que leur capacité d'en appliquer les dispositions, et d'améliorer le régime contractuel grâce au réexamen et à la révision des conditions générales des contrats. Le Bureau des affaires juridiques a aidé à procéder aux changements indispensables à la mise en œuvre des réformes des procédures d'achat et de gestion des ressources humaines, permettant ainsi d'y voir plus clair dans le régime juridique régissant le personnel et les fournisseurs. Les préoccupations liées à l'opportunité des conseils fournis au titre de ce sous-programme et à la rapidité avec laquelle ils sont prodigués ont motivé le réexamen des méthodes de travail et leur modification en conséquence.

### Sous-programme 3

#### Développement progressif et codification du droit international\*

8.3 a) Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'instruments juridiques grâce à l'appui apporté à l'ensemble des organes concernés, notamment sous la forme de travaux de recherche menés dans neuf domaines différents pour le compte de la Commission du droit international (CDI) et de ses rapporteurs spéciaux. Le Bureau a mené d'autres travaux de recherche et élaboré des documents intéressant les travaux des cinq comités spéciaux, du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, et des groupes de travail de la Sixième Commission. Un certain nombre d'instruments ont été élaborés, à savoir la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et le Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Plusieurs autres instruments sont à un stade d'élaboration avancé, à savoir les articles sur la protection diplomatique et les principes sur la répartition des pertes en cas de dommage transfrontalier découlant d'activités dangereuses, dont les projets ont fait l'objet d'une première lecture. En outre, la CDI est en train d'examiner des projets d'articles sur la responsabilité des organisations internationales et des projets de directives sur les réserves aux traités; plus de 70 projets de directives sur cette dernière question ont été adoptés à ce jour par la Commission concernant divers aspects des réserves.

b) Des activités de communication ciblées ont permis de doter des hauts fonctionnaires, des universitaires et des professionnels représentant l'éventail des systèmes juridiques du monde de nouveaux outils de diffusion du droit international, et d'accroître l'intérêt pour le droit international et d'en améliorer la compréhension. Ces activités ont consisté à organiser deux séminaires de droit international et deux programmes de parrainage international, auxquels ont respectivement participé 48 et 36 ressortissants de pays en développement, à diffuser cinq publications en série et trois publications isolées, et à mettre à jour trois sites Web. Elles ont été jugées favorablement par l'Assemblée générale dans ses résolutions 59/41 et 60/22\*.

c) La promotion de l'adhésion aux instruments juridiques et du respect de ces instruments, a pour objectif de garantir le respect des principes et règles de droit international dont relèvent les relations diplomatiques et consulaires. Il a été procédé dans les délais à la communication des notifications d'incidents et des réponses y relatives, ainsi qu'à l'élaboration du rapport correspondant du Secrétaire général. Quatre-vingt-douze nouveaux États ont signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (qui comptait au total 96 signataires), ou la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (qui en comptait 17).

### Sous-programme 4

#### Droit de la mer et affaires maritimes\*

8.4 a) Le renforcement du respect et de l'acceptation de la Convention et des accords, ainsi que l'accroissement de l'uniformité et de la cohérence dans leur application, sont attestés par le passage de 333 à 458 (l'objectif de 393 ayant été dépassé) du nombre total de participants à la Convention et aux accords d'application, de mesures prises par l'Assemblée générale, le Processus consultatif

officieux ouvert à tous et d'autres organes parlementaires, de demandes faites à la Commission des limites du plateau continental, de dépôts et d'actes concernant d'autres zones maritimes, et de participants à des modules de formation et à des séances d'information. Ces progrès ont été favorisés par l'élaboration d'une documentation à l'intention des organes délibérants, le lancement d'un programme de publications, la fourniture de services consultatifs, l'organisation à l'intention des États Membres d'une formation sur les questions de fond liées au droit de la mer et aux affaires maritimes, et l'accroissement des moyens techniques du Bureau des affaires juridiques.

b) Le nombre de participants à la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est passé de 113 à 146, alors que l'objectif prévu était de 141, ce qui témoigne de l'accroissement des possibilités offertes aux États de tirer parti des océans et des mers conformément à la Convention.

### **Sous-programme 5**

#### **Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international\***

8.5 Des progrès ont été accomplis en vue de la réalisation des principaux objectifs en matière de production de normes juridiques modernes destinées à s'appliquer au commerce international, de coordination des activités menées par les organisations internationales dans le domaine du droit commercial international, et d'assistance technique à la mise en œuvre de la réforme juridique dans ce domaine, ce dont témoignent : 2 nouveaux instruments juridiques importants; 78 décisions de justice et arbitrages fondés sur les instruments de la CNUDCI; 38 formalités conventionnelles et adoption de lois nationales concernant ces instruments; 50 initiatives de coordination et 35 initiatives d'assistance technique. Environ 600 nouvelles publications ont traité des travaux de la CNUDCI, dont le site Web a par ailleurs été consulté à 547 000 reprises. L'accent sera mis à l'avenir sur l'analyse des commentaires formulés par les utilisateurs du site.

### **Sous-programme 6**

#### **Garde, enregistrement et publication des traités\***

8.6 a) La disponibilité d'informations fiables et actualisées sur les traités déposés auprès du Secrétaire général, ainsi que sur les traités et actes enregistrés auprès du Secrétariat et publiés par lui, a été attestée par le fait que les actes relatifs à plus de 500 textes déposés auprès du Secrétaire général ont été traités le jour de leur réception et que les notifications depositaires de ces actes ont été affichées le jour suivant sur le site Web de la collection des traités des Nations Unies. Il a également été fait mention des actes le jour même de leur traitement sur le site Web de l'« État des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général ». L'enregistrement, le classement et l'inscription des traités soumis à ces fins ont été effectués dans un délai de deux semaines à compter de leur réception, tandis que les bons à tirer du Relevé mensuel des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits étaient prêts deux semaines environ après la fin du mois considéré, le Relevé ayant été affiché tous les mois sur le site Web. En outre, le délai nécessaire à la publication des traités enregistrés a été ramené à 12 mois et le suivi et les contacts ont été renforcés avec les services de conférence afin que les traductions soient achevées à temps. Le nombre de consultations du site Web de la

collection des traités a augmenté de 70 %, atteignant 1,7 million par mois. De plus, les fonctions du site en matière d'accès et de recherche ont été améliorées.

b) L'élargissement de la participation aux traités a été encouragé grâce à deux cérémonies annuelles sur les thèmes de la protection des civils et de la réponse à apporter aux défis mondiaux. Les Thèmes 2004 et 2005 ont réuni 133 États qui ont soumis 367 actes, ce qui a permis de progresser sur la voie de l'entrée en vigueur d'un certain nombre de traités. Trente-quatre États ont participé au Thème 2004, au cours duquel 101 formalités conventionnelles relatives à 45 traités ont été accomplies. Quant au Thème 2005, qui a associé 99 États et l'Union européenne, il a donné lieu à 265 formalités conventionnelles concernant 107 traités (118 signatures et 147 ratifications, acceptations, approbations et adhésions), contre 200 lors de l'exercice 2002-2003.

c) Des conseils et une assistance techniques ont été fournis à de hauts fonctionnaires et à d'autres acteurs pour améliorer leur connaissance et leur compréhension de la pratique relative aux traités (fonctions de dépositaire, enregistrement et publication) ainsi que des mécanismes permettant d'assurer le respect des droits et obligations découlant des traités. Le Bureau a répondu à quelque 938 demandes de conseils, contre 400 au cours de l'exercice 2002-2003. Les activités de formation et autres activités de communication ont eu pour résultat une augmentation du nombre de formalités conventionnelles accomplies et une diminution du nombre d'instruments présentant des vices, c'est-à-dire mal signés ou assortis des réserves non autorisées.

d) Un appui technique visant à encourager les États à participer plus largement au régime des traités multilatéraux et à s'acquitter sur le plan intérieur des obligations qui leur incombent en vertu de ces traités a été apporté sous la forme de séminaires sur le droit des traités et la pratique relative aux traités, ainsi que de séminaires techniques sur le programme de publications de la Section des traités; cet appui reposait aussi sur la fourniture d'une assistance et de conseils concernant la rédaction des clauses finales des traités multilatéraux récemment conclus et sur l'organisation de cérémonies de traités destinées à faciliter l'entrée en vigueur des traités les plus importants. Les obstacles à l'adhésion des États aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été repérés et, dans la mesure du possible, supprimés grâce à l'apport d'un complément d'information, de conseils et de formation. La connaissance de l'état de droit et l'intérêt pour celui-ci ont été renforcés au moyen de publications, de modules de formation, de conférences et de séminaires.

e) Le nombre de publications et de données auxquelles le public a accès sous forme électronique a été relevé grâce à la production de 35 nouvelles publications relatives aux traités venant compléter la collection des traités des Nations Unies disponible sur Internet. Les publications intitulées « Thème 2004 : traités sur la protection des civils » et « Thème 2005 : faire face aux défis mondiaux » ont été diffusées sur papier et sur l'Internet. Elles contiennent des synthèses et présentent l'état des listes d'entrée en vigueur concernant environ 35 traités multilatéraux fondamentaux touchant aux droits de l'homme, aux réfugiés, à la sécurité du personnel des Nations Unies et au droit pénal, ainsi que des traités de première importance sur le désarmement, le droit de la mer et le terrorisme.

## Chapitre 9

### Affaires économiques et sociales\*

#### Principaux résultats obtenus

Le Département des affaires économiques et sociales a fourni un appui de fond au Sommet mondial de 2005, ce qui a donné un nouvel élan aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement, avec notamment des décisions essentielles permettant au Conseil économique et social de structurer son travail dans un cadre unique défini par les objectifs de développement adoptés par la communauté internationale.

Les services de secrétariat fournis à la Réunion internationale tenue à Maurice sur les petits États insulaires en développement (PEID) ont aidé la communauté internationale à mieux comprendre la vulnérabilité de ces pays et à s'accorder sur la réponse à apporter à leurs problèmes socioéconomiques urgents. Le programme a contribué à faire en sorte que le Sommet mondial sur la société de l'information débouche sur des résultats orientés vers l'action et a appuyé le processus d'examen de la suite donnée aux grandes conférences des Nations Unies, notamment les examens décennaux de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et l'analyse du travail de mise en œuvre de la Commission du développement durable. En outre, il a pris l'initiative de lancer la deuxième Décennie internationale des populations autochtones et il a coprésidé la coordination des activités de l'ensemble du système liées à l'Année du microcrédit, 2005

Le programme a contribué au travail de consolidation de la paix de l'Organisation, par l'appui du Département aux groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit. La Division de statistique a coordonné les activités du système dans le domaine des indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire.

En sa qualité d'administrateur du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Chef du programme s'est employé à améliorer la collaboration et l'établissement de liens entre ce comité et le Groupe des Nations Unies pour le développement, facilitant la concertation de haut niveau entre les responsables d'activités opérationnelles sur le terrain et les experts non résidents de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne différents aspects du développement. En même temps, les 11 groupes thématiques du Comité ont renforcé la collaboration entre les départements économiques et sociaux du Secrétariat en définissant et en lançant de nouvelles initiatives conjointes.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Le programme a appuyé à la fois le processus en cours visant à négocier une Convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées et les préparatifs du débat de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement.

#### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Il a toujours été très difficile de faire travailler le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires comme un véritable système, mais il y a eu durant l'exercice biennal d'importants progrès sur ce front, résultant notamment de l'expérimentation et de l'application de nouvelles méthodes de travail, de l'analyse de l'expérience acquise par le Département dans le cadre de programmes de travail pluriannuels de certaines commissions fonctionnelles et de l'emploi de processus participatifs. Le Département a aussi rencontré beaucoup de difficultés dans le cadre du pilotage du Groupe interinstitutions sur les indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire, qui a nécessité un examen approfondi de tout un éventail de questions relatives à la mise au point d'un cadre solide pour le suivi de la mise en œuvre sur tous les aspects du programme de développement, de manière à renforcer la capacité de l'Organisation en matière d'appui à la mise en œuvre et de suivi des résultats des conférences. Dans le cadre des nouvelles prescriptions relatives à la mise en œuvre des résultats normatifs des conférences des Nations Unies et de l'évolution du rôle d'autres organismes de développement, le Département a engagé un processus de refonte de ses activités de coopération technique, notamment en encourageant le renforcement des capacités de gestion et de mise en commun des connaissances sur le plan interne, au sein du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et entre ce dernier et le Groupe des Nations Unies pour le développement.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 3 114 résultats prescrits. Les tableaux correspondants sont accessibles en ligne\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 : A/58/6 (Sect. 9) et dans la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

#### **Direction exécutive et administration**

9.1 a) Pour ce qui est de l'efficacité de la gestion du programme de travail et de l'appui en ressources humaines et financières, le Département des affaires économiques et sociales a maintenu un taux d'exécution du budget de 97 %. Le délai de recrutement a été ramené à 214 jours, contre un objectif fixé à 270 jours.

b) Les hauts fonctionnaires ont piloté l'action menée pour repérer les questions nouvelles et essentielles et pris des initiatives spécifiques dans des domaines tels que les liens entre politiques économiques et sociales dans la perspective d'un développement équitable, la gouvernance sur l'Internet, les migrations internationales, les indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire et la fiscalité internationale, et ont coordonné la deuxième Décennie internationale des populations autochtones et coprésidé l'Année internationale du microcrédit, 2005.

c) Pour assurer une coordination et une orientation efficaces des activités opérationnelles du développement, on a donné la priorité à la mise en œuvre intégrée des résultats des grandes conférences des Nations Unies et à l'amélioration de la coordination entre les activités analytiques et opérationnelles, et on a renforcé la collaboration entre les diverses entités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et du Groupe des Nations Unies pour le développement.

d) En sa qualité d'administrateur du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Département a coordonné un examen des priorités et programmes de toutes les entités dudit comité. Sept réunions d'administrateurs généraux et quatre réunions d'adjoints ont été organisées.

e) Pour ce qui est de l'intégration des sexes, les 10 sous-programmes ont inclus une dimension sexospécifique dans leur travail normatif et analytique et, dans la mesure du possible, dans leurs activités et produits opérationnels. La prise en compte de la condition de la femme reste une priorité de la direction.

f) Le Département a collaboré activement avec la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et les autres parties prenantes, notamment dans le but de mieux faire connaître aux États Membres, à la société civile et aux autres grands acteurs du processus de développement les activités et capacités du Département dans les principaux domaines de son programme. Les sites Internet du Département ont enregistré 436 millions de visites, ce qui correspond au triple de l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Le Département a rédigé 185 notes d'information pour des hauts fonctionnaires de l'Organisation, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint.

### **Sous-programme 1**

#### **Appui au Conseil économique et social et coordination\***

9.2 a) Le renforcement du rôle de l'Assemblée générale dans les domaines économique et social et de l'efficacité du Conseil économique et social quant à la recherche de consensus et à la coordination des politiques s'est traduit par six exemples importants d'une approche intégrée et multisectorielle des problèmes de développement : i) la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet de 2004 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; ii) la Déclaration ministérielle de 2004 du Conseil économique et social sur la mobilisation des ressources et les conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le cadre de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/59/3, par. 49); iii) la résolution 2004/48 du Conseil économique et social sur une approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue

d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable; iv) la résolution 2005/31 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies; v) les résolutions 2004/44 et 2005/48 du Conseil économique et social sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies; et vi) la résolution 2004/63 du Conseil économique et social sur la coordination et le regroupement des travaux des commissions techniques. Le Département a organisé quelque 300 réunions pour renforcer la collaboration et resserrer les liens entre les principaux acteurs intergouvernementaux dans les domaines économique et social.

b) Pour ce qui est de l'efficacité accrue des directives et du travail de coordination du Conseil économique et social en ce qui concerne ses organismes subsidiaires et les travaux de ses commissions techniques, dans sa résolution 2005/48, le Conseil économique et social a pris note des progrès réalisés en matière de coopération entre les commissions techniques et les fonds et programmes ainsi qu'au sein de ces entités. La résolution souligne en particulier la contribution des commissions techniques à l'appui du Conseil économique et social au Sommet mondial de 2005. Le Bureau du Conseil a tenu 23 réunions conjointes (contre un objectif de 20) avec ses neuf commissions techniques, le Comité des politiques de développement, le Comité d'experts de l'administration publique, le Forum des Nations Unies sur les forêts et l'Instance permanente sur les questions autochtones. Toutes les commissions techniques ont adopté un programme de travail pluriannuel afin de réduire les incertitudes et d'améliorer la prévisibilité de leur action.

c) Des ONG et coalitions d'ONG ont fait 47 déclarations dans le cadre des sessions du Conseil économique et social, contre 31 durant l'exercice biennal précédent, ce qui indique un renforcement des interactions entre le Conseil et les ONG. Le Réseau régional informel ONU-ONG\* s'est élargi aux régions de la Caspienne, de l'Asie et du Pacifique, des Caraïbes et de l'Amérique latine.

d) Une nette augmentation (de 32 à 49 hauts fonctionnaires) de la participation des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce\* et de la CNUCED\* à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social témoigne de la promotion coordonnée d'une coopération renforcée et d'une interaction efficace entre l'Assemblée générale, le Conseil et les institutions commerciales et financières. L'examen de thèmes spécifiques en tables rondes a été plus ciblé et fécond grâce à de nombreuses consultations préalables avec les institutions. La concertation de haut niveau a été plus axée sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la session de haut niveau du Conseil économique et social, en particulier celle de la réalisation des objectifs du développement dans les pays les moins avancés.

## **Sous-programme 2**

### **Parité entre les sexes et promotion de la femme**

9.3 a) L'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les programmes de travail et activités des forums intergouvernementaux, des entités du système des Nations Unies, des autres organisations intergouvernementales et des États est illustrée par la mention d'une telle démarche dans 121 (contre un objectif fixé à 130) des 646 résolutions adoptées par l'Assemblée générale durant ses cinquante-



huitième et cinquante-neuvième sessions. En ce qui concerne la participation aux débats généraux de la Commission de la condition de la femme, 214 représentants d'États Membres y ont participé, contre un objectif de 120. Cela a été dû essentiellement à une participation beaucoup plus importante que de coutume à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en 2005. Les initiatives des entités des Nations Unies concernant la prise en compte de la condition de la femme se sont traduites par 79 contributions aux rapports annuels du Secrétaire général, contre un objectif de 70.

b) Pour renforcer les capacités de mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing, des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Déclaration du Millénaire, le sous-programme a fourni des services consultatifs et proposé aux représentants des organismes nationaux chargés de la promotion de la femme, d'institutions s'occupant des droits de l'homme et de membres du système judiciaire des formations, des ateliers et des consultations. Le sous-programme a formé 170 fonctionnaires d'Afrique et d'Asie dans le cadre de cinq ateliers pour leur faire mieux connaître les possibilités d'employer les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour une promotion efficace de l'égalité entre les sexes par la création de réseaux, l'échange d'informations et la gestion du savoir. Quatre-vingts pour cent des participants se sont dits satisfaits des ateliers. Une série d'ateliers, de colloques judiciaires et de consultations de haut niveau sur la mise en œuvre effective de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont formé 183 participants de 42 pays. Un premier projet du manuel relatif à la Convention a été rédigé.

c) Grâce aux innovations apportées aux sites de la Division de la promotion de la femme\* et du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme\*, ces sites ont reçu quelque 8,9 millions de visites, soit près du double de l'objectif fixé à 4,5 millions. Cela a été dû en grande partie à l'examen et à l'évaluation décennaux de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing réalisée par la Commission de la condition de la femme en 2005. Le fait que le nombre de personnes qui ont participé à des débats en ligne durant cet examen a augmenté de 232 % montre l'ampleur qu'a pris le réseau d'échange d'informations et de communication avec les gouvernements et la société civile. La participation de 3 628 représentants d'ONG aux réunions de la Commission de la condition de la femme a montré l'intérêt que suscitent son approche thématique, notamment en ce qui concerne l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, et ses méthodes de travail interactives. L'organisation parallèle de 449 manifestations a permis aux participants de tirer le meilleur parti possible de cette conférence.

d) À la date de juin 2005, 30 % du personnel international des missions de maintien de la paix et 26,1 % des administrateurs affectés à des opérations liées au maintien de la paix étaient des femmes; l'objectif a donc été atteint. La proportion de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat a atteint 37,1 %, soit 1,5 % de mieux qu'en 2003. Sur l'ensemble des postes de niveaux D-1 et supérieur, la proportion était de 27,2 %, soit 1,6 % de mieux, ce qui montre que le statut des femmes au Secrétariat continue de s'améliorer. En juin 2005, plus de 50 % de l'ensemble du personnel de 11 entités du système des Nations Unies étaient des femmes, ce qui est plus que l'objectif fixé.

Dans cinq autres entités, les femmes représentent plus de 45 % de l'effectif. En ce qui concerne le programme visant à concilier vie professionnelle et vie familiale, on a révisé la politique de congés familiaux et parentaux (ST/AI/2005/2) et pris des mesures pour faciliter l'accès des conjoints à l'emploi. Cinq départements et bureaux ont organisé des programmes de formation concernant l'intégration de la question de la parité hommes-femmes, sous les auspices du Bureau de la gestion des ressources humaines, contre un objectif de trois seulement.

e) L'efficacité et l'efficience de la collaboration interinstitutions en ce qui concerne l'intégration des sexes à l'échelle du système ont fait des progrès, comme en témoignent la préparation de l'examen et de l'évaluation décennaux du Programme d'action de Beijing à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, les contributions communes à l'exposition intitulée « 30 Years of the United Nations Efforts to Promote Gender Equality », le coparrainage de 11 débats en ligne sur des aspects essentiels du Programme d'action de Beijing dans la perspective de l'examen/évaluation décennal fait par la Commission de la condition de la femme et la collaboration pour la refonte du portail Women Watch\*. Les travaux de neuf équipes spéciales\* ont contribué à faire intégrer les préoccupations relatives à la condition de la femme dans les travaux des entités des Nations Unies et dans la concertation au niveau intergouvernemental, en particulier avec la résolution 59/250\* de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet de 2004 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et le *Document final du Sommet mondial de 2005* (A/RES/60/1)\*.

f) Les représentants des États Membres et des ONG ont fait 407 (contre un objectif de 350) déclarations au total durant les sessions de l'Assemblée générale et de la Commission de la condition de la femme en donnant des renseignements sur les mesures concrètes prises dans le cadre de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action adoptés à l'issue de la quatrième Conférence mondiale sur la femme et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ce qui témoigne du renforcement des capacités des États Membres et de la participation accrue de tous les autres acteurs à la mise en œuvre des recommandations du Programme d'action de Beijing.

g) Quatre États Membres ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et 14 États Membres sont devenus parties au Protocole facultatif, portant le nombre total de ratifications à 180 et 74 respectivement, ce qui est supérieur aux objectifs fixés. Cette évolution et le fait que 62 États Membres aient communiqué leurs rapports (contre un objectif de 35) montrent que les États Membres attachent de plus en plus d'importance à la promotion et à la protection des droits de la femme et témoignent de l'efficacité de l'appui fourni par la Division de la promotion de la femme sous forme de séminaires de formation et dans le domaine de l'information. Le Comité s'est fixé pour objectif d'examiner les rapports de 31 États parties, ce qui témoigne de sa détermination de s'acquitter du mandat qui lui a été confié par la Convention.

### **Sous-programme 3**

#### **Politiques sociales et développement social**

9.4 a) À la session de 2004 de la Commission du développement durable, 89 % des gouvernements représentés ont déclaré qu'ils avaient mis en œuvre des politiques ou programmes pour remédier aux principales carences du secteur public

mises en lumière dans le rapport sur l'amélioration de l'efficacité du secteur public (E/CN.5/2004/5). À la session de 2005, 97 % des États Membres ont déclaré avoir respecté les engagements pris et les politiques adoptées dans la Déclaration du Millénaire, la Déclaration de Copenhague sur le développement social, le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Les États Membres se sont félicités du Rapport de 2005 sur la situation sociale dans le monde en 2005 : le cercle vicieux de l'inégalité\*, 93 % d'entre eux indiquant qu'ils avaient mis en œuvre des politiques et programmes visant à remédier à certains aspects de l'inégalité. Des réunions de groupes d'experts et la quatrième réunion du Forum international sur le développement social ont fourni des points de vue utiles pour le Rapport du Secrétaire général sur l'examen de la poursuite de l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social (E/CN.5/2005/6) et pour le *Rapport sur la situation sociale dans le monde en 2005*. La participation active de 28 institutions, fonds et programmes des Nations Unies aux travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, de la Commission du développement social et des réunions de groupes d'experts est conforme à l'objectif fixé.

b) En ce qui concerne la capacité accrue des États Membres à poursuivre l'objectif d'élimination de la pauvreté moyennant une action nationale et une coopération internationale décisives, près de 70 % des recommandations figurant dans le rapport soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-neuvième session (A/59/326 et Add.1) ont été reprises dans la résolution sur le rôle du microcrédit et de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté. Les résolutions de l'Assemblée générale sur la promotion de l'emploi des jeunes (57/165 et 58/133) ont relancé la contribution de l'Organisation des Nations Unies au Réseau pour l'emploi des jeunes\* et à la promotion de plans nationaux d'action pour l'emploi des jeunes. La réunion de groupes d'experts consacrée à l'examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté s'est employée à encourager les États Membres à mettre la création d'emplois et l'élimination de la pauvreté au cœur de leur politique macroéconomique.

c) L'appui aux travaux du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées\* a contribué à attirer l'attention des réunions intergouvernementales sur le problème des personnes handicapées. Les interventions faites par les États Membres à ce sujet ont montré l'impact du travail du Comité spécial sur la mise au point de nouvelles politiques et de nouveaux mécanismes fondés sur les normes internationales les plus récentes, et ont contribué à faire progresser l'action menée en matière d'insertion sociale, notamment pour ce qui touche aux personnes âgées, aux handicapés, aux jeunes et à la famille, et au règlement des conflits.

d) Ont participé à la session annuelle de l'Instance permanente sur les questions autochtones\* quelque 1 000 représentants de populations autochtones, d'ONG et d'universités, ainsi que 70 États Membres et 35 organisations. Le soin apporté au choix des thèmes spéciaux et à la mise en place de mécanismes de suivi, tels que l'Équipe spéciale interinstitutions sur les femmes autochtones du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes\*, ainsi que l'attention particulière prêtée au suivi aux niveaux régional et national par le Groupe d'appui interinstitutions témoignent du renforcement des capacités de l'Instance permanente

d'exécuter son programme de travail. L'Instance permanente a continué de faire des progrès en matière de recensement et d'échange de pratiques optimales entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les universités.

e) Ont participé à la session de 2005 de la Commission du développement social 203 ONG, contre un objectif de 160, et ces ONG se sont dites très satisfaites des résultats de la session, ce qui témoigne de l'amélioration de l'accès aux travaux de recherche et d'analyse de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement social.

#### **Sous-programme 4 Développement durable\***

9.5 a) Dans 80 % de leurs déclarations aux douzième et treizième sessions de la Commission du développement durable, les États Membres se sont dits satisfaits de l'appui du Secrétariat à l'application effective des décisions prises au Sommet mondial pour le développement durable. Ils ont jugé que le tableau des options politiques et des mesures concrètes concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains\* était un instrument utile pour l'application de leurs décisions. Les réunions intergouvernementales sur la mise en œuvre organisées en coopération avec les commissions régionales ont permis d'identifier les contraintes et obstacles propres à chaque région, et ont donné aux régions l'occasion de faire part de leur point de vue, ce qui a accru la pertinence et l'impact des décisions de la CDD au niveau régional.

b) Des consultations interinstitutions avec 23 organismes des Nations Unies au sujet des contributions aux rapports du Secrétaire général sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains ont assuré une meilleure intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. La deuxième réunion internationale sur la consommation et la production durables\*, organisée conjointement avec le PNUE, au Costa Rica, a débouché sur la création de cinq équipes spéciales thématiques. Soixante-quinze arrangements de collaboration ont été conclus avec des institutions des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organisations régionales dans tous les domaines du développement durable, y compris ONU-Eau\* et ONU-Énergie\*, ce qui représente 25 % de plus que l'objectif. Par ailleurs, 16 réunions de coordination, soit le double de l'objectif fixé, ont orienté et facilité la préparation des sessions de la Commission.

c) Le suivi des progrès accomplis sur la voie des objectifs du développement durable grâce à l'évaluation des données collectées aux niveaux national, régional ou international a été amélioré par une plus grande attention aux questions liées à la mise en œuvre, aux études de cas et aux pratiques optimales, qui ont contribué à fournir un ensemble de données pour l'apprentissage collectif. Les renseignements fournis par 154 pays au sujet de leur stratégie nationale de développement durable\* et des thèmes essentiels du cycle d'exécution, à savoir l'eau, l'assainissement et les établissements humains ont été traités dans les délais, et toutes les données ont été employées pour faciliter le processus d'examen par la Commission. Une base de données accessible par l'Internet a été mise en place pour faciliter l'accès aux études de cas\*. En coopération avec les commissions régionales, le programme a fourni un appui pour les évaluations régionales des

thèmes des douzième et treizième sessions de la Commission, en tant que contribution aux réunions régionales sur la mise en œuvre\*, qui ont été une des bases de l'évaluation globale.

d) La diffusion de renseignements par l'Internet, l'emploi de listes d'adresses électroniques et l'organisation de téléconférences mensuelles ont permis aux représentants de plus de 1 600 grands groupes de participer à des débats et tables rondes, et à la concertation de haut niveau durant l'exercice biennal. Deux cents interventions ont été faites dans le cadre des séances officielles, ce qui témoigne du renforcement de la participation des grands groupes aux activités concernant le développement durable. Les grands groupes ont organisé 120 rencontres parallèles concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains, 9 ateliers au Centre d'enseignement et 56 autres activités qui ont représenté 45 % des activités liées à la Foire aux partenariats. Le total de 185 activités a largement dépassé l'objectif de 56 fixé pour l'exercice biennal. Le programme a appuyé les travaux d'un comité directeur représentatif des grands groupes régionaux et chargé de la coordination de la contribution de ces groupes à la Réunion internationale sur les petits États insulaires en développement.

e) La capacité de la Commission d'évaluer efficacement et d'encourager les partenariats à l'appui de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'action de Johannesburg a été renforcée par le lancement du site de la Commission du développement durable sur les partenariats et de la base de données interactive\*, qui ont été restructurés de façon à rendre plus accessible l'information sur les procédures d'enregistrement pour des partenariats, les réunions liées à des partenariats et les publications sur les partenariats produites par le secrétariat de la Commission du développement durable. Au moment de son inauguration, en février 2004, la base de données recensait 266 partenariats. En novembre 2005, ce nombre atteignait 311. Un rapport du Secrétaire général (E/CN.17/2004/16) et un document d'information sur les partenariats au service du développement durable ont donné à la Commission un aperçu des activités de mise en œuvre entreprises par des partenariats enregistrés. Des foires aux partenariats et d'autres activités ont été organisées aux douzième et treizième sessions de la Commission ainsi qu'à la Réunion sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et à la Réunion intergouvernementale préparatoire de la treizième session de la Commission.

f) La coopération internationale et régionale, en particulier la coopération Sud-Sud, dans le domaine du développement durable a été renforcée par des activités de coopération technique dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des stratégies nationales de développement durable pour les petits États insulaires en développement, notamment par des activités de renforcement des capacités du Centre d'enseignement durant les sessions de la Commission, par un appui aux réunions régionales de mise en œuvre de la Commission et par l'organisation, en coopération avec les gouvernements des pays d'accueil, de colloques et d'ateliers régionaux et internationaux. Outre les sessions de la Commission et d'autres réunions, il y a eu 44 activités pour l'échange de données d'expérience nationales, régionales et intrarégionales sur le développement durable, contre un objectif de 40.

g) L'analyse des réponses des pays bénéficiaires montre que 87 % d'entre eux étaient satisfaits de l'appui à la mise en œuvre du programme de développement

durable par le renforcement de leurs capacités humaines, scientifiques, technologiques, organisationnelles et institutionnelles, et l'accroissement de leurs ressources, ce qui est conforme à l'objectif. Les capacités ont été renforcées dans les domaines de la gestion des ressources en eau, du suivi du secteur de l'eau, de la gestion des systèmes d'information sur l'eau, de l'élaboration de politiques de l'eau, de cadres législatifs et d'institutions, du financement de l'énergie, des politiques d'économie d'énergie, de la mise en valeur des énergies renouvelables, de la réforme de la réglementation du secteur de l'énergie, de la promotion de combustibles fossiles peu polluants et de l'hydroélectricité. Une aide a été fournie pour la mise au point et l'application des stratégies nationales de développement durable\* et des indicateurs de développement durable\*, en particulier par la promotion de la coopération entre pays ou régions pour l'échange de connaissances et de pratiques optimales, et d'approches fondées sur des moyens de subsistance durables, par une gestion conjointe des ressources en eau et en énergie\*.

h) En ce qui concerne l'amélioration de la visibilité et de l'accessibilité de l'information sur le développement durable, Action 21 et les textes adoptés par la Commission et lors du Sommet mondial pour le développement durable, les sites Internet ont reçu 2,6 millions de visites en 2005, ce qui dépasse largement l'objectif fixé à 350 000\*. Outre l'information en ligne sur les faits nouveaux et la mise à disposition de documents téléchargeables, le public a pu suivre les débats des sessions de la Commission du développement durable sur l'Internet. Une brochure sur le développement durable a été produite dans les six langues officielles pour faire connaître les objectifs, les domaines de travail et les principaux enjeux du développement durable. Il y a eu 94 exposés publics, qui ont répondu à 90 % des demandes reçues.

i) Ont participé à la Réunion internationale tenue à Maurice en janvier 2005 quelque 2 500 représentants de plus de 160 pays, et cette conférence a sensibilisé le monde entier à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et débouché sur l'adoption de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. En ce qui concerne l'appui efficace à l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade approuvé à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, le programme a produit 14 rapports d'examen, soit deux fois l'objectif fixé, et a organisé 13 réunions régionales et interrégionales ainsi que des réunions d'experts et une réunion préparatoire intergouvernementale pour la douzième session de la Commission, soit trois de plus que l'objectif fixé\*.

## **Sous-programme 5**

### **Statistiques**

9.6 a) Pour accroître la capacité des bureaux nationaux de statistique à produire, analyser et diffuser régulièrement des données statistiques en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité, de la disponibilité, de l'utilité et de l'accessibilité de ces données, 25 ateliers de formation ont été organisés, qui ont réuni 985 participants des pays en développement et des pays à économie en transition. Soixante-treize pour cent des participants qui ont remis leur évaluation ont jugé leur apprentissage positif. Les 17 missions consultatives ont toutes été jugées « bonnes », voire « très bonnes » ou « excellentes ». Sur 12 réunions de groupes d'experts, 90 % des participants ont estimé que la qualité, la disponibilité et

l'accessibilité des données statistiques publiées par la Division de statistiques étaient « bonnes » ou « très bonnes ». Des voyages d'études ont été organisés à l'intention de statisticiens de 113 pays en développement pour faciliter l'élaboration de nouvelles normes statistiques et la révision des normes nationales existantes. Par ailleurs, 13 publications techniques ont été publiées et diffusées\*.

b) Au total 1 475 personnes ont participé aux ateliers et groupes d'experts pour améliorer la comparabilité des statistiques entre pays et 70 % de celles qui ont rempli des évaluations ont confirmé qu'elles avaient acquis de nouvelles connaissances spécialisées sur les méthodes et procédures de mesure des phénomènes économiques et sociaux. Quatre-vingt-dix pour cent ont estimé que les lettres d'information de la Division\* étaient « utiles » voire « très utiles ». Les activités de formation ont porté sur les méthodes et procédures de mesure normalisées, la production de publications méthodologiques, les lettres d'information et la conception de sites Web privilégiant la précision et la comparabilité des données.

c) De hauts responsables des statistiques de 84 pays ont mieux appréhendé les problèmes nouveaux et les questions importantes qui se posent dans les statistiques officielles en participant à des débats lors des trente-cinquième et trente-sixième sessions de la Commission de statistique\*. Les bureaux nationaux de statistique ont ainsi pu mieux faire face aux problèmes qui se posent concernant notamment la gouvernance des systèmes statistiques et du commerce international, la comptabilité nationale, l'énergie, l'environnement et les statistiques démographiques et sociales. Les 240 représentants nationaux qui ont participé à chacune des sessions de la Commission de statistique ont examiné 19 rapports sur les problèmes nouveaux et les questions importantes se posant dans les domaines statistiques, qui ont également été mis à la disposition des bureaux nationaux de statistiques. Quatre-vingt-dix pour cent des spécialistes interrogés lors des réunions de groupes d'experts et des ateliers de statistique ont estimé que les publications de la Division de statistique étaient « bonnes/très bonnes » voire « excellentes ». La Division\* a par ailleurs organisé des stages de formation et proposé des bourses de perfectionnement sur les statistiques relatives à l'énergie, la comptabilité écologique, le recensement économique et certains aspects des statistiques des secteurs de la distribution et de l'industrie.

d) Le nombre de participants aux sessions de la Commission de statistique est passé de 211 à 304; 60 pays y ont envoyé des observateurs, souvent chefs de service. La participation accrue des pays et le renforcement de la collaboration entre les organisations internationales dans le cadre de quatre réunions du Comité interorganisations de coordination des activités statistiques et d'une conférence sur la qualité des données dans les organisations internationales ont contribué à un renforcement du système statistique mondial. À cet égard, le Comité a notamment approuvé un ensemble de principes professionnels et de bonnes pratiques concernant les activités statistiques internationales. Des projets de collaboration ont par ailleurs renforcé les réseaux sous-régionaux de la CESA0 et de la CEDEAO.

e) En application de la résolution 2000/27, 18 activités de collaboration avec des organisations internationales (contre 5 en 2002-2003) ont conduit à la rationalisation et l'harmonisation des indicateurs du développement. Quatre réunions du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement ont contribué à résoudre un certain

nombre de problèmes d'ordre méthodologique. On s'est employé à évaluer la capacité des pays à produire des indicateurs en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement afin de réduire le nombre d'indicateurs en privilégiant les plus fiables sur le plan statistique (rationalisation) et en veillant à ce que leur formulation soit normalisée (harmonisation)\*.

f) On s'est efforcé d'améliorer la compréhension de l'utilisation des systèmes d'information géographique pour les activités topographiques et de cartographie à la session de 2004 du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques\* et à la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques\* tenue en 2005. La première a réuni 190 participants venus de 21 pays. En plus des 13 documents d'information établis par le Secrétariat, 121 documents de travail ont été présentés par les pays participants. En 2005, la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques a réuni 158 participants de 32 pays qui ont examiné un total de 66 documents de travail et adopté 14 résolutions. Ceux-ci ont estimé qu'ils avaient tous approfondi leurs connaissances.

### **Sous-programme 6** **Population\***

9.7 a) Les activités techniques de la Division de la population, telles que le séminaire sur la pertinence des objectifs démographiques pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement\*, ont permis à la Commission de la population et du développement de parvenir à un consensus sur la terminologie qui a finalement été retenue dans le Document final du Sommet mondial (résolution 60/1), faisant ainsi mieux prendre conscience des questions démographiques dans le débat plus large sur le développement. Des consultations, des réunions de groupes d'experts et des études techniques\* ont facilité la progression des négociations intergouvernementales dans le domaine des migrations internationales et du développement, qui trouveront leur aboutissement dans le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement en septembre 2006. Une publication intitulée *The Impact of AIDS\** a été lancée pour mieux faire comprendre les lourdes conséquences de la pandémie de VIH/sida sur les individus, les familles et les économies nationales et y sensibiliser davantage les pouvoirs publics. Parallèlement au rapport du Secrétaire général intitulé *Population, développement et VIH/sida et leur rapport avec la pauvreté*, elle a apporté des éléments d'information à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale. Des activités ont été organisées pour faire connaître et percevoir le vieillissement de la population. Une réunion sur les incidences économiques et sociales de l'évolution de la composition par âge de la population s'est notamment tenue à Mexico en septembre 2005\*.

b) Des estimations et projections de la population mondiale, notamment des zones urbaines et rurales, ont été plus largement diffusées par divers moyens : planches murales, rapports, mise à disposition sur Internet de bases de données interactives permettant de créer des tableaux, disques compacts, interventions dans la presse et communiqués, etc. À cet égard, la Division de la population continue de répondre à la demande croissante à travers le monde, en particulier dans les pays en développement, de données démographiques qui soient techniquement fiables et puissent faire foi. Les pages des *World Population Prospects\** ont été consultées plus de 3 millions de fois sur le Web et celles des *World Urbanization Prospects\**



600 000 fois. Les données diffusées sont souvent citées dans les médias, dans des revues universitaires et dans d'autres publications. Des résumés analytiques des rapports importants ont par ailleurs été diffusés dans toutes les langues officielles.

### Sous-programme 7

#### Développement mondial : tendances, questions et politiques

9.8 a) Les documents analytiques établis par le sous-programme, en particulier *La situation économique et sociale dans le monde\**, ont contribué à éclairer divers aspects essentiels des débats politiques et sociaux, aidant ainsi les représentants des États Membres à parvenir à un accord sur les mesures à prendre pour réaliser les buts et objectifs de développement convenus. Quatorze pour cent des missions permanentes qui ont répondu au questionnaire qui leur a été remis ont estimé que *La situation économique et sociale dans le monde* leur était « extrêmement utile » et 86 % qu'elle leur était « utile » dans leur travail. Une analyse décisionnelle a été réalisée pour un groupe d'experts dans le cadre du projet Objectifs du Millénaire, qui a établi le rapport intitulé « Investir dans le développement ». Une contribution de fond a par ailleurs été apportée au rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), au *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2005)\** et au rapport du Conseil économique et social intitulé « Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire » (E/2005/56), qui ont largement éclairé les débats préalables à la tenue du Sommet mondial de 2005.

b) Des rapports tels que *La situation économique et sociale dans le monde* ont aidé le Conseil économique et social et la Deuxième Commission de l'Assemblée générale à parvenir à un accord sur les stratégies et les politiques de développement. Soixante et onze pour cent des représentants des États Membres interrogés ont fait référence à cette publication lors des débats qu'ils ont tenus dans plusieurs organes intergouvernementaux. Dans le cadre de l'appui fourni au Comité des politiques de développement, une contribution a été apportée à l'examen de questions concernant la reconstruction, le développement et la paix durable dans les pays se relevant d'un conflit. Pour accroître la cohérence entre les stratégies, politiques et mesures concernant divers aspects du développement, deux nouvelles initiatives ont été mises en œuvre, à savoir les forums des Nations Unies sur le développement\* et le rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 2005 (E/2005/74) dans lequel sont énoncées des orientations sur la façon de mieux harmoniser les travaux des commissions et dont il a été tenu compte dans les travaux du Sommet mondial de 2005.

c) Pour renforcer la coopération et la coordination pour ce qui est des stratégies, politiques et mesures relatives aux problèmes de développement, y compris celles qui se rapportent aux situations de conflit, à la paix et à la sécurité, les entités concernées du Secrétariat ont travaillé conjointement à deux publications de premier plan, *La situation économique et sociale dans le monde* et *World Economic Situation and Prospects\**. En 2004, cette dernière publication, réalisée par le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, était consacrée aux migrations internationales et présentait des échanges de vues sur les déplacements massifs de réfugiés liés à l'éclatement d'un conflit. Le Rapport intitulé Problèmes

de développement en Afrique subsaharienne et dans les pays se relevant de conflits\*, établi par le Comité des politiques de développement. et le rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/60/226) évoquent également la paix, la sécurité et le développement. Pour développer la collaboration et réduire les chevauchements dans les domaines économique et social, le Comité exécutif des affaires économiques et sociales a également examiné les propositions de budget-programme pour 2006 et le programme adopté à l'issue du Sommet.

d) Des rapports analytiques, notamment *La situation économique et sociale dans le monde* et *World Economic Situation and Prospects*, ont aidé les États Membres à mieux dialoguer sur les perspectives macroéconomiques et les politiques mondiales et ont contribué à l'adoption de six résolutions relatives à l'évolution et aux perspectives économiques à court terme à l'échelle mondiale (Commerce international et développement, résolutions 59/221 et 60/184; Système financier international et développement, résolutions 59/222 et 60/186, Crise de la dette extérieure et développement, résolutions 59/223 et 60/187). *World Economic Situation and Prospects* a été téléchargé plus de 80 000 fois. Le Groupe spécial d'experts des projections à court et à moyen terme sur l'économie mondiale (projet LINK)\* a accueilli des débats sur la situation et les politiques macroéconomiques à court terme et a contribué à donner à cinq pays d'Amérique centrale et à la République dominicaine la capacité nécessaire pour utiliser des techniques d'analyse des politiques et de modélisation économique internationalement acceptées, en vue de formuler et de réaliser leurs politiques de développement.

e) Pour améliorer la capacité des organes intergouvernementaux et du Secrétariat à tenir compte des aspects économiques en traitant d'autres problèmes à l'échelon du pays ou de la région, des informations et des analyses sur les structures économiques, les résultats et les perspectives des pays traversant des conflits ou se relevant de conflits ont été communiquées au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Un appui a été fourni à la septième session du Comité des politiques de développement (E/2005/33) lors de l'examen des liens entre conflit et développement, en mettant en avant les questions concernant la reconstruction, le développement et la paix durable dans les pays se relevant de conflits\*.

f) Les modèles macroéconomiques élaborés pour aider cinq pays d'Amérique centrale et la République dominicaine à formuler et à appliquer des politiques de développement peuvent être utilisés, moyennant certaines adaptations, pour modéliser les liens qui existent entre les problèmes et les mesures d'intervention dans le domaine politique et dans le domaine économique. Les pays participants ont estimé que le projet avait eu d'« excellents » (80 %) ou de « très bons » (20 %) résultats sur l'amélioration de leurs capacités à utiliser des outils analytiques lors de la prise de décisions.

### **Sous-programme 8**

#### **Administration publique, financement et développement\***

9.9 a) Les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur l'administration publique et le développement ont reconnu que la Division de l'administration publique et de la gestion du développement avait contribué à

mieux faire connaître aux États Membres le rôle de l'administration publique dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et des résultats des grandes conférences mondiales. Le sixième Forum mondial « Réinventer l'État »\*, qui a eu pour thème principal l'évolution vers une gouvernance participative et transparente, a réuni 9 000 participants de 140 pays, dont une centaine de ministres de l'administration publique.

b) Trente et une publications, 125 missions consultatives, 11 réunions de groupes d'experts, 5 réunions ministérielles et l'appui apporté à près de 100 projets de coopération technique ont visé à améliorer la perception par les autorités nationales des principales approches et des problèmes nouveaux liés à la gouvernance, au professionnalisme, à l'éthique et à la réforme de la fonction publique, à la prestation de services publics, à l'économie du secteur public, et à la mobilisation et à la gestion des ressources. Quatre-vingt-dix pour cent des personnes qui ont participé aux ateliers lors du sixième Forum mondial « Réinventer l'État » ont estimé que les thèmes abordés, ainsi que les méthodes et les outils mis à leur disposition, présentaient un intérêt particulier pour leur gouvernement. À l'occasion de deux prix Champion du service public décernés par l'ONU, une formation a réuni 60 participants de 14 pays pour promouvoir de meilleures pratiques dans l'administration publique. Le Département a contribué à l'organisation de trois ateliers de formation qui ont réuni 1 000 participants sur la gestion des conflits d'intérêts et le renforcement de la transparence fondé sur l'administration électronique et l'audit social.

c) L'amélioration des méthodes d'identification et de collecte de données de base sur le secteur public a suscité un regain d'intérêt pour les produits de la Division. Les deux principaux, *World Public Sector Report*\* et les études de l'ONU sur l'informatisation des services administratifs dans le monde\*, ont été consultés et téléchargés 271 249 fois sur Internet.

d) En ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'information, aux pratiques efficaces et aux innovations dans les domaines de l'économie du secteur public et de l'administration et des finances publiques grâce à l'informatique, l'objectif visé a été dépassé, puisque 2,9 millions de visites mensuelles ont été enregistrées sur le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques\*. Grâce à l'amélioration des services proposés par le Réseau, les États Membres peuvent accéder plus facilement sans délai aux renseignements, données d'expérience et pratiques optimales concernant l'administration publique.

e) En ce qui concerne le renforcement des capacités des institutions économiques et sociales en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire, de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable, 43 responsables de l'administration se sont déclarés satisfaits de la pertinence et de l'utilité des services consultatifs fournis. Cent vingt-cinq missions consultatives ont été menées et un appui a été fourni à 93 projets de coopération technique pour renforcer les capacités aux niveaux local et national. Une assistance technique spécifique a été fournie aux centres des Nations Unies pour le développement régional en Colombie, au Kenya, et au Japon. Outre les ateliers habituels de renforcement des capacités, six cours ont été proposés par le biais du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques.

f) Il a été largement tiré parti des possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication pour améliorer le fonctionnement des

gouvernements, notamment par l'informatisation des services administratifs. Tous les participants inscrits au cours de formation en ligne sur l'administration électronique ont estimé qu'il était utile et adapté. Le projet d'administration en ligne dans les Caraïbes\* a débouché sur la formulation et l'adoption d'une stratégie régionale en matière d'administration électronique. Au niveau national, les pays ont été encouragés à utiliser l'instrument de mesure et d'évaluation en ligne de l'informatisation des services administratifs\*, un outil diagnostique destiné à aider les gouvernements à élaborer des stratégies et plans d'action mieux adaptés en matière d'informatisation des services administratifs. Des évaluations ont été réalisées dans neuf pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Un service d'appui technique et consultatif pour l'administration électronique dans les Caraïbes a été constitué en 2005.

### **Sous-programme 9**

#### **Exploitation écologiquement viable des forêts**

9.10 a) Conformément à l'objectif fixé, le Forum des Nations Unies sur les forêts\* a été cité 20 fois en tant que principal mécanisme intergouvernemental à même de faciliter et de coordonner la mise en œuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts dans des instruments relatifs aux forêts et par des organes s'occupant des forêts notamment par la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Union mondiale pour la nature, ainsi que par des organisations régionales, telles que la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, l'Organisation du Traité en vue de la coopération amazonienne et l'Institut forestier européen.

b) Le Forum des Nations Unies sur les forêts a achevé le cycle de contrôle des 16 éléments énoncés dans son Plan d'action (E/2001/42/Rev.1, annexe); l'objectif visé (40) a été dépassé puisque 46 rapports spontanés ont été reçus des États Membres, de l'Union européenne et de 10 autres organisations s'occupant des forêts. Conformément à la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, le Forum a entamé l'examen de l'arrangement international sur les forêts qui devrait s'achever à la sixième session du Forum en février 2006. Des documents de travail comportant des monographies sur la mise en œuvre des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) ont été présentés par chacun des huit grands groupes actifs au sein du FNUF. D'après le bilan dressé par le Secrétariat pour la cinquième session du FNUF en 2005, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des propositions d'action du GIF et du FIF.

c) Dans le cadre des neufs processus régionaux relatifs aux forêts, auxquels participent plus de 150 pays représentant 85 % de la couverture forestière mondiale, les pays ont mis au point ou mis en œuvre des critères et indicateurs nationaux pour disposer d'un mécanisme efficace de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la gestion écologiquement viable des forêts. Les membres du Réseau du Partenariat de collaboration sur les forêts\* ont encouragé l'intégration de critères et indicateurs dans les programmes nationaux concernant les forêts en tant qu'outils permettant de définir des objectifs qui privilégient les résultats et d'en mesurer la réalisation et y ont collaboré.

d) Cinquante ministres et autres hauts fonctionnaires ont participé à la cinquième session du Forum en 2005\*; l'objectif, fixé à 35, a donc été dépassé, ce qui témoigne d'un renforcement des engagements politiques en faveur de la gestion, de la conservation et de l'exploitation écologiquement viables de tous les types de forêts. M<sup>me</sup> Wangari Maathai, lauréate du prix Nobel en 2005, qui était présente, a contribué à mieux faire connaître le Forum. Le chef du secrétariat du Forum s'est entretenu et a établi un dialogue avec les ministres chargés des forêts de 29 pays.

e) Pour constituer et renforcer des partenariats en faveur des forêts, le secrétariat a adhéré au Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, au groupe de travail sur les feux incontrôlés et au Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers. Il a continué à participer activement au Partenariat asiatique pour les forêts et au Partenariat de collaboration sur les forêts dont il a assuré le secrétariat. L'Organisation du Processus de Montréal et l'Organisation du Traité en vue de la coopération amazonienne ont été accréditées auprès du Forum à sa cinquième session. Le secrétariat a fourni un appui technique et des avis à 12 initiatives nationales ou animées par des organisations\*, contre 4 en 2002-2003.

### **Sous-programme 10** **Financement du développement**

9.11 a) Les rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/59/270, A/60/289 et Add.1) ont été établis en collaboration avec les principaux protagonistes institutionnels (Banque mondiale, FMI, Organisation mondiale du commerce, CNUCED et PNUD). Ils se sont fondés sur les informations et éléments réunis dans 24 rapports présentés par des États Membres, des organisations intergouvernementales compétentes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé. En 2004, des études supplémentaires ont été à l'origine de la note du Secrétaire général sur les sources novatrices de financement du développement (A/59/272) et du rapport du Secrétaire général relatif au système financier international et développement (A/59/218 et Corr.1). En 2005, diverses contributions de fond ont été apportées au deuxième dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement, à savoir notamment : le rapport intitulé « Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir » (A/59/822), un rapport sur le rôle du secteur privé et l'entreprise dans le financement du développement (A/59/800), le rapport des cinq commissions régionales sur les aspects régionaux et interrégionaux (A/59/826) et le résumé des auditions d'organisations de la société civile et du secteur privé (A/59/855), ainsi que la publication-phare *La situation économique et sociale dans le monde* en 2005\*. Des informations détaillées sur les activités menées par tous les partenaires dans le cadre du suivi de la Conférence ont été diffusées et actualisées régulièrement sur le site Web consacré au financement du développement\*.

b) Les délibérations de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ont réaffirmé que le Consensus de Monterrey définissait les grandes orientations de la poursuite des buts et objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire (voir les résolutions 59/225 et 60/188 de l'Assemblée générale ainsi que la résolution 2004/64 du Conseil économique et social\*). La reconnaissance des liens étroits existant entre le processus du financement du développement et la réalisation des buts et objectifs

convenus lors des grandes conférences et sommets des Nations Unies a conduit à l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005, qui a réaffirmé l'attachement de tous au partenariat mondial au service du développement envisagé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (résolution 60/1, par. 21). Le Sommet mondial de 2005 a donné lieu à un accord mondial sur un ensemble global d'engagements liés à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey – partenariat mondial en faveur du développement, financement du développement, mobilisation des ressources nationales, investissement, allègement de la dette, commerce, matières premières, questions systémiques, prises de décisions économiques au niveau international et coopération Sud-Sud. Les travaux de la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil économique et social a tenue en 2005 avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (A/59/823-E/2005/69) ont contribué à l'établissement du Document final du Sommet mondial. La documentation technique a été établie à partir des informations et des observations présentées dans les rapports des États Membres et d'autres acteurs du financement du développement.

c) Les débats thématiques ont été davantage ciblés sur les domaines essentiels du Consensus de Monterrey, il a été davantage tiré parti de méthodes de travail originales et un plus grand nombre de décisions et d'accords concrets ont été adoptés dans le cadre du suivi et de la coordination des conférences, ce qui témoigne du renforcement du rôle et de l'utilisation plus complète de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social aux fins du suivi et de la coordination des conférences. Les réunions spéciales de haut niveau que le Conseil économique et social a tenues en 2004 et 2005 avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce ont porté sur trois sous-thèmes choisis. Le deuxième dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui a lieu en juin 2005\*, a comporté six tables rondes multipartites interactives sur différents chapitres du Consensus de Monterrey, ainsi qu'un dialogue interactif en séance plénière. Outre les réunions officielles, différentes manifestations parallèles ont été organisées sur des questions d'actualité concernant le financement du développement.

d) Pour accroître la coopération et l'interaction entre toutes les parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles intervenant dans le financement du développement, on a multiplié les manifestations multipartites et accru le niveau de participation des États Membres et des principales parties prenantes non institutionnelles (société civile et secteur privé). Dans le cadre du Sommet mondial de 2005, une séance distincte a été consacrée au financement du développement (le 14 septembre 2005), à laquelle ont pris la parole les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, les directeurs exécutifs des principales institutions concernées (ONU, Banque mondiale, FMI et Organisation mondiale du commerce), 24 chefs d'État ou de gouvernement et 5 ministres, venus notamment de pays proposant des initiatives majeures en faveur du financement du développement, ainsi que le Président de la Commission européenne. De même, le deuxième dialogue de haut niveau que l'Assemblée générale a consacré au financement du développement a accueilli 28 ministres, 11 vice-ministres et d'autres fonctionnaires de haut niveau envoyés par plus de 80 gouvernements pour engager un dialogue avec les directeurs exécutifs des principales institutions concernées, les hauts fonctionnaires de 21 autres organisations internationales et les membres de quelque 36 entités de la société civile et du secteur privé (A/60/219). Les réunions

spéciales de haut niveau que le Conseil économique et social a tenues en 2004 et 2005 avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED ont rassemblé un nombre record de directeurs exécutifs de la Banque mondiale (19 en 2004 et 21 en 2005) et du FMI (8 chaque année), ainsi que des hauts fonctionnaires d'autres institutions des Nations Unies et d'ailleurs. Dans les résumés qu'il en a établis (A/59/823-E/2005/69 et A/59/92-E/2004/73), le Président du Conseil économique et social a constaté une convergence de vues des principaux acteurs concernant plusieurs questions liées au financement du développement. Les résultats de 21 consultations multipartites tenues avec des experts des secteurs public et privé, des universitaires et des représentants de la société civile ont été présentés au Sommet mondial de 2005 et à la soixantième session de l'Assemblée générale (A/60/289/Add.1). À la suite des auditions et dialogues de mars et juin 2004 (A/59/92/Add.1-E/2004/73/Add.1 et A/59/92/Add.2-E/2004/73/Add.2) et juin 2005 (A/59/855 et A/60/331), la société civile et les milieux d'affaires se sont fermement engagés à contribuer à l'émergence du partenariat mondial en faveur du développement qui occupe une place centrale dans le Consensus de Monterrey.

e) Les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement et des pays à économie en transition, sont mieux à même de participer activement et concrètement au processus de financement du développement comme en témoignent les déclarations faites devant des instances intergouvernementales, les études et rapports nationaux présentés, les contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale pour le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, le nombre de visites au site Web consacré au financement du développement\* et la correspondance reçue par le secrétariat. Les États Membres se sont déclarés satisfaits de l'appui qu'ils ont reçu pour renforcer leurs capacités dans le cadre d'ateliers, de consultations, de séminaires, de groupes de discussion et de réunions d'information.

f) En ce qui concerne la participation accrue des gouvernements au suivi et à l'exécution des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement, l'Assemblée générale, dans sa résolution 60/188, a noté avec satisfaction que le Bureau du financement du développement avait organisé des activités visant à rendre les pays membres mieux à même de tenir les engagements qu'ils ont pris dans le Consensus de Monterrey, et prié le Bureau, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, du monde universitaire et de la société civile, de poursuivre ses travaux dans ce domaine.

## **Chapitre 10**

### **Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement\***

#### **Principaux résultats obtenus**

Un soutien a été apporté à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles) et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade). Dix-huit pays donateurs ont contribué financièrement à l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade.

Le nombre de centres de liaison nationaux est passé de 9 à 45 en 2005, et 18 des pays les moins avancés ont créé au niveau national un organe de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Le plan d'application du Programme d'action d'Almaty a été adopté par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations, dont la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes, l'Union internationale des transports routiers, le CCI et l'Organisation mondiale du commerce.

Des consultations interinstitutionnelles ont été menées avec 43 organismes et départements des Nations Unies pour garantir leur pleine participation au processus d'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles. Les capacités de 61 centres de liaison nationaux situés dans les pays les moins avancés ont été renforcées de façon qu'ils soient véritablement en mesure de suivre les progrès accomplis par ces pays et leurs partenaires dans la réalisation de 30 objectifs de développement convenus à l'échelon international.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans les rapports du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action de Bruxelles (A/59/94-E/2004/77 et A/60/81-E/2005/68) et sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade (E/CN.17/2004/8).

#### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Il conviendrait de renforcer la participation des représentants gouvernementaux en coopération étroite avec la communauté des donateurs, dont le soutien s'est révélé indispensable pour élargir les perspectives en matière de plaidoyer et mieux exploiter les possibilités offertes à ce titre. À l'heure actuelle, alors que les résolutions de l'Assemblée générale préconisent le recours à des ressources extrabudgétaires, les donateurs hésitent de plus en plus à financer la participation des représentants gouvernementaux.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.



Pour garantir la pérennité et la continuité du programme de renforcement des capacités, il conviendrait de mettre en place dans les pays les moins avancés un mécanisme de coordination plus performant, l'objectif étant de préserver le savoir institutionnel afin d'atténuer les effets de la rotation du personnel dans les centres de liaison nationaux.

Aussi, la collaboration avec les coordonnateurs résidents en poste dans les pays les moins avancés sera-t-elle renforcée afin de leur permettre d'aider plus efficacement les centres de liaison nationaux à mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 80 % des 70 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 10)] et dans l'annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

### **Réalisations par programme**

10.1 En ce qui concerne l'application effective du Programme d'action de Bruxelles, du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, et du Programme d'action de la Barbade, 504 activités différentes ont été exécutées, soit plus du double de l'objectif fixé, à savoir 222 activités, comme cela est indiqué sur le site Web du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (<<http://www.un.org/ohrlls>>) ainsi que dans le document A/59/208. Des consultations interinstitutionnelles ont été menées avec 43 organismes et départements des Nations Unies pour garantir leur pleine participation au processus d'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles. Le Bureau a facilité la participation de 68 pays aux mécanismes intergouvernementaux, renforçant ainsi leur pouvoir de négociation collective, comme en témoignent l'adoption par les pays les moins avancés d'une position commune pour les déclarations ministérielles arrêtée par les ministres du commerce en 2004 au Sénégal, l'adoption d'un programme commun, la Plate-forme d'Asunción, par les ministres du commerce des pays en développement sans littoral, réunis en 2005 à Asunción pour la sixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, la tenue en 2005 d'une conférence internationale sur les systèmes durables de transport dans les pays en développement, et la tenue en Éthiopie, toujours en 2005, de la réunion ministérielle sur les transports et les objectifs du Millénaire pour le développement. Au niveau national, le nombre de centres de liaison est passé de 9 à 45, et 18 des pays les moins avancés ont créé un organe de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Au niveau international, 19 organismes des Nations Unies et autres organisations multilatérales ont décidé d'intégrer les dispositions du Programme d'action de la Barbade dans leurs programmes de travail respectifs. En outre, le plan d'application du Programme d'action d'Almaty, établi par le Bureau, a été adopté par les organismes des Nations Unies et les autres

organisations concernées, notamment la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes, l'Union internationale des transports routiers, le CCI et l'Organisation mondiale du commerce.

10.2 Les enseignements du passé montrent qu'il faudra mettre en place dans les pays les moins avancés un mécanisme de coordination plus performant pour renforcer les capacités des centres de liaison nationaux, car le taux de rotation des fonctionnaires habilités, qui atteint 50 %, compromet la pérennité et la continuité des activités de renforcement des capacités. Étant donné la difficulté d'entretenir des contacts avec les centres de liaison nationaux des pays les moins avancés, il conviendrait d'améliorer les modalités du dialogue avec ces pays, leurs missions permanentes et les coordonnateurs résidents des Nations Unies. Les commissions régionales aideront au renforcement de la capacité des pays les moins avancés de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et d'établir des rapports sur ces progrès.

## Chapitre 11

### Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique\*

#### Principaux résultats obtenus

L'Assemblée générale a approuvé 82 % des recommandations formulées par le Secrétaire général dans ses rapports sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ce qui traduit un renforcement de l'appui au développement de ce continent.

Le compteur du site Web\* du NEPAD a enregistré en moyenne 742 visites quotidiennes, soit 2 472 consultations de page, au cours de la « Semaine africaine » de l'Assemblée générale en novembre 2005. La participation et le dialogue en ligne ont connu une progression, comme en témoignent les 59 337 visites et les 15 324 sessions dont a fait l'objet la plate-forme électronique destinée aux consultations régionales.

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé neuf réunions de consultation, auxquelles elle a également participé. La création de deux nouveaux groupes thématiques, portant, l'un, sur le plaidoyer et l'information et, l'autre, sur la science et la technologie, a porté à sept le nombre total de groupes liés au NEPAD.

Selon une enquête réalisée auprès des lecteurs d'*Afrique Renouveau*\*, 71 % d'entre eux jugeaient ce magazine intéressant, 68 % y trouvaient des informations inédites et bien documentées, 70 % estimaient ses articles bien rédigés et 70 % indiquaient qu'ils en avaient tiré une meilleure compréhension des questions prioritaires concernant l'Afrique.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans les rapports du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du NEPAD (E/AC.51/2004/6 et E/AC.51/2005/6) et dans le rapport du Corps commun d'inspection sur les autres mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au NEPAD (A/61/69).

#### Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Une campagne claire et ambitieuse de sensibilisation et de mobilisation a été mise au point afin, d'une part, de pérenniser la dynamique positive entourant le développement de l'Afrique ainsi que l'intérêt de la communauté internationale pour cette question et, d'autre part, de promouvoir la réalisation des engagements qui ont été pris en faveur de l'Afrique. Cette campagne, qui vise à ouvrir le marché international grâce à la suppression d'obstacles tels que les subventions

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

agricoles et à garantir l'annulation ou l'allégement de la dette, stimulera la mise en place d'un véritable mécanisme d'assistance. Toutefois, le principal problème sera de la lancer au moment opportun et d'en prolonger la dynamique en veillant à ce que les gouvernements africains redoublent d'efforts pour mettre en œuvre le NEPAD et à ce que, parallèlement, les partenaires de développement honorent leurs engagements en faveur d'une aide à l'Afrique. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est en train de renforcer sa coopération avec le NEPAD, notamment pour mieux faire connaître et accepter ce concept, pour conférer de la crédibilité au Partenariat, à ses artisans et aux projets qui lui sont associés, pour mettre en lumière la capacité des Africains, hommes et femmes, de prendre des initiatives, pour gérer le NEPAD efficacement et pour inciter les publics visés à agir. Il s'agit d'un défi de taille que doivent relever ensemble les structures nationales, les organes régionaux, le secrétariat du NEPAD et les organismes des Nations Unies. À l'évidence, le programme pourrait toucher plus de personnes en Afrique et ailleurs si les documents étaient disponibles dans d'autres langues que l'anglais et le français seulement.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 91 % des 125 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 11)] et dans l'annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

### **Sous-programme 1**

#### **Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

11.1 a) En moyenne, l'Assemblée générale a approuvé 82 % des recommandations formulées par le Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et sur les progrès de la mise en œuvre du NEPAD, contre 70 % lors de l'exercice 2002-2003, ce qui dénote un renforcement de l'appui au développement de l'Afrique. Plusieurs séances d'information et réunions sur les rapports ont contribué à ce que la communauté internationale comprenne mieux les enjeux du développement de l'Afrique et de la mise en œuvre du NEPAD et participent davantage à leur réalisation, et à ce qu'un consensus se dégage sur les mesures clefs à prendre à l'avenir, comme l'allégement de la dette des pays les moins avancés, la réduction des subventions agricoles et l'ouverture des marchés aux exportations africaines.

b) La refonte du site Web\* du NEPAD a entraîné une hausse du nombre moyen de visites quotidiennes, qui est passé de 299 à 398 (1 105 pages consultées), ce qui témoigne d'une prise de conscience accrue et d'une meilleure compréhension des problèmes liés au développement de l'Afrique et d'autres aspects essentiels du NEPAD. En novembre 2005, pendant la « Semaine africaine » de l'Assemblée générale, ce nombre a quasiment doublé pour atteindre 742 visites quotidiennes

(2 472 pages consultées). Plus de 160 pays étaient représentés parmi les utilisateurs du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, principalement les États-Unis (64 % des utilisateurs), l'Italie (4 %), le Royaume-Uni (2 %), le Canada (1,56 %), l'Allemagne (1,53 %), la France (1,31 %) et les pays d'Afrique (0,2 %).

### **Sous-programme 2**

#### **Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

11.2 Il a été créé deux nouveaux groupes thématiques, portant, l'un, sur le plaidoyer et l'information et, l'autre, sur la science et la technologie. Par ailleurs, la sixième consultation régionale annuelle des organismes des Nations Unies présents en Afrique a permis de déterminer quelles étaient les principales questions que soulevait le rôle de l'ONU en faveur du NEPAD. La participation et le dialogue en ligne ont enregistré des progrès, pour preuve les 59 337 visites et les 15 324 sessions dénombrées sur la plate-forme électronique destinée aux consultations régionales\*. La création de nouveaux groupes a porté à sept leur nombre total, contre cinq en 2003, et le nombre de réunions de consultation avec les communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes est passé de trois à neuf, ce qui montre une amélioration de la coordination entre les groupes interinstitutionnels des Nations Unies créés dans le cadre du NEPAD, les communautés économiques régionales, l'Union africaine et d'autres organisations. Afin de renforcer encore les mécanismes de coordination existants, la CEA a apporté son concours à des réunions qui ont conduit à l'élaboration du Plan d'action pour l'après-Accra concernant l'agriculture et à la tenue de la réunion de Bamako sur le développement des infrastructures et des services de transport. Il conviendrait de repenser l'ensemble des partenariats ou mécanismes de collaboration qui existent entre les organismes des Nations Unies, ainsi que la manière dont les efforts de coordination que ceux-ci déploient au niveau régional se rattachent aux processus interinstitutionnels mis en œuvre au niveau national.

### **Sous-programme 3**

#### **Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

11.3 a) Selon une enquête d'opinion réalisée auprès des lecteurs d'*Afrique Renouveau*\*, 71 % d'entre eux jugeaient ce magazine intéressant, contre 60 % lors de l'exercice 2002-2003, 68 % y trouvaient des informations inédites et bien documentées, et 70 % estimaient ses articles bien rédigés. En outre, un sondage réalisé auprès des deux sites Web les plus fréquentés parmi les sites diffusant des articles d'*Afrique Renouveau*, à savoir <afrik.com>\* (qui reçoit 700 000 visites par mois et dont le contenu est repris sous forme imprimée dans 20 quotidiens de langue française) et <allAfrica.com>\* (dont 14,5 millions de pages ont été consultées en novembre 2005), a révélé que cette publication était une source d'information exceptionnelle et difficilement égalable. Comme elle est moins datée que d'autres sources, ses articles peuvent rester affichés plus longtemps, ce qui permet à un plus grand nombre de personnes d'en prendre connaissance et élargit les possibilités de consultation offertes aux décideurs, aux universitaires, aux journalistes et aux militants. Les données d'expérience montrent qu'il serait possible d'améliorer les efforts de diffusion ciblée en privilégiant la qualité du contenu et les attentes des lecteurs.

b) Une enquête d'opinion a révélé que 70 % des lecteurs d'*Afrique Renouveau*\* comprenaient mieux, en lisant ce magazine, les questions prioritaires concernant l'Afrique, contre 65 % lors de l'exercice 2002-2003. Par ailleurs, il a fallu imprimer 13 600 nouveaux exemplaires du numéro intitulé « Rompre le silence – L'Afrique lutte contre le VIH/sida »\*, dont c'est actuellement le troisième tirage, pour faire face à la demande des lecteurs, ce qui dénote une sensibilisation accrue des lecteurs visés aux principales questions thématiques traitées dans les documents d'information produits par le programme, comme en témoignent les commentaires des lecteurs. Le Cameroun et l'Afrique du Sud en ont demandé un certain nombre d'exemplaires en vue de leur diffusion auprès des associations locales et des bibliothèques rurales. Toutefois, le programme pourrait toucher plus de personnes en Afrique et ailleurs si les documents étaient disponibles dans d'autres langues que l'anglais et le français seulement. Les demandes qui émanent d'associations souhaitant recevoir un grand nombre d'exemplaires de divers numéros du magazine seront systématiquement consignées, de même que les commentaires de ces associations sur la qualité et la disponibilité du magazine.

## Chapitre 12

### Commerce et développement\*

#### Aperçu des résultats du programme

Les 155 États Membres qui ont participé à la onzième session de la CNUCED ont atteint leur principal objectif, qui était de faire porter leurs efforts sur les pays en développement en prenant des initiatives axées sur l'action et les résultats. Le Consensus de São Paulo adopté durant cette session a été salué par divers gouvernements comme une étape importante réaffirmant le bien-fondé du multilatéralisme. Il ressort de ce texte que le commerce peut aider dans une large mesure les pays à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement.

Désormais, 95 institutions dans 65 pays disposent du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)\* de la CNUCED. Une trentaine de pays ont bénéficié d'une formation à la gestion de la dette, à l'établissement de statistiques sur la dette et à l'élaboration de stratégies relatives à l'endettement. L'étude intitulée « Le développement économique en Afrique – Endettement viable : oasis ou mirage? »\* dresse le bilan de l'endettement des pays africains, en mettant l'accent sur l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et ses résultats. Le texte de cette étude et de celle intitulée « Le développement économique en Afrique : repenser le rôle de l'investissement étranger direct »\* a été téléchargé ou vendu à 58 500 exemplaires.

De 90 à 95 % des 335 personnes interrogées, représentant 70 pays, ont jugé « très utiles » les recherches sur l'investissement étranger direct publiées par la CNUCED. Ces recherches et la base de données sur l'investissement étranger direct ont permis la publication de plus de 2 000 articles dans le monde. Le rapport annuel sur l'investissement dans le monde\* a été téléchargé 139 000 fois par mois en moyenne. Un document d'examen de la politique de l'investissement a été établi pour cinq pays, et une assistance a été apportée à 12 autres pays pour l'application des recommandations formulées dans des documents d'examen antérieurs.

Le Système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED\* a facilité l'adhésion à l'Union européenne de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Slovaquie. Six pays utilisant ce système ont indiqué des taux de réduction des délais de dédouanement allant jusqu'à 96 %, et un pays a signalé une augmentation annuelle des recettes douanières de l'ordre de 13 à 15 %.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Le nouveau réseau universitaire mis en place par l'Institut virtuel en Afrique, Asie, Amérique latine et Europe a permis de diffuser les ressources techniques de la CNUCED et de faciliter les échanges entre les institutions membres. Les cours de formation aux principales questions économiques internationales dispensés par la CNUCED en vertu du paragraphe 166 du Plan d'action ont été jugés « très positifs » par une équipe d'évaluateurs externes. Par ailleurs, 96 % des personnes interrogées ont estimé que le rapport annuel sur le commerce électronique et le développement\* était bon ou excellent.

Le Rapport sur les pays les moins avancés (PMA)\* a fait l'objet de 133 articles dans la presse. Grâce au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA\*, réunissant six organismes, ainsi qu'à d'autres dispositifs d'assistance, 9 PMA ont bénéficié des analyses de la CNUCED, 6 ont pu intégrer leur politique commerciale dans leur stratégie nationale de développement, 11 ont reçu des conseils et 8 ont participé à des ateliers de prédiagnostic.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans les documents suivants : Rapport annuel 2004\*, Rapport annuel 2005\*, Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations et aux débats dont a fait l'objet l'évaluation du programme de la CNUCED sur le commerce, l'environnement et le développement (TD/B/WP/175) et Final in-depth evaluation report – UNCTAD work programme on capacity-building in developing countries on issues in international investment agreements (UNCTAD/ITE/IIT/2005/6\*).

#### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Il convient de mieux coordonner les activités interinstitutions et de faire en sorte d'obtenir des rapports plus systématiques sur l'application par les gouvernements bénéficiaires de recommandations de politique générale. Dans certains domaines, les recherches ont été bien plus exploitées par les universitaires et d'autres parties prenantes que par les fonctionnaires chargés d'élaborer ou d'appliquer des politiques. Il faut ainsi redoubler d'efforts pour améliorer les recherches relatives aux politiques et atteindre les bénéficiaires visés.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 91 % des 1 363 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées approuvées et les indicateurs de succès sont énoncés dans budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 12) et résolution 58/270 de l'Assemblée générale, annexe I].



## **Direction exécutive et gestion**

12.1 a) Les États Membres représentés à la onzième session de la CNUCED étaient au nombre de 155, soit moins que l'objectif fixé de 160, mais leur déclaration politique (L'esprit de São Paulo) et le document d'analyse et de programmation correspondant (le Consensus de São Paulo) ont dénoté une meilleure prise de conscience de l'utilité des travaux de la CNUCED (voir TD/412).

b) Outre les évaluations, on a eu recours à un certain nombre d'outils de gestion pour veiller à l'exécution effective des mandats. Les membres du groupe de planification stratégique des politiques se sont réunis chaque semaine pour élaborer des directives sur des questions de fond, de politique et de gestion, et les résultats de leurs débats ont été affichés sur l'intranet à l'intention du personnel. Le rétablissement de la Division de la gestion a permis de regrouper dans une même entité toutes les fonctions d'appui aux programmes et de renforcer la cohérence des politiques et des actions. Un rapport annuel axé sur les résultats\* a été introduit dans un souci de responsabilisation sur le plan des résultats. Enfin, il est donné suite à 22 recommandations faites à l'issue d'évaluations.

c) Une amélioration dans le sens de l'intégration de la problématique hommes-femmes a été apportée grâce à la table ronde sur le commerce et la parité hommes-femmes qui a été organisée dans le cadre de la onzième session de la CNUCED et durant laquelle les questions suivantes ont été abordées : politiques menées par les gouvernements en vue d'atténuer les disparités entre les sexes dans le contexte de la libéralisation des échanges, engagements multilatéraux et égalité entre les sexes, contribution du commerce à la réduction de la pauvreté et à l'égalité entre les sexes, et renforcement des capacités de développement du commerce et des entreprises. La CNUCED a en outre coordonné les travaux de publication du document intitulé « Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries »\*, établi par l'équipe spéciale du Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité des sexes\*.

## **Sous-programme 1A**

### **Mondialisation, interdépendance et développement**

12.2 a) Un certain nombre d'analyses ont éclairé le débat qui a eu lieu au cours de la onzième session sur les stratégies de développement dans une économie en cours de mondialisation. Les participants à ce débat se sont entendus sur des questions concernant l'évolution et la gestion de la mondialisation et l'interdépendance mondiale et leurs incidences sur les politiques et les perspectives de développement, comme les effets du consensus de Washington sur les investissements, la nécessité pour les gouvernements d'intervenir en amont afin d'influer sur le niveau et la structure d'accumulation du capital, et la diminution de la marge de manœuvre politique des pays en développement. Les délégations ont estimé que le rapport sur le commerce et le développement pour 2004\* présentait des données et des analyses utiles au sujet des interactions entre le commerce et les facteurs monétaires et financiers dans le développement. Les participants aux sessions du Conseil du commerce et du développement ont constaté (comme l'indiquent les 35 interventions qui ont eu lieu et d'autres observations des États Membres) que nombre de pays à faible revenu, en particulier en Afrique subsaharienne, ne parviendraient probablement pas à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui les a amenés à convenir que les gouvernements des pays développés devaient prendre des mesures décisives. Le nombre de téléchargements mensuels du rapport sur le commerce et le

développement est passé de 25 000 environ à 42 000. En outre, près de 600 demandes de publications et de renseignements ont été reçues chaque année\*.

b) Lors de 44 interventions à l'Assemblée générale (contre 15 précédemment), un grand nombre de délégations ont approuvé les recommandations de politique générale faites dans le rapport sur le commerce et le développement, et plusieurs d'entre elles ont souligné la nécessité d'inclure les politiques de la dette dans les stratégies de développement. Le rapport susmentionné a permis de renforcer le consensus sur les ressources nécessaires aux pays en développement, les causes et les tendances de leur endettement extérieur et les moyens susceptibles de résoudre leurs problèmes d'endettement, et un nouveau rapport sur la dette extérieure et le développement a été demandé pour la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Des conseils ont été prodigués à 19 pays, ce qui leur a permis de mener à bien les négociations qu'ils devaient mener avec le Club de Paris pour le rééchelonnement de leur dette publique extérieure\*.

c) En ce qui concerne la gestion efficace de la dette dans les pays en développement et le renforcement des capacités de ces pays de comptabiliser, suivre et analyser leurs dettes extérieure et intérieure, il convient de noter que le nombre de pays bénéficiant du Système SYGADE de la CNUCED est passé à 65 et le nombre d'institutions à 95 (5 de plus que l'objectif visé). Le nouveau logiciel a été installé dans 21 pays et 24 institutions. Une formation à la gestion de la dette, à l'établissement de statistiques sur la dette et à l'élaboration de stratégies relatives à l'endettement a été assurée dans ces pays et dans 10 autres. Le vif intérêt porté au système s'est traduit par le fait que 61 % des 95 institutions l'utilisant avaient accepté de verser leur contribution sur la base d'un dispositif de partage des coûts ou prenaient les dispositions juridiques ou administratives nécessaires à cette fin\*.

d) La réaction positive à l'action menée par le secrétariat en vue d'une meilleure compréhension par le grand public et les institutions privées des problèmes concernant le développement du peuple palestinien dans le contexte du système commercial multilatéral a été confirmée au paragraphe 35 du Consensus de São Paulo (TD/412, chap. II). Le Conseil du commerce et du développement a mentionné le rapport de la CNUCED sur l'assistance au peuple palestinien (TD/B/52/2), ce qui a donné lieu à 18 déclarations. La couverture médiatique des résultats obtenus par la CNUCED sur le fond et sur le plan pratique dans ce domaine s'est traduite par plus de 100 articles dans la presse internationale\*.

e) Les services de conseil et de coopération technique fournis par la CNUCED pour renforcer les capacités institutionnelles et administratives de l'Autorité palestinienne aux niveaux intermédiaire et supérieur en matière de planification et d'élaboration et d'application des politiques dans les domaines des politiques et stratégies commerciales ont conduit à la modernisation des opérations douanières, à l'utilisation d'outils d'analyse dans les domaines de la macroéconomie, du commerce et de la politique du travail, à l'utilisation d'un système informatique de gestion de la dette, à l'élaboration d'un programme de fidélisation des investisseurs et à la création d'emplois et de revenus suite à la formation de quelque 80 entrepreneurs palestiniens\*.

### **Sous-programme 1B Développement de l'Afrique**

12.3 a) L'étude intitulée « Le développement économique en Afrique – endettement viable : oasis ou mirage? »\* a favorisé une meilleure compréhension des problèmes de l'Afrique dans les domaines du commerce, des flux financiers, de

la dette, de l'ajustement structurel, de la capacité d'offre et de la contribution aux mesures de politique générale prises aux niveaux national et international. Les recommandations qui y sont faites ont été prises en compte dans le Rapport de la Commission pour l'Afrique et notées par les participants au Sommet du G8 à Gleneagles (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et au Sommet mondial de 2005. Cette étude et celle de 2005 intitulée « Le développement économique en Afrique : Repenser le rôle de l'investissement étranger direct »\* ont fait l'objet de 242 articles dans les médias internationaux, alors que l'objectif avait été fixé à 50 articles. Au total, 58 500 exemplaires ont été téléchargés ou vendus, soit plus du double de l'objectif de 26 000 exemplaires\*.

b) La CNUCED a fourni au Comité directeur du NEPAD des contributions concernant les questions du commerce et de l'accès aux marchés dans le contexte des négociations de l'OMC, ce qui a permis de mieux saisir les raisons de l'affaiblissement continu du rôle de l'Afrique dans le commerce international. La présentation d'un document à la réunion des ministres de l'agriculture organisée par la FAO a témoigné de l'efficacité de la coopération et de la collaboration interinstitutions en ce qui concerne diverses initiatives intergouvernementales et interinstitutions. Comme l'action menée par le secrétariat du NEPAD durant l'exercice biennal avait surtout porté sur les questions de gouvernance et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, les demandes d'information reçues avaient été moins nombreuses que prévu\*.

## Sous-programme 2

### Investissement, développement des entreprises et technologie

12.4 a) L'intérêt et la pertinence des analyses et des conseils présentés dans le rapport sur l'investissement dans le monde, l'annuaire des investissements dans le monde et le guide de l'investissement dans le monde pour le renforcement de la capacité des responsables en matière d'élaboration des politiques et des stratégies d'attraction et d'exploitation de l'investissement étranger direct, d'une part, et de la formation aux statistiques sur l'investissement étranger direct, d'autre part, se sont manifestés dans les résultats de l'enquête menée auprès des lecteurs. Ainsi, 90 % des 335 personnes interrogées, dont 64 % d'universitaires ou de chercheurs et 15 % de fonctionnaires de quelque 70 pays, ont déclaré qu'ils leur avaient été « très utiles » pour leur travail. Cinq semaines après sa publication, le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2005\** avait déjà été téléchargé plus de 320 000 fois depuis le site Web de la CNUCED. Les critiques ont quant à eux jugé que ces rapports constituaient les documents les plus fiables ou les meilleures sources d'information sur les tendances internationales en matière d'investissement étranger direct. Plus de 2 000 articles ont été publiés dans le monde au sujet des données sur l'investissement étranger direct et du rapport sur l'investissement dans le monde de la CNUCED.

b) Les documents d'examen de la politique de l'investissement pour l'Algérie\*, le Bénin\*, le Kenya\* et Sri Lanka\* et ont été présentés à la Commission intergouvernementale de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, aux participants à la réunion d'experts de la Commission et au Conseil du commerce et du développement, ce qui a contribué à renforcer la capacité des responsables en matière d'élaboration des politiques et des stratégies d'attraction et d'exploitation de l'investissement étranger direct. Le Conseil a fait bon accueil au rapport sur l'application des recommandations faites dans le

document d'examen pour l'Égypte\* et a préconisé que la CNUCED continue d'établir ce type de rapport pour d'autres pays intéressés. Les délégués ont en outre constaté l'intérêt des livres bleus (Blue Books) consacrés aux pratiques de référence en matière de promotion et de facilitation des investissements. Les plans d'action présentés dans les livres bleus sur le Cambodge, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique populaire lao, et la République-Unie de Tanzanie ont été approuvés par les gouvernements, ce qui a aidé à atteindre l'objectif de la mise en pratique de 90 % des recommandations par les pays en développement. Enfin, 80 pays en développement et des pays en transition ont bénéficié de services consultatifs et de stages de formation\*.

c) En ce qui concerne la capacité des pays en développement et des pays en transition de définir des politiques et stratégies appropriées et de resserrer les liens entre leurs entreprises et celles d'autres pays en vue de tirer le meilleur parti possible de l'investissement étranger direct, il convient de noter le renforcement de la présence du programme Empretec en faveur de la création d'entreprises\* en Amérique latine et en Afrique. Suite au succès de ce programme en Jordanie et en Roumanie, les gouvernements respectifs se sont engagés à verser des sommes importantes afin d'en assurer le maintien. Le taux de viabilité des centres Empretec mis en place a atteint 60 %. Le nombre de situations dans lesquelles les normes ou les directives de la CNUCED ont été appliquées est passé de 45 à 52\*.

### **Sous-programme 3** **Commerce international**

12.5 a) L'utilité des travaux menés par la CNUCED pour renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition de concevoir, formuler et mettre en œuvre des politiques et stratégies qui leur permettent de participer efficacement aux négociations commerciales multilatérales et au processus d'adhésion à l'OMC s'est reflétée dans les résultats des enquêtes menées à l'issue des six réunions intergouvernementales tenues au cours de l'exercice biennal. Ainsi, toutes les personnes interrogées (plus que l'objectif de 86 %) ont indiqué que les documents du secrétariat étaient « d'excellente qualité/très utiles » ou « de bonne qualité/utiles ». Sur les 172 services consultatifs, ateliers et activités de formation organisés, plus de 80 ont été appréciés par les bénéficiaires. La CNUCED a aidé les pays en développement à préparer la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, dans le cadre du deuxième Sommet du Sud, et des réunions des ministres du commerce de l'Union africaine. Les résultats de ces réunions ont été mis à profit lors des négociations avec l'OMC. La CNUCED a apporté son appui à 16 pays adhérant à cette organisation notamment à tous ceux appartenant au groupe des PMA.

b) Afin de favoriser une prise de conscience plus aigüe des facteurs sous-tendant l'évolution du commerce international et des incidences des politiques commerciales, et de renforcer les moyens de mettre en œuvre les instruments de politique commerciale susceptibles d'accroître l'efficacité des politiques de développement, la CNUCED a apporté son appui technique à 10 des 30 propositions d'accès au marché des produits non agricoles présentées par 93 pays en développement et pays en transition lors du cycle de négociations commerciales de Doha. Le nombre de publications demandées en plus de celles diffusées au titre de la liste de diffusion normale a doublé, passant à 240. Le système d'analyse et d'information sur le commerce\*, considéré à l'échelle internationale comme la base

de données la plus complète sur les obstacles non douaniers, a été utilisé 32 000 fois par mois en moyenne, soit une augmentation de 33 % par rapport à la période 2002-2003\*.

c) Alors que les problèmes liés à la capacité des pays en développement d'améliorer la contribution de leur secteur de production et de commerce des produits de base au développement durable et à la diversification économique ont repris une place importante parmi les priorités de la communauté internationale, les travaux et la mémoire institutionnelle de la CNUCED ont largement contribué à situer le débat dans un cadre réaliste et pratique et à promouvoir des manières nouvelles et novatrices d'aborder la question des produits de base. Les efforts accomplis pour améliorer la transparence des marchés et la gestion des connaissances se sont notamment manifestés sur le portail électronique INFOCOMM (International Commodity Information Electronic Portal)\*. Les utilisateurs aux niveaux régional, national et international ont ainsi constaté les améliorations apportées sur le portail du point de vue de la qualité de l'information fournie, du nombre de produits pris en compte et de la mise en page. Au milieu de l'année 2005, le site recevait en moyenne 5,8 millions de visites par mois, soit plus de 10 fois l'objectif de 350 000 visites\*.

d) La contribution de la CNUCED au renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition de faire face aux questions relatives à la concurrence et à la protection du consommateur s'est traduite par une augmentation de 70 à 90 % des appréciations très positives et positives quant à l'intérêt des rapports et publications de la CNUCED pour les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence. Grâce à son assistance, 10 pays en développement (sur plus d'une trentaine de pays ayant sollicité un appui) ont réalisé des progrès déterminants en ce qui concerne l'élaboration, l'adoption, la révision et la mise en application d'une législation nationale sur la concurrence. Cette assistance a été apportée sous forme de conférences, de séminaires, d'ateliers, de stages de formation et de missions de conseil visant à analyser les effets négatifs des pratiques anticoncurrentielles sur le commerce et le développement et à prendre des mesures pour adopter, réviser et appliquer efficacement des lois et des politiques. Des conseils ont notamment été fournis pour l'élaboration de lois nationales ou de règles régionales sur la concurrence et la protection du consommateur, et la création d'institutions chargées des questions de concurrence\*.

e) La valeur pratique et l'effet des recommandations de la CNUCED concernant le renforcement de l'aptitude des pays en développement à élaborer des politiques et des stratégies complémentaires en matière de commerce, d'environnement et de développement se sont traduits par 35 références aux conclusions et recommandations issues des réunions intergouvernementales de la CNUCED faites par l'OMC, l'OMPI et les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement. Les mesures d'appui ont consisté à préparer 11 grandes conférences intergouvernementales et réunions d'experts et 26 projets de coopération technique aux niveaux régional et national, ainsi qu'à fournir les services fonctionnels requis, à lancer la nouvelle publication phare « Trade and Environment Review »\* et à diffuser un grand nombre de documents de travail relatifs à la coopération technique et au renforcement des capacités.

#### Sous-programme 4

##### **Infrastructure de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines**

12.6 a) En ce qui concerne l'amélioration de la logistique commerciale par l'accroissement de l'efficacité des transports, la facilitation du commerce et le renforcement de la législation douanière et du cadre juridique dans les pays en développement, il convient de noter que l'utilisation du Système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED\* a facilité l'adhésion à l'Union européenne de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Slovaquie. L'Albanie, les Fidji, le Samoa, Vanuatu, le Zimbabwe et la Zambie, ont signalé une réduction des délais de dédouanement de l'ordre de 66 à 96 % après l'installation de ce système, ce qui est supérieur à l'objectif de 50 % qui avait été fixé pour l'exercice biennal. Le système impose d'appliquer les lois de façon uniforme, ce qui permet de réduire les possibilités de fraude et de lutter contre les dysfonctionnements et la corruption. Le fait que des pays aient financé son installation sur leur propre budget indique qu'ils étaient sensibles au rendement de l'investissement. La satisfaction à l'égard des recherches et des analyses présentées dans l'*Étude sur les transports maritimes\** s'est traduite par une augmentation de 90 à 97 % du nombre de lecteurs déclarant que celles-ci étaient « bonnes » ou « excellentes »\*.

b) La contribution apportée à une plus grande valorisation des ressources humaines dans les domaines du commerce, des services d'appui au commerce et des investissements s'est traduite par une augmentation de 62 à 100 % des réponses positives quant à l'opportunité, l'utilité et la qualité du programme de formation relevant du sous-programme. Pour en savoir plus, on consultera le rapport sur l'évaluation externe des cours de formation aux grands problèmes économiques internationaux (TD/B/WP/182 et Add.1\*). Le nouveau réseau d'universitaires mis en place en Afrique, Asie, Amérique latine et Europe a permis à l'Institut virtuel de diffuser les ressources pédagogiques de la CNUCED et de faciliter l'échange de pratiques optimales. L'utilisation d'outils informatiques à partir d'une nouvelle plateforme d'enseignement à distance a en outre été jugée valable et adaptée aux besoins des pays en développement\*.

c) La satisfaction quant à l'utilité et à la qualité des recherches et des analyses pertinentes de la CNUCED – 97 % des personnes interrogées jugent le *Rapport sur le commerce électronique et le développement\** « bon » ou « excellent » – a été le signe d'une meilleure compréhension de ce qu'implique, pour les pays en développement, l'importance grandissante du commerce électronique et des autres applications commerciales des technologies de l'information et des communications (TIC). Les contributions de la CNUCED au Sommet mondial sur la société de l'information ont porté sur le rôle des TIC dans la croissance économique et le développement, l'évaluation des TIC, les logiciels gratuits et libres et les incidences des TIC sur le développement des industries présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, notamment le tourisme électronique\*.

#### Sous-programme 5

##### **Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement**

12.7 a) Lors de la session du Conseil du commerce et du développement consacrée à cette question, 60 pays (soit 20 de plus que précédemment) ont fait des

déclarations positives sur l'apport des analyses et des recherches effectuées dans le cadre du sous-programme à la mise en œuvre efficace des programmes d'action destinés aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Les conseils et recommandations présentés dans le rapport sur les PMA ont été particulièrement utiles pour élaborer des politiques nationales et dégager un consensus général sur les mesures internationales nécessaires face aux problèmes de développement complexes auxquels ces pays sont confrontés. Le rapport 2004 sur les liens entre le commerce international et la réduction de la pauvreté\*, a fait l'objet de 133 articles dans les médias (alors que l'objectif était de 70 articles), et sa diffusion lors des ateliers organisés dans les PMA a contribué à accroître son impact\*.

b) La mise en œuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés\* s'est inscrite dans le contexte de l'application des directives du sous-programme, du renforcement des capacités et des activités de coopération technique en faveur des PMA. Des missions de conseil ont été menées dans 11 PMA. Les efforts de coordination entre les six principaux organismes concernés se sont traduits par de plus grandes synergies et complémentarités sur le plan de l'assistance technique apportée aux PMA, et par une exploitation optimale des compétences dans l'analyse contenue dans l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce. Le programme spécial est à l'origine de cette étude visant à renforcer la prise en main par les PMA du Cadre intégré lors d'ateliers régionaux et nationaux. Sur 20 pays bénéficiant du Cadre intégré, huit ont achevé l'Étude et six ont tenu compte de ses conclusions dans leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ou le font actuellement\*.

c) Afin d'appuyer l'application effective du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit à la lumière des résultats de la Conférence ministérielle internationale tenue au Kazakhstan en 2003, la CNUCED a organisé trois réunions de négociation entre la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie, qui ont débouché sur un projet d'accord sur le commerce de transit\*.

## Chapitre 13

### Centre du commerce international CNUCED/OMC\*

#### Principaux résultats obtenus

Le nombre de réseaux dans les pays en développement et en transition qui coopèrent avec le Centre du commerce international (CCI) a augmenté de 40 %, passant à 98. Le nombre d'activités menées par ces réseaux de sensibilisation dans les pays en développement et en transition a plus que triplé pour atteindre 199. L'importance accordée à l'Afrique s'est traduite par la création de huit nouveaux comités interinstitutionnels (CII) ayant vocation à coordonner et à définir des positions et stratégies en vue des négociations commerciales multilatérales. Ces réalisations indiquent que le CCI joue un rôle de plus en plus déterminant en permettant aux entreprises d'entretenir un dialogue avec les négociateurs et en donnant des conseils pratiques aux petites et moyennes entreprises pour qu'elles tirent profit du système commercial multilatéral. Les ministres du commerce l'ont reconnu expressément dans la déclaration adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Hong Kong (Chine), en décembre 2005.

Pour favoriser les stratégies de développement du commerce, le CCI a proposé un ensemble d'outils d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies et de gestion dont les responsables des stratégies d'exportation peuvent se servir pour accroître la compétitivité des entreprises.

Le Programme de réduction de la pauvreté par les exportations\* a fait la promotion de biens et services à fort coefficient de main-d'œuvre grâce à huit projets pilotes, en cours, qui ont bénéficié à plus de 9 000 personnes issues de milieux pauvres et qui ont permis de réaliser des exportations d'un montant de 1,3 million de dollars des États-Unis. Ce programme veut illustrer par l'exemple et a pour objet de sensibiliser les décideurs aux vertus des exportations dans la lutte contre la pauvreté et aux solutions pratiques qui peuvent s'inscrire dans la stratégie nationale de développement. Pour aider à augmenter la part de l'Afrique dans les marchés attribués par le système des Nations Unies, le CCI a organisé des réunions dans toute l'Afrique et a visité, audité, conseillé et trié sur le volet 108 entreprises africaines, qui ont été invitées à des réunions rassemblant acheteurs et fournisseurs. Selon les premières réactions des participants à quelques-unes de ces réunions, cette initiative contribue puissamment à augmenter la proportion des biens et services que le système des Nations Unies achète en Afrique.

*On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans les rapports annuels du CCE pour 2004\* et 2005\*, le rapport du BSCE sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Centre du commerce international CNUCED/OMC (A/59/229)\* et dans d'autres rapports\*.*

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.



### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Il convient d'adapter et d'assouplir davantage l'assistance en nouant de nouveaux partenariats avec d'autres organisations internationales, prestataires privés et institutions de promotion du commerce. Il faut aussi adopter une démarche plus globale et plus intégrée, en améliorant la cohésion entre l'acheminement de l'aide et ses divers aspects techniques. Il est impératif par ailleurs de systématiser davantage le suivi des résultats obtenus grâce aux produits et projets du CCI, dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'égalité des sexes et du respect de l'environnement, dans une optique à long terme, comme il est dit dans une évaluation indépendante du CCI\*.

### **Taux d'exécution**

Les résultats mentionnés ont été déterminés selon les produits exécutés, qui représentent 93 % des 243 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/58/6(Sect. 13)).

### **Aspects opérationnels de la promotion du commerce et de l'expansion des exportations**

13.1 a) Le noyau de compétences nationales sur les questions qui concernent le système commercial multilatéral s'est renforcé grâce à une augmentation de 40 % du nombre de réseaux nationaux qui coopèrent avec le CCI et qui font porter le gros de leurs efforts sur le système commercial multilatéral\*. En effet, 28 réseaux, dont 12 en Afrique, sont venus s'ajouter aux réseaux existants, ce qui porte le total à 98. Le nombre des activités des divers réseaux de sensibilisation a triplé et atteint 199 dans 75 pays. Cela donne à penser que les réseaux nationaux sont plus nombreux à permettre aux acteurs du commerce extérieur de mesurer l'importance du système commercial multilatéral dans leurs opérations quotidiennes et de participer davantage en amont, de concert avec les pouvoirs publics, aux négociations du Cycle de Doha pour le développement. Huit comités interinstitutionnels ont été créés dans le cadre du Programme commun d'assistance technique intégrée\*, ce qui porte le total à 16. Ces comités ont pour objectifs d'examiner les politiques commerciales avec les acteurs publics et privés et de centraliser les débats à l'échelon national sur le système commercial multilatéral et sur une participation active à l'OMC. Il faut redoubler d'efforts pour présenter aux milieux d'affaires, de manière simple et pédagogique, sans exclure quiconque, une réglementation et des accords commerciaux, qui sont complexes. Il convient notamment d'aider les entreprises à s'y retrouver dans la documentation du Cycle de négociations de Doha pour le développement et dans les accords régionaux. Il faut aussi accentuer les efforts afin de généraliser les activités de sensibilisation et les mettre au service du monde en voie de développement\*.

b) Les initiatives visant à définir des stratégies de développement du commerce qui prennent en compte les capacités de l'offre, la demande internationale et les pratiques commerciales ont abouti à une augmentation du nombre de ces

stratégies, qui sont passées de 17 à 59. Des efforts particuliers ont été consacrés à l'Afrique subsaharienne et aux pays les moins avancés, sur lesquels portent respectivement 50 % et 33 % des nouvelles stratégies. Vingt-huit pays (le double de l'objectif fixé) ont ainsi bénéficié d'une aide pour ajouter le commerce électronique à leurs stratégies d'exportation. À cet égard, le CCI a proposé six ateliers de formation dans le cadre du programme « e-Trade Bridge »\* et un forum du commerce électronique à plus de 380 participants, dont 32 % de femmes. Huit projets en cours dans le cadre du Programme de réduction de la pauvreté par les exportations\* ont bénéficié à plus de 9 000 personnes issues de milieux pauvres et ont permis de réaliser des exportations d'un montant de 1,3 million de dollars des États-Unis. Ces résultats encourageants ont incité 18 autres pays à solliciter la mise en route de projets pilotes dans le cadre du même programme\*.

c) Le nombre d'institutions nationales de promotion du commerce, qui bénéficie du concours du CCI et qui ont vocation à renforcer l'expansion et la compétitivité des entreprises, a augmenté, passant d'environ 400 à 753. Le réseau du CCI regroupait des organisations mondiales (18 institutions, soit 2 %), l'Afrique subsaharienne (186 institutions, soit 25 %), les États arabes (90 institutions, soit 12 %), l'Asie et le Pacifique (205 institutions, soit 27 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (119 institutions, soit 16 %), l'Europe de l'Est et l'Europe centrale (83 institutions, soit 11 %) et la Communauté d'États indépendants (52 institutions, soit 7 %). Le nombre des institutions qui font usage des outils du CCI pour accroître la compétitivité des entreprises et améliorer les services qui leur sont fournis a atteint 242 dans 101 pays. Depuis le lancement de la nouvelle formule de la revue du Centre, *Forum du commerce international*\*, le nombre de lecteurs de la version en ligne a plus que doublé pendant l'exercice biennal, ce qui a permis de largement dépasser l'objectif initial fixé à 10 %. Les renvois à la revue à partir d'autres sites ont eux aussi doublé, passant à 300 (encore une fois bien au-delà des 10 % prévus). Il y a eu d'autres réalisations importantes : i) les classements de Google concernant les trois versions linguistiques du site sont passés de 6 à 7 (sur une échelle de 10; à titre de comparaison, CNN obtient un 9); ii) sur les 100 revues hébergées par le même prestataire, le CCI présente le coefficient de lecteurs en ligne le plus élevé par rapport au tirage sur papier; iii) les demandes d'abonnement à la version papier de la revue ont augmenté de moitié pendant l'exercice biennal; iv) les abonnements à la version électronique ont augmenté de 78 %; v) les internautes dans les pays en développement et en transition représentent près de la moitié des visiteurs, ce qui montre la pertinence du site pour le public visé. Ces chiffres vont bien au-delà des fréquentations que l'on constate en moyenne pour ces pays (généralement, ils ne représentent que le quart de la fréquentation des sites Internet). Les institutions nationales de promotion du commerce éprouvent encore des difficultés à intervenir en amont face à des entreprises qui évoluent rapidement et ont du mal à mettre à leur disposition des outils et services adaptés à leurs besoins. Cela étant, le CCI a vocation à continuer à doter les institutions nationales de promotion du commerce d'outils et de services évolutifs, de manière efficace, et à s'efforcer tout particulièrement de contrôler et de suivre de près la diffusion de ces outils auprès des entreprises\*.

d) Les résultats commerciaux obtenus par certains biens et services se sont améliorés en partie parce que le nombre d'entreprises participant aux réunions organisées par le Centre entre acheteurs et fournisseurs et aux activités visant à rapprocher les uns des autres\* a plus que doublé, atteignant 3 044. Il en a résulté un

accroissement des échanges d'une valeur d'environ 60,5 millions de dollars des États-Unis réalisés par 900 petites et moyennes entreprises exportatrices au titre de neuf produits, dont 13,4 millions pour la filière cuir en Afrique. Le nombre de pays dont les partenaires commerciaux se servent d'outils d'analyse stratégique des marchés mis au point par le CCI est passé de 128 à 139. Plus de 60 programmes de formation à Genève et ailleurs ont aidé à faire connaître ces outils auprès de nouveaux pays, spécialement les moins avancés. Le taux de renouvellement des abonnements annuels aux outils d'analyse stratégique des marchés et l'augmentation de la fréquentation des sites Web qui y sont consacrés\* (par exemple quelque 18 000 visites par mois pour le site TradeMap) montrent l'utilité des outils pour les activités des institutions de promotion du commerce dans les pays partenaires et la pertinence de ces outils pour les stratèges, les universitaires, les chercheurs et les milieux d'affaires dans ces pays. Une seule alliance au titre du commerce des services a été créée avec le soutien du CCI pendant l'exercice biennal, principalement parce que cela a été plus malaisé que prévu en raison des contraintes qui pèsent sur les pays bénéficiaires, ceux-ci ayant du mal à dégager des moyens suffisants en faveur du secteur tertiaire. Il n'empêche que l'on prévoit que cinq autres pays formeront leur propre alliance pendant le premier semestre de 2006. Le nombre d'institutions qui se servent des outils mis au point par le CCI pour la gestion, les exportations et les audits en ligne est passé de 4 à 51\*.

e) Le nombre d'institutions avec lesquelles le CCI a noué un partenariat pour proposer des programmes de formation à la gestion d'entreprise\* est passé de 45 à 81, ce qui a renforcé la vocation exportatrice et la compétitivité des entreprises. Le chiffre de 90 n'a pas été atteint, mais le nombre d'entrepreneurs qui ont suivi avec succès les programmes de formation pendant l'exercice biennal a atteint 3 160, c'est-à-dire qu'il a plus que doublé par rapport à l'exercice biennal précédent. Par ailleurs, tandis que l'on comptait 170 associations d'entreprises qui se servaient des outils mis à leur disposition par le CCI, alors que l'objectif était fixé à 120, le nombre de pays concernés s'est élevé à 73 seulement, chiffre inférieur à l'objectif de 90 en raison de la concentration des initiatives dans certains pays. Le nombre de formateurs formés pendant l'exercice biennal a atteint 1 582, alors qu'il s'élevait à environ 300 auparavant et que l'objectif avait été fixé à 1 000. Dix réseaux ou centres permettant la mutualisation des savoir-faire, des expériences et des ressources techniques ont été créés pendant l'exercice biennal, alors que l'objectif était de six. La qualité des informations communiquées sur les résultats des entreprises doit être améliorée au moyen d'une étroite collaboration avec des réseaux de partenaires qui exploitent les technologies de l'information\*.

## Chapitre 14

### Environnement\*

#### Principaux résultats obtenus

Six gouvernements ont bénéficié d'une aide et 1 554 fonctionnaires gouvernementaux ont été formés à la coordination et à l'exécution d'évaluations de l'environnement en cas de catastrophe écologique. Cent trente-neuf institutions au total utilisent à présent le portail du projet sur l'avenir de l'environnement mondial (projet GEO)\* et 61 pays de cinq régions reçoivent des données Landsat afin de faciliter leur accès à des données améliorées sur l'environnement. Le système d'observation des marécages de l'Iraq\* a été mis en place en faveur de 80 000 habitants. Des volets environnementaux ont été incorporés dans les programmes de reconstruction dans quatre pays d'Asie et dans deux d'Afrique et trois pays touchés se sont vus aidés à exécuter leur programme de restauration de l'environnement. Les capacités de quatre gouvernements et d'autres parties prenantes ont été renforcées en vue de l'élaboration d'instruments juridiques et de la mise en œuvre de politiques et de programmes relatifs à l'environnement dans le cadre du Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme Montevideo III). Les programmes de formation juridique du PNUE ont permis à 18 pays d'adopter 40 nouveaux textes de loi sur l'environnement, ce qui a renforcé leur législation existante ou l'a alignée sur les normes internationales. Grâce à la formation de 82 acteurs juridiques, sept cas de délit écologique intervenus dans six pays ont été jugés de manière favorable à la gestion de l'environnement. Soixante-douze hauts fonctionnaires gouvernementaux ont été formés à la rédaction de textes de loi sur l'environnement et cela a permis d'élaborer et d'adopter 40 textes de loi dans 13 pays, sans compter que des organes nationaux de gestion de l'environnement ont été créés par 15 pays. Deux pays ont créé des tribunaux pour l'environnement et un pays un comité des plaintes du public relatives à l'environnement. Trois pays ont ratifié la Convention-cadre pour la protection du milieu marin de la mer Caspienne.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Le concours du PNUE a contribué à l'élimination de l'essence plombée dans 19 pays d'Afrique subsaharienne et 13 autres pays ont à présent commencé le processus\*. Quinze pays en développement ont bénéficié d'un soutien dans la définition et la mise en œuvre de projets dans le cadre du mécanisme pour un développement propre, le but étant de favoriser les investissements dans des projets axés sur une utilisation durable de l'énergie. Les Conventions de Rotterdam et de Stockholm sont entrées en vigueur et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (<<http://www.chem.unep.ch/saicm/>>) a été mise au point. Quarante gouvernements élaborent ou mettent en œuvre leurs programmes d'action nationaux pour l'application du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

Le nombre de visites des sites Web\* du PNUE a progressé de 77 % pour passer de 3,5 millions à 6,2 millions au cours de l'exercice biennal – le nombre de pages consultées et le temps consacré au site <[unep.org](http://unep.org)> étant passés de 4,9 pages et 4 minutes à 7,7 pages et 9 minutes, ce qui indique qu'on s'intéresse davantage à leur contenu. La publication phare *One Planet, Many People: Atlas of our Changing Environment\** a bénéficié d'une couverture médiatique mondiale sans précédent en raison de l'usage qu'elle fait des images satellite pour présenter des preuves visuelles de l'évolution de l'environnement et, grâce à elle, les ventes de publications du PNUE ont quadruplé.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans les documents ci-après : Le rapport annuel d'évaluation pour 2004\*, le rapport annuel du PNUE 2005\*, d'autres rapports d'évaluation des projets et d'évaluation thématique\* ainsi que le rapport d'auto-évaluation du PNUE\*.

### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Dans l'accomplissement du nouveau mandat qui lui est dévolu en vertu du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités (UNEP/GC.23/6/Add.1 et Corr.1, annexe), le PNUE s'attachera, de façon plus cohérente, plus coordonnée et plus efficace, à renforcer les capacités dans le domaine de l'environnement et à apporter un appui technique à tous les niveaux, en particulier au niveau national. Un défi majeur consiste à assurer la prise en compte de l'environnement dans la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement.

Conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), le Programme s'emploiera à améliorer la coordination, à fournir de meilleures directives et orientations, à renforcer les connaissances scientifiques, les évaluations et la coopération, à faire en sorte que les traités soient mieux appliqués, tout en respectant leur autonomie juridique, et à assurer une intégration plus étroite des activités environnementales dans le cadre général du développement durable au niveau opérationnel, notamment grâce au renforcement des capacités.

### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits qui représentent 92 % des 556 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/58/6 (Sect.14)/Rev.1 et résolution 58/270 de l'Assemblée générale, annexe I).

## **Direction exécutive et administration**

### **Bureau du Directeur exécutif\***

14.1 a) Le fait que les activités du PNUE répondent aux besoins des États Membres est attesté par la participation en moyenne de 143 représentants d'États membres, dont 98 au niveau ministériel, ou avec rang de vice-ministre, aux sessions du Conseil d'administration et au Forum ministériel mondial sur l'environnement\*.

b) Le programme de travail du PNUE a été géré efficacement grâce à la participation de hauts cadres à l'exécution des programmes et de 151 directeurs de programme au programme de renforcement des capacités en matière de budgétisation axée sur les résultats, ainsi qu'à l'introduction d'examen réguliers de l'exécution des programmes. Le taux d'exécution a été ainsi porté de 90 à 93 % et les écarts ont été réduits. Les contributions extrabudgétaires ont progressé de 101 millions de dollars à 118 millions. Les délais moyens de recrutement ont été réduits de 36 %, pour être amenés de 337 à 224 jours, chiffre qui reste néanmoins inférieur de 104 jours à l'objectif visé. Le PNUE n'a pas atteint l'objectif visé de 10 % du taux de vacance des postes, qui est d'ailleurs monté à 18%, en raison d'un taux de renouvellement du personnel en augmentation et du fait que des nominations ont été déclinées principalement à cause de la situation en matière de sécurité au lieu d'affectation.

c) Un rapport de synthèse\* des évaluations menées lors des années précédentes indiquait les enseignements tirés de l'expérience et a servi à apporter les ajustements nécessaires au programme de travail pour 2006-2007, la possibilité d'effectuer une évaluation plus efficace. Les enseignements tirés des évaluations ont servi dans la préparation des plans de travail pour 2006-2007 et la synthèse des conclusions des évaluations et des enseignements tirés a servi au processus annuel d'examen des programmes du Fonds pour l'environnement mondial. À titre d'exemple de suite donnée à l'évaluation, le projet Barrages et développement\* a été complètement réorganisé. Sur 963 recommandations formulées suite à 99 évaluations de sous-programmes et de projets menées au cours des cinq années passées, 49 % ont été appliquées, 26 % étaient en cours d'application, 15 % étaient en suspens et 10 % n'avaient pas été acceptées par la direction.

### **Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants\***

14.2 Afin de mettre à jour les évaluations des sources d'exposition aux rayonnements ionisants dans le monde et d'effectuer une réévaluation scientifique du risque par rapport à l'effet de l'exposition, quatre projets d'annexe scientifique

ont été préparés pour publication à la fin de 2005, ce qui est en deçà de l'objectif de 10 visé. Le retard accusé dans l'achèvement se répercutera sur les plans tendant à réexaminer avant la fin de 2006 les Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements. Le secrétariat examinera les modalités d'élaboration des documents et associera des membres de rang élevé qui encadreront les consultants et il fera en sorte que les communications scientifiques soient disponibles à temps et respectent les normes requises.

### **Sous-programme 1**

#### **Évaluation de l'environnement et alerte rapide\***

14.3 a) Quelque 650 références concernant le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes du PNUE\*, l'évaluation mondiale intégrée des eaux internationales\*, le recueil *One Planet, Many People: Atlas of Our Changing Environment\** et d'autres documents figuraient dans des publications et revues et sur d'autres supports médiatiques, ce qui dépasse de loin l'objectif de 50 visé. Huit décisions du PNUE et de ses organes subsidiaires traduisaient les conclusions des évaluations du Programme et prouvaient une plus grande disponibilité et une meilleure utilisation des évaluations de l'environnement faisant autorité et crédibles sur le plan scientifique dans le cadre de la prise de décisions aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Au total, 68 déclarations positives ont été reçues des gouvernements (contre l'objectif de 5 visé), et huit déclarations multilatérales associant 90 pays, les réponses reçues de 50 observateurs et 60 observations écrites favorables témoignaient de la grande fiabilité et de la crédibilité scientifique de l'information fournie\*.

b) Le nombre des nouvelles institutions contribuant au processus du projet sur l'avenir de l'environnement mondial\* a augmenté de 243 au cours de l'exercice biennal et 1 554 fonctionnaires de différentes régions ont reçu une formation. Les informations venant des fonctionnaires formés indiquent que la formation les a dotés des outils et méthodes nécessaires pour assurer la collaboration en réseaux au niveau national, en particulier dans le domaine des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le nombre de centres participant aux évaluations de l'environnement est passé de 37 à 45 et 21 processus nationaux d'évaluation ont été engagés par des centres et des institutions collaborant en réseaux. Ces efforts ont permis de produire six rapports nationaux sur l'état de l'environnement et un rapport paneuropéen sur l'état de l'environnement entre autres, et ont facilité l'adoption par le PNUE d'un processus d'évaluation intégrée de l'environnement pour deux évaluations régionales, ce qui montre une amélioration de la coordination et un renforcement des capacités aux niveaux international et national pour ce qui est de l'exécution d'évaluations de l'environnement. Les capacités ont été renforcées au sein des universités en ce qui concerne l'évaluation intégrée de l'environnement dans trois pays en développement. Il est nécessaire d'harmoniser davantage ces activités avec les processus politiques intergouvernementaux et régionaux\*.

c) Un meilleur accès à des données d'évaluation fondamentales, à des informations analytiques et aux conclusions ressort du nombre de centres participant à des réseaux de données et d'informations sous l'égide du PNUE, nombre qui est passé à 264, soit 14 % de plus que l'objectif de 234 visé. Les institutions utilisant le portail de données du projet sur l'avenir de l'environnement mondial\* ont vu leur nombre passer de 96 à 139. Le nombre mensuel moyen de consultations du site Web

est passé de 25 000 à 40 000. À ce jour, trois pays de la région de l'Asie occidentale ont mis en place des systèmes nationaux d'information sur l'environnement fondés sur la méthodologie du PNUE. Le Réseau africain d'information sur l'environnement\* s'est développé et comprend 8 réseaux nationaux et 5 réseaux sous-régionaux actifs ainsi que 100 institutions œuvrant à l'échelle sous-régionale. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, 30 des 33 pays participent au système d'information régional. Soixante et un pays de cinq régions ont reçu des données Landsat afin de faciliter leur accès à des données fiables et à jour sur l'environnement. Vingt-cinq participants de 13 pays ont reçu une formation à l'utilisation de ces données et à l'interprétation des données satellite et cette formation s'est révélée essentielle pour la réalisation d'une analyse de la déforestation en Amérique centrale. Il y a lieu de promouvoir l'utilisation de normes et de formats communs pour permettre la ventilation des données par sous-région et leur agrégation ainsi que la réalisation d'études nationales plus fiables sur l'état et les tendances de l'environnement. Par ailleurs, une répartition plus claire des responsabilités s'impose aux niveaux national et local afin d'améliorer le processus permettant d'ouvrir l'accès aux données et informations sur l'environnement via l'Internet\*.

## **Sous-programme 2**

### **Élaboration des politiques et droit\***

14.4 a) En collaboration avec les organisations internationales, les gouvernements, le secteur privé et d'autres partenaires, 80 pays ont incorporé des volets environnementaux lors de l'élaboration des politiques et en ont tenu compte dans leurs pratiques liées à la santé, à l'eau, à l'élimination de la pauvreté et à d'autres secteurs, ce qui représente un quintuplement et une augmentation de 270 % par rapport à l'objectif de 30 visé. Sept pays africains ont mis au point des plans d'action pour intégrer les priorités environnementales dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'appui du PNUE a entraîné l'adoption de plans d'action pour l'élimination de l'essence plombée dans 19 pays d'Afrique subsaharienne et une élimination complète dans 13 autres pays. Les politiques et stratégies de gestion de la qualité de l'air sont utilisées dans 19 villes de neuf pays d'Asie, ce qui dépasse l'objectif de 10 visé. Une formation intensive dans le domaine de l'occupation des sols et des changements climatiques a débouché sur la collaboration entre un négociateur d'Asie, quatre d'Afrique et trois d'Amérique latine au cours de la session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques\*. Plus de 150 nouvelles organisations de la société civile ont été accréditées afin de collaborer avec le PNUE et au moins huit pays avaient inclus dans leurs délégations officielles des représentants des organisations de la société civile. La mise en œuvre du Plan stratégique de Bali\* offrira l'occasion de faire participer davantage la société civile au programme de travail du PNUE.

b) Dix pays ont bénéficié d'une assistance du PNUE pour l'élaboration et l'application d'instruments juridiques internationaux relatifs à l'environnement et, en conséquence, quatre pays africains ont mis au point des instruments juridiques qui attendent actuellement d'être adoptés et six autres gouvernements ont entamé le processus d'examen de leur législation nationale. Au total, 320 fonctionnaires gouvernementaux ont été formés à la rédaction d'instruments juridiques relatifs à l'environnement, ce qui a permis d'améliorer leur capacité d'élaborer des



instruments juridiques dans le cadre du Programme de Montevideo III\*. Les réponses reçues des participants aux ateliers indiquent que la moitié des fonctionnaires gouvernementaux de ces 10 pays s'estiment mieux équipés à présent pour appliquer les accords internationaux relatifs à l'environnement. Il faut encourager des consultations nationales entre les représentants des ministères, du secteur privé, des ONG et des organisations communautaires afin de renforcer la législation de l'environnement.

c) Par suite de la formation dispensée, 18 pays ont soit adopté une nouvelle législation ou renforcé la législation existante, soit harmonisé leur législation avec les normes internationales, ce qui était conforme à l'objectif visé durant l'exercice biennal, et dénotait un renforcement de la capacité d'élaborer et d'appliquer des lois sur l'environnement au niveau national. Des informations sur le droit de l'environnement sous forme imprimée et en ligne sont parvenues à 100 pays, notamment par l'intermédiaire de la base de données ECOLEX\*, qui a en outre fourni des orientations, des références et des connaissances accrues à ses utilisateurs. La collecte de données et l'utilisation de formulaires officiels pour les réponses et les observations seront instituées afin de rendre l'évaluation plus cohérente et plus systématique.

d) Au moins 100 États Membres se sont félicités de l'adoption du Plan stratégique de Bali\* et leur attachement à ce plan a été souligné par sept décisions du Conseil d'administration. Le nombre des questions examinées lors de la réunion du Groupe de la gestion de l'environnement avait progressé à quatre contre deux auparavant et l'examen avait suscité l'adoption de quatre nouvelles activités communes. Les processus d'aide au développement dans le contexte des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans sept pays et l'évaluation des besoins dans quatre pays sortant d'un conflit comprenaient des questions environnementales, et la conclusion d'un nouveau mémorandum d'accord avec le PNUD et les activités menées conjointement avec l'OMS, le Département des opérations de maintien de la paix et le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères\* soulignent l'attention accrue portée par les organismes des Nations Unies aux questions environnementales ainsi qu'une coopération plus cohérente et plus efficace des organismes intergouvernementaux et du système des Nations Unies de même qu'une coordination accrue des politiques en matière d'environnement.

### **Sous-programme 3**

#### **Mise en œuvre des politiques\***

14.5 a) Le renforcement de la capacité des gouvernements et des parties prenantes pour la mise en œuvre des politiques environnementales dans le contexte du développement durable s'est traduit par la progression de 20 à 35 du nombre de stratégies de plans d'action, de directives, de mécanismes et de processus mis au point à cet effet. Un total de 1 000 participants (dont 50 % de femmes) provenant de 80 pays ont reçu une formation visant à accroître leur capacité en matière juridique dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. En conséquence, 27 opérations d'application des accords ont été menées contre 13 lors du cycle précédent et 37 délits écologiques ont fait l'objet de poursuites avec un taux de succès de 60 %. Le protocole de l'Afrique de l'Est sur la gestion de l'environnement a été adopté et a été reproduit dans les sous-régions du Sahel et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA). Quinze

universités d'Afrique ont bénéficié d'une assistance (contre deux en 2002-2003) pour élaborer des programmes d'études et des programmes d'enseignement sur l'environnement et toutes ces universités ont introduit des études écologiques dans leurs programmes de formation. Le site Web\* a enregistré environ 4 500 visites mensuelles et ceci a accru la connaissance et la capacité en matière de gestion des barrages. Vingt-trois gouvernements ont approuvé le partenariat relatif à la collecte des eaux de pluie\* et six ont adopté des politiques nationales pour la production alimentaire, l'énergie et l'approvisionnement en eau potable. La Déclaration de Kinshasa sur les grands singes\* a été signée par 22 nations. Le nombre de visites du site du sous-programme\* a atteint 1,5 million et les publications ont été téléchargées 3 000 fois contre 1 200 au cours de l'exercice biennal précédent. Soixante États Membres ont présenté 1 250 demandes de publications et de rapports et 90 % de ces États ont établi des rayons spéciaux et 40 % ont traduit les publications dans les langues locales.

b) Le nombre de systèmes et d'arrangements institués pour faire face aux situations d'urgence écologique ou aux catastrophes écologiques est passé de 10 à 16; 6 évaluations ont été effectuées pour atténuer les effets des situations d'urgence écologique; 32 experts nationaux ont été formés à divers aspects de la gestion des catastrophes et les informations pertinentes ont été diffusées grâce à 793 000 visites du site Web, ce qui indique une capacité renforcée aux niveaux international, national et régional à se préparer aux situations d'urgence écologique et autres catastrophes écologiques, d'y faire face et d'en atténuer les effets. À la suite d'un vaste programme de renforcement des capacités, les institutions de gestion de l'environnement chargées d'élaborer et d'examiner les lois-cadres sur l'environnement ont été mises en place pour l'Afghanistan et l'Iraq et des politiques d'évaluation de l'impact sur l'environnement ont été élaborées pour l'Afghanistan, l'Iraq et le Libéria. Des évaluations des effets sur l'environnement ont été réalisées dans huit pays sortant d'un conflit dont les capacités ont été renforcées, ce qui a favorisé l'intégration des questions environnementales dans les programmes de reconstruction. Les outils de télédétection se sont révélés efficaces dans les évaluations des effets sur l'environnement mais leur coût en limite l'utilisation.

c) Quarante gouvernements élaborent leurs programmes d'action nationaux pour appliquer le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres\*, ce qui représente un accroissement de 60 % par rapport à l'objectif de 25 pays visés. Les Directives sur la gestion des eaux usées urbaines\* et les 10 principes clefs pour les mesures locales et nationales concernant la gestion des eaux usées urbaines ont été approuvés par quatre organes internationaux et diffusés par l'intermédiaire des sites Web de certaines entreprises, et des projets pilotes inspirés de ces principes ont été mis au point en Afrique. Le renforcement de la capacité de mise en œuvre est attesté par la formation dispensée à 300 participants au total (dont 30 % de femmes) venant de 22 pays. Le passage de la planification à la mise en œuvre a été renforcé au niveau régional grâce au Programme pour les mers régionales du PNUE\* et à des partenariats établis avec plus de 30 institutions.

d) Une disponibilité et une utilisation plus grandes par les pays en développement et les organismes chargés des accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement de données sur la diversité biologique et avec les outils d'analyse des politiques sont attestées par le doublement du nombre d'utilisateurs du site Web\*, porté à 2 millions. Le nombre total de visites enregistrés

a atteint 50 millions. Un nouveau logiciel visant à mieux suivre l'utilisation du site Web sera employé afin de mieux saisir les informations sur les indicateurs. D'autres indicateurs tels que la fourniture d'un appui aux conventions relatives à la biodiversité doivent être mis au point afin de refléter les progrès accomplis dans ce domaine. *L'Atlas mondial des grands singes et de leur préservation\**, l'évaluation des récifs de corail des eaux froides et le rapport sur les indicateurs de la biodiversité pour usage national ont été diffusés par les principaux médias du monde\*.

#### **Sous-programme 4** **Technologie, industrie et économie**

14.6 a) Environ 250 décideurs ont été formés à divers aspects de la gestion intégrée des ressources en eau, ce qui a amélioré la capacité des gouvernements et des pouvoirs publics locaux en matière de gestion des bassins versants. Cinq gouvernements et organismes nationaux mettaient en œuvre des plans de gestion intégrée des ressources en eau : trois ministères de trois gouvernorats d'Iraq participaient à un projet pilote; un projet pilote était en cours d'exécution en Pologne; et un plan de gestion était en cours d'élaboration pour le lac Chapala au Mexique. La publication de 200 rapports et articles par les principaux médias témoigne d'une meilleure connaissance de la gestion des bassins versants et d'une plus grande capacité en la matière.

b) Les conventions de Rotterdam\* et de Stockholm\* sont entrées en vigueur avec 100 et 111 parties respectivement, ce qui a renforcé les régimes juridiques et les arrangements institutionnels ainsi que les programmes aux niveaux mondial, régional et national en vue d'une utilisation rationnelle des produits chimiques. Cinquante-neuf partenariats et programmes conjoints ont été établis contre 40 en 2002-2003. L'assistance technique fournie a facilité l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques\*, et des mesures ont été prises pour réduire ou éliminer les rejets de mercure et de ses composés dans l'environnement.

c) Au total 29 pays (contre 16 en 2002-2003) ont mis au point et appliqué des politiques intégrées de gestion de l'environnement et de développement macroéconomique et du commerce, qui définissent les priorités et s'attaquent aux préoccupations aux niveaux local, national et régional, soit 2 de plus que l'objectif de 27 visé. L'assistance technique a débouché sur la participation de 10 gouvernements à l'évaluation intégrée des politiques nationales; six pays ont achevé une évaluation intégrée de la libéralisation du commerce dans le secteur du riz et se sont engagés à appliquer les recommandations en découlant; et trois autres ont achevé une évaluation des effets des subventions au secteur de la pêche et en ont utilisé les résultats dans la formulation de leurs positions concernant les négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Au total, 130 agents issus des milieux gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et du secteur privé sont parvenus à un consensus concernant la réforme des subventions au secteur de la pêche. D'autres ont achevé l'évaluation des effets de la libéralisation du commerce sur l'industrie du papier et de la pâte à papier ainsi que l'industrie cotonnière, et de ceux de l'élimination du bromure de méthyle sur le commerce. Cela a amené le Ministère indonésien de l'environnement et les associations de paysans à accepter d'éliminer le bromure de méthyle du secteur légumier avant la date limite fixée par le Protocole de Montréal\* pour les pays en

développement. Environ 360 experts de plus de 44 institutions ont participé à un nouveau réseau d'institutions pour le développement durable et sont convenus de promouvoir collectivement l'intégration de questions relatives à l'environnement et à la durabilité dans les politiques économiques et commerciales\*.

d) On est parvenu à une coopération resserrée avec la CNUCED, le secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement visant à promouvoir l'élaboration de politiques commerciales et environnementales complémentaires par le fait que le nombre d'activités et de programmes communs est passé de 6 à 30. Une formation conjointement dispensée par le PNUE et la CNUCED a débouché sur la qualification de plus de 600 participants issus des milieux gouvernementaux, des organisations internationales et non gouvernementales, des milieux universitaires et du secteur privé. Les négociations relatives au commerce et à l'environnement ont vu la participation de plus de 120 représentants gouvernementaux et ont constitué un cadre permettant de discuter le rôle des évaluations intégrées dans la mise en place de politiques commerciales et environnementales complémentaires et de déterminer des possibilités de réduire les droits sur les biens et services environnementaux. La collaboration avec le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction a également permis de renforcer la capacité des pays d'évaluer, de concevoir et d'appliquer des politiques nationales rationnelles relatives au commerce des espèces de faune et de flore sauvages. Les stages de formation constituent des moyens plus utiles de renforcer les capacités nationales et sont plus efficaces si on en limite le nombre de participants à 20 ou 30.

e) Au total 2 339 organisations et entreprises (contre 700 en 2002-2003) se sont inscrites pour participer au Pacte mondial\* et à l'Initiative mondiale sur les rapports de performance\* ce qui indique une responsabilité accrue des entreprises en matière environnementale et sociale grâce aux politiques et stratégies qu'elles mènent dans les secteurs des finances, du tourisme, de la publicité, des technologies de l'information et de la communication, du bâtiment et des travaux publics, ainsi que du commerce de détail des produits alimentaires. Cela représente une augmentation de 133 % par rapport à l'objectif de 1 000 visé. Le fait que la concertation dans le cadre du Pacte mondial concernant la consommation durable\* ait été organisée conjointement avec 60 entreprises a débouché sur l'élaboration de publications telles que *Raising the Bar: Creating Value with the UN Global Compact* et les rapports sur l'importance réelle (comptabilité) qui ont été largement diffusés sur le Web\*. La diffusion du guide sur la sensibilisation et la préparation aux situations d'urgence au niveau local (Mécanisme APELL\*) a entraîné une plus grande prise de conscience du rôle de la prévention des accidents et de la préparation aux accidents comme l'atteste la participation de plus de 17 institutions de six pays à la mise en œuvre du Mécanisme APELL. Il y avait 728 entreprises faisant elles-mêmes rapport sur les effets de leurs activités sur la base de données en ligne, soit 28 de plus que l'objectif visé, ce qui témoigne d'une plus grande responsabilité dans la poursuite des objectifs du plan de travail fixé pour l'Initiative mondiale sur les rapports de performance\*. L'enquête sur la durabilité menée par le PNUE a fait l'objet d'un éditorial dans les principales publications mondiales et une version française a été publiée en France, où la loi exige à présent que les compagnies cotées établissent des rapports sur la durabilité.

## **Sous-programme 5**

### **Coopération et représentation régionales\***

14.7 a) Le PNUE a facilité 20 nouveaux partenariats et accords majeurs sur l'élaboration de stratégies régionales concernant la biodiversité et la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Cette augmentation de 30 % par rapport à l'objectif de 15 nouveaux accords atteste la transition de la concertation à une coopération renforcée entre pays de régions déterminées pour répondre à des questions environnementales d'intérêt commun et porte le nombre total d'accords à 55. L'assistance technique a également facilité la ratification de la Convention-cadre pour la protection du milieu marin de la mer Caspienne\* par trois États.

b) Le renforcement des capacités des pays et des organes régionaux dans les domaines juridique et institutionnel ainsi que de la politique générale face aux questions prioritaires d'ordre environnemental s'est produit à la faveur de l'adoption et de la mise en œuvre de six nouveaux plans d'action et stratégies régionaux et sous-régionaux sur l'environnement (plus que l'objectif de 5 visé) le nombre total étant porté à 16 (contre 10 en 2002-2003).

c) Un soutien accru aux efforts internationaux s'est manifesté aux niveaux régional et mondial face aux questions ayant trait à l'environnement et au développement durable, comme l'atteste un accroissement de 14 % du nombre total de pays membres et d'observateurs (pays et organisations) prenant part aux sessions du Conseil d'administration (passé de 230 à 274). Le nombre de ministres et de hauts fonctionnaires participant à la Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Amérique latine et les Caraïbes est passé de 27 à 30 et 90 % des pays africains ont manifesté leur soutien aux initiatives du PNUE lors de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement\*. Sept nouveaux pays ont adhéré aux accords multilatéraux sur l'environnement en Asie occidentale. Les médias traditionnels aussi bien que les sites Web ont contribué à diffuser des informations relatives à l'environnement auprès de 912 journalistes du monde entier et 5 000 articles de presse ont été collectés, ce qui représente une augmentation de 66 % par rapport à l'exercice biennal précédent. Les visites du site Web de la division\* ont progressé de plus de 45 %.

## **Sous-programme 6**

### **Conventions sur l'environnement\***

14.8 a) Une meilleure coopération avec les organes directeurs et les organes subsidiaires des accords multilatéraux sur l'environnement a été réalisée du fait de la progression de 1 à 4 du nombre d'accords de coopération, ainsi que de politiques et de lois connexes. Les accords régionaux, tels que la Convention de Bamako, l'Accord de Lusaka et l'Accord de l'ASEAN sur les nuages de pollution transfrontières, ont également bénéficié d'une assistance et ont été développés. Il est nécessaire d'intensifier le dialogue avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement afin de hiérarchiser les activités de coopération pour soutenir plus efficacement les conférences des parties à ces accords.

b) Les campagnes de sensibilisation aux changements climatiques menées dans cinq pays ont contribué à la formulation de stratégies relatives aux changements climatiques, facilitant en définitive la ratification de deux traités. L'assistance technique, juridique et financière fournie a contribué à l'élaboration de l'Accord de l'ASEAN sur les nuages de pollution transfrontières\* et à son

application, ainsi qu'à celle du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques\*. Les efforts du PNUE ont débouché sur la mise au point de sept nouvelles initiatives pour l'application des accords multilatéraux sur l'environnement contre l'objectif de 5 visé, ce qui témoigne de l'appui stratégique accru au programme pour la ratification et la mise en œuvre effective de ces accords.

c) Un renforcement de la capacité des pays à s'acquitter de leurs obligations au titre des accords multilatéraux sur l'environnement est attesté par la progression de 3 à 7 du nombre de pays bénéficiant d'une assistance du PNUE et du nombre de secteurs bénéficiant de cette assistance. Cinq pays ont reçu une aide pour faire face aux obligations qui leur incombent dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement et l'aide a été étendue pour couvrir la Convention sur la diversité biologique\* et la Convention sur la lutte contre la désertification\*.

d) Le Programme pour les mers régionales\* a réalisé des progrès dans le renforcement des volets juridiques, institutionnels et financiers de six programmes contre l'objectif de 3 visé. Des projets d'avis juridiques ont été mis au point pour transposer les conventions et plans d'action sur les mers régionales dans les législations nationales, à l'usage des 13 conventions et plans d'action et des avis juridiques sur les mandats, la portée et les procédures ont été fournis aux régions de la Méditerranée, de l'Asie de l'Est, du Pacifique Nord-Ouest et des Caraïbes et les pays de ces régions se sont mieux conformés aux dispositions des conventions et des protocoles connexes. Afin d'accroître la durabilité et l'efficacité des conventions et des programmes d'action sur les mers régionales et en renforcer la prise en charge par les pays, il faut transposer les conventions et protocoles sur les mers régionales dans la législation nationale, promouvoir l'adhésion, mettre en place des mécanismes de mise en œuvre et faire participer la société civile et le secteur privé.

e) La sixième Réunion mondiale du Programme pour les mers régionales a adopté des directives stratégiques pour l'application des engagements contenus dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable\*, des décisions du Conseil d'administration du PNUE et des conclusions des autres instances mondiales. Le nombre de projets et d'activités découlant des conventions et plans d'action sur les mers régionales a progressé à 10 contre l'objectif de 3 visé, et cela, ajouté à un soutien financier accru de donateurs extérieurs en faveur de quatre régions, témoigne du renforcement des liens entre les conventions et programmes mondiaux et les conventions et programmes relatifs aux mers régionales. Cinq publications officielles communes sur les récifs de corail, le développement durable, les détritiques marins ainsi que la surveillance et l'évaluation de la pollution des mers et 11 projets communs ont permis d'accroître la coopération entre les divers programmes et entre les divers partenaires.

### **Sous-programme 7 Communications et information\***

14.9 a) Les informations fournies par le PNUE ont permis de publier 4 100 articles de presse dans des médias du monde entier (contre 3 000 en 2002-2003). Le nombre de visites du site Web s'est accru de 77 %, passant de 3,5 millions à 6,2 millions. Le nombre de pages consultées et le temps consacré au site Web du PNUE\* sont passés de 4,9 pages et de 4 minutes à 7,7 pages et 9 minutes, ce qui dénote le regain d'intérêt porté au contenu fourni et une plus grande participation du

---

grand public aux questions environnementales. Les initiatives et les actions volontaires célébrant la Journée mondiale de l'environnement\* ont atteint 927 au total dans 99 pays, soit une progression de 618 % par rapport à 2002-2003 et le site Web de la Journée mondiale de l'environnement a reçu plus de 5,5 millions de visites, ce qui en fait le site le plus populaire du PNUE. Le succès commercial et la large diffusion du recueil *One Planet Many People : Atlas of Our Changing Environment* souligne la nécessité de produire des publications phares du PNUE qui soient novatrices et attrayantes et dont les chiffres de vente restent élevés. Un rapport sur la stratégie « Tunza » a été établi\*.

## Chapitre 15

### Établissements humains\*

#### Principaux résultats obtenus

Les campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et l'administration municipale ont suscité une prise de conscience accrue et entraîné des réformes institutionnelles et des changements de politiques. En prenant des initiatives dans le domaine de la réfection des taudis, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, les gouvernements œuvrent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Rapport mondial sur les établissements humains, dont des extraits sont repris dans des documents nationaux et intergouvernementaux sur la question, permet de mieux rendre compte de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Le montant des contributions volontaires à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains a augmenté de plus de 50 %, passant de 77,8 millions de dollars à 159,8 millions de dollars. La demande de services et d'activités opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains qui contribuent à l'élaboration de nouvelles normes et politiques aux échelons régional, national et local, a augmenté. Des pratiques optimales permettant de transposer à une plus grande échelle les aspects opérationnels des programmes mondiaux et d'autres initiatives ont été recensées et encouragées. Le Programme a participé activement aux programmes de relèvement et de reconstruction après les catastrophes, notamment dans les pays touchés par le tsunami et par des séismes. La participation des partenaires d'ONU-Habitat à la deuxième session du Forum urbain mondial a plus que doublé. La collaboration stratégique avec d'autres organisations a été renforcée.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans la résolution 60/203 de l'Assemblée générale et dans les documents ci-après : A/58/8, A/60/8, E/AC.51/2005/3, HSP/GC/20/6/Add.1, ainsi que dans d'autres.

#### Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Il faut faire en sorte que le niveau des activités de programme et des activités opérationnelles soit en rapport avec les ressources disponibles, et améliorer leur impact en éliminant les gaspillages. On mettra davantage l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance au niveau des pays, le rôle des dirigeants locaux et les questions d'équité et de cohésion sociale, s'agissant en particulier des expulsions par la force, de la réfection des taudis, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.



### Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 355 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 15)] et à l'annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

### Direction exécutive et gestion du programme

15.1 a) En vue d'améliorer la cohérence des politiques de gestion des activités liées aux établissements humains menées par le système des Nations Unies, 12 résolutions du Conseil d'administration consacrées à des questions intéressant les établissements humains ont été mentionnées dans des politiques adoptées par 30 pays, ainsi que dans quatre résolutions de l'Assemblée générale et deux résolutions du Conseil économique et social. Ces questions ont été prises en compte dans les programmes de travail d'autres entités du système des Nations Unies comme le PNUD et le PNUE.

b) L'accès des principales parties prenantes et du grand public aux informations sur les établissements humains a été facilité grâce à l'amélioration du site Web d'ONU-Habitat, comme en témoigne l'augmentation du nombre moyen de consultations du site Web d'ONU-Habitat par mois, qui est passé de 80 000 à 180 000. La largeur de bande va être améliorée afin de réduire le temps de réponse et d'améliorer l'accès au site.

c) Le système des publications a été amélioré et le débat international sur les politiques s'est poursuivi et intensifié, notamment dans le cadre de la revue trimestrielle *Habitat Debate*, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'abonnements annuels à *Habitat Debate*, qui dépasse actuellement les 20 000 exemplaires, ce qui contribue à alimenter le débat sur les questions d'habitat dans le monde. La mise en œuvre d'un système de gestion des publications a considérablement amélioré l'efficacité de la production et de la diffusion des publications. Le nouveau système permet d'avoir une vue d'ensemble de la situation financière et du calendrier de production des publications à l'échelle mondiale, et facilite ainsi le suivi de la production des publications figurant dans le programme de travail approuvé et l'établissement des statistiques financières correspondantes.

d) Les partenariats avec les autorités locales et leurs associations internationales ont été renforcés grâce à la tenue de 17 réunions annuelles, aux forums électroniques et aux activités de sensibilisation organisées sous l'égide du Comité consultatif des Nations Unies sur les collectivités locales. On fera régulièrement le point des faits nouveaux qui se produisent dans ce domaine afin de déceler les tendances nouvelles concernant ces importants partenariats.

e) L'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat pour 2004-2005 fait l'objet d'un suivi régulier, comme en témoigne la présentation de huit rapports d'activités (en 2004\* et en 2005\*) au Comité des représentants permanents, qui a formulé des observations sur l'exécution du programme et recommandé des mesures à prendre pour l'améliorer.

f) Afin d'améliorer les systèmes, mécanismes et méthodes permettant d'évaluer les politiques et activités d'ONU-Habitat, un système de gestion fondé sur le contrôle et l'évaluation internes a été mis en place pour apporter un appui à l'établissement de plans d'évaluation des projets et au suivi de l'application des recommandations. Ce système sert aussi à recueillir les réactions des bénéficiaires et autres parties prenantes, ce qui aide le programme à évaluer la qualité des résultats en vue de réorienter l'action si nécessaire. Il a été procédé à sept évaluations.

g) Les questions relevant d'ONU-Habitat et du Programme pour les établissements humains ont une plus grande visibilité, comme en témoignent les 100 000 articles parus dans la presse et les médias. Ces derniers ont porté un intérêt croissant aux questions d'assainissement des zones urbaines insalubres et de réfection des taudis.

h) Aux fins de la mise en place et de la tenue à jour d'une bibliothèque électronique comprenant des photographies numériques et un système d'archivage, un site Intranet d'ONU-Habitat a été créé (et a déjà été consulté 500 000 fois). Ce site contribue à faciliter l'accès aux documents sur les établissements humains publiés à l'extérieur, à préserver la mémoire institutionnelle du programme et à favoriser la diffusion des connaissances. Le nouveau site Intranet a amélioré la diffusion des connaissances au sein de l'Organisation, comme en témoignent les réactions spontanées du personnel.

i) La sensibilisation, sur le plan international, aux questions de logement et d'urbanisation durable grâce à la coordination d'expositions et à la célébration, aux niveaux régional et mondial, de la Journée mondiale de l'habitat, s'est accrue, comme en témoigne le nombre de villes et d'agglomérations urbaines célébrant la Journée mondiale de l'habitat dans le monde, qui est passé de 50 à 110 dans une soixantaine de pays.

### **Sous-programme 1**

#### **Logement et développement durable des établissements humains**

15.2 a) Les travaux de recherche visant à accroître l'efficacité des politiques et stratégies d'amélioration des logements en vue de favoriser l'entretien et la remise en état des logements et une meilleure gestion du parc de logements existant ont progressé. Davantage de pays connaissent les objectifs de développement du Millénaire relatifs à l'amélioration des conditions de vie et de logement, et s'emploient à les atteindre. Le nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat pour formuler ou réviser leurs politiques et stratégies de logement et lancer des programmes et projets dans ce domaine est passé de 10 à 20. L'aide aux pays doit s'inscrire dans ce cadre et tenir compte des enseignements tirés de l'examen des stratégies efficaces d'amélioration des logements.

b) La réalisation du droit au logement, tel qu'énoncé dans le Programme pour les établissements humains, l'accent étant mis sur les besoins des femmes et la sécurité d'occupation, continue de progresser, comme en témoigne le fait que 24 nouveaux pays ont reçu une aide d'ONU-Habitat en vue d'assurer le respect des instruments internationaux existants sur la question, de promouvoir la sécurité d'occupation et de prévenir les expulsions extrajudiciaires et par la force et la discrimination dans le secteur du logement, conformément à la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation.

c) L'efficacité et l'équité des politiques foncières, des pratiques de gestion de l'environnement urbain et des systèmes d'occupation, l'accent étant mis sur les droits et les capacités des pauvres des zones urbaines, n'ont progressé que lentement, mais 10 pays et collectivités locales ont bénéficié d'une aide aux fins de l'adoption et de l'application des politiques foncières, pratiques de gestion des terres et systèmes d'occupation des sols préconisés par ONU-Habitat. Des progrès ont été enregistrés sur le plan de l'amélioration des déclarations normatives générales (comme le Programme pour l'habitat). En outre, le lancement par les pays de la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation montre qu'il existe une demande concernant la mise en œuvre de politiques en la matière. Toutefois, les élites ayant souvent des intérêts particuliers dans ce domaine, les pratiques optimales sont rarement appliquées\*.

d) Une amélioration de la gestion du service urbain de distribution de l'eau grâce à une participation et à des partenariats élargis, l'accent étant mis sur un meilleur accès des pauvres à ce service, et du suivi de l'application des objectifs relatifs à l'eau énoncés dans la Déclaration du Millénaire, a été enregistrée, comme en témoigne le nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat en vue d'adopter et d'appliquer des stratégies d'amélioration de la gestion urbaine de l'eau, qui est passé de huit à 21. Les fonds investis en vue d'améliorer l'accès des pauvres à ce service, dans le cadre d'une collaboration avec des partenaires régionaux, se sont élevés à 183 millions de dollars en Afrique et à 125 millions de dollars en Asie. En outre, quatre villes d'Inde et une ville du Népal ont reçu une aide en vue de concevoir des modèles de gouvernance permettant de mieux cibler les investissements dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en faveur des pauvres. Le programme a également favorisé l'établissement concerté de cartes de la pauvreté dans 20 bidonvilles des quatre villes participant au programme de gestion de l'eau pour les villes asiatiques. En Afrique, une méthode d'évaluation rapide de la place des femmes, mise au point par le Programme de gestion de l'eau pour les villes africaines, a été adoptée par 17 villes participantes de 14 pays\*.

e) Une amélioration des systèmes de gouvernance urbaine et de planification de l'environnement grâce, notamment, à la décentralisation, à l'intégration sociale, à la participation sans exclusive, à l'action communautaire, aux partenariats, à la transparence, à la responsabilisation et à une prise en main efficace et rationnelle par les autorités locales et les organisations de la société civile, a été enregistrée, comme en témoigne le pourcentage de pays collaborant avec ONU-Habitat pour adopter des politiques et des lois et appliquer des plans d'action visant à favoriser une bonne gouvernance urbaine, conformément à la Campagne mondiale pour la gouvernance urbaine, pourcentage qui est passé de 30 à 40 %. Des campagnes nationales ont été lancées et des plans d'action adoptés dans quatre pays. Les activités préparatoires en vue du lancement de la Campagne mondiale pour la gouvernance urbaine ont aussi considérablement progressé dans quatre autres pays dans lesquels des rapports d'analyse de situation ont été établis et des consultations préliminaires entre les parties prenantes se sont tenues\*.

f) Les décideurs et leurs partenaires locaux comprennent de mieux en mieux la problématique de la sécurité urbaine. On a enregistré une amélioration de la sécurité dans les villes, grâce à des stratégies efficaces de lutte contre la criminalité et à un renforcement des capacités des municipalités et des autres partenaires concernés pour qu'ils soient à même de combattre l'insécurité grâce à des mesures préventives, comme en témoigne le fait que 32 villes (55 municipalités)

ont adopté le programme intitulé « Des villes plus sûres » et que des stratégies de prévention de la criminalité ont été élaborées dans 21 villes et agglomérations urbaines (projets), qui ont bénéficié d'une aide directe d'ONU-Habitat à cet effet. ONU-Habitat a participé directement (en fournissant des conseils d'experts) ou indirectement (par le biais de ses documents) à l'élaboration de stratégies de lutte contre la criminalité dans d'autres villes. En outre, 200 villes ont participé à des manifestations/ateliers de formation organisés par ONU-Habitat au cours desquels elles ont échangé des données d'expérience.

g) Les décideurs ont accordé une priorité accrue à la mise en place de réseaux d'assainissement et de gestion des déchets, à l'établissement de partenariats locaux et à la mobilisation de ressources à cette fin, ainsi qu'au suivi des objectifs définis lors du Sommet mondial pour le développement durable en matière d'assainissement, comme en témoigne le nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat pour formuler de nouvelles stratégies de mise en place de systèmes d'assainissement et de gestion des déchets, qui est passé à 21, dépassant l'objectif fixé, à savoir 50 % d'augmentation. Une formation aux techniques novatrices d'assainissement a été dispensée à 23 participants de cinq pays en développement. En Inde, un projet communautaire sur l'assainissement en milieu urbain dans 20 bidonvilles de quatre villes, d'un coût total de 1,3 million de dollars, est exécuté en partenariat avec Water Aid India et quatre entreprises municipales.

h) Les institutions nationales de formation et de renforcement des capacités dans les domaines du développement durable des établissements humains ont été renforcées pour répondre aux nouveaux besoins en la matière, comme en témoigne le nombre d'institutions ayant utilisé les manuels et méthodes d'ONU-Habitat en matière de logement et de développement des établissements humains, qui est passé de 18 à 60 (l'objectif fixé étant de 40). Globalement, 2 480 personnes/journées de formation ont été organisées en faisant appel aux nouveaux manuels sur les élus locaux, le développement économique local et la gestion financière des administrations locales, l'objectif étant de doter un certain nombre de décideurs nationaux, de formateurs et de praticiens des compétences dont ils ont besoin pour exécuter les programmes nationaux de renforcement des capacités.

i) La nécessité d'associer les pauvres des zones urbaines, en tant que partenaires de développement, aux initiatives visant à améliorer les logements insalubres, conformément à l'objectif de développement du Millénaire concernant les « Villes sans taudis ni bidonvilles »\*, a été reconnue, comme en témoigne le fait que le nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat en vue d'adopter des politiques de réfection des taudis a plus que doublé, passant à 25. Les efforts ont essentiellement porté sur la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation, le Groupe consultatif sur les expulsions par la force, le projet de normes de réfection des taudis exécuté dans trois villes, le Programme sous-régional pour l'Afrique orientale et australe sur les villes sans taudis ni bidonvilles, d'autres activités relatives à la réfection des taudis et des activités normatives. La Campagne mondiale a axé ses efforts sur le renforcement des mécanismes de prévention des expulsions, la mise au point d'outils simples de réfection des taudis et l'introduction de systèmes d'occupation favorables aux pauvres des zones urbaines. Une évaluation indépendante\* de la Campagne a permis d'améliorer encore ses dispositifs de planification, d'exécution et de gestion des ressources.

j) L'accès des pauvres des zones urbaines à l'énergie et aux transports, l'accent étant mis sur l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et des transports publics et non motorisés, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, a été amélioré, comme en témoigne l'augmentation du nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat en vue de promouvoir les énergies renouvelables et les transports publics et non motorisés, qui est passé à six (l'objectif fixé étant cinq pays). Des représentants des parties prenantes, y compris des pouvoirs publics nationaux et locaux, ont été pleinement associés aux projets pertinents.

k) La planification écologique et l'accroissement des capacités de gestion des municipalités et de leurs partenaires s'est améliorée, comme en témoigne l'augmentation du nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat dans lesquels des acteurs locaux ont renforcé les mécanismes institutionnels de planification et de gestion grâce aux interventions d'ONU-Habitat, nombre qui est passé à 21. La tenue de sept sessions de conférences internationales et de trois ateliers régionaux a contribué à améliorer la sensibilisation à la planification et à la gestion de l'environnement. Outre des supports promotionnels, un livre et cinq brochures ont été publiés et diffusés. La stratégie d'exécution du sous-programme est actuellement renforcée, en ce qui concerne sa portée, ses capacités et son adaptabilité.

l) Afin de renforcer les capacités et les connaissances nécessaires à des interventions efficaces en cas de catastrophe naturelle ou causée par l'homme, une aide en matière d'atténuation des effets des catastrophes et de relèvement durable a été fournie à 15 pays. Dans le cadre des services techniques consultatifs, et en coordination avec ses bureaux régionaux, ONU-Habitat a dépêché 28 missions sur le terrain en vue d'appuyer des efforts de relèvement ou d'atténuation des effets des catastrophes. La mise au point de produits et d'outils normatifs s'est poursuivie avec l'achèvement du manuel relatif à la gestion des terres après un conflit et d'une publication sur la planification urbaine durable et sans exclusive. Un portail Web sur les outils d'évaluation de la vulnérabilité, qui permet aux acteurs de la gestion des effets des catastrophes d'échanger des outils sur l'évaluation des risques de catastrophe, a été créé.

m) Pour accroître la capacité des autorités locales et des autres partenaires de gérer la pandémie de VIH/sida à l'échelon local et au niveau des communautés, l'accent étant mis sur les initiatives prises au niveau des communautés en matière d'hébergement des orphelins, 18 municipalités ont lancé des initiatives communautaires de logement d'orphelins dont les parents sont morts du sida et des programmes de réfection des taudis.

n) En ce qui concerne l'objectif d'amélioration des stratégies et programmes nationaux de renforcement des capacités dans les domaines clefs du développement et de la gestion des établissements humains, le nombre de pays bénéficiant des activités d'ONU-Habitat dans les domaines de la gestion urbaine et de l'assainissement des quartiers insalubres ainsi que dans d'autres domaines prioritaires est passé de 24 à 38, et le nombre d'institutions de formation est passé à 60. Les objectifs du Millénaire pour le développement figuraient en tête des activités de renforcement des capacités dans le matériel didactique. Les enseignements tirés de l'expérience font ressortir l'importance que revêt l'évaluation de l'impact de la formation.

## Sous-programme 2

### Suivi du Programme pour les établissements humains

15.3 a) Les gouvernements, les autorités locales et les partenaires du Programme pour les établissements humains ont acquis davantage de connaissances sur la situation et les tendances de l'urbanisation, grâce aux observations sur les zones urbaines menées aux niveaux national et local, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'observatoires urbains locaux et nationaux, qui est passé de cinq à 32. En outre, 940 participants ont participé à 28 ateliers de formation qui se sont tenus aux niveaux régional, national et municipal dans 39 pays et trois régions et ont porté sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme pour les établissements humains. Des données concernant 130 pays et 250 villes ont été recueillies et rassemblées dans la base de données sur les indicateurs urbains. Le Programme n'a plus seulement pour objectif d'accroître le nombre d'observatoires urbains, mais a pris une dimension qualitative, visant à produire des analyses et à formuler des conseils concernant les politiques.

b) Un plus grand nombre de partenaires du Programme pour les établissements humains ont renforcé leurs capacités, s'agissant de suivre, de documenter et d'institutionnaliser les enseignements tirés des pratiques optimales et des politiques et législations urbaines visant à favoriser les couches pauvres de la population et les femmes, comme en témoigne le fait que le nombre d'institutions de renforcement des capacités a doublé, passant à 18. Des directives sur les pratiques optimales, en anglais, arabe, espagnol et français, ont été envoyées à ces institutions pour qu'elle les diffusent systématiquement aux autres partenaires d'ONU-Habitat, et la Chine, le Brésil, l'Italie et la Fédération de Russie ont traduit ces directives dans leurs langues respectives; ces pays ont en outre bénéficié de quatre ateliers de renforcement des capacités. Dans le cadre du suivi des enseignements tirés, l'accent sera mis sur l'assistance technique et financière aux institutions des pays du Sud et sur l'application plus large et le transfert des pratiques optimales.

c) Aux fins de réaliser l'objectif de consolidation des alliances avec les partenaires du Programme pour les établissements humains pour faire en sorte qu'ils participent plus activement à la mise en œuvre du Programme pour les établissements humains et à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le nombre de réseaux thématiques et de coalitions régionales mis en place ou renforcés est passé de 25 à 48. Lors du Forum urbain mondial, 80 manifestations ont été organisées pour faciliter la formation de réseaux faisant intervenir les autorités locales et les organisations de femmes, de jeunes et de handicapés. La base de données sur les partenaires du Programme a été élargie, dépassant les 2 000 organisations partenaires, auxquelles les informations sont désormais diffusées par voie électronique. Les ressources disponibles étant limitées, les partenariats fondés sur des relations non financières sont devenus un important mécanisme d'échange de concepts, d'idées et de données d'expérience ainsi que de partage de responsabilités en matière de développement. Pour optimiser la participation de la société civile au développement et aux activités de sensibilisation, il convient de rationaliser la collaboration interorganisations en mettant les ressources disponibles en commun\*.

d) On a enregistré une amélioration du système mondial d'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Programme pour les établissements humains, sur la situation des établissements humains et sur les tendances observées en général,

comme en témoigne l'augmentation du nombre d'instituts de recherche de toutes les régions du monde participant au réseau mondial de recherche pour l'établissement des rapports phares d'ONU-Habitat, qui est passé de six à 34. Le système a été renforcé grâce au lancement du Réseau de recherche mondial sur les établissements humains (HS-Net). Le *Rapport mondial sur les établissements humains* de 2005 a bénéficié des contributions apportées par le Conseil consultatif du Réseau HS-Net. Une version abrégée de ce rapport a été établie sur la recommandation du Conseil. Afin d'accroître l'efficacité du Réseau HS-Net, un site Web devrait être mis en place très prochainement.

e) Une amélioration sensible de la prise en compte d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les projets de développement des établissements humains, grâce à la prise en compte des enseignements tirés des activités de suivi et de l'application de la stratégie en faveur des femmes et du plan d'action pour la démarginalisation des femmes, a été obtenue du fait que chaque projet doit désormais comporter un élément d'évaluation de son impact sur les femmes. La proportion de projets d'ONU-Habitat prenant explicitement en compte une démarche soucieuse d'équité entre les sexes est passée de 50 à 80 %. À l'issue de l'évaluation approfondie d'ONU-Habitat à laquelle il a procédé en 2004, le Bureau des services de contrôle interne a conclu que la prise en compte d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes avait enregistré des progrès sensibles dans tous les programmes d'ONU-Habitat (voir le rapport intérimaire sur l'égalité hommes-femmes\* et le rapport sur la prise en compte d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes\*).

f) On a enregistré une amélioration du suivi de la participation des femmes aux programmes relatifs aux établissements humains, de la collecte de données attestant cette participation, et de la prise en compte des enseignements tirés du renforcement des réseaux de femmes, comme en témoigne le fait que les femmes représentent 39 % des participants aux réunions et activités de formation d'ONU-Habitat. Ce pourcentage est toutefois inférieur à l'objectif fixé, ce qui s'explique essentiellement par le fait que ce sont les partenaires qui nomment les participants. Les projets concernant spécifiquement les femmes, comme le projet de renforcement des moyens d'action des femmes chefs d'entreprise en zone urbaine, le prix récompensant la contribution des femmes à la sécurité, et les dialogues entre autorités locales ont été bénéfiques aux femmes, tant au niveau national qu'au niveau local. Les femmes bénéficiaires du projet d'autonomisation des femmes en Afrique de l'Est, par exemple, ont pu acheter des terres, posséder leur maison, augmenter leurs revenus et participer aux prises de décisions concernant l'exécution de leurs programmes. Il est prévu de multiplier les contacts avec les organisations de femmes et les experts des questions d'égalité des sexes en vue d'augmenter le nombre de femmes participantes et bénéficiaires.

g) Les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour les établissements humains utilisent davantage les systèmes les plus récents de financement efficace et durable des logements, auxquels ils sont plus sensibilisés, comme en témoigne l'augmentation du nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat pour adopter des stratégies plus efficaces de financement du logement, nombre qui est passé à 15, soit trois pays de plus que l'objectif fixé. Le principal problème reste le laps de temps considérable qui s'écoule entre l'exécution du produit par ONU-Habitat et son utilisation par le gouvernement concerné, ce qui

rend difficile toute évaluation de l'impact de ce produit. Des mécanismes de suivi plus efficaces sont à l'étude.

h) Les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour les établissements humains appréhendent mieux les questions de développement économique urbain, de création d'emplois et de stratégies d'intégration sociale dans les zones urbaines, comme en témoigne le nombre de pays demandant à ONU-Habitat des renseignements et des conseils sur les politiques en matière de développement économique des zones urbaines, qui est passé de zéro à sept. À l'avenir, l'accent sera mis sur la promotion de réformes de la réglementation régissant le secteur non structuré en vue de favoriser l'augmentation des revenus et la création d'emplois pour les pauvres des zones urbaines.

i) Les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour les établissements humains ont mieux appréhendé les questions relatives à l'aménagement équilibré du territoire et les stratégies propres à renforcer l'interaction entre zones urbaines et zones rurales, dans le cadre des politiques de développement et de gestion des établissements humains, et ont été mieux sensibilisés à ces questions et stratégies, comme en témoignent les 20 demandes relatives aux politiques et stratégies favorisant l'interaction entre zones urbaines et zones rurales et le suivi des rapports. En outre, ONU-Habitat a diffusé plus de 200 exemplaires des rapports de conférence pertinents à des destinataires ciblés et ont affiché ceux-ci sur son site Web.

j) Afin de favoriser une meilleure appréhension, par les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour les établissements humains, des questions de financement et d'administration locale du développement urbain, dans le cadre de l'application du Programme pour les établissements humains, ONU-Habitat a mis au point un descriptif de projet intitulé « Privatisation et financement des services municipaux dans le cadre de la décentralisation » et cherche actuellement des fonds pour assurer sa diffusion.

### **Sous-programme 3** **Coopération régionale et technique**

15.4 a) Les mécanismes nationaux et locaux chargés de prendre systématiquement en compte les problèmes rencontrés par les pauvres des zones urbaines et de réduire de manière sensible l'insuffisance de logements et d'infrastructures ont été renforcés, comme en témoigne l'augmentation du nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat en vue de renforcer leurs organismes locaux et nationaux, nombre qui correspond à l'objectif fixé, à savoir 40 pays. Dans 31 pays, les mécanismes institutionnels établis à différents niveaux en vue de prendre en compte les problèmes rencontrés par les pauvres des zones urbaines et de réduire sensiblement l'insuffisance de logements et d'infrastructures ont été renforcés. Ce résultat a été obtenu grâce à des missions de conseil et d'appui, à des programmes de formation en cours d'emploi, à des ateliers de renforcement des capacités et de formation et à la diffusion d'outils et de supports de formation. Des améliorations s'imposent dans le domaine de la sensibilisation aux problèmes urbains, auxquels les donateurs et les gouvernements doivent allouer des ressources suffisantes et accorder une plus grande attention en intégrant les questions de pauvreté urbaine dans les cadres de développement des pays. Les bonnes et les mauvaises pratiques doivent être recensées et utilisées pour mettre au point des



méthodes, concepts et principes que les pays pourront appliquer pour régler des problèmes urbains spécifiques.

b) Les capacités institutionnelles et techniques des autorités nationales et locales dans les domaines de la prévention des catastrophes, de la réduction de la vulnérabilité et de l'organisation des interventions en cas de catastrophe ont été renforcées dans 26 pays. L'assistance fournie a compris l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités et de formation, la diffusion d'outils et de supports de formation, une assistance directe à la reconstruction et la prestation de services consultatifs concernant les politiques et les aspects techniques en vue d'améliorer les activités de relèvement et de réduction de la vulnérabilité.

c) D'après les résultats d'une évaluation approfondie\* des campagnes mondiales sur la sécurité d'occupation et sur la gouvernance urbaine, qui a été réalisée en 2004, celles-ci ont permis de faire mieux connaître les objectifs et principes énoncés dans le Programme pour les établissements humains et de les faire appliquer plus systématiquement, et de renforcer les capacités des réseaux régionaux et nationaux de s'attaquer aux questions urbaines. Le nombre de réseaux participant au Programme pour les établissements humains a doublé, passant à 10 réseaux régionaux et 20 coalitions nationales. Les activités de promotion et de suivi seront renforcées afin de permettre l'échange de données sur les expériences concluantes et l'adoption d'une approche commune concernant des questions thématiques.

d) Les analyses régionales et nationales des politiques et pratiques optimales de gestion du logement et des nouvelles tendances en ce qui concerne l'aménagement urbain et l'état des villes dans chaque région, qui constituent des outils permettant de mieux élaborer et planifier les politiques, ont entraîné une prise de conscience accrue à l'échelle mondiale, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'organisations régionales participant à la création de bases de données sur les pratiques optimales et à l'établissement des rapports phares d'ONU-Habitat, nombre qui est passé de trois à 17. Les contributions aux rapports phares d'ONU-Habitat sont communiquées par l'intermédiaire de plus de 10 réseaux d'organisations travaillant dans le secteur urbain. Ainsi, un appui a été fourni au Forum ibéro-américano-caribbéen sur les pratiques optimales, qui a des antennes dans quatre pays représentant 15 pays. Des améliorations s'imposent sur le plan du renforcement des capacités des réseaux régionaux et de la mise au point de meilleures méthodes de collecte de données.

e) Afin de répondre plus efficacement aux demandes d'assistance technique et de conseils émanant des pays dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de leurs politiques en matière d'établissements humains, ONU-Habitat délègue des pouvoirs à ses bureaux régionaux, rationalisant ainsi ses modalités d'exécution. En outre, l'établissement de postes de gestionnaire du Programme pour les établissements humains dans 31 bureaux de pays du PNUD a sensiblement amélioré la présence d'ONU-Habitat dans les pays et sa capacité de répondre aux demandes émanant du terrain et à appliquer le Programme au niveau des pays.

#### **Sous-programme 4**

##### **Financement des établissements humains\***

15.5 a) Afin de renforcer la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains en tant qu'institution efficace de mobilisation de ressources

financières pour le développement des établissements humains en général et pour la réalisation de l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire concernant l'amélioration des taudis, le Secrétariat a créé la Facilité pour la réfection des taudis\*, mécanisme opérationnel de la Fondation permettant de mobiliser des capitaux d'amorçage. Lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, la Facilité contribuera aux activités de préinvestissement, notamment en exécutant des projets pilotes et en examinant différentes options financières réalistes comme les fonds de garantie des emprunts et des subventions, la souscription aux capitaux-actions, les financements-relais et les capitaux d'amorçage ainsi que d'autres mécanismes de financement des projets locaux, nationaux, régionaux et interrégionaux. La principale difficulté consiste à tester les instruments financiers mis au point avec l'assistance technique et les compétences spécialisées de la Facilité au cours de la phase pilote, de façon à encourager les donateurs existants à assurer le financement initial de la Facilité à hauteur d'au moins 10 millions de dollars. Il sera essentiel de suivre de près les résultats de la phase pilote afin de démontrer l'efficacité des mécanismes choisis pour financer la réfection des taudis. Un rapport sur la suite donnée à la résolution 20/11 du Conseil d'administration relative à la Facilité a été établi\*.

b) En ce qui concerne l'objectif de renforcement des politiques et mécanismes nationaux de financement du logement et des infrastructures connexes, les missions d'évaluation des besoins dépêchées dans 10 pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et de l'Asie du Sud et du Sud-Est ont débouché sur une volonté politique accrue, comme en témoignent les demandes de conseils techniques ayant trait aux nouvelles orientations à donner aux politiques pour renforcer la participation du secteur privé à la mobilisation de capitaux internes destinés à financer la construction de logements peu coûteux et d'infrastructures connexes. La Facilité intervient dans cinq pays, où elle fournit des fonds d'amorçage en vue de mobiliser des capitaux internes destinés à financer le logement et les infrastructures connexes. Plus de 45 % des pays cibles de la Facilité ont signé des mémorandums d'accord avec ONU-Habitat en vue d'incorporer plus systématiquement les recommandations relatives à la réfection des taudis dans leurs programmes de développement. La principale difficulté consiste à tenir les engagements pris dans les pays qui reçoivent des ressources de la Facilité durant la phase pilote, afin que des projets pilotes réalistes puissent être menés à bien dans les délais prévus.

c) En ce qui concerne la création et la mise en œuvre de nouveaux partenariats et alliances stratégiques entre ONU-Habitat, les institutions internationales et régionales, le secteur privé et les associations à but non lucratif pour accroître les ressources financières internationales allouées à l'appui d'un logement convenable pour tous, l'objectif fixé, à savoir passer de zéro à huit partenariats et alliances stratégiques en vue d'accroître les ressources mobilisées par la Fondation, a été atteint. Les partenariats comprennent notamment des accords de coopération avec les institutions de Bretton Woods et des banques régionales.

d) Grâce aux efforts déployés en vue d'accroître les ressources extrabudgétaires mobilisées par la Fondation pour les programmes de base d'ONU-Habitat, le montant total des contributions volontaires a augmenté de 50 %. Trois pays donateurs ont pris des engagements pour trois ans. Le fait qu'environ 75 % des contributions sans affectation particulière ne proviennent que de cinq donateurs montre qu'il est urgent d'élargir la base de donateurs. Alors que le montant des

contributions est en augmentation, l'absence de ressources prévisibles à plus long terme présente des risques pour l'exécution du programme.

e) Les apports de capitaux nationaux transitant par les structures financières nationales en faveur du logement et d'infrastructures connexes ont augmenté grâce à la Facilité pour la réfection des taudis qui dépêche, depuis octobre 2004, des missions d'évaluation des besoins en Afrique de l'Ouest et de l'Est et en Asie du Sud et du Sud-Est afin de déterminer la demande de capitaux internes destinés au financement de logements en faveur des pauvres. La Facilité a fourni des capitaux d'amorçage qui ont servi de catalyseur à des initiatives locales, comme les garanties d'emprunts contractés par des coopératives de femmes auprès de prestataires de services financiers locaux. Le Ghana, l'Indonésie, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et le Sri Lanka et ont ainsi bénéficié d'un appui financier au développement et au renforcement des investissements locaux dans le secteur du logement. La Facilité s'efforcera à l'avenir de diversifier les sources de financement possible des projets dans le domaine des établissements humains et de développer sa collaboration avec des partenaires locaux.

## Chapitre 16

### Prévention du crime et justice pénale\*

#### Principaux résultats obtenus

L'assistance apportée aux responsables gouvernementaux et aux experts techniques a été déterminante pour la ratification et l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la corruption\*, qui a recueilli 113 signatures et 34 ratifications. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée\* a recueilli 55 nouvelles ratifications; le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants\*, en a recueilli 48; le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer 42; et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions 32. Les protocoles relatifs au trafic illicite de migrants et d'armes à feu sont également entrés en vigueur.

Les connaissances et des compétences techniques pour lutter contre la criminalité ont été améliorées grâce à la diffusion de 600 exemplaires d'études et de brochures et de 1 200 disques compacts dans 66 pays et aux 40 502 téléchargements d'une étude intitulée « Criminalité et développement en Afrique\* ». En organisant le renforcement des capacités de plus 40 pays et en leur fournissant des services consultatifs, il a été possible de les rendre mieux à même de faire face aux problèmes de criminalité et de promouvoir la réforme de la justice pour mineurs, l'amélioration des conditions de vie dans les prisons, le soutien aux victimes et la sécurité en milieu urbain. Le renforcement de l'action des pouvoirs publics, comme en témoigne l'augmentation du nombre de ratifications des 12 conventions internationales pertinentes, a été assuré grâce à la fourniture d'une assistance législative ciblée à 59 pays et à la mobilisation de la volonté politique d'une centaine de pays. Trente pays ont adopté une nouvelle législation pour lutter contre le terrorisme ou s'emploient à en élaborer une.

L'action visant à améliorer la connaissance et la compréhension des menaces conjuguées que représentent les drogues, la criminalité et le terrorisme et à rendre les pouvoirs publics et la société civile mieux à même d'y faire face s'inscrivait dans le cadre de la réalisation du développement durable, ces menaces ayant des incidences directes sur l'aptitude des États à atteindre cet objectif.

Une évaluation indépendante a été menée et des fonctions de planification stratégique ont été créées. Les moyens de financement ont été plus diversifiés et les contributions volontaires ont triplé.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

On trouvera de plus amples renseignements sur les résultats obtenus dans le rapport annuel (2004) du Groupe de l'évaluation indépendante de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)\* et dans son rapport sur le Programme mondial contre la traite des êtres humains\*.

#### **Difficultés, obstacles et objectifs non réalisés**

Les besoins de services (juridiques, techniques et consultatifs) demeurent nettement supérieurs aux moyens d'en fournir. Dans le domaine de la lutte antiterroriste, il est nécessaire de créer de nouveaux mécanismes d'assistance technique, qui viendraient compléter ceux qui existent déjà. Il faut que le débat de haut niveau des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui ont lieu tous les cinq ans mettent davantage l'accent sur les réalisations concrètes.

La réorganisation et l'intégration des programmes du Centre pour la prévention internationale du crime et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues posaient un certain nombre de problèmes de procédure, de caractère technique et de gouvernance, qu'il faudra régler au cours du prochain exercice biennal.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats mentionnés sont fondés sur un taux d'exécution de 82 % des 388 produits quantifiables prescrits. Au total, 8 % des produits prescrits ont été supprimés pour des raisons tenant au programme, 5 % en raison d'une surévaluation du nombre des réunions de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 2 % en raison de la rationalisation et de la restructuration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et 1 % en raison de l'insuffisance des ressources extrabudgétaires. Les 10 % restants ont été reportés, 5 % en application d'une décision des organes délibérants, la séance de clôture du Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption s'étant réunie pendant l'exercice biennal suivant (janvier 2006) et 5 % en raison de la parution de publications dans le courant du premier trimestre de l'année 2006\*.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6(Chap. 16)] et à l'annexe I de la résolution 58/270, de l'Assemblée générale.

#### **Réalisations du programme**

16.1 a) L'existence d'une prise de conscience accrue et d'un soutien politique a été attestée par les 55 nouvelles ratifications de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée\*, (ce qui porte leur nombre total à 112); les 48 nouvelles ratifications de son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (93 ratifications au total); les 42 nouvelles

ratifications de son Protocole contre le trafic illicite de migrants (82 ratifications au total); et les 32 nouvelles ratifications du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu (44 ratifications au total), et par l'entrée en vigueur des deux derniers protocoles. Le nombre de pays ayant demandé et reçu une aide en vue de l'application des dispositions de la Convention et de ses protocoles est passé de 5 à 10, et les observations reçues des bénéficiaires témoignaient de la qualité de cette aide. Le principal problème tient au fait que la demande de services dépassait de loin la capacité d'en fournir. Un effort particulier sera consenti pour répondre à une augmentation sensible des besoins d'assistance technique que définira la Conférence des Parties.

b) L'aide fournie dans le cadre de sept séminaires régionaux et de quatre séminaires de formation organisés à l'intention des procureurs a permis d'améliorer les compétences spécialisées des hauts responsables politiques, des représentants gouvernementaux et des experts techniques de pays d'Asie, d'Europe, d'Afrique, d'Amérique du Nord et d'Amérique latine et a contribué pour beaucoup à la ratification et à l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la corruption\* qui, à ce jour, a recueilli 113 signatures et 34 ratifications, dépassant de 126 % l'objectif des 15 ratifications. Une assistance au titre de projets a été fournie à cinq pays et est prévue pour huit autres. Afin d'obtenir les meilleurs résultats, des services consultatifs ont été offerts en concertation et en collaboration étroites avec les responsables d'autres domaines d'activités, tels que la prévention du terrorisme et le contrôle des drogues, et avec des organisations intergouvernementales internationales et régionales. Le programme poursuivra l'élaboration d'un guide législatif à l'intention des États Membres, qui devrait leur être utile lors de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention.

c) Les connaissances et les compétences requises pour lutter contre les problèmes liés à la criminalité, notamment la criminalité transnationale organisée, la traite des personnes, le trafic de migrants, le trafic d'armes à feu, la corruption et le terrorisme\* ont été renforcées grâce à la diffusion de 600 exemplaires d'études et de brochures ainsi que de 1 200 disques compacts dans 66 pays et aux 40 502 téléchargements d'une étude intitulée « Criminalité et développement en Afrique ». Un manuel de formation, élaboré et adapté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a été diffusé dans 16 pays et, par la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), dans 14 pays de cette région. Il a été reçu 153 demandes d'articles de formation sur la prévention du crime\*.

d) Le renforcement des systèmes de justice pénale a permis de faire plus efficacement face aux problèmes liés à la criminalité transnationale organisée, à la traite des personnes et au trafic de migrants, à la corruption, au terrorisme international, à la justice pour mineurs, à la réforme pénitentiaire, à l'intégrité du système judiciaire et à la fourniture d'une aide aux victimes et aux témoins de crimes, grâce à la mise en place de programmes de renforcement des capacités et de services consultatifs destinés à une quarantaine de pays (seulement 20 en avaient bénéficié jusque-là). Une série de 11 séminaires interrégionaux, régionaux et sous-régionaux ont offert aux pays la possibilité d'échanger des données d'expérience et de comparer les progrès qu'ils avaient réalisés dans la ratification de la Convention, ainsi que les mesures qu'ils avaient prises pour la mettre en œuvre. Ces séminaires ont également permis à l'Office de proposer à ces pays un cadre de référence pour aligner leur législation sur les dispositions de la Convention.

e) Grâce à l'apport de compétences juridiques spécialisées et à la promotion de la coopération régionale et sous-régionale, les gouvernements ont pu mener une action plus étroitement concertée contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Au total, 16 ateliers ont été organisés à l'intention de 90 pays. En outre, 59 pays ont reçu une assistance législative dans les efforts qu'ils déploient pour ratifier et mettre en œuvre les instruments juridiques universels visant à combattre le terrorisme. Le programme a contribué à accroître le nombre de ratifications des 12 conventions internationales, qui est passé de 43 à 75. Il a contribué aussi à réduire le nombre de pays n'ayant ratifié que 6 des 12 instruments, ou moins, lequel a été ramené de 62 à 35. Trente pays ont adopté une nouvelle législation pour lutter contre le terrorisme ou entamé l'élaboration de projets de loi à cet effet. Le pourcentage de pays ayant demandé et reçu une assistance a augmenté, passant de 8 à 31% des États Membres. De nouveaux mécanismes d'assistance technique doivent être élaborés dans le domaine de la lutte contre le terrorisme\*.

f) Les problèmes concernant les femmes ont été mieux pris en compte dans tous les domaines d'activité pertinents du programme, comme en témoignait l'inclusion des sexospécificités dans la collecte des données sur la criminalité et dans des projets, notamment de collecte de données sur l'Afrique et d'élaboration de mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. Les enquêtes menées comportaient des questions sur la violence à l'égard des femmes.

## Chapitre 17

### Contrôle international des drogues\*

#### Principaux résultats obtenus

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a obtenu trois nouvelles ratifications de la Convention unique sur les stupéfiants ainsi que deux adhésions, ce qui porte le nombre total d'États parties à 180; cinq adhésions à la Convention sur les substances psychotropes, ce qui porte le nombre total d'États parties à 179; et deux ratifications de la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes ainsi que huit adhésions, ce qui porte le nombre total d'États parties à 179.

Au total 91 États parties aux conventions de contrôle des drogues ont désigné des autorités nationales compétentes en matière d'assistance juridique mutuelle, d'extradition et de promotion de la coopération pour lutter contre le trafic de drogues. Au total 51 experts internationaux et huit organisations internationales ont renforcé leurs capacités et compétences techniques nécessaires pour assurer la protection des témoins aux niveaux national et international. Le nombre des usagers de la bibliothèque juridique en ligne sur le contrôle des drogues a augmenté pour passer de 90 000 à 337 381. Le fait qu'il y ait eu 8 millions de visites du site Web de l'ONUDC\* met en évidence une mise à disposition d'informations plus abondantes sur le problème des drogues et sur les activités connexes, y compris sur leurs aspects propres à chaque sexe.

Environ 174 projets ont été mis en œuvre pour faciliter l'adoption ou le renforcement de stratégies et programmes visant à réduire la demande dans 130 pays suite à la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et son plan d'action. Au total 37 pays ont signalé qu'ils avaient des plans ou des programmes nationaux, 13 ont indiqué que leurs plans et stratégies visant à réduire ou à éliminer les cultures illicites s'étaient améliorés et 80 pays ont signalé qu'ils collaboraient au contrôle des précurseurs, comme en témoignent l'amélioration du contrôle des précurseurs et la réduction des cultures illicites.

L'amélioration de la capacité des laboratoires nationaux chargés de tester les drogues et les précurseurs afin d'appuyer les activités des autorités de police pour le contrôle des drogues a été mise en évidence par le fait que 295 laboratoires chargés de tester les drogues ont demandé et ont utilisé des données techniques, des matériaux et des directives, dont 83 laboratoires ayant aussi requis des normes de référence. Le nombre des trousseaux d'analyse des drogues et des précurseurs distribués a augmenté pour passer de 570 à 750.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.



Le financement de l'ONUDC est plus diversifié, puisque davantage de pays ont conclu des arrangements de plus vaste portée sur la participation aux coûts, les organismes des Nations Unies ont renforcé leur appui et des partenariats prometteurs avec des fondations se font jour. Les contributions volontaires ont connu une croissance de 8 %. Une fonction d'évaluation indépendante a facilité l'identification de la nécessité de mieux élaborer la stratégie à moyen terme de l'Office.

De plus amples informations sur les résultats du programme sont disponibles dans le rapport annuel de 2004 de l'Unité d'évaluation indépendante de l'ONUDC\* et dans d'autres rapports d'évaluation\*.

#### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Les principales difficultés du programme consistent à substituer aux habituelles divisions sectorielles et géographiques une approche intégrée et unifiée. L'intégration du Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC) et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) soulève des questions techniques de procédure et de gouvernance qu'il faut examiner, notamment l'application et le renforcement de la gestion basée sur les résultats. Le taux de réponse aux questionnaires annuels\* laisse à désirer. Il faut mettre au point un indicateur unique pour comparer les répercussions de la production, du trafic et de l'abus de drogues illicites sur différents pays.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 85 % des 875 produits prescrits et quantifiables\*.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect.17)] et à l'annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

### **Direction exécutive et administration**

17.1 Les rapports financiers montrent que 98 % des budgets ordinaires et 90 % des ressources extrabudgétaires ont été utilisés, un taux de vacance de postes de 5,5 % a été réalisé et en moyenne les nominations aux postes vacants demandent 109 jours, ce qui montre que le programme de travail est efficacement géré avec l'appui du personnel et des ressources financières. Les femmes représentent 45 % des personnes recrutées. Il est nécessaire d'établir un système permettant d'équilibrer les coûts d'entretien des infrastructures entre les deux sources de fonds extrabudgétaires (le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale).

**Sous-programme 1****Coordination et promotion du contrôle international des drogues**

17.2 a) Les activités relatives au contrôle des drogues dans l'ensemble du système des Nations Unies sont mieux coordonnées suite aux accords conclus avec l'ONUDI et la Banque mondiale. Il est devenu nécessaire de faire face aux problèmes des drogues et de la criminalité par le biais d'évaluations et de projets conjoints pour appliquer aux interventions sur le terrain une approche multidimensionnelle et plus intégrée et resserrer la coopération avec d'autres organismes.

b) La coordination de la programmation et de la mise en œuvre des activités relatives au contrôle des drogues par les gouvernements, les institutions régionales et sous-régionales et les organisations gouvernementales et non gouvernementales a été mise en évidence par le nombre accru d'organisations non gouvernementales s'occupant du contrôle des drogues et de questions connexes, plus de 1 500 contre 750 auparavant. Les organisations non gouvernementales sont de plus en plus actives et efficaces dans de nombreux domaines visant à réduire la demande de drogues – sensibilisation, prévention, traitement et réinsertion sociale des toxicomanes.

c) La mise à disposition d'informations plus abondantes sur le problème de la drogue et sur les activités connexes, y compris sur leurs aspects propres à chaque sexe, est attestée par les 8 millions de visites du site Web de l'ONUDC, soit 1,6 million de plus que la cible fixée. Des spots télévisés et radiophoniques sur l'abus des drogues\*, le VIH/sida\*, la traite d'êtres humains\*, et la corruption\* sont disponibles en ligne et distribués à des radiodiffuseurs internationaux, ce qui permet de faire mieux comprendre l'ampleur du problème de la drogue au grand public, aux décideurs, aux faiseurs d'opinions et à la société civile. Le site Web sera plus facile à utiliser et plus actuel – conception et contenu.

**Sous-programme 2****Élaboration des politiques****et suivi de la lutte internationale contre la drogue****Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants**

17.3 a) L'Organe international de contrôle des stupéfiants a mené 21 missions pour examiner la situation en matière de drogues, a fourni des recommandations et des conseils pour renforcer l'action nationale – contrôle et vérification des drogues – et améliorer son dialogue avec les gouvernements. Les réactions de 90 gouvernements ont été présentées à l'Organe de contrôle, 15 pays sont restés sur la liste des pays devant continuer d'être étroitement surveillés et 2 pays restent sous haute surveillance. Environ 60 % des recommandations ont été suivies par les gouvernements. Des efforts plus systématiques seront faits pour en surveiller la mise en œuvre.

b) La plus grande attention accordée aux résultats et aux rapports annuels de l'Organe de contrôle par la communauté internationale est attestée par l'augmentation du nombre de références au rapport annuel de l'Organe de contrôle\* faites au cours des débats de la Commission des stupéfiants\* et dans la presse, qui est passé de 576 à 875, dépassant ainsi la cible de 600 références. Des séances d'information à l'intention des missions permanentes auprès de l'Organisation des

Nations Unies, 23 conférences de presse et la diffusion du rapport annuel sur le site Web rénové de l'Organe de contrôle ont contribué à mieux sensibiliser le public aux principales tendances en matière de contrôle des drogues à l'échelle mondiale. On recensera les mécanismes les plus aptes à faire mieux connaître le rapport annuel de l'Organe de contrôle pour veiller à la pleine application de ses recommandations.

c) Meilleure surveillance de la circulation licite des stupéfiants et des substances psychotropes ainsi que des systèmes nationaux de lutte contre la drogue grâce à l'assistance, la communication et la collaboration des gouvernements, ainsi que l'ont montré les résultats d'une enquête relative à la satisfaction des États membres de l'Organe de contrôle\* dans laquelle 90 % ont répondu que l'appui fourni était soit « excellent » ou « pleinement satisfaisant » et utile pour identifier les tendances en matière de circulation licite des stupéfiants et des substances psychotropes. Les activités d'information et de coordination ont permis aux gouvernements participants de lancer des opérations de répression et d'identifier les filières du trafic et les plaques tournantes.

d) Un équilibre mondial entre l'offre et la demande de drogues a pu être maintenu grâce au meilleur fonctionnement des mécanismes de consultation entre pays producteurs et pays consommateurs de matières premières. L'Organe de contrôle a tenu trois réunions des mécanismes de consultation contre deux lors de l'exercice biennal précédent. La situation de l'offre et de la demande a été analysée dans les rapports techniques annuels de l'Organe de contrôle\* qui a rendu compte de ses conclusions dans son rapport annuel de 2004\*. Les communications entre pays producteurs et pays consommateurs seront facilitées.

e) Les activités de prévention du détournement de stupéfiants et de substances psychotropes aux fins du trafic illicite et de prévention du détournement de produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues se sont poursuivies en coopération avec les gouvernements pour ce qui est de surveiller et d'identifier les cargaisons de stupéfiants et de substances psychotropes. Grâce à l'étroite surveillance exercée par l'Organe de contrôle\* sur le commerce international des stupéfiants et sur le respect par les gouvernements des mesures de contrôle requises internationalement, aucun stupéfiant n'a été détourné du commerce international au cours de la période 2004-2005 et le nombre de cas de détournement de substances psychotropes (quatre) a été inférieur à celui du précédent exercice biennal. De nouvelles tendances, notamment la fabrication accrue de médicaments contrefaits, ont été détectées et de nouveaux efforts sont nécessaires en la matière, tout en aidant les gouvernements à prévenir les détournements des circuits nationaux de distribution.

f) Les activités de surveillance de la circulation internationale licite des précurseurs chimiques et de leur utilisation comme moyen d'identifier les tendances générales se sont améliorées grâce à la fourniture d'une assistance et à l'échange d'informations avec les gouvernements. En réponse à une enquête relative à la satisfaction des membres de l'Organe de contrôle quant aux travaux de ce dernier en matière d'identification des tendances dans la circulation internationale licite des précurseurs et leur utilisation, 92 % desdits membres (par rapport à une cible de 75 % des membres) ont donné la note « excellent » ou « pleinement satisfaisant ». Les opérations internationales coordonnées par l'Organe de contrôle\* ont favorisé une circulation fluide de l'information entre les États participants, qui à son tour a permis à ces derniers d'engager un grand nombre d'utiles opérations de répression.

Suite à l'évaluation d'opérations internationales de surveillance de certains précurseurs chimiques, deux opérations ont été conjuguées, simplifiant les procédures et renforçant d'autant les efforts déployés contre le détournement de ces produits chimiques.

g) Des opérations internationales telles « Topaz », « Purple » et « Prism », des contacts de travail directs entre l'Organe de contrôle et d'autres organes internationaux ainsi qu'avec les autorités nationales ont permis de renforcer les mécanismes et procédures de travail, ce qui s'est traduit par davantage de mises en commun des informations et d'actions conjointes contre le détournement des précurseurs chimiques pour la fabrication de drogues illicites comme l'a mis en évidence l'augmentation du nombre de lettres adressées aux gouvernements sur des questions relatives à la mise en œuvre de la Convention de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes qui est passé de 1 600 à 1 750, atteignant la cible de 1 700. Les communications entre les gouvernements concernant le commerce des produits chimiques énumérés dans les listes seront améliorées.

h) L'amélioration de l'identification et de l'évaluation de substances susceptibles de faire l'objet d'un contrôle international ou d'être inscrites sur la liste limitée de produits faisant l'objet d'une surveillance spéciale a été mise en évidence par le fait que 92 % des États membres de l'Organe de contrôle ont qualifié de « satisfaisante » la mise à la disposition de l'Organe de contrôle des informations lui permettant d'évaluer les substances surveillées, ainsi que le requiert la Convention de 1988. On redoublera d'efforts pour mieux sensibiliser les autorités nationales, en particulier les services de police, eu égard à la nécessité d'enregistrer les saisies de substances non contrôlées dans des sites de fabrication de drogues illicites et d'en informer l'Organe de contrôle\*. L'Organe de contrôle a identifié plusieurs produits chimiques susceptibles d'être utilisés par des organisations de trafic illicite et il examinera la situation actuelle de ces substances en vue de leur éventuelle inscription sur la liste des produits nécessitant une surveillance spéciale.

#### **Secrétariat de la Commission des stupéfiants et Section des affaires juridiques**

17.4 a) La qualité des conseils et de l'appui fournis à l'Organe international de contrôle des stupéfiants est corroboré par le fait que les membres soulignent leur satisfaction et leur appréciation pour l'opportunité et la qualité des conseils et de l'appui reçus.

b) L'aide fournie sur la demande des gouvernements a permis de renforcer le respect des traités comme en attestent les trois nouvelles ratifications de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 ainsi que les deux adhésions à cette convention\*, ce qui porte le nombre total des États parties à 180; cinq adhésions à la Convention sur les substances psychotropes (1971)\*, soit un total de 179 États parties; et deux ratifications de la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes (1990) et les huit accessions à cette convention\*, soit un total de 179 États parties. Au moins 10 nouveaux gouvernements ont bénéficié d'une assistance technique par rapport à la cible de cinq.

c) L'assistance a permis à 91 États parties aux conventions sur le contrôle des drogues de désigner des autorités nationales compétentes pour l'assistance juridique mutuelle, l'extradition et la promotion de la coopération pour supprimer le

trafic illicite des drogues par mer, reflétant par la même une plus étroite coopération judiciaire entre les gouvernements. Actuellement, il y a plus de 400 entrées d'autorités compétentes en vertu des articles 6, 7 et 17 de la Convention de 1988 et on a donné suite à 190 demandes d'adjonction ou de changement à apporter aux données enregistrées. Au total 51 experts internationaux et huit organisations internationales ont renforcé leurs capacités pour assurer la protection des témoins. On a mis la dernière main aux préparatifs d'une base de données pour l'assistance juridique mutuelle qui devrait être accessible en ligne, simplifiant par la même le courant des communications et améliorant le caractère opportun de ces demandes d'assistance.

d) Le fait que 124 lois et réglementations nationales de lutte contre les drogues dans 36 pays aient été ajoutées à la bibliothèque juridique en ligne a permis d'améliorer la mise à la disposition des pays et des entités pertinentes d'informations juridiques actualisées en matière de contrôle international des drogues\*. Le nombre des visites du site Web a augmenté pour passer de 90 000 à 337 000. Le site Web a affiché une législation sur le contrôle des drogues, en provenance de plus de 176 États parties en trois langues (anglais, espagnol, français). La bibliothèque sera enrichie, en y incluant des lois et des liens connexes à d'autres sites Web.

e) Des services de secrétariat ont été fournis à 7 réunions intersessions et à 13 réunions du bureau élargi et ont permis à la Commission des stupéfiants de recommander 4 résolutions à l'Assemblée générale et 8 résolutions au Conseil économique et social et d'adopter 19 résolutions sur ses propres activités de lutte contre les drogues et questions connexes, attestant que le secrétariat a facilité la prise de décisions et donné des conseils politiques efficaces eu égard aux fonctions normatives et concernant les traités ainsi que les capacités des commissions et des organes directeurs du PNUCID. Dans une enquête du bureau élargi de la Commission, 92 % des personnes interrogées ont qualifié d'« excellents » ou de « très bons » l'appui technique et les fonds fournis par le secrétariat.

f) Le fait que 78 % des personnes interrogées dans le questionnaire administré par le bureau élargi et la Commission dans son ensemble aient qualifié l'appui fonctionnel du secrétariat de « très bon » ou d'« excellent » a attesté de la capacité renforcée de la Commission de s'acquitter de son mandat, de suivre la mise en œuvre par les États Membres des plans d'action et des dispositions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire sur le problème mondial des drogues.

### **Sous-programme 3**

#### **Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues, traitement et réinsertion des toxicomanes**

17.5 a) L'assistance fournie par l'intermédiaire de 174 projets a facilité l'adoption et le renforcement des stratégies et des programmes de réduction de la demande dans 130 pays, soit 15 de plus que la cible visée, ce qui met en évidence les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de réduction de la demande de drogues énoncés dans la Déclaration politique de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et dans la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et le plan d'action pour sa mise en œuvre. Un examen de la documentation montre que 62 % des pays interrogés ont élargi la

portée de leurs activités de prévention, 55 % ont amélioré les possibilités de traitement et de réinsertion et 70 % se sont penchés sur la question des effets sanitaires et sociaux préjudiciables de la toxicomanie. Dans les régions connaissant des retards en matière de réduction des effets sanitaires et sociaux préjudiciables ainsi que de maintien des activités de prévention, de traitement et de réinsertion, il faut apporter des améliorations dans ces domaines.

b) La coopération technique et l'assistance ont facilité la création de systèmes de collecte de données opérationnelles. Réduction de la demande dans 136 États membres (par rapport à une cible de 125 États membres), mettant par là même en évidence la mise en place de systèmes de collecte de données nouveaux ou renforcés dans les pays.

c) L'assistance technique a permis une utilisation accrue des méthodes normalisées et harmonisées et des indicateurs clefs, le nombre des utilisateurs des indicateurs clefs ayant augmenté de 115 à 135 pays, dépassant la cible de 125 pays. L'attention sera axée sur les régions qui nécessitent le plus une amélioration des systèmes d'information concernant les drogues, en particulier dans le domaine de la demande de traitement.

d) Par le biais de l'assistance technique, 111 États membres (soit 16 de plus que la cible de 95) ont adopté des stratégies et programmes généraux de réduction de la demande et de prévention du VIH/sida, couvrant un ou plusieurs aspects de la réduction de la demande\*.

e) L'acceptation et l'utilisation par les États membres des différents guides qui ont été établis sur les questions de prévention et de traitement de l'abus des drogues ont été mises en évidence par le fait que 111 pays (soit 16 de plus que la cible visée) ont indiqué avoir mis en place des programmes de prévention et de traitement de l'abus des drogues et de prévention du VIH/sida, basés sur les besoins recensés et l'évaluation des résultats. La mise en place de mécanismes de surveillance des tendances en matière d'abus des drogues, en particulier pour ce qui est des demandes de traitement et des enquêtes scolaires, a sensiblement progressé.

#### **Sous-programme 4**

#### **Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues**

17.6 a) Grâce à la fourniture d'une assistance technique, des progrès ont été réalisés pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration politique de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et dans le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution\*, comme l'a montré l'augmentation de 10 à 13 du nombre de pays ayant renforcé leurs stratégies nationales visant à réduire ou éliminer les cultures illicites, notamment des mesures complètes, telles que des programmes relatifs aux activités de développement de substitution, à la répression et à l'éradication. Un domaine appelle des améliorations, à savoir l'établissement d'un partenariat mondial entre les entités de développement et les groupes nationaux de sorte que la réduction des cultures illicites devienne une question intersectorielle.

b) La publication de quatre rapports sur les tendances mondiales soumis à la Commission des stupéfiants ainsi que la diffusion des estimations annuelles en

matière de production, de trafic et de consommation par le biais du nouveau modèle du *Rapport mondial sur les drogues\**, qui a été téléchargé 667 222 fois, a mis en évidence la mise à la disposition des États membres, des organismes nationaux et internationaux et d'autres institutions de directives, de données d'information et d'analyses fiables et à jour concernant la réduction de l'offre de drogues illicites, les aidant à recenser les mesures prioritaires de contrôle des drogues. En collaboration avec les gouvernements, des relevés de cultures illicites ont été effectués dans sept pays, conformément à la cible fixée\*.

c) Une assistance a été fournie à 90 pays pour leur permettre d'incorporer dans leurs plans de développement les approches novatrices et les meilleures pratiques préconisées par le PNUCID en matière de répression et d'activités de substitution, augmentation non négligeable par rapport aux 18 pays concernés lors de la période précédente. L'initiative consistant à mettre en place des bureaux de liaison aux frontières dans certains pays de l'Asie du Sud-Est a permis d'améliorer les communications et la coopération transfrontières entre services de répression en matière de drogues. Il importe de se pencher plus efficacement sur les difficultés financières qui entravent la pleine réalisation du potentiel de l'ONUSUDC d'aider les États Membres à intégrer des activités de substitution dans leurs plans de développement national.

d) L'amélioration de la coopération régionale et internationale entre les États Membres dans le domaine de la réduction de l'offre est attestée par l'augmentation de 87 à 92 du nombre de pays coopérant activement à la lutte contre la culture de drogues illicites et leur trafic. Pour renforcer les capacités, on a entre autres fourni un appui au Centre d'information et de coordination régional de l'Asie centrale et organisé des ateliers à l'intention des chefs des services nationaux de répression en matière de drogues.

e) Grâce à l'appui reçu, 37 pays ont établi des plans ou des programmes nationaux visant à réduire ou à éliminer les cultures illicites et 80 pays ont signalé qu'ils collaboraient au contrôle des précurseurs, notamment aux opérations internationales « Purple », « Topaz » et « Prism » attestant de l'amélioration du contrôle des précurseurs et d'une réduction des cultures illicites de coca, de cannabis et de pavot à opium, conformément aux articles 14 et 19 de la Déclaration politique.

17.7 a) Les progrès réalisés pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire et dans le Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamines et de leurs précurseurs\* sont attestés par le fait que 112 pays (par rapport à 108 auparavant) ont fait état d'activités de contrôle des drogues couronnées de succès, d'interdictions, d'arrestations et de saisies, et ce grâce à l'assistance reçue par le biais du Programme mondial des conteneurs, aux échanges d'informations opérationnelles et au dispositif de répression résultant de l'initiative du Pacte de Paris. Le mécanisme d'assistance automatisée des donateurs a favorisé la coordination de la fourniture d'une assistance technique.

b) L'amélioration de la capacité des laboratoires nationaux chargés de tester les drogues et les précurseurs afin d'appuyer les activités de répression en matière de contrôle des drogues est mise en évidence par le fait que 295 laboratoires chargés de tester les drogues (nombre supérieur à la cible visée qui était de 200) ont demandé à l'ONUSUDC\* des informations techniques, des matériaux et des directives,

dont 83 laboratoires ont demandé des normes de référence. La diffusion de méthodes et de directives actualisées par le biais par exemple de la publication de quatre nouveaux manuels, ainsi que de matériaux techniques et de normes de référence, a contribué à améliorer la mise à disposition et la qualité des services des laboratoires. Les laboratoires soulignent en revanche la nécessité de directives plus pratiques concernant l'utilisation de méthodes et procédures analytiques, en particulier dans le contexte des bonnes pratiques de laboratoire et des systèmes de contrôle de la qualité.

c) Le nombre de trousses d'analyse des drogues et des précurseurs\* distribuées a augmenté pour passer de 570 à 750, suite à la demande des services de police dans 42 pays, dont des demandes de plus de 200 trousses d'analyse faites sur mesure qui ont contribué à un plus grand nombre de détections et de saisies de substances contrôlées. On se penchera sur les difficultés d'entreposage et de transport des trousses existantes.

d) La capacité des États Membres d'appliquer les mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux dans les domaines de la répression, des poursuites et du secteur financier a été renforcée par le biais de conseils pratiques et d'une assistance technique pour lutter contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme dans 50 pays conformément à la cible établie. Le programme s'est associé à 13 organes internationaux et nationaux pour collaborer plus étroitement à la lutte contre le blanchiment des capitaux. De plus amples précisions concernant les résultats en la matière sont fournis dans le rapport intitulé « Évaluation du Programme mondial contre le blanchiment des capitaux »\*.



## Chapitre 18

### Développement économique et social en Afrique\*

#### Principaux résultats obtenus

Les participants à la quatrième session du Forum pour le développement de l'Afrique\*, représentant 53 pays, sont arrivés à un consensus sur les pratiques à appliquer en matière de bonne gouvernance, les faiblesses de ce secteur en Afrique, et les mesures à prendre pour y remédier. La Commission économique pour l'Afrique a exécuté 190 initiatives et activités de coordination et de coopération dans le cadre de l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de l'égalité des sexes, de l'intégration des questions relatives aux transports dans les objectifs du Millénaire pour le développement, de l'intégration régionale, des technologies de l'information et du commerce.

Les capacités de 802 responsables de l'administration ont été renforcées dans les domaines des politiques de développement aux niveaux national et sous-régional, des négociations commerciales bilatérales et multilatérales, de l'énergie, de la biosécurité, des droits de propriété intellectuelle, du registre des métadonnées et des technologies de l'information et des communications (TIC).

La CEA a aidé 28 gouvernements à formuler leurs politiques et plans de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication. L'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique\* a été utilisé dans 12 pays pour identifier les disparités par sexe dans les domaines économique, social et politique et le degré d'autonomisation des femmes.

La capacité des États membres de la CEA à concevoir, mettre en application et suivre des politiques et stratégies de développement qui tiennent compte des besoins des pauvres dans le contexte des priorités définies dans la Déclaration du Millénaire pour le développement et le NEPAD a augmenté, comme l'ont montré neuf missions d'appui effectuées au niveau des pays au titre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, deux missions de suivi et trois missions d'examen qui ont permis à 27 pays africains d'élaborer leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Vingt-deux pays ont adopté un meilleur système de comptabilité nationale.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Les débats relatifs à l'indice de l'effort des programmes de lutte contre le sida, d'où il ressort que 39 pays africains ont mis en place des conseils et des plans stratégiques nationaux de lutte contre le sida, ont été facilités et des mesures ont été adoptées à ce sujet. L'assistance apportée par la CEA a joué un rôle important dans l'organisation et la tenue de la réunion préparatoire africaine pour la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, à laquelle ont participé plus de 1 000 représentants du secteur privé, de la société civile, des médias et des gouvernements ainsi que d'institutions internationales. Trente-deux pays ont participé au Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne.

*On trouvera plus de détails sur les résultats des programmes dans les rapports annuels de 2004\* et de 2005\*.*

### **Problèmes, obstacles et objectifs non atteints**

Les pays africains auront besoin d'une assistance plus soutenue pour gérer leurs ressources naturelles. Il convient de redoubler d'efforts pour éviter les chevauchements d'activités entre partenaires de développement. L'assistance à la formulation et à la mise en œuvre de politiques sectorielles de TIC dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le commerce et les échanges sera renforcée. Une approche faisant appel à la participation, associée au renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, fera progresser le processus de mise en place d'infrastructures d'information et de communication au niveau national. Des initiatives seront prises au niveau régional pour promouvoir l'objectif des bibliothèques numériques, afin de créer une communauté de bibliothèques. Le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (A/60/120)\* contient des recommandations sur la revitalisation des bureaux. Les connaissances spécialisées et les compétences en matière d'analyse de la problématique hommes-femmes et d'intégration de l'égalité des sexes au niveau national devront être renforcées.

### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats mentionnés ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 354 produits quantifiables prescrits\*.

Les résultats approuvés et les indicateurs de succès se trouvent dans le projet de budget-programme de l'exercice 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 18)] et dans la résolution 58/270 de l'Assemblée générale (annexe I).

## **Direction exécutive et administration**

18.1 a) Le programme de travail a été géré efficacement grâce aux fonctionnaires et à des ressources financières suffisantes, comme le montre le fait que 93 % des

produits prescrits ont été exécutés et que 33 produits supplémentaires ont été mis en œuvre au moyen des ressources disponibles. La plupart des produits qui n'ont pas été exécutés ont été reportés ou éliminés, faute de ressources extrabudgétaires. Le taux moyen de vacance de postes est tombé de 15 à 9 %, et le délai moyen de recrutement a été ramené à 120 jours.

b) Des problèmes nouveaux ont été portés à l'attention des États membres dans le cadre de l'examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement en Afrique\*, lors de la Conférence des ministres de la CEA et du Forum de haut niveau sur la stimulation des investissements privés en Afrique, qui ont réuni sept ministres africains des finances et de la planification, leurs homologues de pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, des représentants du PNUD, de l'Union africaine et des institutions issues des Accords de Bretton Woods, ainsi que huit personnalités du secteur privé de la région et d'ailleurs.

c) Les consultations régulières tenues entre les États membres et les bureaux sous-régionaux\* ont permis un déploiement rapide des opérations sur le terrain. Les recherches, séminaires, ateliers et conférences ont aidé à faire connaître les programmes de la CEA, bien que 74 % seulement des demandes de formation aient été satisfaites. Le nombre de visites du site Web a augmenté de plus de 40 % et 14 500 copies du grand Rapport économique sur l'Afrique ont été téléchargées. Le site Web de la CEA est en train d'être reconfiguré, priorité étant donnée au contenu et aux discussions.

d) Le nombre d'initiatives et d'activités de coordination a doublé et se chiffre désormais à 190, ce qui a contribué à accroître la cohérence dans la politique de gestion des activités économiques et sociales de l'ONU. La CEA, qui apporte la contribution la plus importante au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, a aidé les pays à établir leurs rapports destinés au Groupe du mécanisme d'évaluation, au Forum pour le développement de l'Afrique et à l'Union africaine. Le quatrième Forum pour le développement de l'Afrique\* a permis de dégager un consensus sur les pratiques à suivre en matière de gouvernance, les faiblesses de ce secteur en Afrique, et les mesures à prendre pour y remédier, fondé sur un grand travail de recherche relatif aux pratiques appliquées dans 28 pays\*.

### **Sous-programme 1**

#### **Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales**

18.2 a) La capacité des États membres d'élaborer et de suivre des politiques et des stratégies de développement bénéfiques pour les pauvres, alignées sur le schéma des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le NEPAD, a été améliorée grâce à la fourniture d'une assistance technique. La CEA a apporté son soutien à neuf missions d'appui effectuées au niveau des pays au titre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, deux missions de suivi et trois missions d'examen organisées par le secrétariat du Mécanisme, ce qui a permis à 27 pays africains, soit 7 de plus que l'objectif de 20 qui avait été prévu, de rédiger un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

b) Les conseils qui ont été fournis sur les moyens d'améliorer les politiques macroéconomiques dans le cadre du Rapport économique sur l'Afrique\* et des discussions de fond et des services fournis à la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ont permis aux États membres de mieux comprendre les tendances et l'évolution de

l'économie régionale et mondiale. Il ressort des données recueillies qu'au moins 39 extraits du Rapport économique sur l'Afrique\* ont été cités dans des magazines\* et des journaux\* nationaux et internationaux. Le rapport a été téléchargé 17 121 fois au cours des quatre mois qui ont suivi sa publication. En conséquence, le nombre de pays où la politique économique et les indices du développement durable se sont améliorés est passé de 15 à 31.

c) Grâce à la formation et à l'assistance technique axées sur les Statistiques du commerce international de marchandises, les statistiques des investissements étrangers directs, la compilation des comptes nationaux, et l'organisation et la gestion des bureaux nationaux de statistique, 22 pays ont pu adopter un meilleur système de comptabilité nationale, ce qui témoigne de leur meilleure compréhension des lacunes présentées par les capacités et des restrictions empêchant d'arrêter des politiques efficaces, notamment en matière de moyens statistiques. Le fait que le processus d'adoption d'un meilleur système de comptabilité nationale est relativement lent, illustré par le fait que l'objectif initial de 40 pays n'a pas été atteint, tient principalement à des problèmes institutionnels liés à l'absence de données de qualité. Il ressort des résultats de l'enquête effectuée que les pays africains comptent également sur la CEA pour élaborer une stratégie nationale de collecte de statistiques, en particulier sur son appui au Conseil consultatif sur la statistique en Afrique et au Forum annuel sur le développement de la statistique en Afrique. La collaboration avec des partenaires tels que le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, la CEDAO et la Division de statistique des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires régionaux et sous-régionaux, doit être renforcée.

d) Les moyens dont les États membres disposent face aux pandémies (VIH/sida, tuberculose, paludisme, etc.) ont été améliorés grâce à la diffusion d'informations et de publications relatives au VIH/sida et au paludisme telles que les rapports intitulés « Scoring African Leadership for Better Health »\* et « Enhancing Health Systems in Africa: Malaria's Negative Impact ». Ceci a facilité les débats et l'adoption de mesures qui ont permis d'améliorer l'indice de l'effort des programmes de lutte contre le sida, d'après lequel 39 pays africains ont mis en place des conseils et des plans stratégiques nationaux de lutte contre le sida bien établis et des stratégies nationales de lutte contre le sida. De meilleurs mécanismes d'évaluation sont nécessaires pour saisir des données fiables sur l'effet et l'utilisation des publications.

e) La fourniture de conseils aux États membres sur les systèmes financiers et la mobilisation des ressources, les courants de capitaux et la viabilité des comptes courants a contribué à accroître la mobilisation de ressources financières pour le développement de l'Afrique et à améliorer la gestion de l'endettement dans les pays d'Afrique, comme le montre l'accroissement de 15 % des courants financiers à destination de l'Afrique (par rapport à un objectif de 10 %). Les capacités des professionnels et des responsables de la réglementation dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord ont été renforcées en ce qui concerne les questions relatives aux marchés des capitaux. La réaction des parties prenantes témoigne de l'intérêt et de l'utilité de l'assistance fournie\*.

f) L'assistance technique apportée à l'Éthiopie, au Mozambique, à l'Ouganda, au Rwanda et au Soudan, a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle de gestion économique de ces pays et a aidé les parlementaires, les

responsables de l'administration, les médias et les organisations de la société civile à mieux comprendre les processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et du NEPAD, le processus de rédaction des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et l'impact du VIH/sida sur la production industrielle et les moyens d'existence viables. La promotion de partenariats avec des organismes de financement sera axée sur le renforcement de l'appui technique et matériel nécessaire aux fins de la préparation de l'examen de la situation des pays les moins avancés en 2006.

## **Sous-programme 2**

### **Action en faveur du développement durable**

18.3 a) La diffusion d'informations et de publications sur les dimensions du développement durable a contribué à une meilleure sensibilisation des décideurs aux questions de développement durable, comme le montre le fait que le site du Réseau pour la science et la technologie de la CEA\* a reçu en moyenne 4 000 visites par mois. Parmi les autres sites Web consultés, on peut mentionner celui du Centre d'échange d'informations sur les ressources en eau en Afrique (Africa Water Information Clearing House)\* et celui de la publication Population Information Africa\*. Un examen des médias nationaux et internationaux a montré que les études réalisées au titre du sous-programme ont été citées par les organes d'information. Il est ressorti du bilan régional de l'application, 10 ans après son adoption, du Programme d'action sur la population et le développement\*, que celui-ci est de plus en plus largement connu.

b) Plus de 90 missions d'assistance technique ont contribué au renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et d'exécuter des politiques, stratégies et programmes qui tiennent compte de toutes les questions du développement durable. Grâce à l'appui ainsi fourni, des équipes de conception de la Révolution verte en Afrique ont été constituées en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie sur la base du Manuel de la CEA\*. Il ressort des informations diffusées par les médias que les concepts de la Révolution verte en Afrique sont incorporés aux politiques de modernisation viable de l'agriculture et de transformation rurale en Afrique du Sud, en Angola, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et en Zambie. Une assistance a également été fournie pour l'évaluation des systèmes et/ou la restructuration en Afrique du Sud, au Ghana, au Nigéria et au Rwanda, et pour l'élaboration de projets de résolution en vue de la création d'un réseau électronique mondial pour mettre la science et la technique au service des pauvres. Des programmes de renforcement des capacités en matière de gestion de la biosécurité et des droits de propriété intellectuelle ont été organisés à l'intention de 98 représentants de gouvernement.

c) L'assistance fournie par la CEA a aidé les pays africains à incorporer effectivement les questions interdépendantes de la sécurité alimentaire, de la population, de l'environnement et des établissements humains dans leurs politiques de développement durable. L'enquête effectuée auprès des États membres a montré que 40 pays avaient adopté des politiques, des stratégies et des mesures intégrant ces questions aux politiques nationales et que 33 pays avaient pris des dispositions sur le plan institutionnel pour suivre et évaluer les liens existant entre population, agriculture et environnement ainsi que leur impact sur le développement durable\*. Les résultats de l'enquête ont également montré que la plupart des pays avaient créé des conseils nationaux pour le développement durable. Un renforcement de la

collaboration entre les divisions de la CEA et les bureaux sous-régionaux est indispensable au succès dans ce domaine.

d) Les capacités des États membres et la coopération entre les États membres ont été accrues au niveau sous-régional, l'objectif étant de faciliter l'élaboration de politiques et de programmes en vue de la rationalisation de l'exploitation des ressources en minéraux et des sources d'énergie, et la gestion et l'exploitation des ressources en eau ont été améliorées, ce qui a permis de mieux faire comprendre à 43 décideurs de haut niveau des ministères des mines et des finances de 13 pays africains l'importance de la planification intégrée des ressources et le potentiel offert par les ressources minérales pour accroître le développement économique. Neuf pays ont bénéficié d'un appui pour améliorer leurs politiques concernant l'exploitation minière à petite échelle. Les représentants de 45 compagnies d'électricité de 30 pays ont également participé à des programmes de renforcement des capacités régionales dans le domaine de l'énergie. Pour accroître la production d'électricité et améliorer l'accès à l'énergie, des directives techniques et politiques ont été fournies à 20 pays. La collaboration continue avec les groupes interministériels de la CEDEAO, de la Banque africaine de développement et d'autres institutions nationales a facilité le développement du processus d'établissement de rapports sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique.

### **Sous-programme 3**

#### **Renforcement de la gestion du développement**

18.4 a) Vingt-trois pays ont accédé au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, faisant preuve de la volonté politique et de l'engagement d'examiner leurs progrès en ce qui concerne les pratiques de bonne gouvernance et les codes et normes de suivi des méthodes de gouvernance. Le Ghana, le Kenya, Maurice et le Rwanda ont achevé leur auto-évaluation et quatre autres pays sont en train d'achever la leur avec l'aide de la CEA. Le Colloque sur le Plan d'action concernant la société civile et la gouvernance, le Colloque sur les jeunes et la gouvernance en Afrique et le quatrième Forum pour le développement de l'Afrique\* ont débouché sur l'adoption, par 53 pays et 3 communautés économiques régionales, d'une Déclaration de consensus\* dans laquelle ils ont énuméré et entériné plusieurs codes, normes et pratiques optimales visant à renforcer la bonne gouvernance en Afrique.

b) Les débats tenus dans le cadre du quatrième Forum pour le développement de l'Afrique\* et l'analyse d'un document de synthèse ont conduit à l'adoption par les 53 pays africains d'un Plan d'action qui contient des directives concrètes visant à renforcer l'exercice efficace, transparent et responsable de leurs responsabilités par les fonctionnaires dans le cadre de la fourniture des services publics. Cette déclaration a établi la base d'un renforcement des systèmes de responsabilisation et de la transparence dans la gestion du secteur public. Des ateliers sur l'éthique et le professionnalisme dans la fonction publique africaine ont aidé 40 fonctionnaires et décideurs de 10 pays à parvenir à un consensus sur la Charte de la fonction publique en Afrique et à adopter un module de formation pour renforcer l'éthique et le professionnalisme dans la fonction publique en Afrique.

c) Les directives visant à renforcer la bonne gouvernance économique et à améliorer la direction des entreprises en Afrique\* sont considérées par 23 pays africains comme étant le document de référence principal pour l'élaboration de codes et de normes en matière de bonne gouvernance économique et de direction

des entreprises dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Une enquête a montré que huit pays africains utilisaient ces directives dans le cadre de leur processus d'auto-évaluation. Il faudra améliorer encore la définition des systèmes de suivi et d'évaluation des résultats de même que la collecte et le traitement de données pouvant être partagées avec les différentes parties prenantes.

d) Au total, 67 hauts fonctionnaires représentant 20 gouvernements, 5 institutions du secteur privé, 12 organisations de la société civile, 11 organismes des Nations Unies, l'Union africaine et la Banque africaine de développement qui ont participé à la troisième Réunion intergouvernementale du Comité du développement humain et de la société civile ont adopté une Déclaration de consensus et des recommandations pour associer les parties prenantes, notamment les intervenants du secteur privé et les organisations de la société civile au processus national de budgétisation pour la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et au Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

#### **Sous-programme 4**

##### **Utilisation de l'information aux fins du développement**

18.5 a) Les capacités nationales et régionales pour aider les pays à formuler, coordonner et appliquer les politiques et stratégies en matière d'information ont été améliorées, grâce à la fourniture de services consultatifs techniques qui ont aidé 28 gouvernements à formuler leurs politiques et plans de mise en place d'infrastructures nationales d'information et de communication, soit trois pays de plus que les 25 prévus. L'aide fournie aux communautés économiques régionales a permis à cinq d'entre elles (soit deux de plus que prévu) d'élaborer, d'ajuster et d'appliquer des politiques et plans sectoriels en matière de commerce électronique. Suite aux programmes de renforcement des capacités pour la mise au point de systèmes permettant de suivre et d'évaluer les progrès, le développement et l'impact des instruments de TIC dans le Gouvernement, au moins cinq demandes supplémentaires de formation ont été présentées et le nombre de pays participant à l'initiative SCAN-ICT est passé de deux à neuf. À l'avenir, la CEA axera ses efforts sur l'aide à la formulation et à l'application de politiques sectorielles de TIC dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le commerce et les échanges.

b) Cinq ateliers sur l'utilisation de métadonnées ont contribué à l'augmentation des ressources et des réseaux disponibles dans les domaines de l'information et du renforcement des compétences et à l'amélioration de leur utilisation pour favoriser le développement de l'Afrique. Ceci a été démontré par le fait que 11 pays ont mis en place des mécanismes officiels de création et de gestion de métadonnées et que huit pays ont indiqué qu'ils étaient en train de créer des services de métadonnées. Au total, 17 pays ont participé aux activités d'organismes de coordination actifs et largement représentatifs de collecte et de gestion de ressources et de services d'information, soit deux de plus que prévu. Des programmes de formation ont été organisés à l'intention de 35 bibliothécaires travaillant dans des bibliothèques dépositaires de pays d'Afrique anglophones. Au moins 19 ressources, produits et services de vulgarisation ont été distribués pour promouvoir l'importance et l'utilisation des ressources en matière d'information et de connaissances au moyen d'expositions qui ont été vues par une soixantaine de participants de 16 pays.

c) L'assistance fournie par la CEA a permis d'organiser et de tenir la Réunion préparatoire africaine de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information à laquelle plus de 1 000 représentants ont participé. Cette réunion a contribué au resserrement de la coopération et au développement des contacts en vue d'améliorer le partage des informations et l'exécution du programme. Dans le cadre de ce processus, 47 partenariats et réseaux ont été créés et élargis, soit beaucoup plus que les 13 prévus.

d) Grâce à l'assistance fournie par la CEA, six pays ont officiellement créé une infrastructure nationale de données géospatiales et trois pays ont indiqué que leur gouvernement avait souscrit à ce concept. Ceci signifie que 28 % des pays africains avaient élaboré des politiques et normes d'information géographique, soit 20 % de plus que l'objectif prévu (8 %), ce qui témoigne du renforcement des capacités des États membres pour ce qui est d'appliquer des systèmes d'information géographique à divers secteurs de l'économie. Des ateliers de formation à l'utilisation des métadonnées ont été organisés dans les cinq sous-régions de la CEA, en vue du renforcement des capacités de 142 représentants de gouvernements, dont 20 % de femmes, en matière de création et de tenue à jour de métadonnées. En outre, un forum de discussion en ligne\* avec plus de 200 utilisateurs enregistrés de 27 pays a été organisé pour poursuivre le dialogue, accéder à l'information et la partager.

### **Sous-programme 5**

#### **Promotion de la coopération et de l'intégration régionales**

18.6 a) La capacité des pays d'Afrique d'intégrer les stratégies commerciales dans les politiques de développement régionales et sous-régionales et de participer efficacement aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales, notamment pour tirer parti des résultats du cycle de négociations commerciales de Doha et des accords de partenariats économiques a été renforcée grâce à une série d'ateliers de formation en groupe et de réunions de groupes d'experts, qui ont permis de renforcer les capacités de 482 responsables gouvernementaux, et à la diffusion de 28 publications isolées. Ceci s'est traduit par une participation plus dynamique et plus efficace de l'Afrique aux négociations commerciales multilatérales et par une augmentation du nombre de propositions qui ont été présentées à l'Organisation mondiale du commerce par le Groupe des États africains à Genève, qui sont passées de 3 à 16 et ont porté sur diverses questions telles que l'accès des produits agricoles aux marchés, les préférences commerciales, la facilitation du commerce, le règlement des différends et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui ont trait au commerce.

b) Dans son grand rapport sur l'intégration en Afrique\*, la CEA présente des propositions et des scénarios et encourage les débats entre communautés économiques régionales, responsables gouvernementaux et milieux universitaires et leur participation à la prise de décisions bien fondées sur l'intégration du processus de rationalisation des communautés économiques régionales, condition indispensable à la pleine intégration du continent. Les conclusions des études et de l'analyse approfondie du suivi de ces débats donnent à penser que cette publication est directement à l'origine d'au moins cinq concertations positives entre principales parties prenantes.



c) Les réunions et publications axées sur le renforcement et l'approfondissement de l'intégration régionale et l'intégration du commerce en Afrique ont été utiles aux décideurs nationaux et à leurs partenaires de la société civile. En conséquence, des États membres ont mis en place des institutions nationales et formulé des politiques d'intégration régionale et de développement du commerce interrégional dans le cadre de leurs structures et stratégies de développement nationales; 32 % des pays africains ont créé un Ministère de l'intégration régionale et 25 pays ont adopté des politiques d'intégration régionale en tant qu'élément clef de leurs stratégies de développement.

d) La capacité des États membres d'élaborer des politiques sectorielles efficaces en matière d'intégration régionale a été renforcée grâce à la coopération technique qui a conduit les gouvernements africains à adopter des objectifs et des indicateurs en matière de transport et à la participation de 32 pays au Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne. Ceci représente une augmentation de 88 % par rapport à l'objectif prévu de 25 pays.

e) Un ouvrage et huit documents sur les mécanismes de financement de l'intégration régionale portant sur les progrès accomplis, l'analyse détaillée d'une approche stratégique et des recommandations concrètes pour toutes les sous-régions ont été largement diffusés aux décideurs. Cette mesure a conduit à l'ouverture d'un débat sur la question et au fait que cinq processus de concertation positifs au moins ont été engagés entre les parties prenantes pour définir les modalités d'un financement viable de l'intégration régionale en Afrique, ce qui atteste de la promotion du dialogue par les institutions régionales sur des mécanismes de financement viables du continent aux fins de l'intégration régionale.

## **Sous-programme 6**

### **Promotion de la femme**

18.7 a) Le nombre de rapports sur les inégalités entre les sexes qui ont été présentés par les États membres aux organes intergouvernementaux a augmenté grâce à l'utilisation de l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. Douze pays ont amélioré leur système d'établissement de rapports en vue du processus d'examen des progrès réalisés 10 ans après la Conférence de Beijing. La formation des ministères sectoriels à l'utilisation de cet indicateur a accru les capacités de suivi des progrès sur la voie de l'égalité des sexes et la compréhension de ce processus. L'absence de données ventilées par sexe montre qu'une analyse plus poussée des données tirées des enquêtes et des recensements effectués en Afrique s'impose et qu'un appui accru est nécessaire pour continuer à renforcer le système, de même que des programmes de sensibilisation visant à faire prendre conscience au personnel des bureaux nationaux de statistique de l'importance de la collecte de données ventilées par sexe.

b) Les outils de suivi et d'évaluation fournis par la CEA et la formation intensive assurée par la Commission ont permis à 47 pays de rendre compte de leurs progrès dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de Beijing et de contribuer à l'Étude extérieure du travail de la CEA intitulée « Conclusions et voie à suivre » (E/ECA/CM.37/5), ce qui a facilité l'adoption d'une position commune africaine pour accélérer la réalisation de l'objectif de l'égalité des sexes au cours des 10 prochaines années. Plus de 15 réponses positives ont été reçues des États

membres sur l'assistance fournie pour améliorer le suivi et l'évaluation de la suite donnée aux Programmes d'action de Dakar et de Beijing.

c) Grâce aux activités de sensibilisation qui ont été menées, quatre pays ont reconnu la contribution que le travail des femmes dans le secteur informel apportait à l'économie nationale et la nécessité de recueillir des données à ce sujet. Djibouti a par la suite demandé un appui pour effectuer une étude du budget-temps pour mesurer et intégrer le travail des femmes dans l'économie non marchande dans la comptabilité nationale et le budget national. L'élaboration d'instruments et de méthodologies dans de nouveaux domaines, tels que la mesure du budget-temps, du travail des femmes et du travail dans l'économie non marchande est un processus qui demande beaucoup de temps.

d) Les activités de sensibilisation à la nécessité d'intégrer l'économie nationale dans la planification des politiques et l'allocation des ressources ont été accrues, de même que les capacités en la matière de 85 statisticiens, spécialistes de la comptabilité nationale et experts des questions d'égalité des sexes de 26 pays. Il ressort de la réaction des participants aux trois ateliers qui ont été organisés à l'échelon sous-régional qu'ils avaient mieux compris l'importance de la prise en compte du travail des femmes dans l'économie non marchande. Le manuel intitulé « Easy Reference guidebook »\* a été utilisé par les pays des cinq sous-régions pour assurer la prise en compte du travail des femmes dans la comptabilité et les budgets nationaux.

e) La diffusion d'une analyse macroéconomique type sur la situation des femmes a contribué à une plus grande sensibilisation à l'importance d'évaluer l'efficacité des politiques et stratégies nationales de protection sociale des femmes, de croissance économique et de réduction de la pauvreté. L'utilisation de ce modèle a permis de renforcer les capacités du Trésor national sud-africain d'ajuster les politiques financières pour prendre en compte le travail informel des femmes, et donné à espérer que d'autres pays suivront son exemple, sans pour autant atteindre l'objectif de six pays prévu à cet égard. L'ajustement des plans de consultation transsectorielle doit être opéré dans des délais réalistes. Des objectifs moins ambitieux seront définis lorsque les nouveaux instruments dont l'adoption pourrait nécessiter un certain temps seront utilisés.

f) La sensibilisation à la nécessité de tenir compte de la situation des femmes dans les politiques et programmes nationaux de développement a été accrue, comme le montre l'augmentation de la proportion des femmes participant à la prise des décisions, qui est passée de 30 % à 50 %. Grâce à l'assistance fournie, 20 cadres de travail et politiques sectorielles tenant compte de la situation des femmes ont été élaborés et appliqués par des États membres et des organisations intergouvernementales, notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et le secteur de la justice et de l'ordre public en Ouganda, qui élabore actuellement une politique relative à l'égalité des sexes. Grâce à des activités de sensibilisation et d'appui, les Ministères de la condition féminine des pays de la CEDEAO ont adopté une note relative à un comité interministériel sur les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'intégration au niveau sous-régional, une note relative à un conseil des femmes pour la paix et un projet de résolution des chefs d'État de la CEDEAO sur l'application de la Déclaration sur l'égalité des sexes en Afrique. Les stratégies visant à mieux faire comprendre la nécessité de

promouvoir l'égalité des sexes doivent être adaptées au contexte économique et social des différents États membres.

### **Sous-programme 7**

#### **Appui aux activités sous-régionales de développement**

18.8 a) Au moins neuf États membres ont adopté des mesures et mis en place des arrangements institutionnels décidés en commun dans les sous-régions dans les domaines ci-après : normes d'exploitation minière, cadres législatifs et réglementaires, problèmes nouveaux tels que stratégies de réduction de la pauvreté et politiques adoptées à l'issue des négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et intégration grâce à la coopération avec des communautés économiques régionales telles que la CEDEAO, la CDAA, l'Union du Maghreb arabe (UMA) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Quatre des 11 États membres en Afrique australe utilisent désormais les manuels approuvés par la CDAA à l'atelier sur la sécurité routière qui a été organisé par le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale a contribué à accroître les capacités dont dispose la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) pour financer son programme grâce à l'adoption d'un mécanisme d'autofinancement. Les services consultatifs régionaux ont encouragé le dialogue sous-régional dans le contexte des conférences internationales dans la région des Grands Lacs en Afrique de l'Est, tout en facilitant la mise au point par la CEDEAO de son cadre politique agricole commun et le cadre pour le développement des infrastructures au niveau régional, l'adoption par l'UEMOA d'un programme économique commun et d'un code commun sur les investissements en Afrique de l'Ouest, et, en Afrique du Nord, la décision des pays de l'UMA de convenir d'une position commune en ce qui concerne le commerce électronique. Les pays de l'UMA sont également arrivés à un consensus sur des recommandations stratégiques visant à atténuer l'impact de la fin de l'Accord multifibres de l'OMC. La poursuite de la collaboration et de la coopération sous-régionales a été mise en évidence par les réunions tenues à ce niveau aux fins de l'examen de l'application du Plan d'action de Beijing, des activités de lutte contre le VIH/sida et des partenariats économiques de l'OMC et par la promotion d'un dialogue continu et d'échanges de connaissances avec les États membres grâce à l'organisation de la réunion annuelle du Comité d'experts intergouvernementaux dans les cinq sous-régions, y compris le recours à une base de données d'experts en matière de gouvernance pour l'organisation et la tenue de la quatrième session du Forum pour le développement de l'Afrique. Ceci témoigne de la capacité accrue des États membres de formuler et d'harmoniser les politiques de développement macroéconomiques et sectorielles aux niveaux national et sous-régional, s'agissant en particulier du commerce, des infrastructures, du développement humain, y compris la question des femmes, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement. Conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne (A/60/120), le rôle des bureaux sous-régionaux sera renforcé grâce à une programmation mieux ciblée de leurs activités, à la diffusion créatrice de l'information et à un recours accru aux moyens électroniques de coordination horizontale et verticale ainsi qu'à l'amélioration de la coordination et de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies pour accroître l'impact et la qualité de leurs activités et pour leur permettre de fournir des avis cohérents et de jouer leur rôle d'organes opérationnels de la CEA.

b) Les communautés économiques régionales ont tiré profit de 15 missions d'assistance technique organisées pour renforcer leurs capacités institutionnelles de coordonner l'exécution des programmes et projets prioritaires interpays relevant du NEPAD et d'en assurer le suivi. La CEA a encouragé l'adoption des manuels sur la sécurité routière utilisés dans les pays de la CDAA, l'adoption du plan indicatif régional de développement stratégique en tant qu'instrument de mise en application du NEPAD, un Programme d'action pour la création d'une union douanière par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et l'adoption de réformes, et a fourni une assistance au Marché commun en vue de l'élaboration d'une politique d'égalité des sexes. Suite à cette assistance fournie par la CEA, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a signé avec la CEEAC un accord visant à étendre son rôle d'institution financière à ses États membres, un comité de suivi de l'application d'un plan consensuel pour le développement d'une infrastructure en matière de transport en Afrique centrale a été créé, les capacités de négociation de la CEECA, de la Communauté économique de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la BDEAC avec des institutions financières internationales en vue de la conclusion d'accords sur le financement de projets prioritaires ont été renforcées, une base de statistiques de l'UMA a été créée et deux séminaires de l'UMA sur les TIC et le commerce électronique ont été organisés et des services fonctionnels leur ont été fournis. Ceci signifie qu'au moins cinq communautés économiques régionales ont adopté et exécutent des plans fondés sur les conseils du bureau sous-régional, conformément à l'objectif fixé. La capacité des communautés économiques régionales de mettre en œuvre le NEPAD sera renforcée grâce à la mise en place de mécanismes de suivi de l'application des recommandations formulées par les réunions et séminaires. Conformément aux recommandations contenues dans le rapport du BSCI (A/60/120), la coordination et l'appui aux communautés économiques régionales seront renforcés grâce à l'accroissement de leur visibilité, à des activités de sensibilisation et à l'échange de pratiques optimales et de connaissances spécialisées avec les bureaux sous-régionaux.

### **Sous-programme 8**

#### **Planification du développement et administration**

18.9 a) Au total, 229 cadres intermédiaires et supérieurs (contre 118 au cours de l'exercice précédent) d'organisations régionales et du secteur privé ont reçu une formation dans le cadre d'un programme de maîtrise en politique et gestion économique et de stages de courte durée sur l'intégration économique régionale, l'économétrie appliquée, la gestion de la dette et les politiques agricoles, ce qui a contribué au renforcement des capacités dans les domaines de la formulation et de l'exécution de politiques de développement et de la gestion économique du secteur public. Il ressort d'études de suivi que les stagiaires disposaient par la suite des connaissances spécialisées et des capacités nécessaires à la formulation de politiques et à l'élaboration de programmes de développement dans leurs institutions respectives. D'après les informations communiquées par les participants, les stages de courte durée adaptés à la situation étaient plus intéressants que les programmes à long terme organisés dans des établissements d'enseignement.

## Chapitre 19

### Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique\*

#### Principaux résultats obtenus

Dans le domaine de la réduction de la pauvreté, le deuxième rapport régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement\* a présenté aux responsables politiques gouvernementaux et aux acteurs de développement un bilan complet des progrès réalisés par la région pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le modèle de filet de sécurité sociale communautaire, conçu par la CESAP, a été adopté et testé dans cinq pays de la région. Un plan d'urbanisme, établi à l'intention des États de la région du Pacifique, a servi à examiner les principaux problèmes de pauvreté découlant de l'urbanisation croissante de leur économie. Un questionnaire type, mis au point avec le concours de divers partenaires, pour recueillir des données en tenant compte de la nouvelle classification fonctionnelle de l'incapacité, permettra d'harmoniser des statistiques sur les caractéristiques démographiques et les conditions de vie des personnes handicapées, qui auparavant ne se prêtaient pas à une comparaison d'un pays à l'autre.

Dans le cadre de la gestion de la mondialisation, l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la route d'Asie est entré en vigueur et a été ratifié par 28 pays. Un projet d'accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique a été arrêté sous sa forme définitive. Une étude réalisée par le secrétariat a abouti à la signature, par six pays du bassin du Mékong, d'un accord sur les transports transfrontaliers dans la sous-région du Grand Mékong. Une stratégie et un plan d'action en faveur du système international intégré de transport et de logistique pour l'Asie du Nord-Est ont été adoptés.

Une troisième série de négociations portant sur l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique s'est achevée. Dans le domaine de la gestion des catastrophes, la CESAP a créé un fonds d'affectation spéciale pour un dispositif d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est. La Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement a adopté la Déclaration sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005) et le Plan régional de mise en œuvre du développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010). Des conférences sous régionales et régionales organisées en prévision de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information ont porté sur l'exécution du Plan d'action de Genève par l'élaboration d'un plan d'action régional et l'établissement de mécanismes de financement des technologies de l'information et des communications au service du développement.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Sur le plan social, une dizaine d'organismes publics et d'organisations de la société civile ont bénéficié d'une assistance technique qui leur a permis de planifier et d'exécuter des programmes d'acquisition de compétences pratiques et d'éducation des jeunes par leurs pairs, dans le cadre de la prévention du VIH/sida et de l'utilisation des drogues au niveau des collectivités. C'est ainsi que plus de 1 000 jeunes éducateurs ont pu, après leur formation, toucher plus de 30 000 de leurs pairs ainsi que des membres de leur communauté. Quatre pays ont commencé à créer des services de traitement et de soins destinés aux jeunes toxicomanes. Quinze gouvernements ont adopté ou s'appêtent à établir des plans d'action nationaux sur les incapacités. La CESAP a examiné l'évolution de la migration de la main-d'œuvre internationale dans la région pour en tenir compte dans la planification et l'élaboration de politiques nationales.

*On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans les documents ci-après : Rapport annuel de la CESAP (avril 2004-mai 2005); E/ESCAP/1359\* et Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005\*.*

#### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

S'il est vrai que l'on dispose de plus de données sur les objectifs du Millénaire pour le développement, il n'en demeure pas moins que la qualité des données de nombre d'indicateurs régionaux laissent encore à désirer, sans compter que l'ensemble des pays ou régions doivent pouvoir créer et continuer de recueillir régulièrement des données intégrées en utilisant comme sources principales les recensements, les études sur la situation économique et sociale et les registres. Il convient en outre d'améliorer les méthodes d'analyse de données et d'utilisation d'indicateurs de planification en s'appuyant sur des faits concrets.

L'exécution des programmes dans les pays d'Asie centrale et des îles du Pacifique a souffert de la lenteur des communications. Les progrès timides enregistrés dans le domaine de l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe ont eu pour effet de faire obstacle à la réalisation de certains des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les supports pédagogiques doivent être mieux adaptés au cadre de formation local. Il faut renforcer la coopération entre les chercheurs, les décideurs et les membres du secteur privé et créer des mécanismes appropriés permettant de juger du degré d'attachement des pouvoirs publics aux plans d'action et en assurer le suivi.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 966 produits quantifiables prescrits.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [(A/58/6 (Sect. 19)\* et dans la résolution 58/270\* de l'Assemblée générale, annexe I].

### **Direction exécutive et gestion**

19.1 a) Le programme de travail a été géré de manière efficace comme en témoigne le taux d'exécution de 95 % des produits prescrits et le taux de vacance moyen de 2,9 %. Le secrétariat doit s'attacher davantage à fournir une assistance technique spécialisée aux pays sans littoral d'Asie centrale et à surmonter les problèmes de communication notamment en s'y prenant mieux et en se ménageant plus de temps pour mettre en place les dispositifs nécessaires, s'assurer que les diverses parties prenantes sont impliquées et multiplier les contacts avec les organismes nationaux de contrepartie. Pour continuer à raccourcir les délais de recrutement du personnel, il faut que les directeurs de programme qui ne sont pas habitués aux procédures de recrutement du secrétariat soient formés dans ce domaine, notamment au maniement du système Galaxy. Le projet pilote de reconfiguration d'entreprises pourrait être étendu aux activités des divisions organiques pour mieux aider à l'exécution des programmes\*.

b) La Commission a adopté au total 19 résolutions définissant de nouveaux mandats concernant le recensement des questions nouvelles qui méritent l'attention des États membres et de la CESAP. Pour que l'importance de ces questions nouvelles soient bien perçue et qu'elles puissent être résolues, grâce à l'assistance technique nécessaire, des ressources supplémentaires devront être dégagées pour assurer leur diffusion en langues nationales et locales. Le secrétariat devrait se montrer plus sensible aux difficultés que rencontrent les pays et la société civile pour établir les textes définitifs des lettres d'accord en respectant les procédures et les délais par lui prescrits et y répondre avec plus de compréhension\*.

c) Amélioration de la pertinence des politiques dans la gestion des activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique : la grande première réalisée au cours de l'exercice biennal aura été le deuxième rapport intérimaire régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement intitulé « A Future Within Reach : Reshaping Institutions in a region of disparities to meet the Millenium Goals in Asia and the Pacific » (ST/ESCAP/2376) dont la publication, à la veille du Sommet mondial de 2005, a été accompagnée de la sortie d'un film sur les progrès accomplis par la région dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, produit avec la collaboration de la CESAP, du PNUD et de la BAD. La réunion de coordination régionale a été organisée avec la participation de 26 organismes, dans le but d'accorder une plus grande attention aux questions régionales. Pour pouvoir continuer à surmonter les nombreux obstacles qui entravent la coopération et la coordination interinstitutions, il faudrait que la planification, la prévision des ressources en personnel et l'encadrement des fonctionnaires soient bien assurés pour que les capacités institutionnelles soient renforcées au fil du temps\*.

d) La mobilisation et la coordination des efforts visant à mettre en œuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, le Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre

les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, et le Programme d'action en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement se sont matérialisées lors de la septième session de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, à laquelle ont participé 14 hauts représentants et qui a fait des recommandations sur les mesures à prendre pour que ces pays puissent réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Le secrétariat a publié le premier rapport régional des PMA sur les OMD intitulé « *Voices of the Least Developed Countries of Asia and the Pacific: Achieving the MDGs through a Global Partnership\** » (Les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique se font entendre : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par le biais d'un partenariat global). Certaines de ces propositions concernant les craintes des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ont été incorporées dans la déclaration ministérielle de Jakarta sur les OMD en Asie et dans le Pacifique\*.

e) La sensibilisation accrue du public au rôle de la CESAP en Asie et dans le Pacifique pour ce qui est de traiter des priorités et des questions nouvelles a été assurée par l'annonce préétablie des manifestations, les reportages simultanés dont elles ont fait l'objet et les rapports établis pour y donner suite. Pour toucher le public, on a également eu recours au site Web de la CESAP qui centralise des documents d'archive actualisés, des conférences de presse, des exposés, des entrevues, des tables rondes, des tribunes, ainsi que des visites de locaux et des réunions d'information organisées à l'intention de journalistes, de rédacteurs, d'étudiants, de responsables gouvernementaux, d'universitaires et de représentants d'ONG. Des sondages ont été réalisés simultanément dans 16 pays de la région et dans deux pays situés en dehors de celle-ci. Il a fallu, pour continuer à retenir l'attention des médias, sans cesse revoir et retoucher le profil du public et la manière dont les exposés leur étaient présentés\*.

### **Sous-programme 1** **Pauvreté et développement**

19.2 a) Les activités analytiques et opérationnelles qui ont été menées ont permis d'accorder un rang de priorité plus élevé aux politiques de lutte contre la pauvreté, compte dûment tenu des dimensions sexospécifiques de la pauvreté aux niveaux national et local. Des publications en série de la CESAP comme l'*Étude de la situation économique et sociale en Asie et dans le Pacifique\**, le *Bulletin sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique\**, *Asia-Pacific Development Journal\**, et *Development Papers* ont présenté aux responsables politiques nationaux ainsi qu'aux acteurs du développement une analyse détaillée de la situation et des recommandations générales sur les moyens de lutter contre la misère et la faim et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le deuxième rapport régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement véhiculait d'importants messages adressés à divers publics précisément engagés dans les réformes structurelles et le renforcement des capacités nationales. Les États Membres ont pu également, grâce à la coopération technique, montrer l'importance de la gestion des ressources extérieures comme stratégie de financement du développement durable et de lutte contre la pauvreté. Étant donné que les séminaires nationaux prévus dans les pays en développement demandent de longs préparatifs,



les organisations doivent s'y prendre longtemps à l'avance et rester fréquemment en contact avec les responsables gouvernementaux intéressés\*.

b) La planification et l'exécution plus efficaces des programmes de lutte contre la pauvreté aux niveaux national et local ont été assurées par les États Membres avec l'intégration de politiques et de stratégies de lutte contre la pauvreté visant à offrir à leurs ressortissants une meilleure qualité de vie. C'est ainsi que, Jogjakarti (Indonésie) et Danang (Viet Nam) ont adopté le modèle de filet de sécurité sociale communautaire, conçu par la CESAP dans le cadre de son Initiative sur la dignité humaine. Qui Nhon (Viet Nam) et Matale (Sri Lanka) ont adopté un système de gestion communautaire des déchets solides, inspiré de l'exemple de Dhaka. Des projets pilotes reproduisant le modèle de développement rural dit Saemaul Undong utilisé en République de Coré ont été menés à bien dans les deux autres pays. La CESAP et les autorités provinciales et locales de Battambang au Cambodge ont transposé un modèle de création de revenus utilisé à la fois en milieu rural et urbain en Indonésie et aux Philippines. La CESAP transpose actuellement l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine de l'assainissement des conditions de vie des communautés urbaines déshéritées de Bangkok et de Phnom Penh à Battambang. Des projets communautaires d'épargne et de crédit ont été établis au sein de communautés urbaines déshéritées de la Mongolie\*. Des projets d'expérimentation de nouveaux modes de développement, notamment communautaire, ont des délais d'exécution plus longs qu'initialement prévus au stade de leur conception\*.

## **Sous-programme 2**

### **Statistiques**

19.3 a) La collecte et la diffusion de données sur la pauvreté et sur d'autres domaines liés aux objectifs du Millénaire et au développement économique et social, y compris des données sexospécifiques et ventilées par sexe, ont pu être améliorées grâce aux séries de données supplémentaires (19 % de plus que l'exercice biennal précédent) et aux valeurs de données (33 % de plus) pour les indicateurs d'OMD, fournis par des membres régionaux et des membres associés de la CESAP. La base de données utilisée pour certains indicateurs d'OMD\* a permis d'élaborer le deuxième rapport régionale sur les OMD. Un sondage réalisé à ce sujet auprès d'importants organismes nationaux de contrepartie à la fin de l'exercice biennal a révélé que les réunions techniques organisées ont beaucoup contribué à améliorer la capacité statistique nationale. Des priorités régionales ont été définies pour la série de recensements prévue en 2010 et ont permis de recueillir des réactions sur le Programme mondial sur le recensement de la population et de l'habitation de 2010, ainsi que sur la contribution de la région à la révision et à la mise à jour des Principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et de l'habitation. L'établissement de statistiques sur le chiffre, la composition et la contribution de l'emploi informel à la croissance économique a été l'un des principaux résultats de plusieurs missions consultatives sur les statistiques économiques. Des analyses de données effectuées notamment par la CESAP pour les besoins du rapport régional sur les OMD et les réactions qu'elles ont suscitées, ont permis de déceler des écarts entre les données globales utilisées pour établir les indicateurs d'OMD et celles dont disposent certains bureaux nationaux de statistique. La réunion du Groupe de la gestion de l'environnement sur les technologies économiques de diffusion des statistiques officielles\* a donné un

aperçu des solutions qui permettraient de diffuser gratuitement ou à faible coût des logiciels au profit des pays de la région\*.

b) Grâce à un rang de priorité plus élevé accordé à l'utilisation de normes et de principes statistiques reconnus sur le plan international dans le cadre du sous-programme, les systèmes statistiques nationaux peuvent ainsi établir des données plus cohérentes à l'intention d'utilisateurs nationaux et internationaux. Deux pays sont passés en 2004 et 2005 du Système général de diffusion des données à la Norme spéciale de diffusion des données\* et quatre nouveaux pays ont appliqué le premier\*. Les participants au Séminaires sur l'évaluation de l'économie non observée\* ont pu se faire une meilleure idée des nouvelles méthodologies actuelles et le séminaire sur l'application du Manuel des Nations Unies sur les institutions à but non lucratif\* dans le système de comptabilité nationale en Asie a présenté à 15 pays les recommandations visant à accorder un plus grand poids économique au rôle des institutions à but non lucratif, de sorte que les responsables politiques puissent mieux élaborer des politiques favorables au secteur\*.

### **Sous-programme 3** **Commerce et investissement**

19.4 a) Pour améliorer les politiques et programmes mis en œuvre par les gouvernements et le secteur privé afin de promouvoir : a) le commerce et l'investissement et b) le développement des entreprises, y compris dans la perspective de l'égalité des sexes, la CESAP a créé, en collaboration avec des institutions de recherche de 10 pays membres, le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT\*). L'intégration des membres et membres associés de la CESAP dans les flux d'échanges régionaux et mondiaux a été mieux assurée grâce à la relance de l'Accord de Bangkok, rebaptisé Accord commercial de l'Asie et du Pacifique à l'issue de la première session de son Conseil ministériel, pour refléter sa composition régionale. La troisième série de négociations s'est par ailleurs achevée par l'adjonction d'une gamme de 3 024 produits, tandis que la marge préférentielle moyenne a augmenté de 7,4 % (et 29,5 % pour les PMA). La Conférence d'experts sur le développement harmonisé des systèmes juridiques de commerce électronique a suscité un vaste intérêt et une large participation et un sondage, réalisé par les responsables gouvernementaux un an plus tard, a révélé qu'elle n'avait pas été suivie de mesures concrètes. Cinq pays ont indiqué avoir approuvé des lois relatives au commerce électronique tandis que d'autres pays étaient sur le point d'en élaborer des projets. Dans le domaine de l'information commerciale, les pays disposent maintenant de renseignements plus détaillés grâce au portail du système du même nom\*, à la publication en ligne de 13 notes de synthèse de sources d'information sur divers thèmes, et à la publication des deux premiers numéros de la nouvelle revue *Asia-Pacific Trade and Investment Review* de la CESAP\*. Le Forum Asie-Pacifique des entreprises\* a favorisé des discussions entre les secteurs public et privé en ménageant un meilleur équilibre entre orateurs et oratrices par rapport au Forum de 2004. Des indicateurs plus directement liés à des activités spécifiques de la CESAP dans le domaine en question devront être établis ultérieurement\*.

b) Plus de 900 personnes ont été formées dans des domaines relevant d'accords et de mécanismes régionaux et multilatéraux sur le commerce et les investissements, notamment au titre du programme d'assistance technique Organisation mondiale du commerce (OMC)-CESAP. La participation des femmes a

varié de 10 % pour le séminaire national sur l'OMC au Pakistan à 38,7 % en moyenne pour l'ensemble du programme d'assistance technique OMC-CESAP. La réaction des participants a continué à être positive, 88 % de ceux qui ont répondu au questionnaire qui leur a été soumis à la fin du séminaire, indiquant que l'activité avait probablement ou sûrement renforcé la capacité de négociation de leur organisme. Au cours de la période considérée, 24 pays membres de la CESAP ont adhéré à l'OMC ou en étaient à divers stades de négociation au sujet de leur relation avec elle\*.

#### **Sous-programme 4** **Transports et tourisme**

19.5 a) Les pays d'Asie du Nord-Est ont réussi à faire adopter par leurs gouvernements, leur société civile et leur secteur privé des politiques et des programmes plus efficaces en vue d'améliorer : a) la logistique des transports et les partenariats entre les secteurs public et privé dans le domaine des transports; et b) les aspects sociaux et environnementaux des transports et du tourisme grâce à une stratégie et à un plan d'action communs visant à créer un réseau intégré de transport sous-régional sur la base d'une étude élaborée par la CESAP. Les séminaires nationaux qui avaient pour objet de favoriser l'exécution du plan régional au niveau national ont conduit la Mongolie à rétablir son comité national de facilitation du commerce et des transports. Lors de séminaires tenus au Bangladesh, en Thaïlande et aux Philippines, les PDG de sociétés nationales d'entreprises de partenariats entre les secteurs public et privé ont approuvé les supports didactiques sur les aspects juridiques et financiers du partenariat entre les secteurs privé et public. Dix-huit pays ont rendu compte des activités qu'ils ont menées au titre du Plan d'action national pour le développement durable du tourisme\*, montrant ainsi que les responsables politiques accordaient à présent une plus grande importance à la réduction de la pauvreté et à la stabilité dans leur programme sur le tourisme. Le Réseau des instituts d'éducation et de formation au tourisme de l'Asie et du Pacifique\* a continué à favoriser les échanges dans le domaine de la formation entre ses instituts membres, échanges qui sont passés de 168 à 211 au cours de l'exercice biennal. Une importante leçon retenue à propos des outils pédagogiques, est que dans de nombreux cas, ils avaient besoin d'être mieux adaptés au cadre de formation local. Il fallait également que le secrétariat communique régulièrement avec les États membres et suive avec eux les progrès réalisés au titre de divers projets\*.

b) L'Accord intergouvernemental sur le Réseau de la route d'Asie\* est entré en vigueur le 4 juillet 2005, améliorant ainsi les processus de décision et appliquant de manière plus rigoureuse des accords portant sur la création de réseaux de transport régionaux et sur les transports transfrontaliers et en transit. Vingt-huit pays l'ont signé. Une évaluation pertinente a permis de déterminer comment faire avancer le projet\*. La version finale d'un projet d'accord intergouvernemental sur le réseau de chemin de fer d'Asie\* a été établie et sera présentée à la soixante-deuxième session de la Commission pour qu'elle l'adopte. Une étude réalisée par le secrétariat a servi de base à un protocole d'accord sur le transport transfrontalier dans la sous-région du bassin du Mékong et que tous les pays membres de la sous-région ont signé. La principale leçon retenue des travaux sur les accords intergouvernementaux est qu'il faut suffisamment de temps et de ressources pour faciliter les négociations, notamment compte tenu de la complexité des moyens que les gouvernements doivent mettre en œuvre au titre de l'examen et de l'approbation

de ces accords et de la nécessité d'établir les documents dans les langues correspondantes en usage à l'ONU\*.

### **Sous-programme 5**

#### **Environnement et développement durable**

19.6 a) Pour que leurs gouvernements, leur société civile et leur secteur privé appliquent des politiques et des programmes plus efficaces afin d'améliorer : a) la gestion de l'environnement; b) la gestion des ressources en eau; et c) la gestion des ressources énergétiques, 52 pays membres et pays membres associés ont approuvé la notion de « croissance verte »\* récemment conçue par la CESAP lors de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement qui a adopté la Déclaration et le Plan d'exécution régional pour 2006-2010. La CESAP a, en étroite collaboration avec des autorités nationales et locales ainsi que des organismes compétents du secteur privé, exécuté trois projets pilotes visant à appliquer un modèle de partenariat entre les secteurs public et privé et les collectivités à l'approvisionnement en énergie et en eau des collectivités et à l'aménagement d'un parc de biodiversité. Le mécanisme intergouvernemental de coopération en matière d'énergie en Asie du Nord-Est a été créé pour favoriser la coopération en matière énergétique. Des politiques et des pratiques optimales environnementales urbaines, y compris des mesures visant à atténuer la pollution atmosphérique causée par des sources ponctuelles ont été favorisées par la création de réseaux, l'échange d'informations, des études de faisabilité et des projets pilotes dans des pays membres d'Asie du Nord-Est. Des stages nationaux de formation ont été organisés dans sept pays sur l'élaboration de stratégies nationales destinées à intégrer le développement rural et les politiques et plans en matière d'énergie\*.

b) Le renforcement des capacités nationales pour ce qui est de la prise de décisions et de la participation aux accords sous-régionaux, régionaux et mondiaux dans le domaine de l'environnement et du développement durable ainsi qu'aux autres initiatives de coopération transfrontière a été confirmé par les résultats de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement\* et facilité par l'exécution de plusieurs projets dans le cadre du Programme sous-régional de coopération en matière d'environnement de l'Asie du Nord-Est\*. La collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies au stade de la conceptualisation, de l'élaboration et de l'évaluation permet d'améliorer la qualité de l'analyse régionale. L'établissement et le maintien d'un système harmonisé de collecte de données est une tâche complexe qui appelle une plus grande participation d'experts et de professionnels ainsi qu'une formation en cours d'emploi supplémentaire au niveau national\*. La Conférence ministérielle a reconnu qu'une croissance économique écologiquement rationnelle pourrait contribuer simultanément à réduire la pauvreté et à protéger l'environnement. À cet égard, les États membres de la CESAP ont manifesté un intérêt pour les activités de coopération régionale et sous-régionale qui seront menées au titre du suivi de la Conférence. Il a été reconnu que des actions complémentaires doivent être menées pour mettre en œuvre le mécanisme intergouvernemental de coopération en matière énergétique en Asie du Nord-Est\*.

**Sous-programme 6**  
**Technologies de l'information et de la communication**  
**et technologies spatiales**

19.7 a) Pour que les politiques nationales et les régimes juridiques mettent davantage l'accent sur : a) les applications des technologies de l'information et de la communication et des technologies spatiales; et b) l'accès à ces technologies, notamment l'accès des femmes, la CESAP a aidé les pays de la région à renforcer leurs capacités en se dotant de politiques et de cadres législatifs et réglementaires favorables aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux technologies spatiales. L'assistance a notamment pris la forme de stages de formation régionaux et sous-régionaux sur les politiques et régimes juridiques favorables aux technologies de l'information et de la communication dans la région de l'Asie et du Pacifique; de régimes juridiques favorables à des régimes juridiques pour la sous-région du bassin du Mékong; de normes de gestion internationales en faveur du développement de technologies de l'information et de la communication; de renforcement des capacités institutionnelles de protection des droits de propriété intellectuelle pour favoriser les investissements et le transfert de technologies axés notamment sur les technologies de l'information et de la communication. Des services consultatifs techniques ont été fournis dans le domaine des politiques et des stratégies en matière de technologies de l'information et de la communication à 11 pays\*.

b) Pour encourager les gouvernements et les parties prenantes à promouvoir davantage l'application et la diffusion des technologies de l'information et de la communication et des technologies spatiales lors de la planification et de la mise en œuvre des politiques et programmes de développement socioéconomiques, plus de 715 responsables gouvernementaux, dont 15 % constitués de femmes originaires de 37 pays en développement de la région, ont participé à des ateliers thématiques et à des activités de formation organisés par la CESAP dans les domaines appropriés. Le coût élevé du logiciel, problème auquel se heurtent de nombreux pays de la région, a été résolu en favorisant l'utilisation d'un logiciel d'accès libre et gratuit pour la gestion du savoir. Pour renforcer les modalités d'application des technologies de l'information et de la communication et des technologies spatiales, six réunions et stages de formation régionaux ont été organisés : trois sur le gouvernement électronique, un sur l'apprentissage électronique et deux sur le commerce électronique\*. Pour assurer la décision rapide du contenu et favoriser l'utilisation du site Web de la CESAP comme support d'appoint, le site ASP.NET a été créé, des tribunes en ligne ont été élargies et une base de données sur les conseillers régionaux\* a été constituée dans le cadre du projet de gestion du savoir de la CESAP\*.

**Sous-programme 7**  
**Développement social, notamment les nouveaux problèmes sociaux**

19.8 a) Dix pays ont été aidés à améliorer leurs politiques, leur législation ou leurs plans d'action nationaux visant à s'attaquer aux problèmes liés à l'égalité entre les sexes, à la santé, à la population, au vieillissement et à l'incapacité, montrant ainsi qu'un rang de priorité plus élevé avait été accordé aux nouveaux problèmes intégrés dans les politiques et les programmes de l'État et de la société civile. Deux autres États membres ont ratifié la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et deux autres ont promulgué de nouvelles lois visant à

protéger les femmes contre la violence au foyer. Au Sri Lanka, le Code pénal a été révisé pour tenir compte du trafic des enfants à des fins sexuelles. Par ailleurs, un mémorandum d'accord a été signé entre six pays de la région pour combattre la traite des êtres humains. Au titre de son action visant à intégrer la santé dans le développement, la CESAP a contribué à créer des commissions nationales sur la macroéconomie et la santé en Chine et en Indonésie. Dix-sept pays ont renforcé leurs capacités statistiques et leurs moyens de contrôle grâce aux services consultatifs et aux stages de formation que la CESAP a prévus pour eux dans les domaines de l'analyse des données démographiques, de l'élaboration de politiques nationales en matière de population et de l'intégration de questions liées à la population dans la planification du développement. Quarante-six pays ont signé la Proclamation concernant la pleine participation et l'égalité des personnes handicapées dans la région de l'Asie et du Pacifique. Quinze gouvernements ont soit adopté soit sont sur le point d'élaborer des plans d'action nationaux sur les incapacités et deux pays ont adopté une nouvelle politique nationale globale en matière d'incapacité\*.

b) L'efficacité accrue de la planification des programmes par les gouvernements et les organisations de la société civile en vue d'atteindre les objectifs suivants : a) égalité des sexes; b) promotion de la santé, surtout pour lutter contre le VIH/sida; c) intégration des personnes handicapées et des personnes âgées dans la société a été confirmée par le renforcement par des organismes nationaux partenaires de leurs programmes à la suite des réunions intergouvernementales, des services consultatifs et des activités de coopération technique de la CESAP. Vingt-cinq États membres ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et de ses recommandations régionales et mondiales ainsi que les obstacles et les difficultés rencontrés à cet égard. Une dizaine d'organismes gouvernementaux et d'organisations de la société civile ayant bénéficié d'une assistance technique de la CESAP dans le domaine de la prévention du VIH/sida chez les jeunes\* ont prévu et exécuté des programmes d'éducation axés sur les connaissances pratiques pour lutter contre le VIH/sida et la toxicomanie en ayant recours à l'éducation des jeunes par leurs pairs au niveau des collectivités. Plus d'un millier de jeunes éducateurs ont été formés qui ont pu toucher 30 000 de leurs pairs ainsi que des membres des collectivités. Des stages nationaux de formation axés sur l'évaluation de programme consacrés au vieillissement en Chine et en Indonésie ont permis aux responsables politiques et aux planificateurs de mieux pouvoir comparer des politiques d'intervention menées dans le domaine du vieillissement dans diverses provinces et villes, et de déterminer jusqu'où elles permettent d'atteindre les objectifs fixés. La Chine a également pu, grâce aux stages de formation de la CESAP, améliorer son programme de réduction de la pauvreté chez les personnes handicapées en leur offrant la possibilité de s'établir à leur propre compte. La CESAP a par ailleurs renforcé ses efforts de collecte de données sur l'application du Cadre d'action du Millénaire de Biwako pour l'intégration des handicapés en Asie et dans le Pacifique\*. L'évaluation sociale de la situation des zones ravagées par le tsunami\* à laquelle a procédé la CESAP a révélé que des groupes vulnérables étaient souvent laissés pour compte dans le processus de reconstruction après le passage d'un tsunami et que les secours tardaient à leur parvenir\*.

## Chapitre 20

### Développement économique en Europe\*

#### Principaux résultats obtenus

La CEE a encore développé ses activités dans le domaine des normes et de normalisation. Dans le secteur des transports, une nouvelle convention et de nombreuses modifications des instruments juridiques existants ont été adoptées au cours de l'exercice biennal. L'adhésion de 34 nouvelles parties contractantes aux instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports a contribué à l'harmonisation de la réglementation des transports dans la région paneuropéenne et au-delà. En ce qui concerne l'environnement, il y a eu 60 nouvelles ratifications et adhésions aux cinq conventions environnementales de la CEE et à leurs 12 protocoles. Onze pays ont adhéré à la Convention sur la participation publique et trois à la Convention sur les accidents industriels. Deux des protocoles sont entrés en vigueur en 2005. Dans le domaine du commerce international, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT) a approuvé une nouvelle recommandation concernant la facilitation des échanges et 19 recommandations nouvelles ou actualisées concernant les normes du commerce électronique. Par ailleurs, 32 normes internationales nouvelles ou actualisées visant les produits agricoles ont été adoptées. Dans le domaine de l'énergie, 19 pays se sont engagés dans le processus d'élargissement de l'emploi de la Classification-cadre des Nations Unis pour les réserves/ressources.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des normes environnementales, la deuxième série d'examens de la performance environnementale a montré que la Moldova avait appliqué 80 % des recommandations faites par la CEE lors du premier examen et le Bélarus plus de 70 %. Par ailleurs, un premier examen de la performance environnementale de la Bosnie-Herzégovine et du Tadjikistan a été fait au cours de l'exercice biennal. Dans le domaine du commerce international, le taux d'application des principales recommandations de la CEFACT-ONU concernant la facilitation des échanges a été en moyenne de plus de 66 % dans les pays examinés. Le nombre total de téléchargements des Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) a quadruplé, passant de 83 635 en 2003 à 373 177 en 2005. Dans le domaine des établissements humains, l'Albanie, l'Arménie et la Fédération de Russie ont fait des progrès notables concernant neuf aspects de la politique du logement et l'Arménie, la Fédération de Russie et la Lituanie ont appliqué des recommandations concernant six aspects de l'administration foncière.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Outre son travail lié aux normes, la CEE a offert un cadre pour la concertation et l'échange de données d'expérience entre les États Membres et les autres parties prenantes dans tous ses domaines de travail. Douze domaines d'activité, tels que les transports et l'environnement, les transports et l'énergie, et l'énergie et l'environnement, ont bénéficié d'une coopération intersectorielle et la coopération dans le domaine énergie et environnement a produit un nombre important de projets d'investissement visant à accroître le rendement énergétique.

*On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans les documents ci-après : « The State of the UNECE. External Evaluation Report »\*, « Plan de travail pour la réforme de la CEE » (E/ECE/1434/Rev.1)\*, et « Commission économique pour l'Europe : Rapport annuel 2004-2005 » (E/2005/37-E/ECE/1431)\*.*

### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Le plan de travail sur la réforme de la CEE a restructuré sa supervision et modifié la structure de sa programmation en conséquence, dans la limite des ressources disponibles. Les responsables de la réforme ont souligné qu'il fallait que les comités sectoriels réexaminent périodiquement leurs mécanismes de coopération et de coordination avec d'autres organisations intervenant dans les mêmes domaines d'activité dans la région, et que la Commission renforce sa coopération avec les principales organisations et institutions internationales paneuropéennes ou transatlantiques. Les possibilités d'élaboration d'instruments juridiquement contraignants sont de plus en plus limitées et l'on mettra l'accent sur leur application en répondant aux demandes des pays qui ont des difficultés à les appliquer, cette action étant appuyée par un financement suffisant qui exigera un renforcement des capacités de mobilisation de ressources. Il faut par ailleurs trouver le bon équilibre entre les activités s'adressant à l'ensemble des Membres de la CEE et celles qui concernent spécifiquement les pays en transition.

### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 91 % des 3 914 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal (A/58/6, sect. 20).

## **Direction exécutive et administration**

20.1 a) Le Groupe d'experts\* a formulé des recommandations pour la définition de priorités par les organes intergouvernementaux de la CEE se fondant sur l'examen des projets d'orientation stratégique, de domaines prioritaires et des propositions et possibilités de rationalisation des activités présentés par chaque



organe subsidiaire. Ce mécanisme de définition des priorités fait partie intégrante du processus de planification du programme que la Commission a adopté.

b) Le nombre de journées de réunion a diminué de 17 %, tombant à 172,5, conformément à l'objectif fixé. Le nombre de documents de séance produits a été de 1 771, comme durant l'exercice précédent, dépassant l'objectif fixé à 1 511. Les sept organes subsidiaires principaux et les 38 organes intergouvernementaux connexes de la Commission, pour leur travail de normalisation, ont besoin que le secrétariat produise des documents reprenant toutes les modifications des divers accords et conventions de la CEE proposées par les États Membres. Le fait que les organes intergouvernementaux de la CEE aient pu achever le travail prévu dans leur plan avec un nombre réduit de réunions et un nombre identique de documents témoigne de l'accroissement de l'efficacité dans l'exécution du programme de travail de la CEE.

c) Les activités intersectorielles sont des activités portant sur deux domaines sectoriels ou plus (transports et environnement, énergie et environnement, transports et énergie) qui appellent une coopération entre les sous-programmes au niveau du Secrétariat et au niveau intergouvernemental. La coopération intersectorielle a concerné 12 domaines d'activité, contre un objectif fixé à cinq. Des questions transsectorielles ont été traitées dans 27 domaines d'activité : développement durable dans 15 domaines d'activité, parité des sexes dans sept domaines d'activité et techniques de l'information et des communications dans cinq domaines d'activité. Ce résultat, largement supérieur à l'objectif fixé à 15, témoigne de la poursuite du développement des activités intersectorielles et d'une approche intersectorielle des questions relevant des domaines d'activité de la CEE.

d) Pour renforcer la coopération avec les autres organisations internationales actives dans la région, la CEE a conclu six nouveaux accords de coopération, principalement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. La coopération et la coordination ont aussi été renforcées au sein du système des Nations Unies, notamment avec les autres commissions régionales par le biais de leur participation aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et au réseau des chefs de planification du programme. La planification et l'exécution des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement ont encouragé les activités conjointes des commissions régionales, ce qui a nécessité une concertation et une coopération interrégionales régulières. La récente évaluation externe de la CEE\* a souligné que celle-ci devait s'employer à officialiser ses partenariats avec ses principaux partenaires. En outre, les principaux organes subsidiaires de la CEE devraient également réexaminer périodiquement leurs modalités de coopération et de coordination avec les autres organisations actives dans les mêmes domaines dans la région.

e) Conformément à l'objectif fixé, la CEE a organisé six réunions de brassage d'idées entre les membres de son personnel et des débats avec des universitaires contribuant au renforcement de la capacité des administrateurs de la CEE d'entreprendre de nouvelles activités ou fonctions et de mieux connaître les questions qui ont une incidence sur le travail global de la CEE. Les thèmes examinés ont été les questions intersectorielles et la coopération entre divisions, l'éventuelle contribution aux grandes initiatives de l'Organisation des Nations Unies, l'avenir de la CEE dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne et

la politique budgétaire. L'objectif est de trouver le bon équilibre entre les thèmes qui intéressent tous les membres du personnel et les thèmes très spécialisés.

### **Sous-programme 1** **Environnement**

20.2 a) Les activités de sensibilisation et de promotion en rapport avec les cinq conventions environnementales et leurs 12 protocoles\* menées par les organes directeurs et les secrétariats ont débouché sur 60 ratifications et adhésions nouvelles, soit 10 de plus que l'objectif fixé, ce qui indique un renforcement de l'application des instruments juridiques de protection de l'environnement. Deux protocoles sont entrés en vigueur, le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique se rapportant à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et le Protocole relatif à l'eau et à la santé se rapportant à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. La ratification des trois « protocoles de Kiev » (évaluation environnementale stratégique, responsabilité civile et registres des rejets et transferts de polluants), adoptés en 2003, a été assez lente au début et, à ce jour, ces protocoles n'ont été ratifiés que par quatre pays et ils ne sont donc pas encore entrés en vigueur\*.

b) L'amélioration de la gestion de l'environnement dans les pays en transition a été traitée dans le cadre d'examens de la performance environnementale\* qui visent à aider les différents pays à évaluer les progrès de leur gestion de l'environnement et à intégrer des considérations environnementales dans leurs politiques sectorielles. Le premier examen de la performance environnementale de la Bosnie-Herzégovine et du Tadjikistan ayant été fait, il ne reste qu'un pays en transition dont la performance environnementale n'a pas été examinée. En 2005, la performance environnementale de la République de Moldova et du Bélarus a été examinée pour la deuxième fois. La Moldova avait appliqué quelque 80 % des 80 recommandations formulées à l'issue du premier examen (1998), et le Bélarus quelque 70 à 80 % des 46 recommandations formulées à l'issue du premier examen (1997). Le Comité de la politique de l'environnement a décidé qu'il fallait compléter le processus d'examen par la publication d'un rapport sur la performance environnementale des pays examinés pour associer toutes les parties prenantes à l'application des recommandations figurant dans ces rapports\*.

c) Les travaux visant à intégrer les considérations environnementales dans les secteurs de la santé, des transports, de l'éducation, de l'industrie et de l'énergie se sont poursuivis. Le Comité directeur du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement\* s'est réuni à deux reprises pour examiner les progrès accomplis. Quatre ateliers sur l'impact des transports sur la santé et en particulier sur la santé des enfants ont été organisés, ce qui a contribué à l'adoption du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe. Une réunion de haut niveau des ministres de l'environnement et de l'éducation a adopté la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable. Cette réunion a aussi créé un comité directeur et un groupe d'experts des indicateurs pour coordonner et examiner la mise en œuvre de la stratégie. Un programme visant à aider les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est à adhérer à la Convention concernant la prévention des accidents industriels majeurs et à l'appliquer a été lancé\*.

d) L'intégration du développement durable dans le suivi du Sommet mondial sur le développement social a été examinée par le premier Forum régional sur la mise en œuvre\*, qui a évalué les progrès de l'application des engagements pris dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains et a montré que la région de la CEE était en retard par rapport à la réalisation des objectifs convenus dans la Déclaration du Millénaire et au Sommet. Le deuxième Forum régional sur la mise en œuvre\* a été axé sur l'énergie durable, la pollution atmosphérique, les changements climatiques et le développement industriel. Elle a décidé que les priorités devaient être l'amélioration du rendement énergétique et les économies d'énergie, dont la réalisation nécessitera une action d'éducation et de sensibilisation, une réforme de la réglementation et des mécanismes de fixation des prix de l'énergie, la mise en place d'un marché de droits d'émission et la création d'instruments de financement appropriés. La poursuite de la croissance de tous les modes de transport est particulièrement inquiétante en ce qui concerne la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre\*.

## **Sous-programme 2**

### **Transport**

20.3 a) Une nouvelle convention et 30 modifications des instruments juridiques existants\* témoignent de l'amélioration et de la mise à jour des instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports\* et répondent à l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Il existe actuellement 55 instruments juridiques sur les transports administrés par la CEE qui sont soit des accords européens, soit des conventions mondiales. Les résultats montrent clairement que les gouvernements comprennent l'intérêt de ces instruments. Les possibilités d'adoption de nouveaux instruments sont de plus en plus limitées étant donné que les instruments en vigueur visent déjà la plupart des aspects des transports\*.

b) Sept nouveaux règlements et 119 modifications des règlements existants de la CEE concernant les véhicules annexés à l'Accord de 1958 ainsi que deux nouveaux règlements techniques mondiaux\* ont été adoptés dans le cadre de l'Accord de 1998 témoignent de l'amélioration et de la mise à jour de l'ensemble de la réglementation visant les véhicules, y compris les règlements mondiaux, et ce chiffre dépasse de 100 % l'objectif fixé. Les nouveaux règlements et les règlements modifiés ont contribué à améliorer la sécurité routière et à réduire les émissions des véhicules, ce qui est dans l'intérêt à la fois des pouvoirs publics et de la population en général\*.

c) L'adhésion de 34 nouvelles parties contractantes témoigne d'un renforcement de la mise en œuvre des instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports (l'objectif fixé était de 20). Des pays extérieurs à la région continuent de s'intéresser aux instruments juridiques de la CEE, comme en témoigne l'adhésion du Libéria, de la République de Corée et de la Tunisie. Ces nouvelles adhésions contribuent à l'harmonisation de la réglementation des transports dans la région paneuropéenne et au-delà.

d) Dans le but de promouvoir le commerce et la croissance en Europe de l'Est et du Sud-Est ainsi que dans la région du Caucase et de l'Asie centrale, la CEE a organisé, en coopération avec la CESAP, trois réunions de groupes d'experts chargées de définir les principaux itinéraires eurasiens de transport terrestre. La participation de 17 pays aux réunions a contribué à la sensibilisation au rôle du

transport dans la promotion du commerce et du développement et a montré la nécessité d'une coopération des gouvernements concernés. Cette question a aussi figuré en bonne place au programme du Comité des transports intérieurs\* et du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances de l'évolution et l'économie des transports\*. Un atelier organisé à l'intention des pays d'Europe du Sud-Est a été consacré à l'examen de l'intérêt de l'adhésion aux instruments juridiques de la CEE concernant les transports, le commerce international et le développement\*.

e) La publication de recommandations révisées\* a contribué à l'amélioration et à l'actualisation des recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques\*. Suite à la résolution 2005/53 du Conseil économique et social, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation de l'aviation civile internationale, la CEE et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires ont intégré les nouvelles recommandations dans leurs instruments juridiques respectifs régissant le transport international des marchandises dangereuses. L'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne ont pris des mesures pour donner effet aux nouvelles dispositions relatives au transport intérieur en les transposant dans le droit national\*. La question des contradictions entre les règlements nationaux et internationaux qui entravent la facilitation des transports a également été examinée. Les organisations compétentes ont déjà pris des mesures pour aligner les instruments internationaux relatifs au transport des marchandises dangereuses sur le Système général harmonisé de classification et ses critères d'étiquetage d'ici à 2007\*.

### **Sous-programme 3**

#### **Statistiques**

20.4 a) La coordination et l'harmonisation des programmes de travail dans le domaine des statistiques, comme en témoignent les contributions de 25 organisations internationales et de plus de 2 autres parties prenantes internationales au Programme de travail de la base de données de statistiques internationales-Présentation intégrée\*, ont amélioré le fonctionnement de la Conférence des statisticiens européens. La création de groupes d'experts conjoints et d'autres initiatives prises dans le cadre de la Présentation intégrée\* ont aidé à éviter les chevauchements et les doubles emplois entre programmes statistiques. Sur les 37 réunions intergouvernementales concernant des questions statistiques (comptabilité nationale, recensements, statistiques des prix, traitement des données et agriculture, par exemple), 75 % ont été organisées conjointement avec d'autres organisations\*.

b) Un questionnaire envoyé à 22 pays pour déterminer des points de repère et définir les besoins en matière de renforcement des capacités pour l'évaluation des progrès de la réalisation des Objectifs du Millénaire a reçu 15 réponses. Le site sur les statistiques relatives à la condition de la femme\* traite des questions de parité hommes-femmes au niveau régional dans sept domaines et contient une base de données sur les statistiques\* ventilées par sexe pour 75 indicateurs ainsi que toutes les séries de données sources, les définitions, les méthodes de calcul et les notes spécifiques par pays\*.

c) La CEE cherche à répondre aux besoins des offices nationaux de statistique en demandant aux représentants de faire des commentaires écrits sur chaque réunion, atelier ou séminaire. Sur la base d'un certain nombre de ces réunions, quelque 90 % des participants de pays en transition ont donné une note de 4 ou 5 (sur 5) en ce qui concerne l'utilité et la pertinence pour leurs travaux futurs des activités relatives aux normes et méthodes statistiques dans les domaines de l'économie, de la démographie et de l'environnement et des pratiques optimales de traitement de l'information statistique\*.

d) La CEE tient une base de données\* de plus de 50 000 séries de statistiques économiques historiques couvrant 55 pays de la région. Soixante-quinze pour cent des utilisateurs internes se sont dits totalement satisfaits de la qualité, de l'exhaustivité et de l'actualité des données, les autres jugeant nécessaire d'améliorer la disponibilité des données socioéconomiques essentielles sur la région de la CEE. Les priorités ayant évolué vers la diffusion des statistiques, alors qu'auparavant il s'agissait essentiellement de répondre aux besoins internes, il faut adapter les méthodes d'évaluation de la satisfaction des utilisateurs\*.

#### **Sous-programme 4** **Analyse économique**

20.5 a) Les analyses de la situation et des problèmes économiques dans la région de la CEE publiées dans l'*Étude sur la situation économique de l'Europe\** ont été jugées très utiles ou utiles par 88 % des personnes qui ont répondu à une enquête menée en 2004. Le nombre d'exemplaires des différentes versions de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe* vendus a atteint 2 462, soit plus du double de l'objectif (1 200). L'objectif de 11 000 téléchargements de documents du site de la Division de l'analyse économique\*, y compris l'*Étude*, les documents occasionnels\* et les documents de travail\*, a été dépassé d'environ 4 000 téléchargements\*.

b) Les séminaires annuels de printemps\* sont une des possibilités de discussions économiques et de débats sur les politiques entre les représentants des gouvernements, les universitaires, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations, ainsi que le secteur privé et les organisations non gouvernementales. D'après les réponses aux questionnaires, tous les participants jugeaient les séminaires utiles; quelque 85 % d'entre eux considéraient que les thèmes et les documents examinés étaient pertinents pour le débat sur les politiques. Toutefois, il faudrait prévoir plus de temps pour les questions et observations des participants\*.

c) Le Forum européen sur la population de 2004\*, organisé en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, a réuni 360 experts d'administrations publiques, d'universités, d'instituts de recherche et d'organisations intergouvernementales, de la société civile et du secteur privé de 47 pays *pour échanger des données d'expérience sur des questions liées à la population*. Suite à la Conférence ministérielle de Berlin de 2002 sur le vieillissement\*, 28 États Membres de la CEE ont désigné un point d'information sur le vieillissement. Des représentants d'instituts nationaux de la population, d'universités et d'offices de statistique de 30 pays ont échangé des données d'expérience sur la solidarité intergénérationnelle et la condition de la femme à l'occasion de diverses réunions. Onze pays ont fait leur première enquête sur les générations et l'égalité entre l'homme et la femme\* pour alimenter le débat sur les politiques.

20.6 L'Évaluation externe de la CEE\* a suggéré de redéployer certaines des ressources affectées à ce sous-programme au profit d'autres sous-programmes. Les États membres de la CEE ont décidé de mettre fin aux activités du sous-programme\*, sauf en ce qui concerne la population, dont les activités et ressources seront intégrées dans le sous-programme logement, administration foncière et population\*.

### **Sous-programme 5** **Énergie durable**

20.7 a) Le dialogue paneuropéen sur les questions relatives à l'énergie durable, dans le cadre du Comité de l'énergie durable de la CEE\*, s'est intensifié avec la participation accrue de pays et d'organisations internationales, ainsi qu'avec l'augmentation de la proportion de hauts conseillers parmi les représentants, qui est passée de 45 à 56 %. Le site de la Division de l'énergie durable\* a reçu 50 000 visites (contre un objectif de 15 000). Onze (contre un objectif de 6) projets d'investissements visant à accroître le rendement énergétique dans les pays en transition témoignent des progrès accomplis en matière de développement énergétique durable\*.

b) L'intégration de l'économie énergétique et des réseaux d'énergie des pays de la CEE a été encouragée par l'association directe des parties prenantes, des pouvoirs publics et des experts du secteur à la formulation d'options pour une politique de l'énergie durable et à l'évaluation technique des réseaux de transport de charbon, de gaz naturel et d'électricité. La CEE a fait des études sur la fourniture de gaz, le rendement énergétique, le méthane des mines de charbon et le charbon dans la perspective du développement durable\*. Le fait que le Comité de l'énergie durable a été invité à formuler des conclusions et recommandations en matière de sécurité énergétique au Sommet du G-8, qui doit se tenir à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) en 2006, et la création d'un fonds d'investissement pour l'amélioration du rendement énergétique montrent la pertinence de ce travail\*.

c) Les négociations avec 19 pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) sur l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources : combustibles solides et produits minéraux, initialement créée pour les combustibles solides, le pétrole et le gaz naturel\* ont bien avancé. La recherche d'un consensus sur les termes, unités de mesure et méthodes d'évaluation des ressources énergétiques mondiales est une tâche complexe sur les plans technique et diplomatique. Pour l'heure, on s'emploie à formuler des lignes directrices pour inciter les bourses, les gouvernements et les établissements financiers concernés à appliquer cette classification\*.

### **Sous-programme 6** **Développement du commerce**

20.8 a) Des progrès ont été faits en ce qui concerne l'adoption par les États Membres de pratiques et de procédures commerciales plus simples et plus efficaces, comme en témoigne l'approbation de deux recommandations sur la facilitation des échanges et de 19 projets de normes sur le commerce électronique nouveaux ou actualisés, contre un objectif de six. La CEE a formulé des recommandations pour la facilitation des échanges et les normes pour le commerce électronique destinées à réduire les obstacles techniques et administratifs au commerce\*.

b) Le taux d'application des recommandations sur la facilitation des échanges et le commerce électronique a atteint 66 %, sur la base d'une analyse de l'application de cinq recommandations clefs dans un échantillon de 10 pays\*. Le nombre de téléchargements des normes EDIFACT\* a quadruplé, atteignant 373 177. Les pays qui ont participé aux travaux de la Commission sur l'harmonisation des procédures commerciales ont tous indiqué un taux d'application plus élevé que les pays qui n'appliquaient les recommandations en n'agissant qu'au niveau national. Des projets menés en Europe orientale, dans la région méditerranéenne et en Asie centrale, ainsi que le renforcement de la coopération entre les commissions régionales, ont apporté une contribution notable à l'augmentation du taux d'application des recommandations\*.

c) Il y a eu amélioration de la concertation politique sur les pratiques et les cadres réglementaires pour la coopération dans le domaine du commerce; le commerce et l'environnement; et la facilitation des échanges et la sécurité, comme en témoignent les forums exécutifs annuels\* auxquels ont participé 632 représentants de haut niveau de 70 pays (contre un objectif de 600). Le Forum CEFACT\* sur le commerce sans papier a débouché sur la formulation d'un plan d'action pour un commerce sans papier\*, contribution de la CEE-ONU au Sommet mondial sur la société de l'information\*.

d) Les travaux relatifs à 32 normes et recommandations internationales nouvelles ou actualisées concernant des produits agricoles ont été approuvés, contre un objectif de 18. Il existe actuellement 88 normes\*, dont 98 % sont appliquées dans au moins un des 55 États Membres. Le nombre total de normes appliquées dans les États Membres de la CEE était de 1 352, soit 28 % sur un total de 4 840 normes applicables. En 2003, il était de 1 097 sur un total de 4 675 (23 %)\*.

## **Sous-programme 7**

### **Foresterie**

20.9 a) Les activités de suivi et d'analyse, en particulier l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe\*, ont mis en évidence d'importants enjeux nouveaux tels que l'expansion du secteur forestier en Europe orientale, le problème de l'abattage illégal, la certification des forêts, et ont permis une meilleure compréhension de la situation, des perspectives et des politiques dans le secteur de la foresterie et du bois. L'utilité des activités a été confirmée par l'appui reçu dans le cadre d'un examen stratégique officiel du programme, l'emploi de l'Étude sur les forêts par l'UE pour son plan d'action forestière, 175 000 téléchargements\* entre janvier et juin 2005, et un taux de satisfaction de 90 % parmi les personnes qui ont répondu à un questionnaire sur l'évaluation des publications\*.

b) Dix-huit ateliers, séminaires et forums sur les politiques, qui ont attiré 900 participants, ainsi que la fourniture de données et d'analyses ont contribué à un échange de données d'expérience plus approfondi. Les activités ont été portées à l'attention des organes nationaux ou internationaux pour les aider à définir et à préciser les questions à étudier. Sur 243 personnes qui ont répondu au questionnaire, 93 % se sont dites satisfaites de ces réunions (note de 4 ou plus sur 5) et ont indiqué qu'elles avaient appliqué au niveau national l'information et les enseignements tirés de ces réunions. Des renseignements complémentaires sont accessibles en ligne\*.

c) Une trentaine de milliers de téléchargements des principales études et documents d'orientation du site sur les ressources forestières\* témoignent de

l'amélioration de la disponibilité de données sur les indicateurs d'une gestion durable des forêts dans la région. La CEE a recueilli, validé et analysé des données pour l'Europe à titre de contribution régionale à l'évaluation mondiale des ressources forestières faite sous la conduite de la FAO, qui sera le document de référence sur la situation et l'évolution des ressources forestières mondiales pour les cinq années à venir\*.

### **Sous-programme 8** **Établissements humains**

20.10 a) Des activités de suivi des profils par pays du secteur du logement\* ont été organisées en Albanie, en Arménie et en Fédération de Russie. Ces trois pays ont fait des progrès notables dans l'application des principes directeurs et des recommandations de la CEE relatifs aux réformes du secteur du logement dans neuf domaines, notamment vieillissement de la population et condition de la femme, logement social, gestion du stock de logements collectifs et financement du logement\*.

b) Sur la base des recommandations issues de l'évaluation des administrations foncières\* faites par la CEE en Arménie, en Lituanie et en Fédération de Russie, les mesures prises et réformes dans le domaine de l'administration foncière ont été notamment l'établissement d'un cadastre unifié, l'informatisation des registres fonciers et l'établissement d'un organisme officiel unique chargé de toutes les questions et politiques en rapport avec l'administration foncière\*.

c) Les sessions du Comité des établissements humains\* sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI<sup>e</sup> siècle\* et deux débats approfondis sur l'urbanisme et sur les progrès socioéconomiques résultant du développement des établissements humains ont contribué à l'amélioration de la formulation des politiques et de la gouvernance dans le domaine du logement et de l'administration foncière. Le Comité a adopté et publié ses études et conclusions sur le financement du logement (ECE/HBP/138), le logement social (ECE/HBP/137) et l'administration foncière (ECE/HBP/140)\*. On a prêté une attention particulière au rôle des municipalités, à la coordination intergouvernementale et aux partenariats public/privé\*.

### **Sous-programme 9** **Restructuration industrielle et développement de l'entreprise**

20.11 a) L'amélioration de la concertation sur la restructuration et la modernisation industrielles et sur la mobilisation des investissements a été confirmée par une participation moyenne de 22 pays représentés au niveau des directeurs aux réunions sur les thèmes « Meilleures pratiques pour la promotion des PME : l'expérience de la Roumanie et de la Slovaquie »\* et « Après 15 ans de réformes orientées vers le marché dans les pays en transition : nouveaux défis et perspectives pour le secteur industriel »\*. Ce niveau de participation est conforme à l'objectif fixé\*.

b) Un échange d'informations et d'expériences sur les moyens de promouvoir l'investissement a été réalisé par des réunions et d'autres activités de groupes consultatifs concernant les partenariats public/privé, la terre et le



développement et les droits de propriété intellectuelle. Les réunions de tous les groupes ont suscité beaucoup d'intérêt dans le secteur privé, avec plus de 1 000 participants en 2005. En moyenne, 25 pays ont participé aux réunions de tous les groupes. En décembre 2004, le Président de la République d'Italie a remis une médaille à la CEE pour son programme Terre et développement en tant que contribution à la mise en place d'un système économique fondé sur des règles pour la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire\*.

c) En ce qui concerne la mise en œuvre de politiques et de mesures en faveur de la création et du développement de petites et moyennes entreprises dans les pays en transition, et notamment d'entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, l'objectif fixé pour la participation des pays a été atteint dans le cas des activités relatives à la promotion des petites et moyennes entreprises. Il a été décidé de mettre fin au mandat des équipes d'experts des entreprises dirigées par des femmes\* et des jeunes\*, car on a jugé préférable d'intégrer cette activité dans les autres activités relatives à la promotion de l'industrie et de l'entreprise. Les ONG et le secteur privé ont été bien représentés aux manifestations concernant la création d'entreprises, mais la participation des administrations publiques laisse à désirer\*.

d) L'établissement de 14 rapports d'évaluation sur la préparation des pays en transition au commerce électronique\*, un rapport d'évaluation sur la préparation de la région au commerce électronique, deux séminaires sur la création d'entreprises fondées sur l'Internet auxquels ont participé 26 États Membres de la CEE, et une conférence internationale sur l'emploi des TIC dans les centres d'information ruraux, à laquelle ont participé des représentants de cinq pays en transition, ont contribué à une meilleure compréhension des questions relatives au développement fondé sur le savoir. Le réseau d'experts qui travaillent sur l'emploi des TIC pour la création d'entreprises a été renforcé par neuf téléconférences\*.

20.12 Suite à l'évaluation externe\* du programme de travail de la CEE, les États Membres ont décidé de mettre fin à ce sous-programme\* en 2006-2007\*.

## Chapitre 21

### Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes\*

#### Principaux résultats obtenus

Les capacités de décision et de gestion nécessaires aux États Membres pour réaliser leurs objectifs nationaux, régionaux et locaux ont été renforcées par la formation d'environ 1 750 fonctionnaires de 29 pays dans les domaines de la gestion publique, des politiques budgétaires, de l'évaluation des investissements, de la gestion et de l'évaluation en général. Au total, 88 % des bénéficiaires de cette formation ont indiqué qu'elle avait été bonne, voire très bonne. Les trois documents phares de la CEPALC\* ont été téléchargés plus de 1,6 million de fois et cités dans plus de 1 000 documents établis par les pouvoirs publics, ainsi que dans des travaux de recherche et dans les médias, ce qui témoigne de leur utilité.

Un appui a été fourni pour renforcer les capacités nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Un appui a également été fourni à l'élaboration et à la reformulation des politiques alimentaires de 23 pays dans le cadre de l'Association des États de la Caraïbe ainsi qu'à l'établissement de différents rapports sur les pays andins.

Des évaluations des catastrophes ainsi que la diffusion d'informations et d'un nouveau manuel sur le sujet\* ont aidé 337 fonctionnaires travaillant dans 114 institutions publiques réparties dans 10 pays à acquérir les capacités nécessaires pour élaborer des programmes de reconstruction économique et sociale.

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a organisé des stages de formation et fourni une assistance technique dans 29 pays pour renforcer les capacités dans les domaines de l'exemption des produits agricoles et de la coopération environnementale ainsi que du développement des micro et petites entreprises, de la planification stratégique et du développement de l'informatique et de la télématique, ce qui a fait évoluer les politiques, favorisé le respect des engagements et la mise en œuvre des recommandations et conduit à l'adoption d'un plan régional d'action en faveur de la société de l'information.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Un total de 25 pays ont mis en œuvre des plans qui prennent en compte les problèmes des femmes et 21 ont constitué des réseaux institutionnels au niveau national pour coordonner les politiques en faveur des femmes et en assurer le suivi. Les projections démographiques de 14 pays ont été revues et cinq pays ont communiqué les résultats de leur recensement pour faciliter la réalisation d'études diagnostiques et la formulation de politiques et programmes sur la population et le développement. Un réseau virtuel\* regroupant 1 055 institutions sociales de 41 pays et territoires de la région a par ailleurs été constitué.

Dans le cadre du renforcement des capacités, une formation sur la production et l'analyse de statistiques économiques et sociales a été dispensée à 470 spécialistes de 28 pays. Une formation à la gestion durable des ressources hydriques a été organisée à l'intention de 1 450 fonctionnaires de 14 pays.

*On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme sous forme électronique dans les rapports sur les activités de la Commission jusqu'en juin 2004\* et de juin 2004 à décembre 2005\*, ainsi que dans l'auto-évaluation de la Commission\*.*

#### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Les mécanismes électroniques de remontée de l'information, notamment les demandes d'inscription pour accéder aux publications ou utiliser les moteurs de recherche pour trouver des citations dans la presse, seront améliorés. La promotion de la coopération régionale sera assurée plus efficacement dans les domaines de la gestion publique, de la décentralisation, de l'aménagement de l'espace et du territoire.

Il faut agir davantage dans les forums intergouvernementaux pour mettre en évidence les liens entre l'économie et le développement durable, en traitant conjointement des questions telles que les droits de propriété intellectuelle, les investissements, les dépenses publiques, l'administration fiscale et l'environnement. La gestion de l'information et du savoir doit être renforcée en améliorant le niveau des techniques employées pour utiliser au mieux les informations et analyses statistiques de façon interne au niveau des unités de recherche et en optimiser l'accès par les utilisateurs finals.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 96 % des 589 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 21)\*] et résolution 58/270, annexe I de l'Assemblée générale.

## Direction exécutive et administration

21.1 a) Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des ressources sont utilisées et les produits exécutés représentent 96 % des 672 produits quantifiables prescrits, ce qui témoigne d'une gestion efficace du programme de travail. L'objectif relatif au délai moyen de recrutement pour pourvoir les postes vacants, fixé à neuf mois, n'a pas été atteint puisque les délais ont été de 12 mois. Ceci s'explique par la mise en place d'un certain nombre d'épreuves et d'examens et le grand nombre de candidats. Pour faire mieux, il faudrait veiller à ce que les meilleurs candidats soient sélectionnés dans des délais plus raisonnables.

b) Les États Membres se sont réunis deux fois pour examiner les questions portées à leur attention par le Secrétariat, notamment l'intégration panaméricaine, les migrations internationales, la cohésion sociale et le développement durable, le principal thème nouveau étant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

c) La gestion des activités de la Commission répond à des politiques plus cohérentes comme le montrent la coordination et la collaboration des 11 institutions spécialisées des Nations Unies et l'action interorganisations engagée pour établir le rapport intitulé *The Millennium Development Goals: a Latin American and Caribbean perspective\**. Les travaux interdivisions ont également été développés grâce à une meilleure coordination de l'établissement des rapports phares et des rapports de la Commission, ainsi que de la préparation de l'école d'été et des missions envoyées pour évaluer les conséquences des catastrophes naturelles. Un séminaire sur les priorités macroéconomiques et les réformes prioritaires a été organisé en collaboration avec le FMI.

## Sous-programme 1

### Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales\*

21.2 a) Sur quelque 1 000 personnes d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe ayant répondu à une enquête sur le Web, 71 % ont estimé que les publications phares de la CEPALC sont « très bonnes » et 28 % qu'elles sont « bonnes »; 99 % (l'objectif visé étant 50 %) ont estimé que ces documents leur étaient « très utiles » ou « utiles » pour s'acquitter de leurs responsabilités, en particulier dans les domaines des données statistiques sur le commerce extérieur, de l'intégration régionale, de l'intégration de la région dans l'économie internationale et des négociations commerciales internationales. Ceci témoigne de l'utilité accrue des avis donnés sur les politiques à ceux qui influencent l'opinion publique, aux responsables de l'administration et à la société civile dans la région. En moyenne, ces publications ont été téléchargées 25 000 fois par mois. La publication vedette « Latin America and the Caribbean in the world economy, 2004 Trends 2005 »\* à elle seule a été téléchargée 40 000 fois au cours des trois mois qui ont suivi sa publication. D'après les archives, le rapport phare a fait l'objet de 85 revues de presse contre seulement 23 au cours de l'exercice biennal précédent et 84 articles de presse ont évoqué les services consultatifs fournis par la CEPALC.

b) La diffusion de données et analyses relatives aux échanges commerciaux à tous les pays de la région, aux quatre programmes d'intégration régionale et aux principaux groupes de courtage par l'intermédiaire du système interactif graphique de données sur les échanges commerciaux accessible sur le Web\* a contribué à

mieux faire prendre conscience du développement et de la consolidation de nouvelles formes d'intégration internationale dans la région compte tenu des progrès de la mondialisation. Au total, 10 306 usagers ont téléchargé des annexes statistiques extraites du document phare et du système interactif; l'objectif visé a donc été dépassé de 50 %. Plus de 40 activités de coopération technique ont été menées au profit de tous les pays de la région. Une formation sur le renforcement des capacités aux fins des négociations commerciales et de l'application des mesures commerciales a également été fournie à 40 hauts fonctionnaires et responsables des secteurs public et privé de cinq pays. La promotion du recours à l'informatique par les petites et moyennes entreprises pour développer les exportations en Asie et en Amérique latine a été largement assurée dans le cadre du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'est et l'Amérique latine et, directement, auprès de 32 pays. Un tableau d'affichage électronique a été mis en place sur le Web à l'intention des experts d'Amérique latine pour fournir aux États Membres des avis et une analyse décisionnelle concernant les aspects techniques du commerce\*.

### **Sous-programme 2**

#### **Développement de la production, de la technologie et des entreprises\***

21.3 a) À l'issue des activités analytiques et opérationnelles menées, les décideurs ont davantage exploité les avis donnés dans le domaine de l'élaboration et de l'exécution des politiques microéconomiques, en particulier sur le développement de marchés sectoriels et le renforcement des principaux acteurs du développement industriel et agricole. En effet, au total, la publication sur le développement productif dans les économies ouvertes a été téléchargée 185 941 fois\*. Quant au rapport de 2004 sur les investissements étrangers en Amérique latine et dans les Caraïbes\*, il a été téléchargé 204 119 fois en tout alors que l'objectif fixé était 75 000. Soixante-trois pour cent des usagers interrogés l'ont jugé excellent et 51 % utile. Une centaine de fonctionnaires de 16 pays ont amélioré leurs compétences en ce qui concerne les systèmes de production locaux, les techniques de négociation en matière de propriété intellectuelle, les économies rurales et la société de l'information. Au total, 90 % des participants ont dit qu'ils recommanderaient la formation à des collègues. Il faudrait mettre en place des trains de mesures plus intégrés et multidimensionnels, qui associent par exemple le développement industriel, la promotion de l'investissement étranger direct ainsi que les sciences et techniques.

### **Sous-programme 3**

#### **Politiques macroéconomiques et croissance\***

21.4 a) La diffusion d'une analyse solide du comportement de l'économie régionale a contribué à améliorer les capacités des décideurs de la région à élaborer et appliquer des politiques macroéconomiques à court terme cohérentes, dans un cadre qui encourage la croissance à long terme. En effet, au total, l'étude sur l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes\* et le bilan préliminaire des économies d'Amérique latine et des Caraïbes\* ont été téléchargés 783 082 fois, ce qui dépasse de 19 % les 660 000 téléchargements visés. Les documents produits ont été cités au moins 1 150 fois par les médias et des universitaires et dans des travaux de recherche. Il faudrait mettre au point des mécanismes de collecte de données plus

ciblés sur la perception, l'emploi et les demandes des protagonistes, notamment un forum en ligne qui permette une évaluation et l'échange d'informations.

b) La participation de 82 hauts fonctionnaires et représentants d'institutions multilatérales à des réunions et séminaires sur les politiques macroéconomiques et la croissance (l'objectif ayant été fixé à 80 participants) a contribué à accroître la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à concilier croissance à long terme et développement durable et équité sociale. En moyenne, 67 % des personnes interrogées ont estimé que les informations communiquées par la Commission dans le cadre de ses publications, des séminaires et de l'assistance technique connexe fournies étaient très utiles; les autres ont estimé qu'elles étaient utiles. Une assistance technique a été fournie pour aider la Bolivie à renforcer la politique fiscale, la réforme des retraites et le développement de la production et pour appuyer le Honduras dans le cadre des négociations engagées avec la Banque interaméricaine de développement à propos de l'évaluation des dépenses nécessaires et de la réforme des dépenses publiques en privilégiant la lutte contre la pauvreté. Des réactions plus précises de la part des représentants de haut niveau à propos des prestations fournies faciliteraient l'évaluation des besoins et des enjeux.

c) La participation de 51 représentants des pouvoirs publics aux réunions du réseau de dialogue macroéconomique\* sur le MERCOSUR (Marché commun du Sud), l'Amérique centrale et la Communauté andine témoigne du renforcement de la coopération technique et des progrès accomplis dans l'harmonisation des politiques macroéconomiques dans le cadre de l'intégration régionale. Trois études largement diffusées et quatre missions consultatives ont appuyé l'intégration panaméricaine. Il faudrait disposer d'indicateurs plus ciblés pour mieux évaluer les progrès accomplis dans ce domaine.

d) Compte tenu de la place faite à la situation des femmes sur le marché de l'emploi dans le bilan préliminaire des économies d'Amérique latine et des Caraïbes\*, la prise en compte de la parité des sexes a été jugée adéquate par 81 % des personnes interrogées, l'objectif visé étant 65 %. Une assistance technique et l'organisation d'ateliers dans quatre pays ont contribué à améliorer le dialogue et à mieux faire prendre conscience de l'importance des questions liées à la parité des sexes pour les politiques encourageant la croissance à court et à long terme, y compris en ce qui concerne l'insertion des jeunes dans le marché du travail. Il reste toutefois nécessaire qu'une plus large place soit faite aux questions concernant les femmes dans les programmes des responsables et des décideurs.

#### **Sous-programme 4** **Développement social et équité sociale\***

21.5 a) Des recommandations analytiques, des orientations et une assistance technique ont été fournies dans divers domaines – faim et malnutrition, pauvreté et appartenance ethnique, enfance et jeunesse, capital social et famille, droit et protection sociale – à cinq pays qui ont ainsi amélioré leurs capacités à élaborer et appliquer des politiques en faveur des groupes les plus défavorisés afin d'améliorer le capital humain et de promouvoir la justice sociale. Le panorama social de l'Amérique latine publié en 2004\* et 2005\* a permis aux décideurs et à l'ensemble des protagonistes de disposer d'analyses et d'orientations concernant les tendances sociales et démographiques, les dépenses sociales et la santé. Le Panorama a été cité par les médias de 20 pays. Des propositions de politiques sociales ont été soumises à

30 pays de la région et des informations sur la faim et la pauvreté ont été diffusées dans le cadre du Hunger Project. Il faudrait que davantage d'initiatives interorganisations communes renforcent les capacités des gouvernements nationaux à mener des réformes sectorielles.

b) La coopération internationale et régionale s'est accrue et les capacités des institutions sociales nationales à analyser, à partager leurs expériences dans le domaine de la gestion des politiques, programmes et projets sociaux se sont renforcées. En effet, 1 055 institutions sociales de 41 pays ont participé au réseau virtuel des institutions sociales\* et notamment à cinq forums virtuels sur les sans-abri, la violence à l'égard des enfants, l'amélioration des conditions de vie des pauvres, l'éducation de la petite enfance et la famille. Huit passerelles virtuelles\* ont été établies avec des institutions sociales de la région. Il faudrait améliorer le suivi et renforcer les capacités à répondre aux besoins d'information des diverses institutions nationales.

c) Suite aux propositions faites aux pays andins pour améliorer les conditions de vie des pauvres et à la fourniture de services consultatifs à la Colombie dans le domaine de la sécurité alimentaire, cinq pays ont adapté et appliqué les directives de la CEPALC relatives à la lutte contre la pauvreté, ce qui correspond à l'objectif visé. La présentation d'une étude sur la faim et la malnutrition au Sommet de l'Association des États de la Caraïbe a incité huit autres pays à demander que des études analogues soient effectuées. Des travaux sur la normalisation de la méthodologie et des indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été proposés et envoyés à 33 pays.

d) La coordination entre les acteurs nationaux et régionaux participant à la prévention de la consommation de drogues et à la lutte contre le trafic ainsi que l'efficacité des programmes en termes de ciblage, de sélectivité et d'impact se sont en partie améliorées comme en témoigne l'organisation dans sept pays de la région de 10 activités de formation centrées sur les problèmes des jeunes et les facteurs de risque, plus particulièrement sur la consommation de drogue. Un diagnostic régional, établi en collaboration avec une organisation internationale de jeunes, a été publié dans l'étude intitulée « Iberoamerican Youth: tendencias and urgencies », qui a été présentée à la douzième Conférence ibéro-américaine des ministres de la jeunesse\*.

e) Les États membres de la région sont mieux à même de gérer et d'atténuer les conséquences sociales négatives des mesures d'ajustement structurel, ainsi que les problèmes que pose la mondialisation pour leur économie. En effet, avec l'aide de la CEPALC, cinq pays (un de plus qu'auparavant) ont échangé leurs meilleures pratiques et les enseignements qu'ils ont tirés de l'expérience en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, programmes et projets sociaux. Dans le cadre du projet sur les expériences d'innovation sociale\*, 33 pays ont proposé 16 000 projets à la foire de l'innovation et 20 de ces projets ont été retenus pour participer à la phase finale de la sélection. Les acteurs ont ainsi été encouragés à reproduire des expériences novatrices en faisant preuve de créativité dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, du développement rural, de la génération de revenus, des jeunes, de la santé, de l'éducation, de la responsabilité sociale et du bénévolat. Certaines éditions du panorama social de l'Amérique latine\* comportent des chapitres consacrés à des questions inhabituelles liées aux effets

sociaux de la mondialisation, tels que les changements démographiques et leurs incidences sur les politiques, l'évolution des structures familiales ou encore les tendances de la protection sociale et leurs rapports avec les obstacles à l'intégration sociale.

**Sous-programme 5**  
**Intégration d'une perspective sexospécifique**  
**au développement régional\***

21.6 a) L'harmonisation d'un programme régional actualisé de mesures en faveur des femmes, fondé sur les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, le Programme d'action de Beijing et les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement s'est traduite par une augmentation spectaculaire (de 0 à 100 %) du nombre de pays qui ont repris les principales idées formulées dans le document de principe de la CEPALC consacré aux femmes dans le consensus adopté à la neuvième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes et par la tenue de six réunions intergouvernementales sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes qui se sont fixé pour objectif d'actualiser le programme régional. Avec la publication de *The Millennium Development Goals: a Latin American and Caribbean perspective\**, une étape importante a été franchie dans la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des questions liées à la promotion de l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes. Une amélioration possible serait d'assurer une diffusion plus efficace des résultats des réunions régionales et internationales.

b) Grâce à l'appui fourni, 25 pays, soit 50 % de plus que le chiffre visé, ont mis en œuvre des plans sectoriels qui tiennent compte de la situation des femmes, ce qui témoigne des progrès accomplis dans l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la formulation des politiques gouvernementales. En outre, 21 pays ont constitué des réseaux institutionnels nationaux pour assurer la coordination et le suivi de ces politiques. Parmi les autres réalisations enregistrées, six accords nationaux de coopération ont été conclus entre les ministères sectoriels, les autorités locales et les bureaux nationaux de la femme pour promouvoir des politiques en faveur de l'équité des sexes sur le marché du travail. Une perspective sexospécifique a été adoptée dans les processus de réforme de 10 pays. La coopération technique a débouché sur la constitution dans quatre pays de nouveaux réseaux sous-régionaux consacrés à des thèmes précis tels que la culture politique, les réformes électorales, la pauvreté, les femmes, l'appartenance ethnique et les politiques sociales. Il faudrait apporter des améliorations aux campagnes menées auprès des ministères sectoriels en mettant au point des supports tels que des brochures et des directives et en rassemblant des données sur les progrès accomplis dans les Caraïbes.

c) Au moins huit documents d'orientation nationale (au lieu des cinq visés) se sont appuyés sur les travaux méthodologiques et analytiques de la CEPALC à propos de la situation des femmes pour définir des politiques publiques visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La Bolivie s'est appuyée sur la note d'information présentée à la neuvième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes pour établir son projet de politiques publiques nationales pour 2004-2007 en faveur du plein exercice des droits des femmes. Il faudrait apporter des améliorations aux travaux de recherche participatifs pour permettre une meilleure prise en main par les bureaux nationaux de la femme\*.



### **Sous-programme 6 Population et développement\***

21.7 a) Les pays membres de la CEPALC sont mieux à même sur le plan technique de suivre l'évolution démographique à des fins de programmation sociale et de faire face aux problèmes liés à la population et au développement puisque, grâce à l'assistance fournie, 14 pays (au lieu des 8 visés) ont révisé leurs projections de la population; 5 pays ont exploité les données tirées des recensements de 2000 pour effectuer des recherches sur des questions ayant trait à la population et au développement; de nouveaux outils logiciels permettant de tenir compte des facteurs démographiques dans la planification sociale ont été mis en place dans 11 pays. Il a été donné suite à plus de 25 demandes de coopération technique. Il faudrait mettre au point de meilleures méthodes pour effectuer des estimations et des projections à propos de groupes de population spécifiques et des besoins sectoriels correspondants. Il faut répondre aux demandes d'aide des pays concernant les migrations internationales, le vieillissement, les populations autochtones et l'analyse des données tirées des recensements.

b) Les pays membres de la CEPALC sont mieux à même sur le plan technique de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, ainsi que dans la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence et dans le Plan d'action adopté par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. En effet, le nombre de pays qui mettent au point un système d'indicateurs appropriés en vue de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords et la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action est passé de quatre à six, tandis que le nombre de pays qui ont adopté des programmes nouveaux ou révisés en faveur des personnes âgées et qui disposent de systèmes opérationnels d'indicateurs appropriés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et recommandations énoncés dans le Plan d'action de Madrid sur le vieillissement et la stratégie régionale est passé de deux à six. Le système régional des indicateurs de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement, a été actualisé et mis à la disposition des pays de la région. Il convient de mieux appuyer le suivi de la mise en place des systèmes d'indicateurs nationaux.

### **Sous-programme 7 Planification de l'administration publique\***

21.8 a) Une meilleure compréhension des méthodes stratégiques permettant de faire l'accord dans un pays sur les politiques de l'État, la programmation et l'évaluation dans le secteur public, du processus de décentralisation et de planification et de la gestion du développement local et régional, grâce aux recherches appliquées et aux services de coopération technique assurés par le sous-programme s'est traduite par la progression de 70 à 89 % du nombre de participants jugeant les cours de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES) « bons » ou « très bons » et par celle de 6 000 à 800 000 du nombre de téléchargements de documents et supports didactiques à partir du site de l'Institut\*. Une formation dispensée sur

l'administration publique lors de cours internationaux a ciblé 883 fonctionnaires gouvernementaux et d'autres bénéficiaires de 18 pays de la région ou non\*.

b) Une coordination accrue, le partage de données d'expérience et la sensibilisation des pays membres de la CEPALC aux questions d'intérêt commun liées à l'administration publique ont été réalisés du fait que le pourcentage d'instances intergouvernementales, de réunions techniques, de séminaires et de conférences dont le sous-programme assure le service, qui inscrivent à leur ordre du jour la mise en commun de données d'expérience sur les problèmes de planification de l'administration publique et de coordination entre pays membres, est passé de 60 à 100 %, et le nombre de cours pertinents est passé de 0 à 15, auxquels ont pris part 481 participants de six pays. Le seizième séminaire régional sur la politique budgétaire, le forum international sur les visions et stratégies nationales et l'atelier « Legislatures and the Budgeting Process in Latin America » (L'appareil législatif et le processus de budgétisation en Amérique latine) ont revêtu une importance particulière. Une assistance fournie à l'association des municipalités du Honduras a entraîné l'élaboration d'une politique de développement économique locale. Il conviendrait de promouvoir la coopération régionale dans les domaines de l'administration publique, de la décentralisation, de la planification de l'occupation des sols ainsi que de la gestion de l'aménagement du territoire et des programmes d'investissement dans la région.

c) La proportion des femmes participant aux cours de la CEPALC a été de 45 %, soit 2 % de plus que lors de l'exercice biennal précédent et le nombre des cours de l'ILPES où les questions de sexes spécifique entrent en ligne de compte est passé de 1 à 4. La variable sexes spécifique a été systématiquement intégrée aux critères de sélection et aux cours de formation, ce qui montre que, dans les activités du sous-programme, il est accordé une plus grande importance à la perspective sexes spécifique que l'on comprend mieux. Il faut redoubler d'efforts pour donner à la variable sexes spécifique la place qui convient dans les cours internationaux.

### **Sous-programme 8** **Environnement et établissements humains\***

21.9 a) Une meilleure évaluation par le personnel national des tendances du développement durable dans la région sous l'optique des objectifs du Millénaire pour le développement a été attestée par la progression de 80 à 100 % de la proportion des fonctionnaires nationaux jugeant les cours ou séminaires de la Division du développement durable et des établissements humains « bons » ou « très bons » et une progression identique de la proportion des fonctionnaires nationaux formés qui, un an après avoir reçu la formation (cours ou séminaires) de la CEPALC, ont déclaré que les connaissances acquises étaient « utiles » ou « très utiles » pour les activités qu'ils mènent au sein d'institutions publiques. Les OMD ont représenté une optique intersectorielle de la réalisation des études, de la prestation de l'assistance technique et de l'organisation des activités de formation. Une base de données pour la période 1980-2000 contenant plus de 150 variables et indicateurs nationaux portant sur tous les pays d'Amérique latine a été mise en place; ces indicateurs s'inscrivent dans un cadre systématique intégré. En conséquence, certains pays ont commencé à mettre au point leur propre ensemble d'indicateurs du développement durable. Une coordination accrue et un recours plus systématique aux indicateurs s'imposent pour pouvoir les appliquer aux niveaux national et local.

b) Les activités de formation, l'assistance technique et l'analyse des politiques des pouvoirs publics en vue du Cycle de Doha des négociations de l'Organisation mondiale du commerce, de l'application de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ainsi que du Plan de mise en œuvre de Johannesburg en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et les établissements humains entre autres ont renforcé la capacité des États membres d'agir en fonction des engagements internationaux pris en matière de développement durable et d'intégrer les mesures correspondantes aux politiques nationales et locales. Il ressort des réponses reçues des participants et bénéficiaires des services fournis que 100 % considéreraient les connaissances acquises « utiles » ou « très utiles », contre l'objectif de 85 % visé. La collecte des informations sera améliorée afin d'avoir en temps opportun les résultats sur l'exécution.

c) Des progrès ont été réalisés en matière d'amélioration de la capacité nationale d'intégrer les aspects économiques aux politiques de développement durable grâce à une utilisation novatrice des outils de gestion de l'environnement, comme l'attestent les réponses envoyées, un an après avoir reçu la formation, par des fonctionnaires nationaux, 48 % d'entre eux jugeant les cours « très utiles » et 52 % « utiles », ce qui est conforme à l'objectif visé. Aucune évaluation négative n'a été reçue. Les études ont été achevées sur la proportion du produit intérieur brut consacrée à l'environnement par les gouvernements de la région. Le suivi et la collecte des informations pour l'élaboration d'indicateurs requièrent une amélioration, les réponses reçues un an après la formation étant très limitées.

d) Le renforcement des moyens permettant aux pays d'adopter des pratiques et des politiques intégrées d'aménagement du territoire et d'urbanisme a été mis en évidence par la prestation d'une assistance technique et l'organisation d'activités de formation destinées à réduire la pauvreté urbaine et qui ont débouché sur l'adoption de la Déclaration de San José, signée par 17 pays, et la tenue du neuvième Forum interaméricain sur le logement et l'occupation des sols. Au moins sept « laboratoires urbains » ont été conçus et ouverts pour l'élaboration de stratégies thématiques visant à surmonter la pauvreté et les conditions de vie médiocres prévalant aux niveaux local et régional. Afin d'appuyer l'élaboration des politiques, une base de données sur la pauvreté et les conditions de vie médiocres dans les zones urbaines, contenant des données sur l'accès à l'eau et à des services d'assainissement a été créée. Le suivi et la collecte des informations sur les résultats obtenus dans ce domaine doivent être améliorés; des indicateurs de succès plus spécifiques et plus pertinents doivent être mis au point et utilisés là où les réponses attendues ne suffisent pas pour permettre une analyse.

e) Les accords mondiaux sur l'environnement ont été mieux appliqués aux niveaux national et régional grâce à la prestation d'une assistance technique dans des domaines tels que l'eau, les établissements humains, les sources d'énergie renouvelables et l'assainissement, 40 demandes d'assistance ayant été satisfaites. Le rapport intitulé « Monitoring sustainable development in Latin America and the Caribbean: needs and a proposal » (Suivi du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes : besoins recensés et proposition) propose l'organisation d'un forum régional pour l'application des décisions adoptées au Sommet mondial pour le développement durable. Un appui a été apporté à la première réunion du comité technique sur l'établissement de rapports concernant l'application des décisions adoptées par les ministres de l'environnement des pays d'Amérique latine et dans les Caraïbes lors de leur quatorzième réunion\*.

## **Sous-programme 9**

### **Ressources naturelles et infrastructure\***

21.10 a) Le renforcement de la capacité des pays de la région en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques afin de leur permettre de remédier aux problèmes liés à l'utilisation durable des ressources naturelles et des services d'infrastructure a été attesté par l'augmentation du nombre d'organismes bénéficiant de services de coopération technique sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et des services d'infrastructure, passé de 10 à 18, et du nombre d'institutions bénéficiant de services de coopération technique qui coordonnent et intègrent les politiques sectorielles, passé de 10 à 20. De ce fait, les autorités chargées de l'énergie de six pays ont adopté des propositions pour la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables. Dans le secteur de l'eau, des mesures ont été prises en vue de l'amélioration des lois relatives à l'eau dans quatre pays. La coordination interdivisions sera améliorée pour traiter les questions dans une optique globale.

b) La capacité des pays en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des cadres réglementant leurs activités dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, de l'extraction minière et des transports terrestres et fluviaux a été renforcée, comme l'atteste la progression de 10 à 20 du nombre d'institutions qui bénéficient de services de coopération technique et d'apports analytiques et qui ont ainsi développé leur cadre réglementaire dans les domaines appropriés compte dûment tenu de l'équité sociale et de l'égalité des sexes. Trente représentants d'autorités nationales et locales de quatre pays ont reçu une formation. Un cours de formation en ligne a été rendu disponible aux pays andins. Des rapports ont été diffusés sur la privatisation des services relatifs à l'eau, le passif écologique du secteur minier et l'impact de l'infrastructure sur la compétitivité de l'économie. Des renseignements techniques sur les marchés mondiaux de produits et les ressources énergétiques doivent figurer au titre de l'assistance qui sera fournie dans l'avenir.

c) Une assistance technique a été fournie à 15 institutions en vue de promouvoir l'intégration et la coopération régionales dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'infrastructure, de l'eau et dans le secteur minier et à 20 autres institutions, conformément à l'objectif visé, en vue de réduire les obstacles au mouvement des personnes et des biens et le coût des transports, ce qui a amélioré la capacité des pays en ce qui concerne le partage des connaissances, des données d'expérience et de l'information, l'accent étant mis sur l'énergie, les transports terrestres et fluviaux et les infrastructures, afin de renforcer l'intégration régionale. Les statistiques en vue d'une analyse en temps opportun de l'impact des fluctuations des prix sur les économies ainsi que l'analyse du processus des investissements réalisés dans l'exploitation des ressources naturelles sont nécessaires pour la mise au point d'initiatives institutionnelles pouvant contribuer aux instances intergouvernementales.

## **Sous-programme 10**

### **Statistiques et projections économiques\***

21.11 a) L'amélioration des capacités techniques des pays pour ce qui est de la mise au point de leurs propres systèmes statistiques grâce à l'adoption des progrès méthodologiques et technologiques que la CEPALC a promus pour soutenir la formulation des programmes économiques et sociaux s'est traduite par

l'augmentation du nombre des spécialistes (venant de 28 pays, et dont 43 % de femmes) formés à la production ou à l'analyse des statistiques économiques et sociales, qui est passé de 400 à 470; du nombre des pays qui ont adopté et diffusé les progrès méthodologiques pour l'harmonisation des normes et des systèmes de codage internationaux et régionaux, avec le concours et/ou la collaboration de la CEPALC, qui est passé de 13 à 14; et de celui des expressions de satisfaction concernant l'assistance technique fournie dans le domaine des statistiques et des projections, qui est passé de 0 à 5. La tendance des demandes d'assistance technique indique une nécessité d'adopter des stratégies d'assistance technique plus globales. Agissant en sa qualité de secrétariat de la Conférence statistique des Amériques, le sous-programme a axé ses efforts sur l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités techniques.

b) Les pays membres comprennent mieux les méthodes permettant d'analyser les tendances économiques actuelles aux fins de la gestion des politiques économiques et sociales grâce à la diffusion des publications méthodologiques de la CEPALC sur le suivi de la situation économique et sociale. Le nombre d'utilisateurs finals ayant reçu des publications imprimées et de téléchargements concernant des questions liées au suivi de la situation économique et sociale et à la programmation connexe est passé de 2 800 à 65 000; et le nombre mensuel moyen correspondant pour ce qui est des publications phares est passé de 3 300 à 5 485, soit mieux que l'objectif de 4 300 visé. L'intensification du recours aux technologies de l'information et de la communication et les efforts tendant à accélérer la diffusion de la version électronique des publications ont servi à ouvrir davantage l'accès des bases de données à un public plus nombreux. La version anglaise de la page Web\* a été lancée. Les internautes doivent pouvoir disposer d'un service d'assistance et d'autres outils consultatifs.

### **Sous-programme 11**

#### **Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale**

21.12 a) Une assistance technique fournie grâce à 10 groupes d'experts, 384 services consultatifs, 28 activités de formation et 16 bourses a permis d'améliorer la capacité d'analyse des administrations publiques en ce qui concerne l'intégration internationale, la croissance économique et l'emploi, le développement social, le développement de la production, de la technologie et des entreprises dans les secteurs agricole et industriel, notamment le développement durable, la pauvreté, l'équité, l'égalité des sexes, l'évaluation des catastrophes et la vulnérabilité, et aussi celle de 25 pays, de 22 organismes des Nations Unies, de 28 clients multilatéraux et régionaux, de 14 réseaux et ONG internationales et de 25 universités et centres de recherche. Au total, 1 211 représentants gouvernementaux et autres parties prenantes, dont 409 femmes venant de 400 institutions de 35 pays, ont vu leur capacité renforcée dans les divers domaines. Les réponses reçues de 483 participants indiquent que 94 % d'entre eux jugeaient l'assistance technique fournie bonne, très bonne ou excellente, soit 24 % de plus que l'objectif de 70 % visé. Dix évaluations de catastrophe ont été demandées par les États membres, ce qui a débouché sur l'élaboration de programmes de reconstruction. Étant donné que la formulation de la politique économique et sociale est influencée par de multiples acteurs nationaux, régionaux et internationaux, une participation plus étroite de ces derniers sera encouragée pour que les orientations soient discutées avec plus d'efficacité\*.

b) L'accès à l'information, à l'analyse et à des conseils concernant l'intégration internationale, la croissance économique et l'emploi ainsi que le développement social, le développement de la production, de la technologie et des entreprises dans les secteurs agricole et industriel, notamment le développement durable, la pauvreté, l'équité, l'égalité des sexes, l'évaluation des catastrophes et la vulnérabilité a été ouvert aux administrations publiques et autres parties prenantes grâce la diffusion de 63 publications et rapports\* auprès de 480 utilisateurs finals institutionnels environ dans 37 pays de la région, d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie. Au total, 750 000 téléchargements à partir du site Web\* ont été enregistrés, contre 276 000 auparavant. Un choix de plus de 1 500 coupures tirées des publications a été compilé et 244 utilisateurs institutionnels ont été inscrits pour l'accès à la base de données contenant le Module pour l'analyse du développement du commerce international (MAGIC)\*. La page Web sur les capacités institutionnelles en matière de politique de la concurrence en Amérique centrale a reçu au total 3 440 visites. Comme il ressort de l'auto-évaluation du sous-programme\*, la gestion de l'information doit être renforcée grâce à une utilisation et à une analyse accrues de l'information statistique, notamment l'accès des utilisateurs finals à cette information\*.

c) Un total de 353 utilisateurs finals et autres parties prenantes venant de pays de la sous-région ont bénéficié d'une assistance technique, d'une formation et d'informations sur la propriété intellectuelle, les incidences des accords de libre-échange sur les finances publiques, la coopération environnementale, la compétitivité, l'impact sur les produits agricoles sensibles et les méthodes permettant d'évaluer l'impact potentiel des accords de libre-échange sur l'agriculture et le secteur rural ainsi que les diverses options qui s'offrent à l'investissement public, ce qui a renforcé la capacité économique, technique et institutionnelle de s'adapter à l'évolution rapide de la situation internationale ainsi que d'optimiser les bienfaits de la mondialisation et d'en réduire au minimum les effets néfastes. Les réponses reçues indiquaient que 95 % des utilisateurs jugeaient les services fournis et la formation dispensée « bons », « très bons » ou « excellents » contre l'objectif de 67 % visé. Trois pays ont bénéficié d'une assistance pour la désagrégation de leurs matrices de comptabilité sociale afin d'affiner leur modèle d'équilibre général calculable et 344 nouveaux utilisateurs institutionnels ont été inscrits pour MAGIC\*, ce qui leur a permis d'évaluer les tendances du commerce et la compétitivité des exportations aux États-Unis d'Amérique\*.

d) Après une assistance technique fournie par la CEPALC, 12 modifications ont été détectées dans les cadres réglementaires du secteur de l'énergie dans les pays bénéficiaires, ce qui témoigne de la facilitation de la formulation et de l'examen des politiques de restructuration de la production. L'analyse axée sur les politiques a été organisée pour neuf pays qui y ont procédé afin de modifier les cadres réglementaires dans le secteur de l'énergie. Les réponses reçues traduisent la satisfaction de 23 bénéficiaires au moins quant à la qualité et à l'utilité des conseils dispensés et des services fournis. Les apports techniques fournis par la CEPALC ont favorisé l'adoption du plan d'urgence sur l'énergie par les ministres de l'énergie et les présidents des pays d'Amérique centrale face à la hausse des prix du pétrole et à ses conséquences pour la sous-région\*.

e) Le perfectionnement du potentiel technique et la fourniture d'une aide à la conception de politiques d'amélioration des rendements énergétiques ont été

assurés grâce à la satisfaction de 25 demandes de coopération technique sur l'impact économique et social de la flambée des prix du pétrole. Plus de 177 bénéficiaires de 36 institutions et de 8 pays ont bénéficié de 28 services consultatifs, de 3 bourses et de 6 cours de formation. Selon 96 % des réponses reçues, les services fournis et la formation dispensée étaient « très bons » ou « excellents ». Les négociations concernant de nouvelles lois pour les biocarburants dans quatre pays ont avancé\*.

## **Sous-programme 12**

### **Activités sous-régionales dans les Caraïbes\***

21.13 a) Les États membres sont mieux à même d'élaborer et d'appliquer des politiques et des programmes sociaux qui tiennent compte des données de fait en intégrant l'analyse sexospécifique aux stades de la formulation, de l'application et de l'évaluation grâce à la formation de 125 fonctionnaires gouvernementaux (4 % de plus que l'objectif visé), venant de 13 pays, et d'agents issus de six organismes des Nations Unies et de quatre institutions régionales et sous-régionales. Un appui a été fourni à 13 pays pour l'élaboration de politiques nationales relatives à l'égalité des sexes. Des conseils techniques offerts sur l'évaluation des effets sexospécifiques de l'ouragan Ivan à la Grenade ont servi à examiner les conséquences de l'ouragan Emily et fait l'objet d'une réunion conjointe du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe.

b) Les nouveaux concepts du développement et leur incidence potentielle sur le processus de développement durable des petits États insulaires en développement ont été mieux connus grâce à la satisfaction de plus de 160 demandes d'assistance technique et à la fourniture d'informations, notamment la diffusion de 67 documents de fond, de sept rapports nationaux d'évaluation des catastrophes et de trois manuels de formation. La capacité de 475 bénéficiaires de 11 pays a été renforcée quant aux aspects sociaux et économiques, y compris une analyse des pays non indépendants de la région. Au moins 18 recommandations ont été appliquées conformément aux conseils fournis, contre l'objectif de 15 visé. Des produits en nombre plus réduit mais plus stratégiques permettraient une meilleure adaptation aux besoins des clients. Il y a lieu d'appliquer une approche multidisciplinaire et d'assurer la collaboration entre plusieurs groupes ou services, en ce qui concerne les études et l'assistance technique afin de réaliser une analyse plus complète des sujets.

c) Le renforcement de la capacité des États membres d'utiliser des informations scientifiques actuelles ou nouvelles pour donner suite au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement s'est traduit par l'augmentation du nombre de visites du site Web du Caribbean Knowledge Management Centre (Centre de maîtrise du savoir des Caraïbes)\*, qui est passé de 1 496 à 63 017. Des documents produits ont été cités dans des publications d'organisations internationales, dans des rapports officiels des États membres et dans les médias. Grâce à la mise en place de conseils de la science et de la technologie dans 15 pays, une formation a été dispensée à l'utilisation des indicateurs scientifiques et technologiques. Des demandes d'assistance technique au nombre de 120 ont été satisfaites. Les mécanismes de retour d'information visant à répondre aux besoins des États membres doivent être améliorés.

## Chapitre 22

### Développement économique et social en Asie occidentale\*

#### Principaux résultats obtenus

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a enregistré des avancées dans ses quatre domaines prioritaires, à savoir : a) la gestion de l'eau et de l'énergie; b) la gestion des politiques sociales; c) la gestion de la mondialisation; et d) la gestion de la technologie, ainsi que dans trois domaines intersectoriels : a) la promotion de la femme; b) le renforcement des capacités statistiques; et c) l'assistance aux pays qui sortent d'un conflit. La Commission s'est attachée à renforcer son travail analytique. Les progrès réalisés dans ce domaine ont trouvé un écho dans les évaluations collégiales externes et dans la large couverture médiatique accordée à la publication phare *Survey of Economic and Social Development in the ESCWA Region* (Enquête sur l'évolution économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale). La Commission a également joué un rôle fondamental dans l'élaboration du document intitulé « Millennium Development Report in the Arab Region, 2005 »\* (Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région arabe – 2005), à laquelle ont participé divers organismes des Nations Unies.

En ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'énergie, la CESAO a continué d'apporter un soutien actif aux pays membres en vue de l'adoption du Plan d'application de Johannesburg pour la gestion intégrée des ressources en eau. En coopération avec le secrétariat conjoint constitué avec la Ligue des États arabes et le Bureau régional pour l'Asie occidentale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CESEAO a joué un rôle clef dans la définition d'une position arabe commune à défendre lors de la treizième session de la Commission du développement durable et dans la préparation de la quatorzième session.

La CESAO a offert aux responsables et notamment aux ministres du commerce de la région un cadre de concertation qui devait leur permettre de coordonner leurs positions de négociation avant la sixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle a, d'une manière générale, soutenu les initiatives qui visaient à renforcer l'intégration du commerce et des transports à l'échelon régional. L'Accord sur un réseau ferroviaire international dans le Machreq arabe est entré en vigueur et un Mémoire d'accord sur la coopération dans le domaine des transports maritimes dans le Machreq arabe a été signé.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.



S'agissant de la priorité transsectorielle qu'est le renforcement du rôle des femmes dans la prise de décisions à l'échelon national, la CESAO a enregistré d'importants résultats, au nombre desquels l'appui qu'elle a apporté à la participation des femmes aux travaux du Comité de rédaction de la Constitution iraquienne et la formation de 309 femmes saoudiennes employées dans des organismes de protection sociale. Le projet intitulé « Activating the role of women NGO » (Dynamiser le rôle des ONG féminines), qui a été réalisé en Arabie saoudite, a été distingué par le jury d'attribution du prix ONU 21.

L'assistance aux pays touchés par des conflits a essentiellement visé le renforcement des capacités et la mise en place de réseaux d'échanges. Le projet de la CESAO « Iraqi Networking Academies », qui a notamment consisté à créer quatre réseaux universitaires régionaux et à organiser des séminaires sur la constitution de réseaux, s'est vu attribuer le prix « Against All Odds – 2005 » par CISCO Systems Inc. La Commission a coorganisé le Forum arabe et international sur le relèvement et le développement du territoire palestinien occupé, où un consensus palestinien s'est dégagé sur les grandes orientations en matière de relèvement et de développement. Ces orientations ont été incorporées au Plan de développement à moyen terme (2006-2008) de l'Autorité palestinienne.

Dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), la CESAO a parrainé la création d'un Groupe de travail sur les noms de domaine arabes, dont les travaux ont été avertisés par le Groupe de travail arabe pour la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information.

La CESAO a aidé les États à renforcer leurs capacités en ce qui concerne la production de statistiques pertinentes, comparables et harmonisées, susceptibles d'éclairer l'élaboration des politiques. Plus spécifiquement, la Commission a mis au point un ensemble de 27 indicateurs qui devraient permettre de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle a également organisé des séminaires de formation à l'intention de statisticiens employés dans les secteurs suivants : énergie, commerce, migrations, statistiques des prix et comptabilité nationale.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans « Report of the Executive Secretary on the activities of the Commission » [E/ESCWA/23/5 et E/ESCWA/23/5(Part I)], ainsi que dans les sections relatives aux principaux résultats obtenus\*.

### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

La situation de crise qui prévaut dans la région, particulièrement en Iraq et dans le territoire palestinien occupé, a eu des répercussions sur le programme de travail. Les incidents qui se sont produits à Beyrouth entre la mi-février et décembre 2005 ont retardé l'exécution des produits, puisqu'il a fallu tenir ailleurs un certain nombre de réunions et que le Bureau a dû fermer à deux reprises. Par ailleurs, il est apparu que, pour renforcer l'impact des interventions de la CESAO, il fallait compléter le travail analytique par des activités opérationnelles. La Commission pourrait élargir son champ d'intervention en nouant des partenariats stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies et certaines organisations régionales. Un autre impératif consiste à promouvoir les échanges de connaissances, notamment en renforçant la diffusion électronique des publications, des rapports et des matériaux techniques auprès d'un large éventail d'utilisateurs et d'autres parties intéressées. Pour ce faire, il convient de mettre au point une stratégie et des plans d'investissement en matière de technologies de l'information, qui permettent à la CESAO de renforcer ses moyens Internet et de réaménager son site Web. L'objectif d'un « meilleur accès des pays membres et des associations professionnelles aux données pertinentes et aux analyses sur la productivité et les tendances en la matière », défini au sous-programme 3, n'a pas été atteint en raison de la non-disponibilité, dans les pays membres de la CESAO, de données relatives aux statistiques de la production. Au terme de l'inspection qu'il a effectuée à la CESAO (A/61/61), le BSCI a formulé 20 recommandations axées sur l'amélioration des programmes et de la gestion.

### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 89 % des 220 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès approuvés figurent dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect.22)].

### **Direction exécutive et administration**

22.1 a) Le niveau d'exécution des produits a atteint 90 % pour l'exercice biennal, ce qui laisse entendre que le programme est géré efficacement et bénéficie de ressources financières et d'un personnel suffisants. Contrastant avec le déficit de réalisation provoqué par l'instabilité qui a touché Beyrouth entre février et décembre 2005, l'exécution des produits a fortement progressé vers la fin de l'exercice, du fait, notamment, du recrutement et du déploiement du personnel dans les délais voulus. La CESAO a écourté les délais de recrutement aux postes d'administrateur, qui sont ainsi passés de 190 jours à 146 jours en moyenne, l'objectif fixé par le Bureau de la gestion des ressources humaines étant, cependant, de 120 jours.

b) Le secrétariat a identifié trois priorités déjà recensées ou nouvelles dans la région de l'Asie occidentale et les a portées à l'attention de la Commission à sa session de 2005\*: la paix et la sécurité et leur impact sur le développement économique et social; la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays membres de la CESAO; et les politiques sociales dans les pays membres de la CESAO. Trois tables rondes de haut niveau ont abouti à l'adoption de la « Déclaration de Damas sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » et de deux résolutions intitulées « Politiques sociales » et « Développement et coopération régionale dans des conditions d'instabilité »\*. La Commission a adopté 13 autres résolutions sur des questions d'importance intéressant tout particulièrement la région et les a portées à l'attention du Conseil économique et social. Par ailleurs, huit pays membres ont adopté et signé le Mémoire d'accord sur la coopération dans le domaine des transports maritimes dans le Machreq arabe\*.

c) Concernant la rapidité de déploiement des opérations sur le terrain, les délais moyens de réponse aux demandes relatives aux services de conseillers régionaux ont été ramenés à cinq journées ouvrables, soit une réduction de deux journées par rapport à l'exercice biennal 2002-2003. Ces délais peuvent cependant varier en fonction de facteurs tels que la nature des services – selon que ces derniers fassent intervenir une ou plusieurs disciplines –, les exigences ou les stipulations liées à la demande de services et le coût de la réalisation des services. La CESAO a reçu des pays membres et d'organisations régionales et internationales des demandes de services consultatifs dans les domaines suivants : développement social, science et technologie, commerce mondial, communications, eau, environnement, énergie, comptabilité nationale et condition de la femme. Elle a répondu à 85 % des demandes, soit une hausse de 60,5 % par rapport à l'exercice biennal précédent\*.

d) Un certain nombre d'activités ont été entreprises pour promouvoir une gestion plus cohérente des activités que mène l'Organisation dans des secteurs importants du développement socioéconomique. Le Groupe de coordination régionale est un mécanisme qui a pour fonction de renforcer la cohérence et la coordination des activités sociales et économiques du système des Nations Unies dans la région de la CESAO. La collaboration mise en place a notamment abouti à la publication d'un rapport conjoint des Nations Unies intitulé « The MDGs in the Arab Region 2005 » (Les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région arabe – 2005) (E/ESCWA/SCU/2005/3/Rev.1); document qui couvre 22 pays arabes et jette les bases d'une future coordination interinstitutions. La collaboration interinstitutions a également produit d'autres résultats : le rapport annuel relatif aux répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé; l'exécution de huit projets aux échelons régional et interrégional; le « Forum arabe et international sur le relèvement et le développement du territoire palestinien occupé : vers un État indépendant »\*; la deuxième conférence régionale préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information – Partenariat pour la construction d'une société arabe de l'information –; le Forum arabe sur la population\*; et des initiatives conjointes de partenariat avec des organismes tels que le Comité exécutif des affaires économiques et sociales. Il est attendu du Groupe de coordination régionale qu'il s'emploie à renforcer sensiblement la coordination et le suivi de l'application des décisions.

**Sous-programme 1**  
**Gestion intégrée des ressources régionales**  
**en vue du développement durable**

22.2 a) La capacité des pays membres de formuler des politiques intégrées visant une gestion efficace et durable des ressources en eau et en énergie, en tenant dûment compte des besoins et du rôle des femmes, a été renforcée comme le montre l'adoption de nouvelles mesures de gestion intégrée des ressources en eau\* par sept institutions (principalement des ministères de l'eau et de l'irrigation) de quatre pays, contre quatre institutions en 2003. Ces chiffres représentent une progression de 75 %, l'objectif de 10 institutions n'ayant cependant pas été atteint. La demande du manuel de la CESAO sur la gestion intégrée des ressources en eau a augmenté, tandis que la formation de formateurs en gestion intégrée des ressources en eau a été assurée dans 13 pays de la CESAO, 4 pays arabes d'Afrique du Nord et au Soudan. L'utilisation accrue du site Web de la CESAO\* et du Réseau arabe intégré de gestion des ressources en eau (AWARENET)\* a favorisé un meilleur échange des connaissances aux niveaux national et régional. Deux ministères (en Arabie saoudite et au Liban) ont adopté des politiques d'économies d'énergie et élaboré des projets en vue de l'application de ces politiques, contre un ministère en 2003. Trois ministères (en Égypte, au Koweït et en République arabe syrienne) ont adopté des initiatives concernant l'utilisation de carburants moins polluants et deux autres (aux Émirats arabes unis et au Yémen) mettent en œuvre de nouveaux projets dans le domaine des énergies renouvelables. Par ailleurs, 35 fonctionnaires yéménites ont été formés à la conception, à l'installation et à l'utilisation de systèmes photovoltaïques.

b) Le développement de la coopération régionale dans la gestion des réseaux de ressources partagées en eau superficielle et souterraine et en énergie s'est illustré par l'augmentation du nombre des institutions membres du Réseau arabe intégré de gestion des ressources en eau (AWARENET), qui est passé de 15 à 65 grâce au travail de plaidoyer et d'information de la CESAO, et par l'adhésion de l'Arabie saoudite au Mécanisme régional chargé de promouvoir les systèmes d'énergie durable, qui compte à présent 13 pays membres, soit l'objectif visé\*.

c) La capacité des pays membres de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des dispositions favorables à un développement durable a été renforcée grâce à des mesures qui ont consisté à : i) appuyer la mise en œuvre de l'Initiative arabe et des résultats du Sommet mondial pour le développement durable; les ministères et institutions chargés de l'environnement dans les 13 pays membres ont adopté des directives sur l'intégration du volet environnemental dans les politiques de développement, ce qui a permis d'atteindre l'objectif fixé; ii) encourager les journalistes arabes à couvrir les questions environnementales et mieux sensibiliser les décideurs à la nécessité de faire participer le public à la gestion de l'environnement et de rendre plus accessibles les informations voulues; iii) assurer la sensibilisation et le renforcement des capacités de 86 intervenants de 13 pays membres de la CESAO en ce qui concerne le développement rural, l'arrêt de la dégradation des terres et l'amélioration de la gestion des ressources en eau dans les exploitations agricoles, objectifs atteints au vu des réponses recueillies auprès des intervenants grâce aux questionnaires d'évaluation.

d) Les moyens dont disposent les pays pour accroître la productivité et la compétitivité et améliorer les résultats des petites et moyennes entreprises afin de

réduire la pauvreté ont été renforcés. Les études diagnostiques que la CESAO a réalisées sur les groupements de fabricants de vêtements en Jordanie et au Liban ont, d'une part, révélé que les petites et moyennes entreprises avaient pris conscience de la possibilité d'améliorer leur compétitivité grâce à la collaboration et, d'autre part, démontré l'importance que revêtait la création de réseaux pour l'amélioration des résultats de ces entreprises. Deux projets entrepris au Liban et au Maroc ont permis d'appuyer les initiatives prises par des groupements pour améliorer la compétitivité de petites et moyennes entreprises. Dans le Sud-Liban, le projet pilote relatif au développement du secteur apicole a contribué à renforcer la collaboration entre les apiculteurs, favorisant ainsi l'adoption de nouvelles techniques de production, l'amélioration de la production et l'augmentation des revenus. Dans la région de Casablanca (Maroc), la CESAO a aidé un petit groupement d'entreprises de teinture et de lavage à financer et à exploiter conjointement une installation de traitement d'eaux usées, ce qui a permis de réduire les coûts et d'améliorer l'impact de ces entreprises sur l'environnement\*.

## **Sous-programme 2**

### **Politiques sociales intégrées**

22.3 a) La sensibilisation, le plaidoyer, les échanges d'informations et aussi l'élaboration du rapport global régional intitulé « Towards integrated social policies in Arab countries: framework and comparative analysis »\* (« Vers des politiques sociales intégrées dans les pays arabes : cadre et analyse comparative ») ont permis de promouvoir le concept de politiques sociales intégrées comportant des valeurs culturelles bénéfiques. Cinq pays membres ont sollicité une assistance en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale appropriée relative aux politiques et aux plans sociaux nationaux intégrés ou de la définition des mécanismes à utiliser pour élaborer cette stratégie. La CESAO a signé, avec Bahreïn, un mémorandum d'accord prévoyant la prestation de services consultatifs et d'un appui technique dans ce domaine.

b) La mise en place de mécanismes permettant d'établir des liens en matière de développement social entre partenaires et acteurs du développement, aux niveaux régional, national et local, a été favorisée par l'assistance que la CESAO a apportée aux pays en proie à des conflits que sont l'Iraq et la Palestine grâce à l'organisation d'ateliers de formation à la gestion et à la mise en œuvre du projet « Iraqi Networking Academies »\*. Le Forum arabe et international sur le relèvement et le développement du territoire palestinien occupé, qui a été organisé en coopération avec l'Autorité palestinienne et la Ligue des États arabes, a suscité un consensus palestinien sur une optique du relèvement et du développement, qui a servi de base à l'élaboration du Plan de développement à moyen terme (2006-2008) de l'Autorité palestinienne. Le Forum a lancé un processus multilatéral destiné à renforcer les partenariats arabo-palestiniens et a contribué à l'établissement de réseaux entre les ONG palestiniennes et leurs homologues arabes et internationales. Organisés en 2005, trois ateliers ont permis d'assurer le perfectionnement de 85 participants provenant de la Palestine Standards Institution (Organisation palestinienne de normalisation) et d'organismes publics et privés dans les domaines de la normalisation, des règlements techniques et des inspections. Les mécanismes de création de réseaux entre États et institutions de la société civile ont été renforcés grâce à l'aide apportée à la création de six nouvelles commissions mixtes (1 en Jordanie, 3 au Liban et 2 en République arabe syrienne), soit le double de l'objectif

fixé. Le nombre d'ONG locales et régionales qui participent aux activités de développement local est passé de 15 à 23, dépassant ainsi l'objectif fixé, qui était de 20 ONG. Les projets de développement local de la CESAO ont été entérinés en décembre 2004 par une résolution du Conseil des ministres arabes des affaires sociales, qui a adopté les politiques et les programmes proposés par la CESAO dans le domaine du développement local.

c) Le nombre de pays membres qui intègrent la question de la parité entre les sexes dans leurs politiques nationales est passé de trois en 2003 (Égypte, Jordanie et Palestine) à cinq en 2005 (les trois précédents plus l'Iraq et la République arabe syrienne), atteignant ainsi l'objectif fixé. Les Émirats arabes unis et Oman ont adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, portant ainsi à 18 le nombre de pays arabes parties à la Convention. L'action menée par la CESAO a abouti à l'adoption de la Déclaration de Beyrouth (juillet 2004)\*, qui définit, pour la décennie à venir, la voie à suivre pour mettre en place les mécanismes nationaux de promotion de la femme. À l'échelle de la région, c'est en Iraq que la participation des femmes à la vie politique a été la plus forte, les élections parlementaires de 2005 ayant attribué aux Iraquiennes 86 sièges, soit 31,5 % du total. Vingt-deux des 87 femmes parlementaires et 17 membres sur les 55 que compte le Comité de rédaction de la Constitution ont participé à une série d'ateliers de la CESAO. D'autre part, la Commission a participé à la mise en place de deux réseaux régionaux de femmes : The Arab in Science and Technology à Bahreïn et The Arab Women's ICT Network en Égypte.

d) L'amélioration des capacités des décideurs d'adopter des politiques, des mesures, des mécanismes et des programmes de lutte contre la pauvreté susceptibles d'aider les populations à trouver des emplois productifs a été favorisée par l'adoption de trois recommandations relatives à la pauvreté et à l'emploi, lors de la cinquième session du Comité du développement social, l'objectif fixé ayant ainsi été atteint. La CESAO a assuré le perfectionnement de 309 femmes saoudiennes travaillant dans des organismes de protection sociale, dans le cadre de deux projets pilotes réalisés en Arabie saoudite et intitulés « Enabling Saudi women to join the labor market » (Aider les femmes saoudiennes à accéder au marché du travail) et « Activating the role of women NGO » (Renforcer le rôle des ONG féminines). Les manuels de formation de la CESAO sur les « principes de gestion des ONG » et les « compétences professionnelles » ont été diffusés auprès des ONG féminines. Pour favoriser le plaidoyer en faveur de l'autonomisation des personnes handicapées et des jeunes, la CESAO a créé deux sites Web intitulés « Net Forum for the Blind »\* et « Arab Youth Directory »\*. Le nombre de visites mensuelles de ces sites est passé, pour le « Net Forum of the Blind », de 3 000 à 8 600 entre 2004 et 2005 et, pour le site « Arab Youth Directory », de 2 500 en décembre 2004 à 33 700 à la fin de 2005. Le Centre d'informatique en braille de l'Institut Al Hadi pour les sourds et les non-voyants (Braille Computer Center, Al Hadi Institution for the Deaf and Blind), qui est devenu autonome, accueille 110 aveugles et personnes malvoyantes.

e) La capacité des responsables d'inscrire, dans leurs stratégies, les questions de population et autres questions essentielles relatives à la gouvernance urbaine et à la sécurité d'occupation résidentielle a été renforcée grâce à des activités de sensibilisation qui ont favorisé l'élaboration de politiques intégrées relatives à la population dans trois nouveaux pays – Oman, le Qatar et la République arabe syrienne –, ce qui a permis d'atteindre l'objectif fixé. Par ailleurs, les États

ont pris neuf initiatives visant à intégrer les notions de sécurité d'occupation et de bonne gouvernance urbaine, multipliant par presque 5 le chiffre fixé comme objectif. D'autre part, neuf villes de la région ont promulgué des décrets relatifs à la création d'observatoires urbains locaux\*.

### Sous-programme 3

#### Analyse économique et prévisions en matière de développement régional

22.4 a) L'enquête que la CESAO a activement menée pour recueillir l'opinion des utilisateurs sur les avantages que présentent pour eux les activités de la Commission relatives à la prise en compte des variables et tendances macroéconomiques et des principales tendances dans les divers secteurs de production a révélé une progression de 25 % du niveau de satisfaction. S'agissant de l'atelier intitulé « The role of Indebtedness in development », le taux de satisfaction de 50 % des participants qui avait été fixé comme objectif a été atteint, 87 % de ceux qui ont répondu aux questionnaires ayant indiqué que l'atelier leur avait été utile. Une enquête plus ciblée est en cours de préparation pour 2006. La Commission procède à la consolidation du processus d'évaluation par les pairs afin d'améliorer la qualité des produits et de renforcer l'interaction avec les acteurs régionaux. Le jugement très favorable émis par les participants laisse entendre que l'atelier a permis de promouvoir l'impact des études analytiques.

b) La publication phare intitulée *Survey of Economic and Social Development of the ESCWA Region\** a permis d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'analyse des données et indicateurs économiques et financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration régionale. L'accent a été mis sur l'évaluation et la diffusion de quatre grands indicateurs (taux de croissance du produit intérieur brut (PIB), taux de croissance du PIB par habitant, recettes brutes provenant des exportations de pétrole et commerce international). La parution de la publication et de sa version abrégée (*Summary of the Survey*) pour 2003-2004 a trouvé un écho dans divers médias de la région (télévision et presse écrite), qui a publié les principales conclusions de cette étude. La diffusion électronique de ces publications en a augmenté le lectorat, comme en témoignent les quelque 5 000 téléchargements effectués.

c) La question de l'amélioration de l'accès des pays membres et des associations professionnelles aux données pertinentes et aux analyses sur la productivité et les tendances en la matière n'a pas pu être analysée dans la mesure où les pays membres de la CESAO ne disposaient pas de statistiques relatives à la production. Deux produits relatifs aux « Indices annuels de production » ont vu le jour.

d) Des études analytiques et des prévisions relatives aux questions macroéconomiques ont permis de renforcer la capacité des pays membres d'évaluer leur situation économique aux niveaux régional et international et la capacité des décideurs des pays membres d'intervenir dans les délais voulus. La CESAO a élaboré et diffusé sept grands scénarios, soit plus de trois fois le chiffre fixé comme objectif. Le deuxième numéro de *Global forecasts and predictions for the ESCWA region* (E/ESCWA/EAD/2005/8) analyse les facteurs déterminants de la croissance du PIB dans les pays concernés et détermine les niveaux de dépenses publiques susceptibles de favoriser une croissance optimale du PIB. Deux numéros de la revue

*Economic Trends and Impacts\** analysent l'évolution des systèmes financiers dans la région, eu égard aux nouvelles règles d'adéquation des fonds propres énoncées dans le document intitulé « Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé », connu sous le nom de « Bâle II », ainsi qu'aux politiques de prêt et à l'efficacité du secteur bancaire. Par ailleurs, la CESAO a publié deux documents techniques intitulés *The world economic situation and prospects: analysis and forecasts for Western Asia\**, qui présente une projection, pour 2004 et 2005, des économies de la région\*.

#### **Sous-programme 4**

##### **Intégration régionale et adaptation à la mondialisation**

22.5 a) L'Accord sur un réseau ferroviaire international dans le Machreq arabe est entré en vigueur et la CESAO a réussi à faire signer le Mémoire d'accord sur la coopération dans le domaine des transports maritimes dans le Machreq arabe\*, ce qui facilite les mouvements transfrontières de biens, d'informations, de services, de personnes et de capitaux entre les États membres. La Commission a poursuivi les consultations avec les pays membres au sujet de l'application de l'Accord sur les routes internationales et des mesures de facilitation du transport national et régional, telles que la mise en place de comités nationaux de facilitation du commerce et des transports. La pertinence de l'action menée par la CESAO en matière de facilitation du transport et du commerce a été reconnue par le Conseil des ministres des transports de la Ligue des États arabes, qui a décidé d'examiner l'expansion du principe du système de transport intégré du Machreq arabe, préconisé par la CESAO, ainsi que des accords routier et ferroviaire à tous les pays arabes.

b) Les pays membres ont été davantage sensibilisés aux possibilités que leur offrent les nouveaux systèmes commerciaux régionaux et internationaux et aux problèmes économiques qu'ils pourraient poser. Pour ce faire, la CESAO a contribué à définir, au niveau politique, un calendrier régional du commerce et de la mondialisation en offrant aux responsables un cadre de débat à l'occasion de la quatrième session du Comité technique sur la libéralisation du commerce international et la mondialisation de l'économie dans les pays de la région. Cette initiative a permis de coordonner les positions de négociation des pays membres à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Des données actualisées, des exposés techniques et d'importants documents ont été proposés en arabe sur un site Web spécialisé. La CESAO a organisé diverses activités, telles que des séminaires, qui avaient pour objet de renforcer les capacités de 696 participants provenant des pays membres. Cet effectif comprenait 69 femmes, contre 25 précédemment, soit, pratiquement, l'objectif qui avait été fixé à 70. Les hauts fonctionnaires représentaient 31 % des participants. La contribution de la CESAO s'est également illustrée par le nombre d'adhésions aux conventions internationales pertinentes et par le nombre de lois promulguées conformément aux exigences des accords de l'OMC. Ainsi, 14 lois ont été promulguées dans sept pays (Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Jordanie, Oman, et Qatar) et la Palestine, contre six lois promulguées dans quatre pays en 2003.

c) Afin d'évaluer la suite donnée à la Conférence sur le financement du développement, la CESAO a examiné les progrès accomplis par les pays membres dans l'application du Consensus de Monterrey en procédant à deux études et en organisant une réunion d'experts. Il s'agissait, pour la Commission, de renforcer



l'intérêt des investisseurs nationaux, intrarégionaux et étrangers pour les pays membres. La CESAO a ainsi contribué à l'adoption, dans quatre pays, de sept mesures destinées à favoriser l'investissement étranger direct (IED), dépassant ainsi l'objectif qui avait été fixé à trois pays. Trois pays ont ouvert certains secteurs de leur économie à l'IED. Exécuté en partenariat avec la CNUCED, le projet financé sur le compte pour le développement et consacré au renforcement des compétences et des réseaux en matière d'IED a permis d'aider cinq pays membres, d'une part à mettre en place des bases de données nationales qui facilitent l'appréciation et le suivi des flux d'investissements étrangers directs et, d'autre part, à former 150 fonctionnaires à la collecte de données et à l'utilisation de certains logiciels. La réussite de ce projet a suscité des demandes de duplication auxquelles on a répondu en fournissant une assistance à trois autres pays membres, ce qui a porté le nombre total de fonctionnaires formés à 254\*.

d) Dans le souci de contribuer au renforcement des capacités d'exportation des pays membres, la CESAO s'est intéressée aux exportations intrarégionales en vérifiant le respect, par les pays membres, du calendrier prévu pour la création de la zone élargie de libre-échange des pays arabes. Le nombre de procédures, de politiques et de mesures mises en application par les pays membres conformément à ce calendrier a doublé pour atteindre quatre en décembre 2005. L'étude de la CESAO intitulée « Annual review of developments in globalization and regional integration in the countries of the ESCWA region » (Examen annuel des faits nouveaux intervenus dans le cadre de la mondialisation et de l'intégration régionale dans la région de la CESAO) a fourni aux pays membres des informations sur les faits les plus récents survenus à l'échelon régional, ce qui a aidé ces pays à renforcer leur position dans les négociations commerciales multilatérales.

## **Sous-programme 5**

### **Technologies de l'information et de la communication au service de l'intégration régionale**

22.6 a) Les pays membres ont manifesté un intérêt accru pour les politiques tendant à intégrer les technologies de l'information et de la communication dans le processus de développement et pour le renforcement des capacités institutionnelles et du cadre réglementaire dans le contexte du processus de développement, comme en atteste la mise en œuvre des recommandations émanant du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Sept pays – soit un de plus que l'objectif fixé – se sont engagés à mettre en œuvre le Plan d'action du SMSI, tandis que d'autres ont indiqué qu'ils s'engageraient, au début de 2006, à appliquer ce plan d'action et l'Agenda de Tunis. Le Plan d'action régional de la CESAO\* pour l'édification de la société de l'information a constitué une étape importante dans la mise en œuvre des recommandations du SMSI et a jeté les bases du Plan d'action arabe pour l'application de ces recommandations. Près de 65 % des projets inscrits dans le Plan d'action arabe sont issus du Plan d'action régional\*.

b) Grâce aux activités menées par la CESAO, des acteurs clefs de la région ont acquis une meilleure connaissance des questions liées à l'amélioration des interconnexions nationales et régionales, telles que l'accessibilité économique, la réforme du secteur, l'homologation à l'échelon régional et l'unification des normes. Une assistance a été fournie à cinq pays – soit un de plus que l'objectif qui avait été fixé à quatre pays – en vue de l'élaboration de politiques des technologies de l'information et des communications (TIC) tendant à améliorer l'infrastructure, les

réseaux et les services des télécommunications. L'initiative relative aux noms de domaine arabes, qui vise à établir des normes communes en matière de TIC – préalable à de meilleures interconnexions – a été promue et dirigée par la CESAO.

c) Deux grandes initiatives ont contribué à promouvoir une utilisation accrue des applications relevant des TIC dans les domaines socioéconomiques, à savoir le projet de la municipalité de Doubaï relatif à la gestion des connaissances et le projet « Iraqi Networking Academies ». La prestation de services consultatifs à la municipalité de Doubaï a permis d'élaborer un projet sur la gestion des connaissances à l'échelon de la municipalité. Dans le cadre du projet « Iraqi Networking Academies », la CESAO a formé 12 formateurs de quatre universités iraqiennes, livré du matériel destiné à la création de quatre réseaux universitaires régionaux et de six réseaux universitaires locaux et organisé, dans trois universités, des stages qui ont réuni, chacun, 20 participants. Le projet CISCO/CESAO intitulé « Networking Academy Iraq » a remporté le prix « Against All Odds » en 2005.

d) Afin de promouvoir le rôle des technologies de l'information et des communications dans l'augmentation de la productivité des entreprises et un meilleur accès à ces technologies, la CESAO a lancé deux projets comportant un modèle d'activité qui vise à autonomiser les personnes et à soutenir le développement local. Les trois centres technologiques communautaires polyvalents ont permis à 279 personnes d'acquérir des notions informatiques de base qui devraient améliorer leurs perspectives d'emploi. Le modèle des centres technologiques est reproduit avec de légères modifications en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen. Par ailleurs, un site Web\* permet aux diverses parties prenantes et aux gouvernements des pays membres de la CESAO de s'informer des projets mis en place pour améliorer les perspectives d'emploi et réduire la pauvreté.

e) L'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation des données et des informations socioéconomiques à caractère national ou régional s'est illustrée par le fait que les pays membres ont adopté une liste d'indicateurs relatifs aux TIC, qui a été entérinée par le Partenariat mondial sur la mesure des TIC au service du développement. La CESAO a renforcé les capacités de responsables des statistiques nationales et d'autres utilisateurs à la faveur d'un atelier consacré aux mesures de la société de l'information. Au niveau mondial, compte tenu du rôle qu'elle joue dans ce domaine, la CESAO a été priée de rédiger la section relative aux TIC dans les Principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et de l'habitat, dans la perspective de la série de recensements de 2010 couvrant la période 2005-2010.

### **Sous-programme 6**

#### **Statistiques comparables pour une amélioration de la planification et de la prise de décisions**

22.7 a) Lors de la sixième session du Comité de statistique\*, les 13 pays membres de la CESAO ont adopté cinq mesures destinées à améliorer leur capacité de production et de diffusion de statistiques de haute qualité. Ces mesures concernent les recensements de la population et de l'habitat, le commerce des services, les indicateurs de la société de l'information, l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993) et les objectifs du Millénaire pour le développement. Grâce aux ateliers et autres activités qu'elle a organisés, la CESAO a contribué à renforcer les connaissances et les compétences dans les domaines

suivants : les statistiques du commerce des marchandises, les indicateurs sociaux, la production de statistiques sociales comparables, les statistiques relatives à l'énergie, les classifications économiques et sociales internationales et les statistiques de migration.

b) La capacité accrue des pays membres de tenir une comptabilité nationale similaire est illustrée par le fait qu'à la fin de 2005 11 d'entre eux appliquaient la norme SCN 93, quoique à des degrés divers. La publication annuelle des *National Accounts Studies* (Études sur la comptabilité nationale dans les pays de la région de la CESAO) contenait des indicateurs actualisés sur le PIB à prix courants et à prix constants. La CESAO a continué de renforcer la capacité des pays membres d'élaborer un indice des prix corrigé des parités de pouvoir d'achat à des fins de comparaison des statistiques du PIB. Dans le cadre du Programme de comparaison internationale (PCI), 11 pays bénéficient actuellement de conseils et de programmes de formation relatifs à l'application de normes statistiques internationales et à l'utilisation des logiciels pertinents. Dans le cadre de cinq ateliers régionaux et de quatre réunions de coordonnateurs nationaux, la CESAO a contribué au perfectionnement de 35 fonctionnaires statisticiens travaillant dans les domaines des statistiques des prix et de la comptabilité nationale, qui se sont familiarisés avec les trois modules du logiciel PCI. Il faudra, d'une part, maintenir la communication et assurer le suivi avec les pays et, d'autre part, mobiliser des appuis à des niveaux élevés de la prise de décisions pour promouvoir l'adoption des normes statistiques internationales.

c) L'objectif d'une progression de 20 % de la couverture des indicateurs sectoriels relatifs à l'énergie et à l'eau a été atteint, ce qui a permis de renforcer la capacité des pays membres de produire et d'utiliser des statistiques et des indicateurs sectoriels pour mesurer la productivité et la performance. Le Système d'information statistique de la CESAO comporte six modules dans lesquels les statistiques relatives au développement durable revêtent de l'intérêt pour les conférences internationales et les sommets, même si le système est encore en cours d'élaboration. Dix pays membres sur 13 ont appliqué la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), trois d'entre eux s'étant servi de la version arabe. Tous les pays membres de la CESAO ont adopté le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) pour l'élaboration de leurs statistiques du commerce des marchandises. Les données commerciales publiées par la CESAO y ont gagné en volume et en qualité, comme en témoigne la publication *External Trade Bulletin* (Bulletin du commerce extérieur). Il ressort notamment des enseignements tirés que la disponibilité de manuels et de fiches d'information en arabe renforce l'efficacité de la formation et encourage les débats et une participation plus active. La principale priorité consiste désormais à rendre pleinement opérationnel le Système d'information statistique de la CESAO.

d) La production et l'utilisation plus systématiques par les pays membres des indicateurs sociaux de base nécessaires au suivi des politiques de développement social sont confirmées par le renforcement de la capacité des offices nationaux de statistique à recueillir et à produire des statistiques sociales fondées sur des classifications et des concepts internationaux, ainsi que par l'élaboration d'un ensemble de 27 indicateurs qui ont été adoptés par tous les pays membres. Le nombre des indicateurs a donc été plus que doublé par rapport à l'objectif initial, qui était de 12 indicateurs. Les indicateurs ont été structurés et intégrés au Système

d'information statistique de la CESAO; il conviendrait de mettre davantage l'accent sur leur diffusion par voie électronique. Des dispositions devront également être prises pour améliorer l'accessibilité et l'efficacité du système et pour rendre ce dernier disponible en ligne.

## Chapitre 23

### Programme ordinaire de coopération technique\*

#### Principaux résultats obtenus

Le programme ordinaire de coopération technique a continué d'être l'un des instruments dont dispose le Secrétariat de l'ONU disponible pour aider à renforcer les capacités des pays en développement afin qu'ils atteignent les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD. Il a servi à satisfaire les besoins des États Membres en matière de conseils et de formation spécialisée dans des domaines tels que les suivants : développement social, vieillissement, jeunesse, personnes handicapées, questions relatives aux femmes et égalité des sexes, développement durable et environnement, gouvernance, commerce et investissement, mondialisation, règlement des conflits et relèvement, logement, affaires humanitaires, droits de l'homme, drogue et criminalité. Dans le même temps, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies ont entrepris des activités de coopération technique centrées sur les priorités de développement régionales, en mettant davantage l'accent sur la réduction et de la pauvreté et des inégalités.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans le document consacré à l'examen du programme de coopération technique et du Compte pour le développement (A/59/397)\*.

#### Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Une meilleure collaboration entre les programmes dans le contexte du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et de meilleures pratiques de gestion au sein des entités membres signifient une plus grande importance à la planification des programmes et à l'établissement de rapports sur les activités de coopération technique visant à assurer l'exécution des produits et la vérification des résultats. Les dispositions régissant l'établissement des rapports ont évolué au cours de l'exercice biennal dans le sens d'un meilleur soutien au processus d'examen intergouvernemental.

---

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Dans le cadre du programme ordinaire, les conseillers techniques interrégionaux et régionaux ont été mieux utilisés pour la fourniture de services aux États Membres. L'intensification, en collaboration avec d'autres partenaires et parties prenantes, des efforts au sein des entités a aidé à réduire le décalage qui existe entre les travaux dans le cadre du programme ordinaire et les programmes des agents d'exécution découlant du processus normatif. Le taux de renouvellement des conseillers s'est également amélioré, ce qui a permis un apport de compétences techniques à jour, en particulier dans les domaines suscitant de nouvelles responsabilités. Toute autre amélioration du programme ordinaire dépend du rythme d'introduction et de la qualité des approches axées sur les résultats, notamment l'utilisation du cadre logique pour la conception, le contrôle et le suivi des activités de coopération technique.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 : [A/58/6 (Sect. 23)].

23.1 Deux réalisations escomptées ont trait à l'exécution d'ensemble du programme ordinaire de coopération technique et non à des produits particuliers réalisés au titre de modalités d'exécution déterminées ou de sous-programmes donnés. Cependant, aux fins de présentation, les résultats se trouvent sous la rubrique relative au programme d'exécution et l'analyse ici diffère de celle faite dans d'autres sections du rapport sur l'exécution des programmes. Le Département des affaires économiques et sociales a coordonné la préparation des résultats dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique.

23.2 Les deux réalisations escomptées étaient les suivantes :

a) Compréhension et connaissance accrues des normes/meilleures pratiques internationalement reconnues dans certains secteurs dans les pays en développement et les pays en transition;

b) Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement et les pays en transition pour formuler et appliquer des politiques de renforcement des capacités et d'innovations techniques, ayant un impact non négligeable sur le processus du développement, dans l'esprit des décisions émanant des conférences mondiales, de la Déclaration du Millénaire et/ou d'organes délibérants de l'ONU.

### **Services consultatifs sectoriels**

#### *Affaires économiques et sociales*

23.3 Dans le cadre de ses efforts tendant à promouvoir l'évolution des politiques et à renforcer les capacités institutionnelles, le Département des affaires économiques et sociales a envoyé 215 missions consultatives dans 55 pays membres et organisé 49 ateliers auxquels ont pris part 671 participants. En tout, 23 pays ont directement profité des activités de formation régionales destinées aux fonctionnaires gouvernementaux responsables de l'exécution des programmes et de l'établissement de rapports en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ces ateliers ont contribué à augmenter le nombre d'États parties à la Convention établissant des rapports. Les conseils en

matière de coopération technique dispensés par le Département des affaires économiques et sociales ont également facilité l'élaboration de politiques relatives à la jeunesse au Ghana, en Indonésie, au Malawi et en Ouganda.

23.4 Les ateliers et les services consultatifs concernant les indicateurs relatifs aux OMD ont contribué à porter le nombre de rapports de pays sur les OMD de 63 en 2003 à 155 en 2005, sans compter que 85 % des bureaux nationaux de statistique ont participé au processus. Les ateliers sur les cadres juridiques et réglementaires pour les secteurs de l'énergie ainsi que de l'eau et de l'assainissement ont fait comprendre la mesure dans laquelle les réformes dans ce secteur peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD.

23.5 Une conférence internationale sur la participation des communautés, tenue à Brisbane (Australie) du 14 au 17 août 2005 avec le soutien du programme ordinaire de coopération technique, a vu la participation de plus de 2 200 représentants venant de 50 pays et produit plus de 700 exemples concernant plus de 40 pays et portant sur toute une gamme de questions relatives à la participation communautaire. Le Forum régional africain sur la réinvention du rôle de l'État, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 17 au 19 janvier 2005, a adopté une déclaration dans laquelle il a décidé de faire du secteur public une institution soucieuse du développement, misant sur l'efficacité et à l'écoute des citoyens. Un atelier financé par le programme ordinaire a facilité l'adoption de la Charte ibéro-américaine de la fonction publique dans 17 pays d'Amérique latine, et permis la publication, dans la région, de principes et normes de la fonction publique internationalement reconnus.

23.6 La suite donnée aux ateliers et aux missions consultatives a montré que les activités de coopération technique du Département des affaires économiques et sociales avaient rencontré l'assentiment des États Membres, 97 % de 200 participants à cinq ateliers portant sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes déclarant qu'ils comprenaient mieux le problème de l'égalité des sexes. Les missions consultatives effectuées à des fins statistiques dans 17 pays ont reçu une note moyenne de 4,3 sur un maximum de 5. Il ressort des évaluations que 62 % des recommandations formulées par les conseillers à l'intention des bureaux nationaux de statistique avaient été appliquées dans les 12 mois suivant la mission\*.

#### *Commerce et développement*

23.7 Grâce à un financement du programme ordinaire de coopération technique, la CNUCED a fourni une assistance technique liée à l'évolution des règles régissant le commerce international et l'investissement. Les conseillers interrégionaux de cette organisation ont aidé au renforcement des capacités nationales en faisant profiter les pays de leurs connaissances spécialisées et en organisant des activités liées : a) au cadre intégré pour l'assistance technique au commerce accordée aux pays les moins avancés, qui vise à pleinement intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté; b) à l'examen de la politique d'investissement; et c) à l'appui aux organismes nationaux de promotion des investissements de 147 pays.

23.8 Une évaluation indépendante approfondie\* des cours de formation organisés par la CNUCED, effectuée en 2005, a montré que leur bilan était très positif.

*Établissements humains*

23.9 Le programme ordinaire de coopération technique a contribué à mieux faire connaître et comprendre les partenaires du Programme pour l'habitat dans les domaines d'un logement convenable et du développement urbain durable, avec un total de 27 missions consultatives.

23.10 Le programme ordinaire a fourni aux administrations centrales et locales et à leurs partenaires des méthodologies, des principes directeurs et des outils en vue de formuler et d'appliquer des politiques dans les domaines du logement et de l'amélioration des quartiers insalubres, de la direction au niveau local et de l'aménagement intégré du territoire. C'est ainsi qu'Habitat a étudié et diffusé une approche spécifique visant à s'attaquer à la question des logements sociaux délabrés dans les pays en transition et les pays émergents\*.

*Prévention du crime et justice pénale**Contrôle international des drogues*

23.11 Trente missions consultatives ont été effectuées afin d'apporter sur place un appui opérationnel et une assistance juridique en matière de contrôle international des drogues, de prévention du crime et de réforme de la justice pénale ainsi que de lutte contre le terrorisme. Le programme ordinaire de coopération technique a financé l'organisation de 19 ateliers nationaux et régionaux dans 17 pays, ainsi que de plusieurs voyages d'étude destinés à des responsables de pays les moins avancés et de pays en développement, pour plus de 1 200 participants de 70 pays. Plusieurs activités du programme ordinaire ont débouché sur l'adoption d'une législation et/ou la ratification de conventions internationales. L'Afghanistan a reçu une aide prioritaire pour la lutte contre le trafic de drogues, y compris des conseils et une assistance à la rédaction d'amendements à la loi sur le contrôle des drogues et à la loi afghane sur l'organisation des tribunaux. D'autres exemples de réforme législative adoptés à la suite du programme d'activités ordinaire sont la promulgation de la loi contre le blanchiment d'argent par la Guinée-Bissau, l'adoption de lois sur la coopération internationale et la criminalité organisée par le Brésil et la promulgation de la loi sur la lutte contre le terrorisme par le Paraguay\*.

*Droits de l'homme*

23.12 Grâce à un financement du programme ordinaire de coopération technique, le HCDH a effectué plus de 35 missions consultatives dans plus de 20 pays, renforçant de ce fait les capacités ainsi que l'infrastructure nationales et régionales pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans des domaines comme l'établissement de rapports destinés aux organes chargés de suivre l'application des traités, le renforcement de l'administration de la justice, la lutte contre la discrimination raciale, l'élaboration de programmes d'éducation en matière de droits de l'homme, la mise au point de systèmes de justice transitionnelle et l'intégration des droits de l'homme dans les programmes de développement. Le Haut Commissariat a organisé cinq ateliers régionaux sur la présentation de rapports aux organes chargés de suivre l'application des traités et assuré le suivi de leurs recommandations, la coopération régionale dans le domaine des droits de l'homme, l'éducation relative aux droits de l'homme et l'administration de la justice. Ces activités de formation ont contribué à améliorer quantitativement et qualitativement



les rapports présentés par les États Membres aux organes de l'ONU chargés de suivre l'application des traités relatifs aux droits de l'homme\*.

#### *Aide humanitaire*

23.13 Grâce à un financement du programme ordinaire de coopération technique, le Bureau de la coordination des affaires humaines a fourni une assistance consultative et dispensé une formation en vue de renforcer la capacité des gouvernements d'examiner, d'élaborer et d'étoffer, dans les pays touchés, les plans nationaux de secours en cas de catastrophe. Des cours de formation, visant à harmoniser les méthodes d'évaluation et les activités de coordination en cas de catastrophe ou de situation d'urgence ainsi que des normes établies et des procédures reconnues, étayées par une série d'ateliers techniques, ont permis de renforcer le partage en réseaux de l'information et des connaissances entre les pays touchés\*.

### **Services consultatifs régionaux et sous-régionaux**

#### *Développement économique et social en Afrique*

23.14 La CEA a organisé 38 ateliers et séminaires regroupant environ 750 participants et fourni des services consultatifs à 31 pays sur des questions liées aux normes internationalement reconnues et aux meilleures pratiques dans certains secteurs\*. Environ 67 % de ceux qui ont répondu au questionnaire d'évaluation ont déclaré que ces activités étaient pertinentes en ce sens qu'elles s'attaquaient à des questions d'actualité et à des questions nouvelles liées aux OMD et au NEPAD.

23.15 Les programmes thématiques de la Commission ont aidé à mettre au point et à lancer le processus d'établissement de rapports sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique et à la mise en place du Réseau d'information africain sur les ressources en eau en Afrique\*.

23.16 Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, les ateliers et les services consultatifs de la Commission ont contribué à accroître le nombre de pays qui ont conçu et finalisé leurs plans et stratégies relatifs à l'infrastructure nationale de l'information et des communications.

23.17 En matière de commerce, la Commission a fourni un appui technique au groupe des pays d'Afrique à l'OMC (Genève) concernant les questions relatives à l'OMC qui revêtent une importance pour les pays africains dans le cadre du Cycle de Doha\*.

#### *Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique*

23.18 Au total, 146 missions consultatives financées par le programme ordinaire de coopération technique ont été entreprises par la CESAP, dont 74 % ciblaient les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement ainsi que les pays en transition, 58 % visaient à fournir directement des conseils pratiques aux États membres, 31 % portaient sur des évaluations des besoins et une analyse de la situation et 11 % tendaient à aider les États membres. Les services consultatifs ont permis de répondre rapidement aux besoins en matière d'avis sectoriels pour aider au relèvement à la suite du tsunami, ce qui a facilité l'élaboration de stratégies pour le relèvement et la reconstruction dans les pays touchés.

23.19 Les activités dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique ont permis diverses initiatives de renforcement des capacités tendant à enrichir les travaux normatifs et analytiques de la CESAP. La capacité des États membres dans la formulation et l'application des politiques ainsi que le contrôle de l'exécution de programmes a été renforcée grâce à 48 activités de formation, y compris des ateliers, axées sur les résultats et regroupant plus de 1 030 participants venus des États membres. Au total, 80 % des participants ont signalé que les activités répondaient complètement aux attentes et intéressaient directement leurs travaux\*.

#### *Développement économique en Europe*

23.20 La CEE a effectué 186 missions consultatives dans les domaines de l'environnement, des transports, de la facilitation du commerce, de l'énergie durable et des statistiques. Des activités de coopération technique supplémentaires ont contribué à obtenir 60 nouvelles ratifications des cinq conventions régionales relatives à l'environnement et des 12 protocoles s'y rapportant. Par suite des ateliers de formation et des missions consultatives, les experts de la région ont accru leur connaissance des normes statistiques internationales et des pratiques optimales, en particulier les Principes fondamentaux de la statistique officielle, la législation statistique, les statistiques ventilées par sexe, les indicateurs économiques à court terme et la comptabilité nationale.

23.21 Dans le domaine du commerce, par suite des activités de coopération technique organisées par la CEE, le Gouvernement ukrainien a décidé de créer un nouvel organe spécialisé qui serait chargé des questions de facilitation du commerce. En outre, un processus menant à la création d'un réseau régional de facilitation du commerce regroupant l'Arménie, la Géorgie, le Moldova et l'Ukraine a été lancé. Les activités menées dans le domaine de l'énergie durable ont contribué à renforcer la capacité de la région à mettre en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ont débouché sur la mobilisation de ressources en faveur des activités tendant à atténuer les effets des changements climatiques dans la région.

23.22 Les ressources du programme ordinaire de coopération technique ont contribué à renforcer le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale\* (exécuté par la CENU conjointement avec la CESAP) qui concerne les activités menées dans le domaine des transports, des ressources en eau et de l'énergie, de l'environnement, du commerce, des statistiques, des technologies de l'information et des communications au service du développement, de l'intégration des sexes et de l'économie\*.

#### *Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes\**

23.23 Grâce au financement accordé par le programme ordinaire de coopération technique, la CEPALC a organisé et soutenu le Réseau de dialogue macroéconomique qui est un réseau régional constitué des banquiers centraux et des hautes autorités des ministères des finances, et permettant de faciliter ainsi la coordination des politiques entre pays. Le programme ordinaire a également concouru à sensibiliser davantage les responsables et les décideurs ainsi que les acteurs importants du domaine social à l'équité et à la cohésion sociale ainsi qu'aux graves conditions touchant les régimes de pension dans la région. Onze pays

d'Amérique latine et des Caraïbes ont bénéficié de conseils sur les réformes fondamentales à adopter pour relever les défis posés par le nombre limité des bénéficiaires de pension, les coûts de transaction élevés et le peu de possibilités d'investissement supplémentaires concernant les fonds de pension. Le programme ordinaire a joué un rôle crucial dans la prestation d'un appui technique à trois pays andins engagés dans des négociations commerciales avec les États-Unis. Des profils de la viabilité pour chaque pays de la région de la CEPALC ont été élaborés, compte tenu d'un cadre conceptuel systémique, d'un ensemble d'indicateurs du développement durable et d'informations géoréférencées établies par la CEPALC au moyen d'un financement du programme ordinaire. Haïti a été le seul PMA de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à bénéficier de conseils pratiques dans le cadre de la formulation de stratégies de développement à long terme et de politiques de réduction de la pauvreté; il a également bénéficié des résultats des travaux des 19 tables sectorielles du cadre de coopération intérimaire, pour huit desquelles la CEPALC a joué un rôle actif.

23.24 Les institutions bénéficiaires de neuf pays de la région ont évalué les conseils techniques de la CEPALC sur les questions liées au droit de l'eau et à la réglementation des services de distribution de l'eau dans la mesure où cela facilitait la rédaction de nouvelles politiques et d'une nouvelle législation, ainsi que l'adoption de nouveaux dispositifs institutionnels. Les activités dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique ont porté sur le suivi par les petits États insulaires en développement du Plan d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la conférence de Maurice sur la désignation de la mer des Caraïbes comme zone d'importance particulière dans la perspective du développement durable. En outre, 16 petits États insulaires en développement de la région ont profité de la mise en commun des meilleures pratiques internationales provenant d'autres régions géographiques avec des éléments communs relatifs à la faisabilité juridique, politique et technique de la mise en place d'un régime pour la mer des Caraïbes en tant que mer fermée ou semi-fermée conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, adoptée en 1982. Les évaluations des effets socioéconomiques et environnementaux des catastrophes naturelles menées dans 19 pays d'Amérique latine, essentiellement touchés par les ouragans et les inondations, ont servi à définir les besoins en matière de reconstruction, à formuler des profils de projets de reconstruction et à présenter des demandes aux donateurs internationaux dans cinq pays au moins en 2004 et trois en 2005. La méthodologie de la CEPALC a servi de base à la prestation d'une assistance technique interrégionale à l'Asian Preparedness Center à la suite du tsunami qui a touché les pays du bassin de l'océan Indien\*.

#### *Développement économique et social en Asie occidentale*

23.25 La CESAO a effectué 356 missions consultatives, nombre en hausse de 54 % par rapport à l'exercice biennal 2002-2003. Les services consultatifs ont permis d'appuyer la formulation de plans nationaux de développement (y compris en Arabie saoudite et en République arabe syrienne) et de stratégies sectorielles dans les domaines de la protection et de la gestion de l'environnement, des TIC, de la science et du développement, des politiques sociales intégrées, des questions d'égalité des sexes et des questions relatives à la famille, ainsi que du rendement énergétique. Le programme de coopération a également permis de faire partager les bonnes pratiques

et de transférer des connaissances concernant l'adhésion à l'OMC et l'application de ses dispositions, la sécurité routière, la classification économique et les indicateurs et les mesures relatifs aux TIC\*.

23.26 En coopération avec CISCO Systems Inc., la CESAO a créé quatre établissements régionaux et six établissements locaux de constitution de réseaux dans les universités de trois grandes villes d'Iraq. Compte tenu de la réaction de 80 % des 190 participants à six ateliers, la formation organisée par la CESAO a été évaluée comme étant pleinement satisfaisante ou essentiellement satisfaisante, et a permis de renforcer les capacités des fonctionnaires gouvernementaux en ce qui concerne l'adhésion à l'OMC et les questions relatives à cette organisation proprement dite, les statistiques du transport routier en tant que moyen de mise en œuvre de l'Accord des routes internationales dans le Machreq arabe et la formulation de politiques sociales intégrées qui prennent en compte les spécificités et intègrent les OMD\*.

## Chapitre 24

### Droits de l'homme\*

#### Principaux résultats obtenus\*

Le cadre de coopération à l'échelle du système des Nations Unies qui a été créé en application de la décision 2 énoncée dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies (A/57/387, par. 51) a permis de renforcer l'intégration des questions relatives aux droits de l'homme dans les activités de l'Organisation en matière de développement, d'aide humanitaire et d'état de droit. Au total, 33 équipes de pays des Nations Unies ont adopté une approche relative aux droits de l'homme, dont le droit au développement, dans le cadre de leurs programmes de pays quinquennaux communs. Le nombre d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies et d'autres grandes organisations internationales ayant conclu des accords de collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est passé à 22, contre 10 pendant l'exercice biennal précédent. Les organes conventionnels installés à Genève ont examiné 166 rapports d'États parties 16,2 mois après leur présentation en moyenne, soit 1,6 mois de moins que pendant l'exercice biennal 2002-2003. Au cours de la période à l'examen, le laps de temps moyen qui s'est écoulé entre la présentation d'une plainte et son examen a été ramené de 36 à 32 mois. Les communications recevables en vertu de la procédure 1503 ont été examinées sans délai. Les mécanismes de suivi de la situation des droits de l'homme, tels que les rapporteurs spéciaux, les représentants et les groupes d'experts et de travail qui ont été créés en vertu de procédures spéciales, ont été encore renforcés. Au total, 2 404 appels urgents et lettres faisant état d'allégations ont été envoyés, soit une augmentation de plus de 70 %. Des communications ont été adressées à 162 pays, soit une augmentation de 35 %. Les titulaires de mandat des procédures spéciales ont établi plus de 200 rapports et effectué une centaine de visites de pays. Selon une étude, 92 % d'entre eux se sont dits satisfaits de l'appui qu'ils ont reçu du Secrétariat. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a aidé à mettre en œuvre 45 programmes de coopération technique sur le terrain, afin notamment d'assurer un suivi des pratiques relatives aux droits de l'homme et d'enquêter sur les violations de ces droits, et 27 projets de pays destinés à aider les États à mieux pouvoir s'acquitter de leurs obligations concernant les droits de l'homme. Les composantes de 15 opérations de paix chargées de ces droits ont exercé des fonctions de promotion et de protection qui visaient à remédier aux causes de leur violation. Le Haut Commissariat a aussi fourni directement des conseils et un appui aux équipes de pays des Nations Unies en déployant huit conseillers pour les droits de l'homme\*.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

On trouvera de plus amples détails sur l'exécution du programme dans les rapports annuels du Haut Commissariat pour 2004\* et 2005\* et l'appel annuel pour 2005\*.

#### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Une des conditions nécessaires pour promouvoir le droit au développement consiste à élaborer des instruments d'intégration transversale méthodologiques et opérationnels plus concrets, ce pour quoi le Haut Commissariat nécessiterait davantage de compétences et de savoir-faire. Les futures activités devraient porter sur les aspects concrets du droit au développement et s'inscrire de préférence dans une perspective nationale. Le Sommet mondial de 2005 a appuyé le plan d'action du Haut Commissariat (A/59/2005/Add.3), dans lequel celui-ci envisageait de renforcer ses activités au niveau des pays et proposait des mesures concrètes, à soumettre à l'examen des États parties, aux fins de la création d'un organe conventionnel permanent et unique.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 93 % des 4 012 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/58/6 (Sect. 24) et résolution 58/270 de l'Assemblée générale, annexe I).

### **Direction exécutive et administration**

24.1 Pour ce qui est de la bonne administration du programme de travail et de l'appui dont celui-ci a bénéficié en termes de ressources humaines et financières, le taux de vacance de postes est tombé de 10 % à 6,3 %, le taux d'exécution des produits prescrits est passé de 87 % à 93 % et le taux d'utilisation des ressources budgétaires s'est établi à 97 % sans qu'il y ait eu d'écart important entre les prévisions de dépenses et les allocations de crédit. Pour la première fois, il a été formulé un plan de gestion stratégique reflétant à la fois les ressources ordinaires et extrabudgétaires dans un cadre programmatique et budgétaire. Un plan d'action (A/59/2005/Add.3) a été élaboré, qui a abouti à ce que l'Assemblée générale approuve le doublement des ressources du budget ordinaire sur une période de cinq ans.

#### **Sous-programme 1 a)**

##### **Droit au développement**

24.2 a) Trente-trois équipes de pays des Nations Unies ont intégré les aspects liés aux droits de l'homme, dont le droit au développement, dans leur cadre commun de programmation de pays – le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement –, ce qui s'explique en partie par les efforts accrus que le Haut Commissariat a déployés pour fournir une formation et un appui coordonné aux

équipes de pays des Nations Unies. Au total, 55 mandats relatifs au droit au développement ont été programmés, auxquels se sont ajoutés 36 mandats définis dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission des droits de l'homme, dont l'exécution a été confiée au Secrétariat. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent de ces mandats, dont la tenue de séminaires et d'ateliers, ont été mis à exécution avec la participation de représentants de bureaux, d'institutions spécialisées et d'autres organisations internationales des Nations Unies et d'entités s'occupant de la question. Poursuivre la mise en œuvre du droit au développement nécessite de renforcer la notion d'intégration transversale de ce droit et d'élaborer des instruments méthodologiques et opérationnels plus concrets fondés sur une analyse conjointe de l'expérience pratique et du savoir-faire, menée avec les partenaires.

b) Afin d'améliorer la connaissance et la compréhension du droit au développement et de ses aspects concernant le genre, 245 000 exemplaires de publications et d'autres matériaux ont été distribués dans 119 pays, soit 25 000 de plus qu'au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Ils ont été également affichés sur le site Web\*. Seize consultations, séminaires et ateliers ont traité de questions de genre, en particulier quatre consultations régionales sur le droit des femmes à un logement, qui ont contribué à la révision des textes de lois nationaux sur la question par les autorités compétentes.

#### **Sous-programme 1 b) Recherche et analyse**

24.3 a) Vingt-deux institutions, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres grandes organisations internationales ont collaboré avec le Haut Commissariat en vertu d'accords bilatéraux ou interorganisations de collaboration, soit sept de plus que l'objectif fixé. Une telle intensification de la coopération atteste de la coordination beaucoup plus poussée des activités relatives aux droits de l'homme menées par les organismes des Nations Unies, de nature à favoriser l'adoption d'une approche globale et intégrée en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, et donc d'une plus grande sensibilisation aux questions relatives aux droits de l'homme et d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension de ces questions. Les initiatives du Haut Commissaire en faveur d'une collaboration interorganisations renforcée se sont traduites par une meilleure intégration des droits de l'homme dans les politiques interorganisations, les politiques propres à chaque organisme et les directives relatives aux programmes.

b) À la fin de 2005, 15 mécanismes chargés de s'occuper des questions relatives aux droits économiques, sociaux et culturels, de la promotion de la démocratie et de l'état de droit étaient en place. Ils comprenaient de nouvelles entités telles que l'Expert indépendant chargé des droits de l'homme et du terrorisme\*, l'Expert indépendant chargé de l'impunité\*, le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises\* ainsi que les entités chargées de la question du droit à la vérité\* et de l'étude sur la justice en période de transition, conformément à l'objectif de l'exercice biennal relatif au renforcement des efforts de nature à contribuer à une plus large reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels et à la promotion de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que de leurs aspects concernant les questions de genre.

c) Le nombre de personnes qui ont consulté le site Web du Haut Commissariat atteste d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension des droits de l'homme, y compris le droit au développement. Cent trente-cinq mille visites ont été enregistrées sur le site Web et 540 000 dans les diverses bases de données sur les droits de l'homme\* consultables sur l'Internet, soit un total de 675 000 visites, alors que l'objectif fixé était de 400 000.

d) Pour ce qui est de favoriser une plus large reconnaissance des droits des femmes, des enfants, des personnes appartenant à des minorités, des travailleurs migrants, des populations autochtones, des personnes handicapées et des personnes vivant avec le VIH/sida, diverses manifestations ont été organisées : deux réunions consultatives sur les principes de base et les directives à adopter concernant le droit d'exercer un recours et d'obtenir réparation (E/CN.4/2005/59), un atelier consacré aux principes devant régir la lutte contre l'impunité, un séminaire d'experts sur la démocratie et l'état de droit\*, un atelier d'experts sur le droit à la vérité et des ateliers sur les problèmes que pose la justice en période de transition en Afghanistan, en Jordanie et au Libéria.

e) Pour ce qui est de favoriser l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, les efforts qui ont été faits ont visé essentiellement à faciliter l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Durban. Ils ont surtout consisté à appuyer le suivi de la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme\* et à fournir des conseils sur les moyens de lutter contre le racisme et la xénophobie, dans le cadre de séminaires et d'ateliers d'experts régionaux tenus au Brésil, au Gabon, au Pérou et en Thaïlande. Selon les appréciations portées sur deux de ces séminaires, les participants ont été satisfaits des échanges d'informations et de données d'expérience. Une assistance technique a été fournie dans le cadre de 23 projets relatifs à l'éducation contre le racisme mis en œuvre dans 11 pays, de 2 stages de formation à l'intention d'ONG et de 2 réunions destinées à sensibiliser les jeunes.

## **Sous-programme 2**

### **Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme**

24.4 a) Le Haut Commissariat a redoublé d'efforts pour fournir l'appui voulu aux organes intergouvernementaux, organes d'experts et organes de surveillance de l'application des traités. Il a continué à appliquer la décision 3 énoncée dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme (A/57/387), dans laquelle il était demandé aux organes conventionnels d'harmoniser leurs directives de façon à travailler de manière identique. Les organes conventionnels installés à Genève ont examiné 166 rapports 16,2 mois en moyenne après leur présentation, soit 1,6 mois en moyenne de moins qu'au cours de l'exercice biennal 2002-2003. L'harmonisation de leurs méthodes de travail a abouti à l'adoption d'une cotation numérique harmonisée de leur documentation qui facilite les mises à jour et les recherches sur le Web, l'établissement de statistiques et la recherche des documents par ordre chronologique. Le nombre de pages des documents présentés aux organes créés en vertu de la Charte\* a été réduit en moyenne de 2,1 pages, soit 33 %. En ce qui concerne la documentation des organes conventionnels\*, 221 documents de moins ont été publiés, soit 18 %. Au total, 46 % des documents de la session de 2005 de la Commission des droits de l'homme\* ont été présentés dans le délai de 10 semaines prescrit.



b) Pour ce qui est de prodiguer en temps utile l'appui voulu aux organes intergouvernementaux, organes d'experts et organes de surveillance de l'application des traités afin de contribuer à combler les retards accumulés dans l'examen des plaintes par les instances compétentes, la situation s'est nettement améliorée. L'Équipe des requêtes a établi 217 plaintes individuelles à soumettre à l'examen des trois organes conventionnels, et le temps qui s'est écoulé entre la présentation des plaintes et leur examen par l'organe conventionnel compétent a été ramené de 36 à 32 mois. Au total, 116 plaintes individuelles ont été examinées par le Comité des droits de l'homme\*. Plus de 13 500 communications ont été traitées au cours de la période à l'examen, contre 12 000 au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Le fait qu'il se soit écoulé moins de temps entre la présentation d'une plainte et son examen a entraîné une augmentation du nombre des plaintes. Cela s'est vérifié en particulier pour le Comité des droits de l'homme, dont le nombre de communications enregistrées est passé de 195 à 210. Tant le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale\* que le Comité contre la torture\* sont à jour dans l'examen des plaintes qui leur ont été soumises. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a enregistré une huitaine de plaintes, contre 12 au cours de l'exercice biennal 2002-2003, et le Comité contre la torture en a enregistré 41, contre 48. Les communications recevables en vertu de la procédure 1503 ont été traitées sans délai\*. Rien qu'en 2004, environ 56 700 communications ont été reçues et traitées par le Secrétariat, dont 41 393 répondaient aux critères de recevabilité et ont été examinées en vertu de la procédure 1503. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture\* a versé annuellement environ 15 millions de dollars à plus de 200 organisations afin de les aider à venir en aide aux victimes de la torture. Un programme de suivi a été mis en place et des visites ont été effectuées dans plus de 130 organisations (E/CN.4/2005/55).

### **Sous-programme 3**

#### **Services consultatifs, coopération technique et appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme**

24.5 Pour ce qui est d'offrir des services consultatifs et une assistance technique et financière, à la demande des États concernés et, le cas échéant, d'organisations régionales de défense des droits de l'homme, en vue d'appuyer les initiatives et les programmes dans le domaine des droits de l'homme, le Haut Commissariat a défini les critères à appliquer et les modèles à suivre concernant le déploiement sur le terrain\*. En étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les donateurs, il a favorisé l'application des réformes nécessaires, notamment en faisant connaître les résultats de ses évaluations indépendantes des besoins. Le lien étroit qui s'est instauré entre le Haut Commissariat, les organes conventionnels et les procédures spéciales a permis d'améliorer les diagnostics et de mieux remédier aux insuffisances de la mise en œuvre. Le Haut Commissariat a facilité l'élaboration des méthodes de travail applicables aux droits de l'homme et le recensement des bonnes pratiques, aidé les gouvernements à définir leurs besoins en matière de formation et, grâce à son programme de coopération technique, aidé à renforcer les capacités nécessaires pour résoudre les problèmes qui se posent concernant les droits de l'homme. Il a renforcé la protection de la population civile dans les zones touchées par un conflit, notamment en déployant des spécialistes des droits de l'homme. Ses

projets d'assistance ont été le plus efficaces lorsqu'ils se sont intégrés dans une stratégie d'engagement à long terme appliquée en accord avec le gouvernement.

24.6 Pour ce qui est d'appuyer les mécanismes de suivi de la situation des droits de l'homme, tels que les rapporteurs spéciaux, les représentants et les groupes d'experts et de travail relevant des organes directeurs, le Haut Commissariat a aidé à organiser et à conduire 110 visites de pays et à en assurer le suivi, à vérifier les informations reçues au sujet d'allégations de violations des droits de l'homme commises dans 142 pays à l'encontre de 6 292 personnes, et à organiser les groupes de travail sur la détention arbitraire\*, sur les disparitions forcées ou involontaires\* et sur les mercenaires\*. Les procédures spéciales ont resserré leur coordination, comme en témoigne le nombre de leurs communications conjointes, qui s'est accru en moyenne de 53 %. Un comité de coordination composé de cinq titulaires de mandats de ces procédures a été créé. Dans le cadre d'une enquête menée auprès de titulaires de mandat, 92 % se sont dits satisfaits de l'appui qu'ils recevaient du Secrétariat, relativement, en particulier, à la fourniture d'informations, à l'organisation de réunions et aux préparatifs logistiques et de fond des missions d'établissement des faits, ce qui est supérieur à l'objectif fixé (90 %).

24.7 Afin de faire mieux connaître et comprendre les droits de l'homme, y compris le droit au développement, le Haut Commissariat a assuré une formation aux équipes des pays des Nations Unies à leur demande. Sous les auspices du Groupe des programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement et en collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies, il a également mis la dernière main au module interorganisations sur l'intégration des droits de l'homme dans les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement. Il a en outre établi un module d'apprentissage qui a été mis à l'essai dans 10 pays, en coopération avec les bureaux des coordonnateurs résidents et l'École des cadres du système des Nations Unies. Sur la base des évaluations des activités pertinentes, 85 % des participants aux missions des équipes de coordination des Nations Unies et aux missions conjointes du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix se sont dits satisfaits des programmes de formation et des instruments produits.

24.8 Pour aider le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale\*, deux séminaires régionaux, consacrés l'un aux relations entre les entités militaires et les entités civiles et l'autre à l'administration pénitentiaire, ont été organisés. Le Centre a par ailleurs mené plusieurs activités de formation destinées à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, dont quatre séminaires régionaux, qui ont porté respectivement sur l'état de droit; les droits des femmes et les questions de genre; le VIH/sida et les droits de l'homme; et les populations autochtones.

## Chapitre 25

### Protection des réfugiés et aide aux réfugiés\*

#### Principaux résultats obtenus

L'Afghanistan est devenu le cent quarante-sixième pays à ratifier la Convention de 1951 relative au statut de réfugié et son Protocole de 1967. Par ailleurs, si on a constaté une profusion de changements dans la législation relative aux réfugiés au cours de l'exercice écoulé, tous ne visaient pas à améliorer la situation des réfugiés ou des demandeurs d'asile; au contraire, certains textes ont introduit de nouvelles restrictions à l'octroi de l'asile. Pour faire face à cette tendance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a adopté une démarche à la fois respectueuse de ses principes et empreinte de pragmatisme.

D'après les données des pays d'asile (de départ) et d'origine (d'arrivée), on estime qu'environ 1,5 million de réfugiés sont rentrés de leur plein gré dans leur pays d'origine en 2004. Ce chiffre est également estimé à 1,5 million pour 2005. En 2004, 35 008 réfugiés, aidés par 68 bureaux de pays du HCR, se sont réinstallés dans 15 pays différents. Pour 2005, on estime que 40 000 réfugiés sont partis vers des pays de réinstallation.

L'adoption d'une conclusion sur l'intégration locale par le Comité exécutif, à sa cinquante-sixième session (octobre 2005), a été l'un des faits marquants de la stratégie du Haut Commissariat.

En 2005, 10 plans d'intervention d'urgence détaillés ont été préparés avec l'assistance technique du HCR, contre huit en 2004. Ces plans traitent des situations d'urgence potentielles concernant les réfugiés et des stratégies élaborées pour faire face aux problèmes qu'elles soulèveraient.

Au cours de l'exercice écoulé, le HCR a fait des progrès considérables dans la mise en place de nouveaux outils d'enregistrement des réfugiés et d'une formation complète visant à améliorer la collecte de données relatives à l'enregistrement.

La qualité de vie des réfugiés qui bénéficient de programmes de soins et d'entretien dans les camps est progressivement renforcée compte tenu des normes de soins largement acceptées dans les principaux secteurs.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution des programmes dans les rapports globaux pour 2004\* et 2005\*, les appels globaux pour 2004\*, 2005\* et 2006\* et le rapport du Corps commun d'inspection sur la gestion et l'administration du HCR\*.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Au cours de l'exercice écoulé, le HCR a dû s'employer à garantir le niveau de protection internationale prévu par la Convention de 1951. En collaboration avec les agents du développement, il a aidé les gouvernements à répondre aux besoins de développement des réfugiés qui rentrent chez eux. Alors que le nombre de réfugiés a diminué, le HCR a dû faire face à un nombre croissant de personnes déplacées. En collaboration avec d'autres acteurs intéressés, il s'est chargé de la coordination des groupes thématiques sur la protection des personnes déplacées, les abris d'urgence et la gestion des camps.

### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 99 % des 737 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (A/58/6(Sect. 25) et résolution 58/270 de l'Assemblée générale, annexe I).

## **Sous-programme 1 Protection internationale**

25.1 a) En ce qui concerne l'adhésion aux conventions et protocoles pertinents, l'Afghanistan est devenu le cent quarante-sixième pays à ratifier la Convention de 1951 et son Protocole de 1967. L'adhésion des pays restants à la Convention ou au Protocole continue d'être encouragée. L'audit externe du Département de la protection internationale a débouché sur plusieurs recommandations relatives au travail de promotion du Haut Commissariat (voir A/AC.96/1010, par. 140 à 143), qui sont en cours de mise en œuvre. Il est souligné dans le rapport intermédiaire sur les accords « Convention plus »\* que bien qu'aucun accord formel n'ait été signé, les États ont largement participé à toute une série d'activités inspirées de l'initiative Convention plus. Un cadre multilatéral d'accords sur la réinstallation a été adopté. En outre, des travaux ont été menés en ce qui concerne les mouvements secondaires irréguliers et l'affectation stratégique de l'aide au développement. Les activités se rapportant à l'initiative Convention plus seront intégrées dans le travail général du HCR.

b) Les progrès réalisés par les États dans le respect des normes internationalement acceptées pour le traitement des réfugiés, en particulier les principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement, ont été inégaux, tous les changements apportés à la législation sur les réfugiés n'ayant pas eu pour but d'améliorer la situation des réfugiés ou des demandeurs d'asile. Une approche plus restrictive de l'octroi de l'asile a même été adoptée dans certains cas. À la fin de 2005, 50 opérations nationales avaient reçu une assistance dans le cadre du projet Profil du HCR, axée sur l'enregistrement précoce et continu en tant qu'outil de protection essentiel. Le renforcement de l'application de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 demeure un domaine d'activité central du HCR. L'enregistrement a fait l'objet d'efforts particuliers à cet égard.

c) Le projet du HCR sur l'intégration des critères d'âge et de genre a enregistré des avancées considérables sur la voie d'interventions plus rapides et plus efficaces pour assurer la protection des femmes, des enfants et des personnes âgées réfugiés, notamment contre la violence sexuelle et à motivation sexiste\*. L'augmentation du nombre de cas signalés a été attribuée aux mesures prises par le HCR dans ce domaine et visant à encourager les victimes à se manifester. La situation des personnes âgées a été prise en compte en intégrant l'évaluation de leurs besoins et de leur nombre potentiel dans le projet du HCR sur l'intégration des critères d'âge et de genre. Les principales méthodologies et approches utilisées pour tenir compte de manière globale et concrète des besoins des réfugiés en fonction de leur genre et de leur âge ont été tirées du Guide pratique pour l'utilisation systématique des normes et indicateurs dans les opérations du HCR\*.

d) Des progrès ont été réalisés en vue de trouver une solution durable en planifiant, en facilitant et en organisant effectivement le rapatriement volontaire des réfugiés, en toute sécurité et dans la dignité. Selon les estimations du HCR, fondées sur les informations fournies par les pays d'asile (de départ) et d'origine (d'arrivée), environ 1,5 million de réfugiés sont retournés de leur plein gré dans leur pays d'origine en 2004, tout comme en 2005. Les principaux pays dans lesquels ces réfugiés sont rentrés en 2004 étaient l'Afghanistan (940 000), l'Iraq (194 000), le Burundi (90 000) l'Angola (90 000), le Libéria (57 000), la Sierra Leone (26 300), la Somalie (18 000), le Rwanda (14 100), la République démocratique du Congo (13 800) et Sri Lanka (10 000).

e) Il s'est révélé difficile d'encourager, lorsque cela était possible, l'intégration locale en tant que solution durable possible, conformément à la stratégie élaborée par le Haut Commissaire (Développement par l'intégration locale). Tout dépend en effet de l'attitude du gouvernement hôte. L'un des événements marquants de la stratégie du Haut Commissariat pour l'intégration locale a été l'adoption d'une conclusion sur l'intégration locale\* par le Comité exécutif, qui y note l'intérêt d'une programmation intégrée du développement par l'intégration locale en tant que méthode de partenariat avec les pays donateurs, les institutions financières, l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes de développement. La lenteur des progrès accomplis dans l'application de cette solution durable s'explique principalement par la réticence des États à soutenir l'intégration locale des réfugiés sur leur territoire.

f) La promotion de la réinstallation comme moyen d'assurer une protection et d'apporter des solutions durables et comme mécanisme de partage des charges ainsi que le perfectionnement des outils de suivi et de contrôle de la fonction de réinstallation continue d'être une priorité du HCR, ainsi que l'indique la note sur la protection internationale (A/AC.96/1008). On estime qu'en 2005 40 000 réfugiés sont partis vers des pays de réinstallation. En 2004, 35 008 réfugiés, aidés par 68 bureaux de pays du HCR, se sont réinstallés dans 15 pays différents. En 2005, on dénombrait 17 pays de réinstallation, avec toujours les États-Unis, le Canada et l'Australie en tête des pays d'accueil. Le HCR a amélioré la gestion et la planification des réinstallations en définissant rapidement les besoins prévus en matière de réinstallation pour 2005 et en organisant, en juin 2004, une conférence d'annonces provisoires réunissant les pays d'accueil.

## Sous-programme 2 Assistance

25.2 a) Pour élever le degré de préparation aux situations d'urgence et de planification en cas d'imprévus, huit plans d'urgence détaillés ont été élaborés en 2004 (pour le Bénin, le Burundi, la Géorgie, le Ghana, la Guinée et la Côte d'Ivoire, le Rwanda, l'est du Tchad et l'Ukraine) et 10 en 2005 (pour la Côte d'Ivoire, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Ghana, la Guinée-Bissau, Haïti et les Caraïbes, le Kosovo, l'Ouganda, le Sénégal, la Serbie-et-Monténégro et le Soudan). En 2004, l'évaluation de l'opération au Tchad\* a révélé ce qui suit : la réponse globale du HCR était inégale; malgré les problèmes logistiques importants, la réinstallation d'un grand nombre de réfugiés des zones frontalières avait été largement couronnée de succès; il était toutefois extrêmement difficile de stabiliser la population de réfugiés dans les camps nouvellement créés.

b) Pour améliorer la qualité de vie des réfugiés qui bénéficient de programmes de soins et d'entretien dans les camps, en favorisant – dans la mesure du possible – une plus grande autonomie, le HCR s'est concentré sur la mise en oeuvre de l'initiative sur les normes et les indicateurs\* visant à définir progressivement l'ensemble des opérations par rapport à des normes de protection et de soin largement acceptées dans les principaux secteurs. Axés à l'origine sur les camps de réfugiés, les indicateurs couvrent actuellement le milieu urbain et les zones de rapatriement. Plusieurs indicateurs portent sur l'autonomie et la génération de revenus. En août 2005, le HCR a publié un manuel intitulé « Handbook for Self-Reliance »\*.

c) Le HCR a fait des progrès considérables dans l'amélioration des données d'enregistrement, grâce à l'utilisation de nouveaux systèmes, procédures et outils mis au point dans le cadre du projet Profil et à la version révisée du Manuel d'enregistrement\* et dans la mise en place des nouveaux outils et d'une formation complète. La révision de la première édition du nouveau Manuel d'enregistrement a été achevée en 2004. Le principal défi que devra relever le HCR dans ce domaine sera d'assurer la pérennité des résultats obtenus dans le cadre du projet Profil. Il est nécessaire que toutes les opérations se penchent sur la question de la gestion des données, non seulement en matière d'enregistrement mais aussi, entre autres, dans le cadre du projet sur les normes et les indicateurs.

d) L'amélioration de la coopération opérationnelle avec une gamme d'acteurs visant à mieux protéger les personnes dont le HCR est chargé et à garantir l'exécution de programmes de qualité répondant à leurs besoins a été favorisée par la participation du HCR à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies. Cela a été possible parce que le HCR est devenu membre du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui a publié des directives sur les déplacements forcés. Des efforts ciblés sont encore nécessaires pour associer les organismes de développement bilatéraux à la recherche de solutions durables.

e) Le projet sur l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité a été étendu à 40 pays, ce qui a permis de renforcer l'intégration des catégories prioritaires de bénéficiaires (femmes, enfants, adolescents et personnes âgées) et des secteurs d'activité essentiels – tels que l'éducation, la santé et l'environnement. Les normes et les indicateurs en la matière sont également en cours d'ajustement afin d'améliorer le suivi et la remontée de l'information. Un programme de formation de

formateurs pour la prévention de la violence sexuelle et à motivation sexiste a été mis en place en 2005 pour le personnel du HCR et des projets sur la question ont été lancés dans 16 pays. En 2005, le HCR a rendu compte à l'Assemblée générale de son action en faveur des enfants non accompagnés et séparés de leur famille.

## Chapitre 26

### Réfugiés de Palestine\*

#### Principaux résultats obtenus

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fourni des services d'éducation, de santé, d'aide d'urgence, d'aide sociale et de microfinancement à plus de 4 millions de réfugiés de Palestine en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les 663 écoles de l'UNRWA offrant un enseignement de base à près de 490 000 élèves ont obtenu un taux de réussite de 95,4 %, tandis que le taux d'abandon scolaire est tombé à 1,2 %. Des cours sur les droits de l'homme, la tolérance et le règlement des conflits ont été introduits dans les programmes scolaires de toutes les écoles. Au total, 78 % des diplômés des huit centres de formation professionnelle de l'Office ont trouvé un emploi dans les 12 mois suivant l'obtention de leur diplôme.

Les services de santé fournis ont permis aux réfugiés de conserver un niveau de santé qui soutient favorablement la comparaison avec ceux des pays à revenu intermédiaire. Les taux de mortalité infantile et juvénile sont restés inchangés à 22 pour 1 000 naissances d'enfants vivants et 24,4 pour 1 000 enfants de moins de 3 ans, respectivement. L'initiative de planification familiale a eu pour effet de ramener de 3,5 à 3,2 le taux de fécondité des femmes en âge de procréer. En ce qui concerne les maladies non transmissibles, le taux de contrôle a augmenté de 40 %. S'agissant des maladies transmissibles, aucun cas de poliomyélite ni de tétanos néonatal n'a été signalé.

En raison du manque de ressources, seuls 462 logements ont pu être réhabilités, soit seulement 4,2 % des besoins totaux en logement et bien moins que le niveau de référence et l'objectif visé. Une aide d'urgence en espèces a été distribuée à 18 294 familles, pour un montant total de 3,7 millions de dollars. Malgré les restrictions imposées aux déplacements et les bouclages, 1 832 236 rations alimentaires et allocations en espèces ont été distribuées de façon régulière et en temps utile aux personnes remplissant les conditions requises, soit 99,9 % de l'objectif. Même si le chiffre cible de 3 300 n'a pas été atteint, 1 258 emplois ont été créés dans le cadre du Programme d'aide aux organismes de microfinancement. Deux mille trois cent cinquante-cinq femmes ont bénéficié des programmes de prêts gérés par les organisations communautaires, soit bien plus que l'objectif de 790 femmes.

L'aide au microfinancement et aux microentreprises a été doublée. Les femmes représentaient 25 % des bénéficiaires et des prêts ont été alloués à l'équivalent d'une entreprise palestinienne sur deux, soit 39 327 prêts pour un montant total de 35 420 000 dollars. Le taux de remboursement est

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.



resté au dessus de 90 % à Gaza, tandis que les bureaux de Jordanie et de Syrie ont enregistré un taux de rentabilité de 100 %, la totalité de leurs décaissements étant amortie par les remboursements. La rentabilité opérationnelle des bureaux de Cisjordanie est passée de 42 % à 84 %, tandis que celle des bureaux de Gaza est restée stable à 80 %.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans les rapports du Commissaire général de l'UNRWA pour les périodes allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/13) et du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/13), le rapport de la mission d'évaluation technique de l'OMS sur le programme de santé de l'Office et un rapport, concernant l'utilisation de services de santé chez les réfugiés de Palestine dans les camps au Liban, préparé par le United Medical Group à Beyrouth\*.

### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Les activités de l'Office sont limitées par l'incertitude de la situation politique dans la région, en particulier les restrictions imposées aux déplacements et les bouclages en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'UNRWA dépend en grande partie de contributions volontaires pour le financement de ses programmes et s'est trouvé à court de ressources à plusieurs reprises. En ce qui concerne le sous-programme d'enseignement, par exemple, l'augmentation de la population d'âge scolaire, due à la croissance naturelle, n'a pas pu être absorbée par les équipements existants. De ce fait, le nombre d'écoles à classes alternées est passé de 480 à 514, soit 77 % du nombre total d'écoles.

En ce qui concerne le programme de santé, les difficultés découlent de la tendance à la hausse de la mortalité due aux maladies non transmissibles, dont la prévention et le traitement sont très coûteux. Parmi les obstacles, il convient de noter les problèmes d'accès aux services et les difficultés de recrutement et de maintien de cadres supérieurs et intermédiaires. L'objectif consistant à multiplier les programmes communautaires de santé mentale, les programmes de dépistage précoce des infirmités et les programmes de lutte contre les carences en oligo-éléments chez les femmes et les enfants n'a pas été atteint.

L'Office a dû mettre un frein à la croissance annuelle du nombre de personnes pouvant bénéficier de rations alimentaires et d'allocations en espèces dans le cadre du programme spécial d'aide d'urgence. Le taux correspondant habituellement fixé à 3,5 % afin de suivre l'augmentation de la population a été ramené à 2,5 % en 2004 et gelé à 0 % en 2005 en raison du manque de fonds. Le nombre insuffisant d'études socioéconomiques sur les conditions de vie des réfugiés et le manque de ressources internes pour la collecte et l'analyse régulières de ces données nuisent à la planification axée sur les besoins.

Malgré les efforts consentis en faveur du microfinancement et des microentreprises dans toutes ses zones d'intervention, l'UNRWA a été incapable de produire les mêmes résultats pour ce qui est de renforcer les capacités des femmes microentrepreneurs dans la bande de Gaza, en raison de la faiblesse relative du taux de participation des femmes à l'économie parallèle et aux activités commerciales officielles.

#### **Taux d'exécution des produits**

Le budget-programme de l'UNRWA ne comprend pas de produits quantifiables\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 26)].

### **Réalisations**

#### *Éducation*

26.1 a) La qualité de l'enseignement dispensé aux réfugiés de Palestine, à tous les niveaux, notamment en assurant un environnement propice à l'acquisition de connaissances et en répondant aux besoins découlant de l'accroissement naturel de la population (construction de locaux, amélioration des qualifications et des compétences des enseignants et du personnel de formation de l'Office), a été illustrée par un taux d'abandon scolaire de 1,2 % pour l'éducation de base et le maintien d'un taux de réussite de 95,4 % pour les 485 471 élèves inscrits dans les écoles de l'UNRWA. Ce résultat peut s'expliquer en partie par une légère diminution des ratios élèves-enseignant, de 36 pour 1 à 33 pour 1 au niveau élémentaire et de 27 pour 1 à 26 pour 1 au niveau préparatoire. Au total, 78 % des diplômés des huit centres de formation professionnelle ont trouvé un emploi. En outre, 301 étudiants ont obtenu un diplôme des trois centres pédagogiques et du service de formation des enseignants et environ 1 000 enseignants ont suivi un stage de formation en cours d'emploi chaque année. Pour faire face à la croissance de la population d'âge scolaire, 293 établissements scolaires ont été construits ou rénovés, sans toutefois que cela permette d'accueillir tous les élèves. Le nombre d'écoles à classes alternées est donc passé de 480 à 514 au cours de l'exercice. L'Office a continué de suivre les résultats des tests de niveau dans les matières principales, administrés dans les cinq zones d'opérations aux élèves de la cinquième à la septième année dans l'objectif de réduire les effets du système de classes alternées sur les pratiques d'enseignement et d'apprentissage et sur les résultats des élèves. Toutes les écoles de l'UNRWA appliquent un dispositif de contrôle de la qualité spécialement conçu.

b) Toutes les modifications apportées aux programmes par les autorités hôtes ont été mises en œuvre dans les écoles et les centres de formation professionnelle de l'UNRWA. L'Office a organisé plus de 800 ateliers de formation du personnel et publié plus de 1 000 documents pédagogiques complémentaires pour appuyer l'adaptation et l'amélioration de la teneur des cours et des programmes scolaires, tant pour le programme d'enseignement général que pour le programme d'enseignement technique, suivant l'évolution des programmes des pays hôtes. Ainsi, les élèves réfugiés des écoles de l'UNRWA touchées par les changements de

programme bénéficieront d'une scolarité en phase avec la structure et le contenu de l'enseignement dans les pays hôtes, ce qui aidera à garantir la continuité de leur futur parcours scolaire.

c) En ce qui concerne l'adaptation et l'amélioration de la teneur des cours et des programmes dans les établissements de formation professionnelle suivant l'évolution du marché, les établissements de formation professionnelle de l'UNRWA ont introduit de nouveaux cours sur les technologies du textile, l'aménagement intérieur, les activités bancaires et la gestion financière, les technologies de l'information et les soins infirmiers, et supprimé des cours obsolètes afin de répondre aux besoins du marché local, définies au moyen d'enquêtes. Des formations spécialisées de courte durée ont été dispensées dans des domaines comme le permis de conduire informatique international, la conception assistée par ordinateur et les techniques de communication.

### *Santé*

26.2 a) Dans le cadre de la réduction de la mortalité infantile et maternelle due à des causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement, le pourcentage de femmes enceintes enregistrées pendant le premier trimestre est passé de 50 à 58 %, tandis que le nombre de personnes bénéficiant de services de planification familiale est passé de 95 000 à 103 000. Il ressort d'une étude que le taux de mortalité infantile\*, est tombé de 32 pour 1 000 à 22 pour 1 000 naissances vivantes. Afin de mieux comprendre les causes premières de la mortalité des nouveau-nés et des enfants, un système d'enquête approfondie a été mis en place. Le nouveau système de gestion des informations de santé visant à améliorer la surveillance, le contrôle et la qualité des interventions au niveau de la prestation de services a été étendu à l'ensemble des établissements de soins de santé primaires. Cette mesure a été complétée par une stratégie de gestion de la qualité totale (GQT) qui servira d'outil pour améliorer les compétences de gestion du personnel des centres de santé. Des études réalisées à l'échelle de l'Office et portant sur l'état de santé des femmes et des enfants ont notamment porté sur la prévalence de l'anémie ferriprive chez les enfants de 6 à 36 mois, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants d'âge scolaire.

b) Une réduction de la morbidité, de l'invalidité et de la mortalité dues à des maladies transmissibles et non transmissibles a été enregistrée grâce au maintien du taux de vaccination des nouveau-nés et des enfants contre les maladies pouvant être prévenues par un vaccin à 99,4 % et 98,4 %, respectivement (le taux recommandé par l'OMS est de 95 % ou plus). Le taux de prescription de médicaments antibactériens a été ramené de 52 % à 28 % grâce à la mise en place d'un système d'audit et de responsabilisation interne. Le nombre de patients souffrant de maladies non transmissibles faisant l'objet d'un suivi médical a augmenté de 14 %, pour un taux de contrôle de 40 % parmi l'ensemble des patients suivis. Le taux d'infirmité parmi l'ensemble des patients souffrant de maladies transmissibles faisant l'objet d'un suivi était de 2,7 %. Ce taux devrait augmenter en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'amélioration du taux de détection. Le taux de mortalité parmi les patients souffrant de maladies non transmissibles faisant l'objet d'un suivi était de 2 %. Pendant la période considérée, différents aide-mémoire ont été élaborés et distribués aux médecins afin de les aider à prescrire, de façon appropriée, les médicaments et antibiotiques essentiels pour lutter contre les maladies non transmissibles et les maladies sexuellement transmissibles.

c) Une amélioration des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les camps de réfugiés a été enregistrée : le pourcentage des abris de camp avec tout-à-l'égout est passé de 75 % à 86 % grâce aux projets menés à bien principalement dans la bande de Gaza et au Liban. Le pourcentage d'abris de camp disposant d'un raccordement intérieur au système d'égouts a atteint 90 % en Jordanie, 87 % en Syrie, 81 % à Gaza, 63,5 % au Liban et 63 % en Cisjordanie. Même si le nombre de camps raccordés aux installations municipales d'approvisionnement en eau est demeuré inchangé, plus de 98 % des logements à l'intérieur des camps ont désormais un raccordement intérieur à des installations communes. Malgré le nombre très élevé de raccordements intérieurs aux réseaux d'approvisionnement en eau, ces réseaux sont alimentés de façon discontinue et insuffisante. En outre, l'eau distribuée dans la bande de Gaza n'est pas conforme aux normes de qualité internationales pour l'eau potable, en raison de sa salinité élevée.

d) Afin d'harmoniser les politiques de santé et les normes de service avec celles des autorités du pays hôte, des accords de partenariat sur la vaccination, la lutte contre la tuberculose, la surveillance du VIH/sida, la surveillance en laboratoire des maladies transmissibles importantes sur le plan de la santé publique et la détection précoce des maladies congénitales et des hémoglobinopathies ont été reconduits avec les pays hôtes. Une campagne de vaccination de masse contre la rougeole, les oreillons et la rubéole a été menée en Cisjordanie, en collaboration avec le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne et l'UNICEF, et deux campagnes de vaccination de masse contre la poliomyélite ont été menées au Liban. Deux accords sur les accouchements liés aux grossesses à haut risque ont été conclus avec des hôpitaux publics syriens. Un accord a également été conclu avec le Ministère de la santé de la Jordanie pour la distribution de suppléments de vitamine A aux enfants réfugiés en complément du programme de vaccination. De ce fait, il n'y a eu aucune épidémie majeure et les autres maladies pouvant être évitées par la vaccination ont été parfaitement contenues.

#### *Services de secours et services sociaux*

26.3 a) Le nombre de bénéficiaires du programme spécial d'aide d'urgence est passé à 45 965 au Liban, 30 796 en République arabe syrienne, 47 238 en Jordanie, 40 270 en Cisjordanie et 84 379 dans la bande de Gaza, soit 62 601 familles de réfugiés qui reçoivent des rations alimentaires et des allocations en espèces. Malgré les restrictions imposées aux déplacements, les bouclages et la poursuite du conflit en Cisjordanie et à Gaza, 1 832 236 rations alimentaires et allocations en espèces ont été distribuées de façon régulière et en temps utile, soit 99,9 % de l'objectif visé. Par ailleurs, des allocations en espèces ponctuelles ont été accordées au cas par cas à 18 162 familles traversant une crise aiguë, pour un montant total de 3 666 067 dollars. En tout, 462 abris ont été réparés par le biais d'arrangements contractuels et d'initiatives personnelles, soit seulement 4,2 % des 10 894 logements recensés devant être remis en état. Ces résultats insuffisants sont principalement dus au manque de fonds, la remise en état des abris étant entièrement financée à partir de ressources extrabudgétaires.

b) En ce qui concerne la tenue d'un registre à jour des réfugiés permettant de vérifier la façon dont les réfugiés remplissant les conditions requises se répartissent, 4 349 946 personnes ont été enregistrées comme réfugiées dans les cinq zones d'opérations de l'UNRWA, le plus grand nombre en Jordanie (42 %) et le plus

petit au Liban (9,3 %). Le statut de 366 532 personnes affirmant être réfugiées a été vérifié en temps voulu. Au total, 1 595 demandes de nouvelle inscription de familles ont été étudiées conformément aux directives relatives à l'admissibilité et aux enregistrements. Dans l'ensemble des zones, 969 570 demandes de modification d'inscription ont été reçues et vérifiées, validées et traitées en temps voulu. Le système d'enregistrement est en cours de réorganisation en vue de créer un système Intranet qui permettra de centraliser la mise à jour des informations relatives aux réfugiés en provenance de tous les bureaux d'enregistrement de l'Office, de renforcer la fiabilité des données et d'améliorer la prestation des services.

c) Le programme de services sociaux a continué de promouvoir le bien-être des réfugiés de Palestine les plus désavantagés, en particulier les femmes, les personnes handicapées, les enfants et les jeunes, principalement à travers le réseau de 104 associations locales rattachées à l'UNRWA. Les 149 projets de génération de revenus menés par ces dernières ont créé 382 emplois pour les réfugiés locaux. De nouvelles directives et de nouveaux formulaires pour la rédaction de rapports ont été élaborés pour unifier les procédures et améliorer la remontée de l'information, le contrôle et l'évaluation. Au total, 1 258 emplois ont été créés ou maintenus grâce au programme. L'objectif de 3 300 emplois n'a pas été atteint parce que les activités de crédit n'ont pas été introduites dans la bande de Gaza et en Cisjordanie en raison des problèmes de sécurité. Alors que l'objectif était de 790, 2 355 femmes ont obtenu un prêt dans le cadre du programme de crédit. En effet, un nombre croissant de femmes ont dû entrer dans la population active en raison de la mauvaise situation économique. Au total, 17 525 personnes handicapées ont bénéficié directement de services de rééducation visant à favoriser leur intégration sociale et économique, contre un objectif de 4 200 personnes. Le programme en faveur des handicapés a été géré par les réfugiés, à travers un réseau de 39 centres de rééducation communautaires qui ont fourni divers services à 39 456 personnes handicapées et à leur famille.

#### *Microfinancement et microentreprises*

26.4 a) En vue d'accroître les possibilités d'activités commerciales et rémunératrices, le nombre de prêts accords est passé de 19 533 à 39 627. Malgré la persistance de la crise économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le programme a doublé d'ampleur. Les objectifs pour le nombre et la valeur des prêts décaissés ont été atteints à 94 % et le montant des prêts n'a été inférieur que de 5,3 % au chiffre visé de 37,4 millions de dollars. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que les programmes en Jordanie et en Syrie n'ont pas entièrement rempli leurs objectifs de productivité. Les portefeuilles des bureaux de Cisjordanie, de la bande de Gaza, de Jordanie et de la République arabe syrienne se sont développés et ceux des bureaux de Jordanie et de Syrie sont arrivés à échéance. En tant que première institution de microfinancement dans les territoires palestiniens occupés, le programme joue un rôle important dans l'économie, en accordant des prêts à l'équivalent d'une entreprise palestinienne sur deux au cours de la période examinée. Son impact va grandissant en Jordanie et dans la République arabe syrienne, où il représente l'une des rares sources de financement pour les entreprises dirigées par des réfugiés. Il continue d'enregistrer de nets progrès, avec un prêt moyen d'un montant de 893 dollars pour un taux de remboursement se maintenant à 94 %.

b) En vue de développer la capacité des femmes chefs de microentreprise parmi les réfugiés de Palestine, le programme a alloué 9 926 prêts à 5 749 femmes, remplissant ainsi l'objectif fixé. En termes de valeur, les prêts aux femmes ont atteint 6 340 000 dollars, la majorité (5 710 000 dollars) étant destinés à financer les entreprises féminines à Gaza au travers du programme de prêts avec garantie mutuelle. La hausse du chômage chez les hommes et de la pauvreté des familles à Gaza a créé un afflux de femmes dans les microentreprises et à une demande de prêts plus importante. En raison du taux de participation plus faible des femmes à l'économie parallèle et aux activités commerciales officielles, le programme ne peut pas obtenir des résultats équivalents dans d'autres zones d'opérations.

## Chapitre 27

### Assistance humanitaire\*

#### Principaux résultats obtenus\*

La période considérée a été marquée par des catastrophes naturelles de grande ampleur, notamment le tsunami de l'océan Indien et le tremblement de terre en Asie du Sud, et par des situations d'urgence complexes de grande envergure touchant des millions de personnes vulnérables. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a agi en la personne de son Secrétaire général adjoint, qui est intervenu en sa qualité de Coordonnateur des secours d'urgence dans le cadre de campagnes afin d'appeler l'attention de la communauté mondiale sur les crises humanitaires, y compris des urgences négligées et de sensibiliser l'opinion publique mondiale aux défis humanitaires. Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social étaient informés régulièrement, ce qui a permis de garder les crises en bonne place dans le programme de travail de la communauté internationale, influençant ainsi les processus décisionnels des organes directeurs et suscitant un vigoureux appui des donateurs, notamment dans le cas du tsunami. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé l'examen de l'intervention humanitaire\* visant à renforcer la capacité d'intervention des organismes d'aide humanitaire et à améliorer la coordination entre les organisations humanitaires et les autres organisations et acteurs en cause. Cet examen a débouché sur la conclusion de plusieurs accords par le Comité permanent interorganisations, qui constituent un plan de campagne pour la mise en œuvre de la réforme humanitaire. Le Bureau a également réussi à accroître les ressources disponibles pour les activités humanitaires, grâce à la procédure d'appel global et à la création du Fonds central autorenewable d'urgence (A/60/432), d'un montant de 500 millions de dollars des États-Unis, qui doit permettre de déclencher une intervention immédiate face à une catastrophe survenant subitement et aussi face à des situations d'urgence nouvelles et continues et d'apporter le soutien nécessaire lorsqu'une situation d'urgence est loin d'être suffisamment financée. L'objectif fixé – la procédure d'appel global permettant de subvenir à 65 % des besoins identifiés – devrait être atteint.

On trouvera de plus amples détails sur l'exécution du programme dans les rapports annuels pour 2004 du Bureau de la coordination des affaires humanitaires\* et du Groupe de l'évaluation et des études\*, le récapitulatif des interventions d'urgence du Bureau\* et les résolutions pertinentes de l'ONU, à savoir les résolutions 59/56, 59/137, 59/141, 59/171, 59/172, 59/211, 59/212, 59/214, 59/215, 59/216, 59/217, 59/218, 59/219, 59/231, 59/232 et 59/233 de l'Assemblée générale, les résolutions 1522 (2004), 1524 (2004), 1528 (2004), 1529 (2004), 1533 (2004), 1539 (2004), 1542 (2004), 1545 (2004), 1549 (2004), 1552 (2004), 1555 (2004), 1556 (2004), 1561 (2004) et 1564 (2004) du Conseil de sécurité et la résolution 2004/60 du Conseil économique et social.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Malgré des progrès considérables dans le recrutement et le déploiement sur le terrain du personnel pour les situations d'urgence, il continue d'être difficile d'identifier des spécialistes pouvant être mobilisés à très court terme. Les limites au recrutement de personnel pouvant être déployé rapidement dans une situation d'urgence persistent. Pour remédier à ces deux difficultés, on est en train d'établir une liste d'experts pouvant être déployés immédiatement. Il est nécessaire de renforcer le système d'alerte avancée et d'analyse rapide pour mettre les organismes des Nations Unies et les équipes de pays mieux en mesure de faire face aux situations d'urgence. On redoublera d'efforts pour susciter l'intérêt des médias et du grand public pour les informations concernant une alerte rapide émanant du Bureau. Il faudra en outre définir des indicateurs et des jalons plus appropriés dans l'évaluation des activités et du fonctionnement du Bureau.

### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 1 449 produits quantifiés prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du budget-programme pour 2004-2005 : A/58/6 (Sect. 27).

### **Direction exécutive et administration**

27.1 a) Pour assurer l'exécution efficace du programme de travail, on a préparé un manuel d'administration, on a mis à jour les directives applicables au personnel sur le terrain, et on a distribué un recueil de règles, politiques, procédures et pratiques applicables dans les domaines des finances, de la gestion des ressources humaines, des achats et des services communs, en vue d'améliorer l'administration sur le terrain. Face au tsunami, le Secrétaire général adjoint/Coordonnateur des secours d'urgence a orienté et impulsé l'action internationale. Étant ainsi associés activement, les médias ont souvent réagi de façon positive, ce qui s'est traduit par un soutien financier accru à l'action du Bureau. Pour renforcer les interventions humanitaires en cas de crise, l'examen des interventions humanitaires a été lancé. Les recommandations formulées en 2005 ont débouché sur des mesures visant à remédier aux lacunes dans la capacité d'aide humanitaire mondiale. Grâce à l'appui vigoureux ainsi obtenu de la communauté internationale, le Bureau a pu s'attacher à améliorer sa capacité de réagir rapidement et efficacement face aux crises naissantes, identifier les conséquences potentielles d'une crise humanitaire, de promouvoir les opérations préventives et de gérer un bureau disposant des ressources nécessaires. Ceci a permis au Bureau de renforcer sa présence sur le terrain, le personnel hors siège étant passé d'un tiers de la dotation en effectifs au début de 2004 à deux tiers actuellement. Le renforcement du Groupe d'évaluation a permis au Bureau de suivre et d'évaluer ses activités, de tirer des enseignements de son expérience et d'améliorer son fonctionnement et l'exécution en général. Le nouveau central autorenewable d'urgence\*, dont la dotation visée est de



500 millions de dollars des États-Unis, devra fournir des capitaux d'amorçage pour permettre une intervention plus prévisible et opportune en cas de crise humanitaire.

b) Afin d'assurer la cohérence des politiques de gestion des activités pluridimensionnelles de l'ONU, les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide, le secrétariat du Comité permanent interorganisations/Comité exécutif pour les affaires humanitaires\* a facilité l'intervention interinstitutions suite à la crise du Darfour, au tremblement de terre de l'Asie du Sud et au tsunami de l'océan Indien. Une étude indépendante des missions intégrées\* a débouché sur des conclusions et recommandations sur la manière de mieux planifier, structurer et gérer ces missions pour en accroître l'efficacité à l'avenir (A/60/89-E/2005/79).

### **Sous-programme 1** **Analyse des politiques**

27.2 a) L'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies pour garantir une réponse cohérente aux situations d'urgence humanitaire a été mise en évidence par l'augmentation du nombre d'accords conclus entre les membres du Comité permanent interorganisations sur des critères satisfaisants, qui est passé de quatre à neuf, cinq accords ayant été conclus sur l'application sur le terrain des directives émanant du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et par l'adoption de cinq instruments et stratégies visant à l'amélioration de la cohérence entre les différents aspects (politique, humanitaire et de développement) de l'intervention du système des Nations Unies dans les situations d'urgence humanitaires. Des stratégies de transition ont été élaborées vers les pays affectés par le tsunami deux mois seulement après la catastrophe; l'intervention faisant suite au tremblement de terre en Asie du sud est entrée dans la phase de planification de la transition dans les quatre mois. L'examen des interventions humanitaires est maintenant considéré pratiquement comme un plan de campagne de la réforme humanitaire. Il faudra renforcer le lien entre les décideurs au Siège et les acteurs sur le terrain. Sept évaluations extérieures ont fait apparaître des insuffisances dans les interventions après des catastrophes naturelles, les mécanismes d'appel, la coordination, l'établissement de rapports, la transition, la capacité de réserve, l'absence de direction au niveau sectoriel, le temps de réponse et la capacité de déploiement rapide.

## Sous-programme 2

### Situations d'urgence complexes

27.3 a) Appui rapide et coordonné aux institutions opérationnelles qui participent aux opérations d'aide humanitaire d'urgence; détermination rapide des besoins des populations touchées. La démonstration est faite par la réduction à cinq jours en moyenne du délai de déploiement de personnel chargé de coordonner l'action humanitaire sur le terrain et la participation accrue d'autres organismes des Nations Unies aux mesures prises dans les situations d'urgence complexes qui est passée de six à 11. Pour y parvenir on a formulé et défini des politiques, des plans de travail et des devis, des mesures de planification des interventions d'urgence et préparation d'un dispositif d'intervention, on a mobilisé des ressources et on a aidé à évaluer les besoins humanitaires et à mettre en place des mécanismes de coordination. Une section de la capacité de déploiement rapide a été mise en place pour permettre le déploiement rapide de spécialistes vers les points chauds en cas de situation d'urgence complexe ou de catastrophe naturelle. Grâce au plaidoyer du Bureau en faveur d'une intervention humanitaire massive face à la crise du Darfour, les effectifs chargés de l'aide humanitaire ont été portés à 14 000. Un nouveau cadre d'évaluation des besoins a été mis à l'essai au Burundi et en République démocratique du Congo. Le nombre d'experts pouvant être mobilisés rapidement en cas de situation d'urgence complexe reste limité, mais les contraintes administratives à leur recrutement rapide seront levées (A/60/227).

b) Accroissement des ressources disponibles pour financer les activités humanitaires au moyen de la procédure d'appel global. La démonstration est faite par l'accroissement de la part des contributions versée par les donateurs par rapport aux besoins déterminés dans les appels globaux, qui est passée de 58 à 65 %, et par la réduction des délais entre le lancement de l'appel et la réception des contributions, qui sont passés de quatre à trois mois. Les inégalités criantes entre les urgences et les régions persistent. Certains pays, notamment en Afrique, ne reçoivent en général qu'une fraction du montant demandé dans les procédures d'appel global. Il faudra des efforts soutenus et coordonnés pour appeler davantage d'attention sur les besoins humanitaires dans les situations d'urgence négligées.

c) Progrès accomplis dans l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les interventions d'urgence\* au moyen du site relatif à l'égalité des sexes\*. La démonstration en est faite par le pourcentage plus élevé des plans communs d'action humanitaire énonçant des stratégies axées sur les besoins particuliers des femmes, qui est passé de 60 à 100 % grâce au plan d'action pour l'égalité entre les sexes et à la politique et au plan d'action pour l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, la création d'un poste de conseiller principal sur l'égalité des sexes et les Directives pour les interventions en cas de violence sexiste dans un contexte humanitaire\* du Comité permanent interorganisations. Toutes les branches du Bureau et la plupart des bureaux régionaux et locaux ont désigné des interlocuteurs pour les questions d'égalité des sexes. Toutefois, l'analyse de la problématique hommes-femmes reste relativement faible. C'est pourquoi des directives ont été formulées sur le renforcement de l'analyse de la problématique hommes-femmes dans les procédures d'appel global.

d) Pour s'assurer que les opérations humanitaires des organismes des Nations Unies fondées sur des critères d'ordre politique et le souci de la sécurité et du maintien de la paix soient combinées avec les initiatives politiques et les

opérations de maintien de la paix, le nombre de groupes de travail interdépartements mis en place rapidement est passé de sept à 12, 13 pays étant couverts par de tels mécanismes de coordination. Les discussions se poursuivent sur le degré optimal d'intégration des activités humanitaires et de la coordination du relèvement aux missions dans les pays ayant connu un conflit et l'expérience a montré qu'il faut une certaine séparation entre l'intervention humanitaire et l'intervention politique. En pareil cas, la meilleure façon de garantir l'application des principes humanitaires, ainsi que les possibilités d'accès et la sécurité du personnel humanitaire est de doter les acteurs humanitaires d'une identité organisationnelle distincte.

### **Sous-programme 3**

#### **Prévention des catastrophes naturelles**

27.4 a) La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui s'est tenue à Kobe (Hyogo, Japon) du 18 au 22 janvier 2006, a contribué à une prise de conscience accrue de la nécessité d'élaborer une culture de prévention et de la réduction des risques ainsi que de la vulnérabilité associée aux catastrophes naturelles. La démonstration en a été faite par une augmentation du nombre de pays intégrant la réduction des risques dans leurs plans et politiques de développement, qui est passé de 10 à 23 et par le fait que 19 pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont perfectionné le contenu des cours sur la gestion des risques de catastrophe dispensés dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur. Les partenaires de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes se sont engagés à multiplier leurs efforts de sensibilisation auprès du public, notamment dans les médias. Des partenariats avec les unions de radiodiffusion ont été formés et le bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le tsunami a également coopéré activement avec le Secrétariat afin de sensibiliser le public à la prévention des risques de catastrophe. Il faudra encore renforcer la stratégie du secrétariat en matière de communication.

b) Pour une meilleure application, par les responsables des politiques à l'échelon national des connaissances scientifiques et techniques en vue de réduire la vulnérabilité face aux catastrophes, quatre nouveaux outils d'évaluation des risques et de surveillance des progrès accomplis dans le domaine de la prévention des risques de catastrophe ont été mis au point (contre un auparavant) et neuf réunions ont eu lieu en vue d'un échange d'informations entre les gouvernements, les organisations régionales et internationales et les institutions scientifiques compétentes. On a aidé les pays de l'océan Indien à renforcer leurs systèmes d'alerte rapide en cas de tsunami\*. On renforcera le suivi, les applications locales et les capacités des institutions.

c) Renforcement des capacités des pays en développement s'agissant de prendre des mesures préventives, de planifier les secours, d'atténuer les effets des catastrophes et d'organiser le relèvement. La démonstration en est faite par l'élaboration de quatre nouvelles stratégies sous-régionales, par l'augmentation de 10 à 19 du nombre de pays qui ont adopté des programmes nationaux visant à appliquer des stratégies de prévention des risques de catastrophe, par l'amélioration des cadres institutionnels et des législations de prévention des risques de catastrophe dans six pays et par l'augmentation, de six à 21, du nombre de pays intégrant des mesures de prévention des catastrophes dans les opérations de relèvement après une catastrophe. Le Bureau a contribué au soutien plus approprié et plus efficace fourni par le PNUD aux pays en développement dans la prévention des catastrophes et le

relèvement après les catastrophes. Grâce à cela, plus de 40 bureaux de pays du PNUD offrent maintenant un programme de soutien aux parties prenantes nationales et locales, s'agissant de divers aspects de la prévention des risques de catastrophes.

d) Accroissement de la mobilisation de l'aide internationale dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles ainsi que dans le relèvement après les catastrophes. La démonstration en a été faite par l'augmentation, de cinq à sept, du nombre de pays où des mesures de prévention des catastrophes sont intégrées dans des cadres de développement, tels que les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Un projet mondial d'incorporation de la prévention des catastrophes dans les programmes de développement du PNUD a été lancé.

#### **Sous-programme 4** **Secours en cas de catastrophe**

27.5 a) Diffusion rapide de l'information concernant la situation des pays et des zones touchés par des catastrophes naturelles et écologiques, notamment afin de faire connaître la liste des besoins auprès des partenaires humanitaires. La démonstration a été faite par les 407 rapports de situation et 63 appels lancés par le Bureau à la suite de 147 catastrophes naturelles, écologiques et technologiques dans le monde, 38 % des rapports de situation ayant été publiés dans les 48 heures et 31 % dans les 24 heures. Les appels lancés par le Bureau ont permis de réunir 7,4 milliards de dollars des États-Unis, dont 49 millions de dollars des États-Unis ont été acheminés par le Bureau.

b) Coordination meilleure et plus rapide de l'intervention dans les pays sinistrés. Le Bureau a activé à cette fin les équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage. Les équipes d'évaluation et de coordination ont été déployées dans les 48 heures en moyenne, dans 12 situations d'urgence. Elles sont intervenues lors des tremblements de terre de l'océan Indien et de l'Asie du Sud. Le déploiement de responsables de la coordination civilo-militaire dans les situations d'urgence créées par le tremblement de terre de l'Asie du Sud et le tsunami a été moins rapide que l'intervention d'autres mécanismes de coordination mais il sera amélioré. Deux rapports pertinents ont été présentés au Secrétaire général (A/60/87-E/2005/78 et A/60/86-E/2005/77).

c) Renforcement de la coordination internationale entre les responsables humanitaires et militaires. Le Bureau a favorisé l'utilisation continue des principes et directives d'Oslo concernant les ressources militaires et de la protection civile dans les secours en cas de catastrophe. Pour faire mieux connaître la coordination civilo-militaire, 26 programmes de formation ont été organisés, avec la participation de 648 fonctionnaires venus de 13 pays. Une formation avant le déploiement a également été offerte, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, à des éléments des forces de maintien de la paix en Côte d'Ivoire. Le Bureau a participé à la planification et à la conduite de 18 exercices à grande échelle, dirigés par les militaires, auxquels ont été associés les acteurs militaires, humanitaires et régionaux. Quatorze déploiements des membres de ressources militaires et de la protection civile ont été gérés en appui aux opérations humanitaires dans quatre pays. Suite au tremblement de terre en Asie du Sud, l'équipe pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a créé un centre

de coordination d'urgence qui a facilité la coordination civilo-militaire internationale.

d) La nécessité d'une meilleure prise de conscience d'une perspective antisexiste dans les rapports d'évaluation des catastrophes et dans les documents d'appel humanitaire a été abordée dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes\* établi par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de prendre en compte de manière plus satisfaisante la dimension antisexiste dans le cadre des activités d'évaluation, de planification et d'exécution des programmes, de formation et de suivi menées au siège et ailleurs. Un poste de conseiller pour les questions d'égalité entre les sexes a été ajouté au nombre de postes permanents du Bureau. Des projets d'appel global concernant expressément les vulnérabilités particulières des femmes et les rapports d'évaluation permettent de garantir que les besoins des femmes reçoivent une attention particulière dans les situations de catastrophe. Ceci était particulièrement évident dans les rapports d'évaluation et les activités de la procédure d'appel global à la suite du tsunami et du séisme en Asie du Sud. On s'efforcera d'améliorer l'analyse de la problématique hommes-femmes et la ventilation des données par sexe.

### **Sous-programme 5**

#### **Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer**

27.6 a) Capacité accrue pour faire face aux situations d'urgence et meilleure compréhension des préoccupations humanitaires. La démonstration en a été faite par un plus grand nombre de consultations du site ReliefWeb, qui est passé de 170 millions à 300 millions, un nombre accru de consultations du réseau régional intégré d'informations (100 millions à 277 millions), l'accroissement du nombre d'abonnés, qui est passé de 20 000 à 37 000, et l'augmentation du nombre de communiqués de presse de 100 à 300. Globalement, le grand public est plus conscient des problèmes humanitaires et plus disposé à apporter son concours, puisque selon le Pew Research Centre, l'assistance humanitaire est l'aspect le plus apprécié des activités de l'ONU. Il est nécessaire d'améliorer la prévention et de renforcer les moyens disponibles afin de permettre le déploiement rapide de professionnels de l'information en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Stimuler l'intérêt des médias et du public pour l'alerte rapide est également un problème qui se pose. Dans le cas de l'invasion du Sahel par le criquet pèlerin en 2004 et de la crise alimentaire qui s'en est suivie au Niger, l'alerte rapide n'a pas suscité les réponses voulues des médias et du public.

b) Les secours, les moyens logistiques, les ressources financières et l'aide à la planification des interventions d'urgence se sont moins faits attendre du fait que le nombre de rapports sur des alertes rapides est passé de 10 à 28; il s'agit d'analyses approfondies par pays ou région complétées par 14 alertes rapides, 22 revues de presse bihebdomadaires et la mise à jour, 14 fois, de la matrice mondiale des risques. Le Bureau a déployé des outils de coordination de l'information, formé des spécialistes de l'information dans 13 bureaux extérieurs, et créé un centre d'information humanitaire dans cinq pays. Le Bureau continue à remédier au manque de normalisation des données et des protocoles d'information en adoptant une présentation systématique des données et de l'information entre les partenaires. L'évaluation des centres d'information humanitaires\* a mis en lumière des possibilités d'amélioration.

## Chapitre 28

### Information\*

#### Principaux résultats obtenus

Dans le cadre de sa stratégie visant à mieux faire connaître et comprendre l'Organisation et son action\*, le Département de l'information a amélioré l'accès aux produits et aux services mis à la disposition du public. On estime à 599 millions le nombre de personnes qui ont accès aux programmes radio et vidéo de l'ONU au moins une fois par semaine. Pour les seuls programmes radio, l'audience a plus que doublé, puisqu'elle atteint presque 300 millions d'auditeurs par semaine, la croissance la plus forte se manifestant parmi les auditeurs des émissions en arabe, chinois, français et espagnol. En moyenne, l'utilisation du site Web de l'ONU et des sites en langue locale sur le terrain a augmenté d'environ 50 %. Le site du cyberbus scolaire\* a enregistré une hausse de fréquentation de 138 %. Le nombre d'abonnements au service des informations de l'ONU par courrier électronique a doublé au cours des deux dernières années, pour atteindre 40 000 abonnés répartis dans 130 pays. Au cours de l'exercice biennal considéré, le nombre de participants aux visites guidées de l'ONU a augmenté de 22 %. Les enquêtes ont fait apparaître que le Département a réussi à répondre, en moyenne, aux attentes de 80 % des publics visés pour ce qui est de l'utilité, de la pertinence et de la qualité des produits, activités et services fournis. Le nombre d'enquêtes menées sur les audiences cibles a doublé, grâce à la meilleure capacité du Département de réagir aux commentaires des usagers et aux efforts qu'il déploie pour mieux adapter son action à leurs besoins. En moyenne, 94 % des personnes qui ont répondu aux enquêtes ont déclaré mieux connaître l'Organisation grâce aux activités et produits d'information.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur les résultats de ce programme dans le rapport sur l'efficacité des produits et activités d'information des Nations Unies : bilan de trois ans d'évaluation (A/AC.198/2006/4)\*.

#### Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Les résultats des sondages d'opinion et des études menées par les médias ont montré la corrélation qui existe entre la connaissance d'informations négatives sur l'ONU et une appréciation médiocre de l'Organisation. Plusieurs sondages réalisés ces deux dernières années ont montré que l'appui à l'Organisation et la compréhension du rôle qu'elle joue sur la scène internationale ont faibli dans le monde entier. Cependant, les sondages indiquent aussi que la plupart des gens dans le monde veulent une ONU plus forte et mieux à même de répondre

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

à leurs attentes. De plus, les données obtenues grâce aux sondages réalisés à l'échelle mondiale confirment que le public est convaincu que l'ONU doit jouer un rôle central pour résoudre les conflits dans le monde. En dépit des difficultés qu'il éprouve à mobiliser des ressources pour contrecarrer l'image largement négative que les médias donnent de l'Organisation, le Département a renforcé sa capacité de communication avec eux afin de faire mieux connaître l'ONU et répondre aux critiques. Une étude récente de la couverture médiatique du Sommet mondial a montré que les activités de communication avec les médias et d'autres initiatives entreprises par le Département pour promouvoir les questions abordées dans le cadre du Sommet ont été à l'origine de 20 % des articles et reportages consacrés au Sommet, y compris de ceux qui lui étaient favorables.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 97 % des 297 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 28)]\* et à l'annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale\*.

#### **Direction exécutive et administration**

28.1 a) En ce qui concerne le degré de satisfaction exprimé par les États Membres et les partenaires du système des Nations Unies au sujet du travail du Département de l'information, l'analyse du contenu a montré que 72 % des commentaires émis sur les produits, services et activités étaient favorables, et que seulement 13 % étaient défavorables. Parmi les activités qui ont fait l'objet de commentaires particulièrement favorables, on retiendra le site Web de l'ONU\* et le centre de nouvelles ONU\*, les programmes de radio\* et de télévision\* et l'action éducative, en particulier le cyberbus scolaire\*. Les États Membres ont également apprécié les efforts que le Département a déployés pour promouvoir des questions intéressant l'ONU, telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le programme du Sommet mondial. D'après les résultats d'une enquête menée auprès des membres du Comité de l'information, 70 % de ces membres estimaient que l'action de l'Organisation dans le domaine de l'aide humanitaire était largement évoquée dans les médias de leurs pays respectifs.

b) Le Département a lancé une initiative annuelle auprès des médias visant à améliorer les communications extérieures de l'ONU et ses relations avec les médias, afin d'obtenir une couverture médiatique accrue des questions qui sont à l'avantage de l'Organisation. Depuis le lancement du projet « Dix sujets dont le monde n'entend pas assez parler »\* à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, en 2004, on a observé une augmentation considérable de la couverture médiatique, qui est passée de 6 % en 2004 à 39 % en 2005. Simultanément, la stratégie a été modifiée pour cibler des organes de presse en ligne non traditionnels tels que les sites Web d'information régionaux, les sites Web des ONG et les blocs-notes (blogs). La liste de

ces sujets a été établie en consultation avec les bureaux et programmes des Nations Unies.

c) L'utilité du Groupe de la communication des Nations Unies, créé en 2002 pour renforcer la culture de la communication et de la coordination, est attestée par le nombre croissant de ses membres, qui a augmenté de 35 %, et la hausse de sa cote de popularité auprès de ceux-ci. L'établissement d'un calendrier des manifestations médiatiques organisées à l'échelle du système\*, et les résumés périodiques des consultations avec les hauts fonctionnaires et des débats menés lors des réunions hebdomadaires et des conférences annuelles, qui sont ensuite publiés en tant que directives pour la communication et distribués à tous les membres du Groupe, comptent parmi les améliorations qui ont été apportées en matière de coordination.

d) L'impact obtenu grâce à une culture de gestion efficace a été encore renforcé par l'introduction de l'évaluation systématique, qui a entraîné une augmentation de 85 % du nombre d'évaluations, le nombre des enquêtes ayant plus que doublé. Simultanément, le pourcentage des administrateurs de programme qui utilisent le processus de suivi des résultats pour concevoir leurs programmes et adopter les pratiques optimales est passé de 55 % à 81 %. La progression de l'évaluation systématique est aussi le résultat direct des efforts déployés pour assurer une formation approfondie à la recherche sur le public et aux techniques d'évaluation : 90 % des administrateurs de programme et les deux tiers des administrateurs du Département travaillant au Siège ont suivi au moins un des ateliers de formation.

### **Sous-programme 1**

#### **Services de communication stratégique**

28.2 a) La restructuration du Département a été affinée et institutionnalisée afin de renforcer la collaboration avec les départements clients, l'objectif visé étant de mettre au point des stratégies de communication conformes aux priorités établies par l'Assemblée générale. Le processus consultatif de ciblage des clients a comporté des évaluations d'impact et des enquêtes sur les réactions des usagers concernant la collaboration avec le Département. Au cours de la période considérée, 76 % des personnes interrogées se sont déclarées pleinement satisfaites, résultat qui dépasse l'objectif fixé de 70 % et représente une hausse de 11 % par rapport à 2003.

b) Pour sensibiliser davantage les publics cibles à des questions thématiques essentielles en appliquant des stratégies de communication, le Département a élargi son audience dans le monde entier, en collaboration avec le Service des campagnes de communication, le réseau mondial des centres et services d'information et les antennes d'information des bureaux des Nations Unies. Les personnes interrogées lors des enquêtes ont estimé qu'elles connaissaient et comprenaient mieux l'ONU et les questions dont elle s'occupe grâce aux efforts menés par les centres d'information des Nations Unies. En outre, 85 % des personnes interrogées ont indiqué que les centres d'information étaient leur principale source d'information sur ces mêmes questions. La progression de l'utilisation d'Internet et le nombre de consultations des sites Web sont aussi de bons indicateurs de l'intérêt manifesté pour l'ONU. Le nouveau site consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement\*, par exemple, faisait l'objet de 368 863 consultations mensuelles à la fin de 2005. Quant aux sites Web des centres d'information des Nations Unies\*, il en existait, à la fin de l'exercice biennal, 47 en tout, dans 27 langues locales. Les statistiques relatives aux usagers montrent que le nombre moyen de consultations par mois est passé de 334 163 en 2004 à 504 831 en 2005. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect



des droits de l'homme pour tous »\* (A/59/2005), publié en mars 2005, a eu un important retentissement médiatique mondial, puisque 300 articles ont été recensés à son sujet.

c) Les centres d'information ont enquêté sur l'utilité des produits d'information relatifs aux questions prioritaires qu'ils proposent à la presse. Leurs enquêtes ont porté, en 2004, sur la promotion du Rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565, annexe)\* et, en 2005, du Sommet mondial de 2005\*. Dans le premier cas, sur 488 organes de presse interrogés dans 31 pays, 76 % ont indiqué avoir trouvé les produits « utiles » ou « assez utiles ». Les résumés (utiles : 74 %, assez utiles : 14 %), les communiqués de presse (utiles : 71 %, assez utiles : 23 %), et les tribunes libres (utiles : 63 %, assez utiles : 17 %) ont tous été très appréciés. Quelque 40 % des journalistes interrogés ont déclaré qu'ils s'étaient servi des communiqués de presse et des résumés pour écrire des articles.

## **Sous-programme 2**

### **Services d'information**

28.3 a) Les enquêtes indiquent que les clients apprécient beaucoup de disposer d'informations à jour, fiables, objectives et mesurées sur le rôle de l'ONU. De même, l'utilisation des nouveaux produits et services augmente. On estime que les programmes de radio et de télévision de l'ONU ont touché chaque semaine un public de 599 millions de personnes, le nombre de stations utilisant les programmes ayant augmenté de 20 % et le nombre d'auditeurs radio s'étant chiffré à près de 300 millions de personnes, soit le double du nombre estimatif de 2003. En juin 2005, le site Web de l'ONU a atteint son objectif, à savoir 33 millions de consultations par mois. Globalement, le nombre de consultations a augmenté de près de 50 % en 2005 par rapport à 2003, les sites en arabe\* et en chinois\* enregistrant la progression la plus forte (87 % et 101 %, respectivement). L'audience du Centre de nouvelles ONU\* a enregistré une croissance régulière, le nombre moyen de consultations du site en anglais passant de 355 000 pour la période allant de juin à août 2004 à 539 000 pour la même période en 2005. La transmission de séquences vidéo par satellite, six jours sur sept, a commencé en mars 2005 et près de 600 nouvelles ont été distribuées, notamment à quelque 500 membres de l'agence *Associated Press Television News* et 60 membres de l'Union européenne de radiodiffusion.

b) Les enquêtes auprès des clients indiquent que 80 % d'entre eux sont satisfaits du respect des délais de soumission et de distribution des documents et produits photographiques et vidéos. Le nouveau système d'accès au contenu interactif en réseau\* a réduit le temps de production des photos, la plupart étant mises à la disposition des agences de presses trois heures en moyenne après une manifestation. Ce nouveau système a aussi permis d'améliorer l'efficacité sur le plan interne en offrant à tous les usagers internes, à savoir le Centre de nouvelles ONU, la Section de la radio, iSeek, le Groupe de conception graphique, *Afrique Renouveau* et d'autres entités, un service central de recherche de photos. Le module photo du système d'accès a également facilité la diffusion de photos à un certain nombre d'agences de presse. Les enregistrements réalisés par la Télévision des Nations Unies continuent d'être distribués immédiatement après les manifestations. Une enquête réalisée sur ce service a indiqué que 100 % des clients étaient satisfaits du respect des délais et des produits reçus. Avec le lancement du programme Unifeed, la Division de l'information et des médias a pu compléter les activités de la

Télévision des Nations Unies en diffusant, six jours sur sept, des reportages consacrés aux différents aspects de l'action que mène l'ONU de par le monde.

### **Sous-programme 3**

#### **Services de bibliothèque**

28.4 a) Pour rendre l'accès aux produits et services de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld plus facile, plus complet et plus rapide, on a lancé l'initiative de gestion des connaissances individuelles, qui vise à aider les fonctionnaires et les membres des délégations à s'orienter dans le monde de l'information, qui est de plus en plus complexe. Il ressort des entretiens réalisés avec les participants à cette initiative que tant les fonctionnaires de l'Organisation que les membres des délégations ont du mal à trouver les documents de l'ONU qui les intéressent (33 % des usagers demandent de l'aide). Les divers services de référence de la bibliothèque principale ont été fondus en un seul, d'utilisation plus aisée pour les fonctionnaires. Selon une enquête réalisée auprès des clients, 92 % des personnes interrogées ont déclaré que le programme de la Bibliothèque répondait pleinement à leurs attentes. Le site Internet de la Bibliothèque\* a été revu pour mieux correspondre aux besoins des clients, qui avaient été définis lors d'une enquête réalisée en 2004. Il sert maintenant de portail d'accès aux ressources de la Bibliothèque ainsi qu'à d'autres sites de l'ONU. En 2005, la Bibliothèque a repris la gestion d'iSeek, l'intranet de l'ONU, qui fournit des renseignements sur les questions intéressant le personnel et la direction, et vise à améliorer la communication interne. En coopération avec d'autres bibliothèques du système des Nations Unies, une note de stratégie, qui prévoit une intensification de la diffusion et de la promotion des services de bibliothèque aux clients\*, a été élaborée. La Bibliothèque renforcera ses services aux bibliothèques depositaires.

b) La Section de l'Annuaire a rempli son objectif concernant la publication de l'*Annuaire des Nations Unies* dans les délais impartis, réduisant le délai qui s'écoule entre l'année couverte par l'*Annuaire* et sa date de publication, ce qui a permis la distribution des deux volumes de l'*Annuaire* à ses destinataires un mois plus tôt que lors de l'exercice biennal précédent. La Section de l'Annuaire a aussi collaboré étroitement avec la Section des ventes au sujet de divers aspects de la commercialisation et de la distribution de l'*Annuaire*.

### **Sous-programme 4**

#### **Services de diffusion**

28.5 Plus de 94 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles comprenaient mieux le rôle, les activités et les préoccupations de l'ONU grâce aux activités, programmes et services d'information du Département de l'information. La communication a été renforcée dans tous les domaines, grâce notamment aux publications, aux sites Web et à la diffusion en direct sur Internet, aux forums de discussions en ligne et aux mécanismes destinés à recueillir les réactions du public. Le nombre de consultations de tous les sites Web de la Division des services et produits destinés au public a augmenté et celui des consultations de deux sites Web (cyberbus scolaire\* et Section des organisations non gouvernementales\*) a augmenté de 77,5 % entre 2004 et 2005. Les éditions en anglais et en français de la *Chronique de l'ONU* touchent près de 97 % des lecteurs de la publication à l'échelle mondiale, dont 72 % pour la version anglaise et 25 % pour la version française. Les lecteurs des éditions en arabe, en chinois, en russe et en espagnol représentent les 3 % restants. Le nombre de lecteurs de la version en ligne de la *Chronique de l'ONU\** a presque doublé.

Le nombre de visites guidées a augmenté de 14,4 % entre 2004 et 2005. La diffusion par les médias a également augmenté du fait de la production de huit messages d'intérêt public qui sont passés sur les principales chaînes de télévision nationales, régionales et internationales.

## Chapitre 29A

### Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion\*

#### Principaux résultats obtenus

La transparence, l'intégrité et la responsabilité ont été renforcées par la création du Bureau de la déontologie (ST/SGB/2005/22)\*, l'adoption d'une politique de protection des personnes qui signalent des manquements (ST/SGB/2005/21)\* et l'extension des obligations en matière de déclaration de situation financière. Tous les clients du Département de la gestion ont aujourd'hui accès à un plus grand nombre de services et de renseignements grâce à la création de son nouveau site Web\*. Un examen des délégations de pouvoir\* a permis de cerner de nouveaux domaines où celles-ci pouvaient être appliquées et a donné lieu à la réalisation d'un Guide sur la délégation de pouvoir destiné à appuyer les programmes d'orientation du personnel de direction. Les résultats de l'enquête générale sur les clients ont servi à préciser des domaines prioritaires dans lesquels des améliorations devaient être apportées. Le Système de rapports sur les progrès et effets obtenus a été renforcé. Le Rapport de synthèse sur la gestion, qui concerne tous les départements du Secrétariat, a été achevé et présenté au Secrétaire général pour l'aider à évaluer la performance des hauts fonctionnaires. Un comité de contrôle interne a été créé pour veiller à ce que les recommandations soient appliquées dans les délais. L'établissement des rapports prescrits par les organes délibérants a été simplifié : on a incorporé les rapports sur la suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection dans les rapports annuels de cette instance. Les objectifs relatifs au raccourcissement des délais d'examen des recours et des affaires disciplinaires ont été dépassés.

On trouvera des renseignements plus détaillés des résultats de ce programme dans le Rapport du Secrétaire général sur le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (A/60/70)\*.

#### Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Le Rapport de synthèse sur la gestion ne comporte pas de dispositions qui permettraient une évaluation d'ensemble de la manière dont les hauts fonctionnaires s'acquittent de leurs fonctions de direction et de programmation. Il faudrait en effet pouvoir disposer d'un outil plus systématique qui aide à évaluer l'efficacité des fonctionnaires de haut rang dans ces domaines. C'est pour répondre à ce besoin que le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires a été créé et qu'il a été proposé de communiquer des rapports exhaustifs au Conseil pour lui permettre de remplir ses fonctions. Le rôle et les responsabilités que les fonctionnaires de haut rang assument en ce qui concerne le suivi des résultats de leur département doivent être clairement définis et

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

institutionnalisés pour que les systèmes d'établissement de rapports répondent à ces attentes. Il est impératif de mettre au point un mécanisme de suivi à l'échelle du système pour contrôler de façon efficace la suite donnée aux recommandations des organes de contrôle.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des 348 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 29A)]\* et à l'annexe I de la résolution 58/270\* de l'Assemblée générale.

### **Direction exécutive et administration**

29A.1 a) En ce qui concerne le recensement des questions nouvelles qui méritent l'attention des États Membres, un large éventail d'initiatives\*, notamment dans le domaine de la sécurité\*, leur a été proposé dans le cadre de la réforme.

b) La cohérence des stratégies en matière de gestion des activités de l'Organisation a été renforcée, comme en témoigne la création du Département de la sûreté et de la sécurité, la proposition d'améliorer la mobilité du personnel entre les organismes\* et le lancement de l'extranet.

c) Pour que les services d'appui administratif soient plus conviviaux et plus disponibles, 12 nouveaux domaines de délégation de pouvoir ont été adoptés et sont expliqués dans un guide en ligne\* accessible au personnel. Grâce à l'enquête menée auprès des clients du Département de la gestion, on a pu cerner des domaines spécifiques dont la convivialité et l'accessibilité méritaient d'être améliorées : il s'agit, notamment, des systèmes informatiques et des systèmes utilisés pour le recrutement, les états de paie et les voyages.

### **Sous-programme 1 Services de gestion**

29A.2 Pour améliorer la qualité générale de la gestion et, en particulier, renforcer la transparence, l'intégrité et le sens des responsabilités, diverses mesures ont été prises : un Bureau de la déontologie (ST/SGB/2005/22)\* a été créé, un système de protection des personnes qui signalent des manquements (ST/SGB/2005/21)\* a été mis en place et les obligations en matière de déclaration de situation financière ont été étendues. Un Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, qui a pour mission de veiller à ce que les hauts fonctionnaires soient tenus responsables des résultats attendus, a été instauré. Le Conseil d'évaluation a approuvé un système remanié de contrats de mission pour les hauts fonctionnaires, qui comporte un ensemble d'objectifs qui serviront de base à l'examen annuel de leur performance. Un site Web du Département, créé sur iSeek\*, a amélioré l'accès aux services et aux informations. Le Système de rapports sur les progrès et effets obtenus a été renforcé, notamment grâce aux informations reçues de 16 départements (cible : 15). Le système de tableaux de bord des principaux éléments de gestion a été utilisé par 13 départements (cible : 15). Le Rapport de

synthèse sur la gestion, qui concerne tout le Secrétariat, a été soumis au Secrétaire général afin de l'aider à évaluer la performance des hauts fonctionnaires. Néanmoins, ce document ne contient pas de dispositions qui permettraient une évaluation d'ensemble de la manière dont les hauts fonctionnaires s'acquittent de leurs fonctions de programmation et de direction. Il n'a pas été facile de promouvoir l'utilisation du système de tableaux de bord des principaux éléments de gestion parce que les fonctionnaires ont à leur disposition plusieurs autres outils de gestion. Il est envisagé d'intégrer ce système dans les outils d'établissement de rapports communs à l'ensemble de l'Organisation. Le rôle et les responsabilités des hauts fonctionnaires concernant les résultats des programmes dont ils s'occupent doivent être clairement définis et institutionnalisés pour que les systèmes d'établissement de rapports répondent à ces attentes.

29A.3 En ce qui concerne l'amélioration du système utilisé pour respecter les délais impartis pour la communication aux organes de contrôle d'informations sur l'application de leurs recommandations, le taux d'exécution de l'obligation de fixer des délais d'application des recommandations, qui était pratiquement nul, est passé à 73 % en ce qui concerne les recommandations non encore appliquées du Comité des commissaires aux comptes. Un comité de contrôle interne a été créé afin de garantir que les recommandations soient appliquées dans les délais prescrits, et un système de suivi des recommandations a été prévu. Les délais de présentation des rapports à l'Assemblée générale sont mieux respectés. La présentation des rapports destinés à l'Assemblée a été rationalisée grâce à l'élimination du rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection et à l'instauration d'un système de communication systématique des informations au Corps commun d'inspection, qui permet à celui-ci d'incorporer ces données dans son rapport annuel. Il est impératif de mettre au point un mécanisme de suivi à l'échelle du système pour contrôler de façon efficace la suite donnée aux recommandations des organes de contrôle.

## **Sous-programme 2**

### **Administration de la justice**

29A.4 Les objectifs relatifs au raccourcissement des délais de règlement des dossiers relatifs aux affaires disciplinaires et aux plaintes et recours formés par le personnel ont été dépassés. Le délai entre l'introduction du recours et la décision finale a été raccourci de 22 %; il est aujourd'hui de 1,95 année, malgré l'augmentation du nombre de recours, qui est passé de 193 à 217. Le temps pris pour traiter les affaires disciplinaires est passé de 3,5 mois à 3,25 mois alors que le nombre d'affaires examinées est en hausse, puisqu'il est passé de 63 à 82. Le délai de réponse du Groupe des conseils, qui représente les fonctionnaires dans le cadre de la procédure de recours interne, a été ramené de 4 à 2 semaines.

## Chapitre 29B

### Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité\*

#### Principaux résultats obtenus

Des crédits ont été approuvés pour des budgets supplémentaires présentés dans plus de 40 rapports qui n'étaient pas initialement prévus concernant le Document final du Sommet mondial de 2005, des missions politiques supplémentaires, de nouveaux tribunaux et juridictions, un système de gestion de la sécurité et quatre nouvelles opérations de maintien de la paix, ainsi que dans d'autres rapports relatifs au maintien de la paix établis hors cycle.

Le nouveau Système d'information budgétaire\* permet la diffusion directe sur l'intranet des instructions relatives au budget, ainsi que d'outils pour l'établissement et la présentation des propositions budgétaires.

L'emploi de techniques d'automatisation a amélioré la consolidation des états financiers, ce qui laisse davantage de temps pour examiner et vérifier les comptes, et a réduit les délais de communication de l'information. Un nouveau service à guichet unique mis à la disposition des fonctionnaires et des retraités centralise toutes les informations relatives aux états de paie, aux impôts, aux régimes d'assurance, à l'assurance maladie après la cessation de service et aux prestations dues.

Le projet bancaire de la Trésorerie destiné à appuyer les missions de maintien de la paix a contribué à améliorer les politiques et procédures en matière d'acheminement et d'entreposage de liquidités, à mettre en place de nouveaux systèmes de paiement et à former le personnel des missions aux politiques et procédures de trésorerie. L'Organisation des Nations Unies a adhéré à la Society for Worldwide Inter-bank Financial Telecommunication (SWIFT) pour avoir des contacts bancaires sûrs et fiables au niveau international afin d'envoyer des ordres de paiement, d'effectuer des versements et de recevoir des informations sur les mouvements.

---

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Un an après l'introduction de la budgétisation axée sur les résultats dans les opérations de maintien de la paix, la quantification des éléments pertinents s'est considérablement améliorée dans les budgets des opérations de maintien de la paix. En 2004/05, 84 % des résultats étaient clairement quantifiables, contre 51 % en 2003/04. Cette évolution s'est accompagnée d'une implication accrue de la direction dans l'établissement des cadres de budgétisation axée sur les résultats. Les budgets témoignent également de l'amélioration des liens entre les cadres axés sur les résultats et les dépenses prévues. Au cours de l'exercice biennal, toute la documentation d'avant-session établie par le Secrétariat a été présentée dans les délais prévus.

#### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Une enquête réalisée auprès des clients dans le domaine comptable a mis en évidence certaines lacunes des prestations qui vont être corrigées. En ce qui concerne l'utilisation du montant définitif des dépenses comme indicateur de succès, l'expérience montre qu'un meilleur indicateur des réalisations escomptées pourrait inclure les chiffres des premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des 64 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 29B)] et à l'annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

### **Direction exécutive et administration**

29B.1 a) Des conseils financiers plus qualitatifs, permettant de mieux comprendre la gestion financière et le contrôle dans l'Organisation ont été dispensés dans des ateliers, lors de réunions-débats et de journées d'étude et la question a été abordée dans le cadre d'enquêtes.

b) En ce qui concerne la bonne gestion du programme de travail\*, toutes les activités demandées ont été exécutées, notamment en ce qui concerne l'établissement des rapports supplémentaires imprévus demandés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Il est essentiel que l'examen des textes proposés par les départements soit programmé de façon rationnelle pour assurer le respect des délais.

### **Sous-programme 1**

#### **Comptabilité générale et information financière**

29B.2 a) Des états financiers exacts ont été présentés dans les délais prescrits, comme en témoigne le fait que les états financiers pour 2002-2003 ont été établis à temps et communiqués au Comité des commissaires aux comptes. Les états



financiers de l'exercice biennal 2004-2005 seront terminés d'ici au 31 mars 2006 et l'opinion des commissaires aux comptes devrait être connue en juillet 2006.

b) Les départements et services du Secrétariat ont mieux respecté le Règlement financier et les règles de gestion financière, comme en témoigne l'opinion favorable émise par les commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice biennal 2002-2003. Au cours de cet exercice, deux des principales conclusions du Comité des commissaires aux comptes portaient sur la Division de la comptabilité, les mêmes que lors de l'exercice précédent. La Division de la comptabilité améliore constamment ses pratiques et s'emploie à accroître la précision des états financiers.

29B.3 Les besoins des clients ont été mieux satisfaits, comme en témoignent les résultats de l'enquête conduite auprès des clients, dont 50 % ont estimé que les services fournis s'étaient améliorés. Le nombre de bordereaux de remboursement de frais de voyage traités dans les 30 jours est par ailleurs passé de 73 à 98,8 %.

## **Sous-programme 2**

### **Planification des programmes et établissement du budget**

29B.4 a) En ce qui concerne l'amélioration de la présentation des documents relatifs au budget et au plan à moyen terme, le département a reçu 15 critiques. Il a toutefois reçu des commentaires positifs à propos de rubriques non prévues concernant la sûreté et la sécurité et les différents documents de suivi du Sommet mondial de 2005 (document final, prévisions révisées, etc.). Pour donner suite aux critiques concernant la clarté et la qualité des indicateurs, une session de suivi sur la budgétisation axée sur les résultats est prévue en 2006.

b) En ce qui concerne la publication plus rapide des documents budgétaires, il y a eu quelques dérapages au niveau des délais internes de livraison des exemplaires préliminaires. Toutefois, les fascicules budgétaires ont été mis à la disposition des bénéficiaires dans les délais requis, soit 5 semaines avant l'ouverture de la soixantième session. Conformément aux dispositions de la résolution 58/269, la partie du fascicule budgétaire relative au cadre stratégique n'est plus visée par le Comité du programme et de la coordination à moins qu'elle ne s'écarte du plan-programme biennal approuvé.

c) En ce qui concerne le respect de l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, les progrès accomplis ont concerné l'augmentation du nombre de chapitres où des produits ont été supprimés, qui a été porté de 10 à 24. Il est toutefois difficile d'en mesurer l'incidence financière car les programmes peuvent comporter de nouvelles activités auxquelles les ressources libérées ont été réaffectées. La définition de l'indicateur porte sur les produits supprimés parce que dépassés, inutiles ou d'utilité marginale, mais il n'est pour le moment pas possible de déterminer pourquoi un produit a été supprimé.

29B.5 La mesure des résultats de l'amélioration du contrôle budgétaire et du contrôle des dépenses a été négative puisque des écarts de plus ou moins 1 % des dépenses (par rapport aux crédits alloués) ont été enregistrés pour 40 chapitres du budget en 2004-2005 contre seulement 12 en 2002-2003. Les chiffres comparés sont toutefois extraits du système à des stades différents. Le montant des dépenses de 2004-2005 est encore provisoire et ne reflète donc pas réellement la situation finale. Ces difficultés tiennent au décalage entre la période de clôture comptable et les délais de présentation des rapports sur l'exécution des programmes. Un meilleur indicateur de la réalisation escomptée pourrait inclure les chiffres des premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget, qui ne poseraient pas les mêmes problèmes de décalage que la mesure actuelle.

### **Sous-programme 3**

#### **Mise en recouvrement et traitement des contributions**

29B.6 À propos du meilleur respect des délais en ce qui concerne la présentation d'information au Comité des contributions et à l'Assemblée générale sur les questions relatives au barème des quotes-parts, toute la documentation d'avant-session établie par le Secrétariat a été soumise dans les délais prévus par le système de créneaux, ce qui a effectivement facilité le travail du Comité.

### **Sous-programme 4**

#### **Services de trésorerie**

29B.7 a) L'efficacité et de la sécurité des systèmes de gestion de trésorerie et de paiement de l'Organisation ont été renforcées grâce à la mise en place d'une interface permettant l'échange de données concernant les fonds versés et la gestion de liquidités. L'utilisation du système SWIFT par la Trésorerie a par ailleurs permis d'accroître le pourcentage de paiements automatisés (sans utilisation de chèques) et, partant, de diminuer les frais bancaires et de limiter les risques d'erreur. Il n'est cependant pas possible d'effectuer tous les paiements en utilisant le réseau SWIFT car certaines banques n'en font pas partie. Le nouveau contrat que la Trésorerie a négocié avec la banque JPMorgan Chase élargit l'éventail des banques destinataires possibles, ce qui facilitera la transition à terme vers l'automatisation de tous les paiements.

b) L'efficacité des pratiques en matière de placements a été améliorée comme en témoigne le rendement effectif de 2,72 % obtenu par la Trésorerie en 2005 contre 1,93 % pour le rendement moyen du marché sur 41 fonds de référence. La Trésorerie arrive à la quatrième place sur la liste de 41 fonds comparables. Le rendement effectif en 2004 a été de 1,64 % contre 0,91 % pour le rendement moyen du marché sur 42 fonds de référence. Ce rendement effectif, atteint sans perte de trésorerie et en répondant à tous les besoins de trésorerie de tous les clients, est supérieur à celui du marché et a été obtenu en respectant les politiques de la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies.

### **Sous-programme 5**

#### **Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix**

29B.8 a) L'amélioration de l'information communiquée au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux autres organes intergouvernementaux et aux pays fournissant des contingents, afin que les uns et les autres disposent de toute

l'information voulue pour prendre des décisions concernant les opérations de maintien de la paix\* s'est traduite par la présentation aux dates demandées des rapports de toutes les missions en cours. Les rapports relatifs aux missions récentes (Mission des Nations Unies au Libéria, ONUCI, ONUB, MINUSTAH et MINUS) et aux missions dont le mandat a été modifié (Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, Mission de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire et Mission des Nations Unies en Sierra Leone) ont été présentés dans les trois mois suivant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La réalisation de l'objectif prévu a permis à l'Assemblée générale, ainsi qu'aux autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'examiner les ressources financières des missions en cours et de se prononcer en temps voulu à ce propos.

b) Les gains d'efficacité et de rendement dans la manière dont, du point de vue financier et budgétaire, les opérations de maintien de la paix sont menées et dirigées et bénéficient d'un appui sont attestés par la réduction des montants dus aux pays qui fournissent des contingents à deux mois de frais en moyenne au moment du paiement. Au total, 10 règlements ont été effectués, en huit versements trimestriels ordinaires et deux versements supplémentaires, en fonction de la situation de trésorerie des missions de maintien de la paix en cours. Une enquête sera conduite auprès des bénéficiaires pour évaluer l'efficacité et le rendement de l'appui fourni par le Secrétariat aux opérations de maintien de la paix.

## Chapitre 29C

### Bureau de la gestion des ressources humaines\*

#### Principaux résultats obtenus

Le programme intégré de réforme de la gestion des ressources humaines\* conduit au cours des six dernières années a renforcé les ressources humaines de l'Organisation ainsi que la capacité de cette dernière à attirer, mettre en valeur et retenir du personnel de grande qualité. Il a favorisé l'émergence d'une Organisation plus productive, plus souple et davantage axée sur les résultats qui est mieux à même de relever les défis énoncés dans la Déclaration du Millénaire dans un état d'esprit valorisant la formation continue, la volonté de perfectionnement et la poursuite de l'excellence en matière de gestion.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans le rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines (A/59/263).

#### Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Un aperçu des diverses initiatives visant à renforcer la gestion des ressources humaines et des difficultés rencontrées à ce sujet a été donné dans les rapports du Secrétaire général sur la réforme de la gestion des ressources humaines, l'amélioration de la parité entre les sexes au Secrétariat (A/59/263 et Add.2) et les progrès dans le sens d'une représentation géographique plus équitable au Secrétariat de l'Organisation (A/59/264) ainsi que son rapport intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692).

Des difficultés ont également été mises en évidence dans l'étude du BSCI sur l'impact de la réforme de la gestion des ressources humaines (A/59/253).

#### Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 98 % des 231 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 29C)] et à l'annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

## **Direction exécutive et administration**

29C.1 a) Les progrès accomplis dans la gestion des ressources humaines ont porté sur la mise en œuvre de la réforme de la gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne les conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors siège, l'élargissement du renforcement des possibilités offertes aux agents des services généraux et le VIH/sida.

b) En ce qui concerne la bonne exécution du programme de travail, le Bureau de la gestion des ressources humaines a fourni des documents et des avis aux organes législatifs en temps voulu, les membres du personnel ont été recrutés et affectés de façon à conserver un taux de vacance de postes minimal et les ressources ont été pleinement utilisées.

### **Sous-programme 1**

#### **Services opérationnels**

29C.2 Le système de prévisions, de planification et de dotation en effectifs a été amélioré grâce à l'analyse de données statistiques et des tendances à long terme de quelques caractéristiques démographiques essentielles du personnel du Secrétariat. La gestion des ressources humaines, ainsi que la gestion des programmes et la gestion financière, sont incluses dans les plans annuels de gestion des programmes que les chefs de départements établissent avec le Secrétaire général, ce qui a pour effet d'amener les dirigeants à prendre toute la mesure de l'autorité qui leur est déléguée et de les rendre davantage comptables à cet égard. La première phase d'un système en ligne destiné à faciliter les plans d'action en matière de ressources humaines et à en assurer le suivi a été mise en œuvre. Pour contrôler la mise en œuvre des politiques et pratiques relatives aux ressources humaines, ainsi que les pouvoirs délégués le cas échéant, le Bureau de la gestion des ressources humaines a entrepris des visites de suivi sur site. Un outil informatique d'aide à la publication d'avis de vacance de poste et à l'évaluation des candidats a été modifié pour tenir compte des besoins de recrutement de consultants et de fonctionnaires hors Siège. Quelque 3 600 avis de vacance de poste ont été publiés sur Galaxy, le système de gestion en ligne des nominations et des affectations. Plus de 550 000 actes de candidature ont été reçus. Des avis et des orientations ont été donnés aux organes centraux de contrôle du Secrétariat dans plus de 900 cas. La gestion de la liste de candidats et la sélection des candidatures ont fait l'objet de directives supplémentaires pour améliorer la cohérence et la transparence des procédures.

### **Sous-programme 2**

#### **Services de valorisation des ressources humaines**

29C.3 a) L'amélioration des politiques, programmes et systèmes concernant les concours, le perfectionnement du personnel, la mobilité, le suivi du comportement professionnel et les conditions d'emploi s'est traduite par une augmentation de 26 % du nombre de candidats aux concours, qui a été porté à 27 100, ce qui a permis l'inscription sur la liste du nombre maximal de candidats qualifiés des pays sous-représentés ou non représentés. Les programmes de perfectionnement du personnel, notamment les programmes axés sur les compétences en matière de direction destinés aux administrateurs auxiliaires et aux agents des services généraux, ont réuni plus de 53 000 participants, dépassant ainsi l'objectif visé. Une campagne d'information a été lancée en 2005 sur la mobilité dans l'ensemble de

l'Organisation; 256 administrateurs adjoints de 1<sup>re</sup> classe ont ainsi participé avec succès aux trois séries de réaffectations obligatoires et aux six séries de réaffectations volontaires dans le cadre du programme de gestion rationnelle des réaffectations. Le programme d'encadrement a permis d'apporter une aide en matière d'organisation des carrières à quelque 390 nouvelles recrues dans divers lieux d'affectation. La mise en place du système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) a rendu le déroulement des tâches plus fluide. Au 31 décembre 2005, plus de 25 700 fonctionnaires répartis dans l'ensemble du Secrétariat étaient enregistrés dans le système et le suivi du comportement professionnel avait été réalisé à plus de 80 %.

b) Le traitement plus rapide des recours a constitué l'un des principaux éléments de l'amélioration du système interne d'administration de la justice. Un plus grand nombre d'affaires ayant pu être réglées au stade du réexamen des décisions administratives, la Commission paritaire de recours\* a eu à connaître d'un moins grand nombre de recours, ce qui a permis d'éviter des procédures inutiles et trop longues. Huit affaires ont été réglées au stade initial du recours et l'Administration a présenté 80 répliques, soit un nombre supérieur à l'objectif, qui était de 65.

### **Sous-programme 3** **Services médicaux**

29C.4 a) Les instructions administratives relatives aux certificats d'aptitude et aux examens médicaux ont été révisées pour améliorer la connaissance des normes et politiques de l'Organisation en matière de santé. Des programmes de promotion de la santé et de sensibilisation ont été mis en œuvre au Siège, dont la campagne annuelle d'information sanitaire en 2004. La direction de tous les lieux d'affectation hors Siège a été informée des mesures en cours visant à faire face aux problèmes sanitaires qui se font jour, telles que les directives du Plan de préparation à une pandémie de grippe.

b) L'amélioration des soins de santé dispensés aux fonctionnaires grâce à des services médicaux adéquats assurés dans les meilleurs délais a permis la réalisation de 4 378 examens médicaux à New York et la délivrance de 75 116 certificats d'aptitude à des fonctionnaires à travers le monde. Au total, 2 923 personnes ont été évacuées ou rapatriées pour raisons médicales et 46 472 certificats de congés de maladie ont été délivrés. Un appui technique a été fourni à 43 dispensaires dans des lieux d'affectation difficiles et 45 centres médicaux dans les régions des missions extérieures. Le système informatique de gestion de la médecine du travail (Earthmed) a permis des gains d'efficacité en ce qui concerne l'échelonnement des rendez-vous, la vaccination, les certificats médicaux d'aptitude physique, la gestion des congés de maladie, la notification des incidents et le traitement des demandes d'indemnisation.

## Chapitre 29D

### Bureau des services centraux d'appui\*

#### Principaux résultats obtenus

Dans le domaine de l'informatique, la disponibilité des systèmes et la satisfaction des utilisateurs se sont maintenues à 99 %, malgré l'explosion du volume des données traitées et des attaques par des virus et d'autres logiciels malveillants. L'exploitation à distance des applications a progressé, la mise en commun des connaissances de l'Organisation a été facilitée et de nouvelles applications ont été mises au point pour améliorer les procédures administratives, notamment pour le suivi de la correspondance, la gestion des dossiers médicaux, la gestion des stocks et le suivi des recommandations formulées à l'issue des audits. Dans le domaine de la gestion des installations\*, on a enregistré une diminution de 25 % des interruptions de service et une amélioration de l'efficacité grâce à l'automatisation. Pour ce qui est des achats\*, on a harmonisé et simplifié les procédures et augmenté le nombre des fournisseurs, obtenant un pourcentage de clients satisfaits de 93,5 %. Les recommandations faites par les organes de contrôle ont été appliquées à 75 %, et des règles de déontologie ont été élaborées. Le rapport coût-efficacité des services de voyages et de transports s'est amélioré, une réduction de 25 % ayant été obtenue sur les tarifs aériens. Dans le domaine de la gestion des archives et des dossiers, le pourcentage des documents essentiels dont la protection a été assurée est pratiquement passé du simple au double par rapport à l'exercice biennal précédent, s'établissant à 70 %. Pour ce qui est des grandes orientations, le Bureau des services centraux d'appui a contribué pour beaucoup à lancer des initiatives à l'échelle du système dans les domaines des technologies de l'information et des communications (TIC) et des voyages.

#### Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Les moyens financiers et humains ont été consacrés en priorité à la sécurisation des locaux de l'ONU, ce qui a débouché sur le transfert du Service de sécurité au nouveau Département de la sûreté et de la sécurité. On a rencontré d'autres difficultés de taille dans le domaine des TIC, où le Bureau des services centraux d'appui s'efforce de pousser l'Organisation à continuer de standardiser et de regrouper ses applications. Pour ce qui est de la gestion des installations, le retard pris dans l'exécution du plan-cadre d'équipement rend difficile la maintenance du bâtiment. Ne pouvant pas effectuer d'importants travaux d'amélioration des locaux, l'Organisation doit se contenter de réparations de fortune et est de plus en plus vulnérable à des défaillances majeures.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

La gestion des achats et des marchés, domaine où les risques de préjudice à l'Organisation sont parmi les plus grands, qu'ils tiennent à la passation de marchés désavantageux, ou à des fraudes, malversations ou abus, doit continuer de faire l'objet d'activités de contrôle suivies et de s'améliorer; la mise en place de contrôles internes efficaces est une difficulté constante.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés sur la base des produits prescrits exécutés qui étaient quantifiables\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 : [A/58/6 (sect. 29D)] et dans l'annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

### **Direction exécutive et administration**

29D.1 a) Pour ce qui est de de gérer avec efficacité le programme de travail, toutes les activités prescrites ont été exécutées et une attention particulière a été accordée au perfectionnement des processus et à l'automatisation des systèmes. La gestion des ressources humaines s'est améliorée, à l'aune des progrès constatés dans la réalisation des objectifs fixés dans les plans d'action en matière de ressources humaines.

b) Pour ce qui est de recenser les nouvelles questions sur lesquelles les États Membres devraient se pencher, le Bureau des services centraux d'appui a participé à l'établissement d'un certain nombre de rapports qui ont permis de porter à la connaissance de l'Assemblée générale plusieurs questions importantes dans les domaines de la sécurité, de la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications et des achats.

### **Sous-programme 1 Sécurité et sûreté**

29D.2 Les conditions de sécurité et de sûreté dans les locaux de l'ONU se sont améliorées, les délégations, les fonctionnaires, les personnalités de passage, les organisations non gouvernementales, les représentants des médias et les visiteurs n'ayant eu à déplorer aucun incident lié à la sécurité qui ait provoqué le report ou l'annulation des cinquante-neuvième et soixantième sessions de l'Assemblée générale, ni de toute autre réunion ou visite. Cela a pu être réalisé grâce à la mise en place de mesures de protection supplémentaires et de mesures de prévention contre toutes les atteintes possibles à la sécurité. La sécurité du site de l'ONU s'est encore améliorée grâce à l'installation d'une clôture d'enceinte et de portails plus hauts, de nouveaux éclairages autour du complexe, ainsi que de barrières à des endroits stratégiques du site pour arrêter les véhicules. L'ONU s'est dotée d'un Groupe cynophile, qui recherche les explosifs ou tout autre article suspect qui pourraient se trouver dans les bâtiments ou les voitures.



## Sous-programme 2

### Services informatiques

29D.3 a) Pour ce qui est de faciliter la prise de décisions et les procédures administratives au moyen des techniques informatiques\*, cela a été réalisé grâce à la mise en service de nouvelles applications dans les domaines de la gestion de la correspondance, de la gestion des services médicaux, du contrôle des stocks et de la gestion dans les départements des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne. La Division de l'informatique a assuré des services très fiables de courrier électronique malgré l'accroissement du nombre de messages, qui est passé de 90 000 à 200 000 par jour, et malgré l'explosion du nombre de virus, qui est passé de 2 000 par jour en 2002-2003 à 20 000 par jour à 2004-2005, et du nombre de courriers électroniques non sollicités (pourriels), qui est passé de zéro à 250 000 par jour pendant cette même période. Un appui à l'infrastructure a été fourni pour toutes les applications mises au point à l'échelle de l'Organisation ou du département, ce qui a nécessité une augmentation du système de stockage (de 11 000 à 90 000 giga-octets), du nombre de serveurs (de 75 à 580) et de bases de données SQL (de 4 à 150). L'existence d'un réseau sans fil et du service de Blackberry a élargi considérablement les ressources informatiques et télématiques.

b) La mise en commun des connaissances de l'Organisation a progressé grâce à plusieurs initiatives, notamment le libre accès au Sédoc, la création du nouvel intranet du Secrétariat, iSeek, qui est accessible de partout dans le monde, la conversion de plusieurs applications en applications Web et la création d'un extranet facilitant l'échange des informations entre les organismes des Nations Unies, qui comporte maintenant 54 sites ainsi que d'autres applications concernant la presse.

## Sous-programme 3

### Achats

29D.4 a) La simplicité, la transparence et l'efficacité des procédures administratives liées aux activités d'achat\* se sont améliorées, comme en témoignent les réponses au sondage sur la satisfaction des clients, 95 % des sondés ayant jugé satisfaisante l'efficacité du Service des achats. Le taux de traitement des demandes de fourniture de biens ou services est passé de 1,47 à 1,49 dossier par semaine par fonctionnaire chargé des achats. Malgré le volume, les fonctionnaires chargés des achats ont traité davantage de dossiers par semaine, ce qui a permis de diminuer le temps qu'il faut pour traiter les commandes.

b) L'entrée en vigueur du Manuel des achats\*, qui reprend les recommandations formulées par les organes de contrôle, a permis de faire progresser la mise en œuvre de la réforme des achats. Le Service des achats est en train de mettre la dernière main au code déontologique des fonctionnaires chargés des achats.

c) Afin de mieux s'employer à diversifier les fournisseurs de l'ONU\*, on a organisé des séminaires à l'intention de 431 fournisseurs de pays en développement et en transition, pour faire connaître les possibilités de passation de marchés avec l'ONU et les critères à respecter pour se faire inscrire au fichier des fournisseurs de l'ONU.

#### **Sous-programme 4** **Voyages et transports**

29D.5 a) Le rapport coût-efficacité des services de transport pour les fonctionnaires, le Cabinet du Secrétaire général et les délégations\* a pu être amélioré grâce à l'établissement du Réseau interinstitutions de négociation des conditions tarifaires pour les voyages visant à tirer le meilleur parti des dépenses aériennes globales. Plusieurs compagnies aériennes, dont British Airways, Lufthansa et Singapore Airlines, ont pris contact avec les bureaux extérieurs pour proposer des réductions et passer des accords au niveau local. Au Siège, à New York, la mise en commun des ressources du Secrétariat, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'UNICEF a permis d'obtenir une réduction moyenne générale d'environ 25 % par rapport aux tarifs officiels. L'automatisation des procédures administratives ayant trait aux voyages a d'ores et déjà permis d'améliorer l'efficacité du système, cependant on peut faire davantage pour simplifier ces procédures, éliminer les doubles emplois et mieux répondre aux besoins des voyageurs.

b) Le respect des délais en matière d'acheminement et de livraison des marchandises et du matériel s'est amélioré grâce à la mise en place d'un système de facturation électronique pour les articles de papeterie et les remboursements au titre de l'assurance ainsi que d'un système de codes-barres et de suivi sur les véhicules et les livraisons spéciales. L'envoi de factures électroniques pour les articles de papeterie a permis de faire l'économie de factures mensuelles d'environ 200 pages chacune. Cela a également contribué à réduire le délai des opérations de paiement. De même, le délai de traitement des remboursements au titre de l'assurance, qui était d'environ cinq semaines, est passé à trois semaines. Grâce aux systèmes de codes-barres et de suivi, on peut avoir la confirmation instantanée de la livraison, avec un accusé de réception portant la signature du destinataire. L'un des domaines où il y aurait matière à amélioration est le transport des effets personnels des observateurs militaires et des agents de la police civile qui participent à des missions de maintien de la paix.

#### **Sous-programme 5** **Gestion des installations**

29D.6 L'état des locaux et des installations de l'ONU s'est amélioré grâce, d'une part, à une mise à niveau des équipements essentiels et au remplacement ou à l'amélioration des composantes mécaniques et électriques de l'unité principale de refroidissement de l'eau. De ce fait, le nombre d'interruptions de service est passé de 31 652 à 23 776. Cependant, le vieillissement du site de l'ONU et le report de grands travaux de mise à niveau de l'infrastructure du bâtiment dû aux retards d'exécution du plan-cadre d'équipement\* ont mené à une augmentation du nombre des défaillances, qui est passé de 621 à 668.

#### **Sous-programme 6** **Gestion des archives et des dossiers**

29D.7 a) Pour ce qui est d'améliorer l'efficacité des services de documentation grâce à la mise en place progressive, à titre de service commun, d'un centre de documentation\*, on a élaboré des critères pour le progiciel de gestion des contenus afin d'établir des pratiques optimales internationales pour la gestion des documents,

des dossiers et des archives. De nouvelles politiques sur le courrier électronique en tant que document, sur la conservation électronique des archives et sur la classification du courrier électronique du point de vue de la sécurité ont été préparées. Des directives sur les délais de conservation des documents ont été établies pour six bureaux du Secrétariat, notamment une importante politique pour tous les documents relatifs aux missions hors Siège qui relèvent du Département des opérations de maintien de la paix. On a donné suite à toutes les demandes d'accès à l'information faites par des États Membres, y compris à 700 demandes de référence dans les archives de l'ONU.

b) Il y a actuellement 70 % des documents essentiels dont la Section des achats et des dossiers a la responsabilité qui ont été recensés et protégés. Une instruction administrative sur la conservation des documents a été formulée. Une évaluation des programmes de gestion des dossiers et de l'information au Secrétariat a révélé des faiblesses généralisées dans la gestion des documents en général et des documents essentiels en particulier, ce qui pose d'énormes risques pour l'Organisation en cas de catastrophe.

## Chapitre 29E

### Administration (Genève)\*

#### Principaux résultats obtenus\*

Une enquête sur la satisfaction des clients portant sur les services rendus par la Division de l'administration dans 29 bureaux principaux a noté les éléments ci-après : temps de réaction, qualité, compréhension des besoins et conseils fournis, et a proposé des améliorations sur des points spécifiques. Selon l'enquête portant sur l'année 2004, le taux de satisfaction globale était de 89,3 % en ce qui concernait la qualité et la ponctualité des services, alors que l'objectif était de 85 %. Le taux de satisfaction relatif à ces deux éléments était supérieur à 85 % pour 77,3 % de tous les services administratifs évalués et supérieur à 95 % pour les services du courrier, de la valise diplomatique et des télécommunications. En janvier 2006, les résultats préliminaires de l'enquête portant sur l'année 2005 (pour un taux de réponse de 48,3 %) indiquaient un taux de satisfaction de 96,6 % en ce qui concernait la qualité et la ponctualité des services rendus.

Les efforts faits pour définir des mesures d'efficacité, réaliser des économies et éviter certaines dépenses ont permis de raccourcir la durée d'immobilisation de l'infrastructure d'information et de communication, de diminuer la consommation de mazout grâce à l'application de mesures de conservation de l'énergie dans les salles de conférence, d'abaisser la consommation d'électricité grâce à la poursuite du plan de remplacement des luminaires, et de réduire la consommation d'eau grâce à la réparation systématique des canalisations rouillées et des chasses d'eau obsolètes\*.

#### Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Tels qu'ils sont actuellement conçus, plusieurs indicateurs de succès n'ont pas permis de rendre compte pleinement de certaines réalisations. Ces indicateurs n'ont pas été ajustés en fonction de l'évolution récente des sous-programmes. Il est nécessaire de concevoir des indicateurs mieux adaptés à la fois pour montrer les réalisations des sous-programmes et pour motiver les prestataires des services assurés dans le cadre des sous-programmes afin de maintenir des prestations de qualité élevée.

#### Taux d'exécution des produits

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 100 % des trois produits quantifiables prescrits\*.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect.29E)] et dans la résolution 58/270 de l'Assemblée générale, annexe I.

### **Sous-programme 1**

#### **Services de gestion**

29E.1 Pour ce qui est de l'amélioration de la gestion et de la fourniture de services, les résultats d'une enquête sur la satisfaction des clients menée pour l'année 2004 indiquent un taux de satisfaction de 89,3 %, contre un objectif de 85 %, pour ce qui est de la qualité et de la ponctualité des services fournis. La Division de l'administration a appliqué diverses mesures d'efficacité en vue de réaliser des économies immédiates ou futures ainsi que des mesures pour éviter des dépenses, notamment en réduisant le temps d'immobilisation de l'infrastructure d'information et de communication. Pour cette dernière (réduction du temps d'immobilisation), l'objectif fixé (chiffré en économies de personnel) était de 306 000 dollars. Le montant effectif des frais d'immobilisation évités a été de 139 000 dollars pour l'exercice biennal.

### **Sous-programme 2**

#### **Planification des programmes, budget et comptabilité**

29E.2 Les résultats de l'enquête sur 2004 indiquent que 91,8 % des usagers étaient satisfaits des services fournis, alors que l'objectif était de 85 %, ce qui montre que les services répondent mieux aux besoins des clients. Les résultats préliminaires pour l'année 2005 (pour un taux de réponse de 48,3 %) font apparaître un taux de satisfaction globale de 100 %. L'objectif consistant à traiter 100 % des paiements dans les 30 jours suivant la réception des documents a été totalement atteint.

29E.3 En 2004, le niveau d'utilisation des crédits ouverts a été de 100,4 %, ce qui témoigne de l'amélioration du contrôle budgétaire et du suivi des dépenses. En 2005, ce niveau était de 99,4 %, soit à peine inférieur à l'objectif fixé (100 %).

### **Sous-programme 3**

#### **Gestion des ressources humaines**

29E.4 a) Pour ce qui est du renforcement du système de prévision, de planification et de recrutement, d'affectation et de promotion du personnel, une enquête effectuée sur un échantillon des postes pourvus au cours de l'exercice biennal a révélé que le délai de recrutement était de 121 jours, donc plus long que l'objectif. Pour les cessations de service, le délai de traitement des dossiers était en moyenne de neuf jours. Selon le plan d'action en matière de gestion des ressources humaines, le pourcentage de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs de rang supérieur est de 38,1 % et le pourcentage de femmes dans l'ensemble du personnel de 43,9 %. Selon les résultats de la première enquête jamais menée sur la satisfaction des clients, en 2004, le degré de satisfaction concernant les services de recrutement et d'administration du personnel était de 83,4 %. Les résultats préliminaires pour l'année 2005 (pour un taux de réponse de 48,3 %) font apparaître un taux global de satisfaction de 77,8 % pour ce qui est de la qualité et de la ponctualité des services fournis.

b) Pour ce qui est de l'amélioration des systèmes et procédures de concours, de perfectionnement du personnel, de mobilité et de suivi du comportement professionnel, l'enquête réalisée pour l'année 2004 révèle un taux de satisfaction des usagers de 95,1 % (alors que l'objectif était de 85 %). Pour ce qui est de la qualité et de la ponctualité des services fournis, les résultats préliminaires pour 2005 font apparaître un taux de satisfaction global de 100 %.

c) L'objectif de l'amélioration du système interne d'administration de la justice en tant qu'élément du processus de réforme de la gestion des ressources humaines a été atteint, ce dont témoignent les 11 recours (soit 23 % du total des recours) réglés par voie de conciliation (alors que l'objectif était de 8). Ce résultat était toutefois exceptionnel dans la mesure où, en moyenne, 8 à 11 % des recours sont réglés par voie de conciliation.

#### **Sous-programme 4 Services d'appui**

29E.5 a) Il y a eu amélioration de l'état des locaux de l'ONUG dans la mesure où le nombre de défaillances, soit 12 000, a été inférieur à l'objectif (13 800) grâce au programme de maintenance préventive. Selon une évaluation interne, les mesures prises pour réduire la consommation d'eau, de gaz et d'électricité ont été couronnées de succès. Selon les estimations, la consommation d'eau, par exemple, a diminué de 24,2 % tandis que la consommation d'électricité a diminué de 0,5 %.

b) Pour ce qui est de l'amélioration de l'environnement de travail et de la gestion efficace de l'espace, l'évaluation globale effectuée pour l'année 2004 a fait apparaître un taux de satisfaction de 96,9 % (contre un objectif de 85 %). Pour l'année 2005, les résultats préliminaires indiquent un taux de satisfaction globale de 100 %. Le déménagement des bureaux de la Conférence du désarmement s'est effectué selon le calendrier prévu.

c) Pour ce qui est de l'amélioration de l'efficacité des services du courrier et de la valise diplomatique, le taux de satisfaction était de 100 %. On a évité les doubles emplois de la valise diplomatique en utilisant les services de l'OMS, de l'OIT et du HCR pour les destinations qu'ils desservaient déjà.

d) Les résultats de l'enquête de satisfaction pour 2004, portant sur les services liés aux technologies de l'information et de la communication, étaient globalement positifs en ce qui concerne le temps de réaction, la qualité, la compréhension des besoins des clients et les conseils fournis – ce qui montre l'efficacité des processus administratifs en matière de technologies de l'information et de la communication. Le taux de satisfaction était de 90,3 %, contre un objectif de 85 %. Pour ce qui est du groupe d'appui au Système intégré de gestion et au Service du courrier, les taux de satisfaction étaient inférieurs à l'objectif de 85 %. Pour l'année 2005, les résultats préliminaires font apparaître un taux global de satisfaction de 94,8 %.

e) Si l'on considère l'ensemble de la zone métropolitaine de l'Office des Nations Unies à Genève (c'est-à-dire tous les organismes et départements reliés par le réseau de l'Office), le nombre de programmes (applications informatiques) permettant la mise en commun des données est passé de 15 à 17, ce qui montre que l'Organisation a réalisé des progrès dans la mise en commun des connaissances institutionnelles en matière de services informatiques.

f) Pour ce qui est de la simplicité, de la transparence et de l'efficacité des procédures administratives liées aux services d'achat, il ressort de l'enquête que le pourcentage de clients globalement satisfaits en 2004 était de 70,6 %, soit inférieur à l'objectif de 85 %. Selon une évaluation interne, le nombre de fournisseurs intéressés et soumettant des offres a augmenté de 5 à 10 % à la suite d'efforts suivis de diversification. Des manifestations d'intérêt ont été affichées sur le site Web de la Section des achats et des transports ainsi que sur le site Web du Bureau des services d'achat interorganisations, ce qui a suscité l'intérêt et la participation de nouveaux fournisseurs et élargi l'éventail des choix offerts aux clients.

g) Les services de transport et de voyage ont gagné en coût-efficacité, 96,8 % des demandes étant approuvées dans les cinq jours suivant la délivrance des autorisations (88,2 % dans un délai d'un jour ouvrable). Quatre-vingt-dix pour cent des laissez-passer des Nations Unies, des attestations des Nations Unies et des attestations de parenté ont été délivrés dans un délai de cinq jours. Pour l'année 2004, le taux de satisfaction des clients qui ressort de l'enquête était de 95 %, soit supérieur à l'objectif de 85 %.

h) L'objectif de l'amélioration des conditions de sécurité et de sûreté dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) a été atteint, bien qu'il y ait eu un cas d'admission non autorisée. La stratégie appliquée en matière de sécurité a consisté à rendre plus efficace le contrôle de l'accès à l'enceinte de l'Office. Pour cela, on a construit de nouvelles installations, mis en place du matériel nouveau et recruté du personnel de sécurité supplémentaire. Il n'y a eu aucune situation d'urgence, alors que l'objectif était de quatre incidents au maximum, contre cinq incidents au cours de l'exercice biennal précédent.

## Chapitre 29F

### Administration (Vienne)\*

#### Principaux résultats obtenus\*

L'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) continuent d'assurer, à toutes les entités du secrétariat à Vienne, des services financiers et de gestion des ressources humaines, des services d'appui informatique et télématique et d'autres services centraux tels que les services d'achat et de gestion des installations. La Division des services administratifs et des services communs de l'ONUUV fournit également des services de sûreté et de sécurité ainsi que des services de gestion des conférences à toutes les organisations internationales installées au Centre international de Vienne. Les principaux résultats obtenus par la Division au cours de l'exercice biennal comprennent le renforcement de la capacité de gestion de l'ONUDC, la sécurité améliorée et le bon déroulement des travaux d'enlèvement de l'amiante.

À la suite de la réorganisation de l'ONUUV et de l'ONUDC (voir ST/SGB/2004/5 et ST/SGB/2004/6), la Division de la gestion a été intégrée à l'ONUDC et œuvre en étroite collaboration avec les divisions fonctionnelles de l'Office. La Division a non seulement assuré un appui à l'ONUDC en lui fournissant des services avec efficacité, elle a également contribué au renforcement de la capacité de gestion de l'Office. En collaboration avec le Groupe consultatif pour la sécurité, l'ONUUV a piloté l'évaluation des risques au Centre international de Vienne, proposé des mesures correctives et établi le budget. Les travaux d'enlèvement de l'amiante se sont déroulés selon le calendrier prévu et le déménagement de plusieurs centaines de membres du personnel, y compris leur installation provisoire dans des conteneurs, s'est effectué sans problèmes.\*

#### Difficultés rencontrées et objectifs non atteints

Certaines des mesures de renforcement de la sécurité déjà adoptées ou actuellement envisagées causeront quelques désagréments au personnel et aux délégués. L'ONUUV a organisé des séances d'information à l'intention de tous les membres du personnel et des délégués afin de les informer, d'apaiser le mécontentement et d'obtenir appui et coopération. Une autre des difficultés à laquelle se heurte la réalisation du projet approuvé de renforcement de la sécurité est qu'on n'avance que lentement pour obtenir du pays hôte sa position définitive, sans laquelle le projet ne peut progresser.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.



### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont décrits dans le chapitre correspondant du budget-programme pour 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 29F)] et dans la résolution 58/270 de l'Assemblée générale, annexe I.

### **Sous-programme 1**

#### **Services de gestion**

29F.1 Pour ce qui est de l'amélioration de la gestion et des prestations de services, les réalisations comprennent l'introduction de mesures d'amélioration des processus et de mécanismes informatisés d'ordonnancement des tâches. De ce fait, les délais d'exécution ont pu être raccourcis tandis que la disponibilité et l'exactitude des informations s'est améliorée. L'ONUDC a ouvert des comptes bancaires pour les bureaux extérieurs, ou bien pris d'autres dispositions pour les prestations de service de façon à diminuer la dépendance de ces bureaux à l'égard du PNUD et de diminuer le montant des redevances qui lui sont versées.

### **Sous-programme 2**

#### **Planification des programmes, budget et comptabilité**

29F.2 En matière de contrôle budgétaire et de suivi des dépenses, les réalisations comprennent le suivi budgétaire rigoureux du programme de l'ONUDC, qui a contribué à renforcer les pratiques et la discipline de gestion du programme; les perfectionnements apportés au système de gestion de l'information financière des programmes (ProFi), qui ont permis de suivre en temps réel l'évolution des dépenses de tous les projets; et l'ouverture de comptes bancaires pour les bureaux extérieurs afin de réduire les dépenses administratives. Compte tenu de la réorganisation de l'ONUDC, il a fallu déployer des efforts considérables pour accélérer l'intégration des programmes en harmonisant les processus administratifs.

29F.3 Pour mieux satisfaire les besoins des clients, on a conçu une application Lotus Notes pour enregistrer, repérer et suivre l'avancement du traitement des demandes de remboursement de frais de voyage, à compter de leur réception. Cette application permet d'obtenir rapidement des informations statistiques sur les délais de traitement des demandes de remboursement. L'objectif consistant à traiter les demandes de remboursement dans un délai de 30 jours suivant la réception des documents a été atteint.

### **Sous-programme 3**

#### **Gestion des ressources humaines**

29F.4 a) Le système de prévision, de planification, de recrutement, d'affectation et de promotion du personnel a été amélioré grâce à la mise en place d'un suivi trimestriel de tous les fonctionnaires devant partir à la retraite dans les six mois. Plus de 400 descriptions d'emploi d'agents des services généraux ont été examinées et un profil d'emploi type a été attribué à 90 % de l'ensemble des postes. Le Groupe du recrutement et des affectations de l'ONUV/ONUDC a dispensé une formation

aux critères d'évaluation et à leur rôle dans le processus de sélection, grâce à laquelle il ne faut plus en moyenne que 108 jours pour pourvoir un poste vacant.

b) La création d'un calendrier de la formation accessible en ligne a contribué à améliorer les systèmes et les procédures applicables aux examens, au perfectionnement du personnel, à la mobilité et au suivi du comportement professionnel. Une nouvelle application permet au personnel de se porter candidat en ligne pour suivre des cours. Un centre d'information sur les carrières a été ouvert; il organise chaque mois des séances d'information sur les activités et le mandat de l'Organisation à l'intention du personnel intéressé. L'ONUDC a institué une politique de mobilité à l'intention du personnel de la catégorie des administrateurs et adoptera une politique similaire pour les administrateurs de l'ONUS et pour les agents des services généraux.

c) Au cours de la période considérée, le nombre de recours a connu une baisse spectaculaire, ce qui témoigne de l'amélioration du système de justice interne en tant que partie intégrante du processus de réforme de la gestion des ressources humaines. Ces progrès pourraient être dus en partie à la création d'un poste de médiateur chargé d'aider les membres du personnel à régler les conflits de façon informelle. Cinq recours ont été présentés en 2005, dont l'un a été jugé non recevable, le requérant étant forclus.

#### **Sous-programme 4 Services d'appui**

29F.5 a) Le Service des technologies de l'information a conçu plusieurs nouvelles applications relatives à l'ordonnancement des tâches et au traitement de l'information afin de renforcer l'efficacité des processus administratifs. Le Service concentre ses efforts sur la mise au point de formulaires électroniques, de dispositifs de sécurité, sur les communications en ligne internes et externes, et sur l'appui aux bureaux extérieurs.

b) Grâce au système ProFi, la mise en commun des connaissances institutionnelles de l'Organisation a progressé. Le système couvre tous les bureaux extérieurs et plusieurs États Membres y ont maintenant accès. Il contient des informations financières et d'autres informations de fond. En outre, le nombre de bases de données internes a augmenté et de nouvelles applications facilitent l'ordonnancement des tâches tandis que l'intranet a été remanié et offre de nombreux liens permettant d'accéder à des informations en temps réel.

c) Le taux de traitement des dossiers, par assistant (achats) et par semaine, s'est amélioré, passant de 2,6 dossiers et 39 000 dollars des États-Unis à 3,7 dossiers et 70 000 dollars des États-Unis, soit une augmentation de 39 % et de 81 % respectivement. Cette amélioration témoigne de la simplicité, de la transparence et de l'efficacité accrues des procédures administratives applicables aux achats. Le délai moyen entre la réception d'une demande de biens ou services et l'émission du bon de commande est resté inférieur à 10 jours dans 80 % des cas. L'enquête effectuée auprès des clients pour 2004 a indiqué que le taux de satisfaction globale était de 77 %. Une piste de vérification est établie pour chaque dossier, documentant la séquence complète des actions, les critères de prise de décisions et les autres détails pertinents. Une procédure simplifiée a été adoptée pour les demandes portant sur des achats d'un montant inférieur à 1 000 dollars. Environ 1 800 commandes ont été placées. L'enquête de 2004 a montré que 5 % des clients étaient mécontents du

service reçu. Il est envisagé de mieux diffuser les informations sur le processus d'achat.

d) Au cours de l'exercice biennal, les économies réalisées par rapport au prix total du voyage se sont élevées au total à 421 861 euros, soit 6,4 %, ce qui a permis d'améliorer la qualité et le rapport coût-efficacité des services de voyage et de transport fournis aux délégations et au personnel. Quoique le pourcentage d'économies réalisées soit supérieur à l'objectif de 5 %, il est important de relever que l'écart entre le coût réel et le coût autorisé a diminué. En effet, les économies réalisées ont représenté 5 % du total des coûts autorisés en 2005, contre 8 % en 2004. L'objectif, qui était de traiter 95 % des demandes de voyage dans un délai de maximum deux jours a été pleinement atteint. L'enquête de 2004 fait apparaître un taux de satisfaction des clients de 72 %. Dans la mesure où 6 % des clients étaient mécontents, les services s'efforceront de mieux comprendre les besoins de ces derniers et chercheront à améliorer leur communication.

### **Sous-programme 5**

#### **Services de sécurité et de sûreté cofinancés**

29F.6 L'objectif consistant à améliorer les conditions de sécurité et de sûreté dans les locaux du Centre international de Vienne a été atteint grâce à l'augmentation des effectifs, à des actions de sensibilisation aux questions de sécurité, à la formation et à l'application des Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges. Des plans d'opération ont été établis en collaboration avec les autorités du pays hôte, pour mettre en place des patrouilles préventives, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Centre international de Vienne. Le nombre d'incidents donnant lieu à une situation d'urgence continue d'être faible, ce qui témoigne peut-être du succès des activités de sensibilisation et de formation aux questions de sécurité ainsi que du comportement dynamique du personnel des services de sécurité et de sûreté des Nations Unies.

## Chapitre 29G

### Administration (Nairobi)\*

#### Principaux résultats obtenus

Un des principaux objectifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi est d'accroître l'offre de services communs à tous les organismes des Nations Unies dans la région. Conscients que le VIH/sida représente un risque particulièrement important dans le lieu d'affectation, les responsables de l'Office des Nations Unies à Nairobi ont décidé que tous les membres du personnel participeraient à une stratégie d'information de l'ONU à l'échelle du Kenya – dont le Programme d'offre de conseils et de soins dans la confidentialité, garantissant notamment l'accès des fonctionnaires séropositifs, quelle que soit leur catégorie, et des membres de leur famille, aux médicaments antirétroviraux, dans le souci de la santé du personnel. Ce programme a remporté le Prix ONU 21 en 2004.

Pour améliorer son efficacité, l'Office des Nations Unies à Nairobi a installé et mis en service le SIG au PNUE et à ONU-Habitat; 11 des 12 bureaux hors siège du PNUE et un des deux bureaux hors siège d'ONU-Habitat ont été connectés au SIG de Nairobi.

Après l'adoption par le personnel du Pacte des meilleures pratiques, une équipe Pacte représentant tous les services de l'Office des Nations Unies à Nairobi a été créée et chargée d'encourager l'esprit d'équipe et de promouvoir le travail en équipe pour faciliter et améliorer les services offerts aux clients.

Pour renforcer la présence de l'Organisation des Nations Unies à Nairobi et améliorer la sûreté de ses installations et les moderniser pour qu'elles offrent un environnement de travail plus attractif, l'Office des Nations Unies à Nairobi a élargi ses services d'entretien normaux à des projets complets et à la gestion de la construction de plusieurs projets importants et ambitieux. Seule ou en partenariat avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies, la Section de la gestion des installations et des transports a dirigé la conception et/ou la construction de plus de 25 000 mètres carrés de bâtiments, soit 50 % de toute la surface construite à l'heure actuelle.

Plusieurs outils financiers/informatiques ont été adoptés pour mieux satisfaire les besoins des clients. Un programme d'information a été lancé pour les tenir au courant de l'avancement du traitement de leurs demandes. Grâce la diminution du nombre de requêtes et de plaintes entraînant des perturbations, les membres du personnel ont davantage de temps pour assumer leurs fonctions principales, ce qui a permis de réaliser des gains d'efficacité et de réduire les délais de traitement.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Les indicateurs uniformes qui sont utilisés pour toutes les villes sièges de l'Organisation ne sont pas toujours informatifs.

Il faudrait disposer d'indicateurs mieux définis pour bien cerner les réalisations accomplies et encourager la plus haute éthique professionnelle au niveau des sous-programmes. L'Office des Nations Unies à Nairobi a besoin de systèmes et de ressources qui lui permettent de mieux suivre et évaluer les programmes, sa double subordination au Siège de l'Organisation des Nations Unies et aux clients qui financent ses dépenses à l'aide de fonds extrabudgétaires constituant l'un des principaux problèmes.

### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats ci-dessus découlent de l'exécution de produits prescrits, quantifiables\*.

Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect.29G)] et à l'annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

## **Sous-programme 1**

### **Services de gestion**

29G.1 Pour améliorer la gestion et l'offre de services, les clients ont été tenus informés de l'état d'avancement du traitement de leurs requêtes (réclamations et demandes de subventions, notamment). Les dépenses ont été maintenues au niveau prévu dans le budget malgré l'augmentation du volume des services fournis et des dépenses de personnel. Grâce à une politique active de recouvrement des créances, il a été possible d'obtenir des clients des paiements supplémentaires d'un montant de 3 millions de dollars. Treize bureaux hors siège du PNUE et d'ONU-Habitat ont été reliés au SIG.

## **Sous-programme 2**

### **Planification des programmes, budget et comptabilité**

29G.2 L'intégralité du montant des crédits ouverts au titre du sous-programme a été utilisée et l'objectif fixé a été atteint, ce qui indique une amélioration du contrôle budgétaire et du suivi des dépenses. Le contrôle budgétaire a aussi été resserré grâce à la connexion de 11 bureaux hors sièges du PNUE et d'un bureau hors siège d'ONU-Habitat au SIG de l'Office des Nations Unies à Nairobi, offrant un tableau plus exact, ponctuel et transparent de la situation financière et du taux d'exécution du programme. La connexion au SIG a aussi permis d'éviter la duplication de certaines tâches et de limiter les entrées manuelles dans les états des dépenses à l'Office des Nations Unies à Nairobi, permettant ainsi un transfert de ressources des comptes de projets aux comptes de paiement, où les volumes ont augmenté. L'amélioration des systèmes d'établissement de rapports a permis d'améliorer la qualité de l'information communiquée aux responsables des sous-programmes et la manière dont ils gèrent leurs clients, les préparant mieux à prendre des décisions.

Les économies réalisées sont estimées à 1 % du montant total des dépenses inscrites au budget au titre de la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi, alors que l'objectif fixé était de 1,5 %. L'Office des Nations Unies à Nairobi a conclu un contrat avec un nouvel établissement bancaire grâce auquel il a réalisé immédiatement des économies de 25 000 dollars par an rien qu'en frais bancaires, et qui lui offre une plus grande rapidité de traitement et de meilleurs mécanismes de contrôle, notamment pour ce qui est des modes de paiement. Par ailleurs, la mise en place du Système de paiement central a eu pour effet une réduction de 80 % de ses frais bancaires, ainsi qu'une plus grande rapidité de traitement et de meilleurs mécanismes de contrôle, notamment pour ce qui est des modes de paiements.

29G.3 Il ressort des résultats de l'enquête sur le degré de satisfaction des clients que 69,6 % d'entre eux s'estiment globalement satisfaits de l'éventail des 14 services fournis dans le cadre du sous-programme; 70 % de la ponctualité des services rendus, 75 % de leur exactitude et 72 % de la transparence du système. Au total, 97,36 % des paiements étaient traités dans les 30 jours, ce qui est légèrement en dessous de l'objectif de 99,8 %, qui avait été établi en se fondant sur l'utilisation d'une base de données moins sophistiquée et précise. Depuis mai 2005, le Directeur exécutif du PNUE et le Conseil de direction reçoivent tous les mois les états financiers du sous-programme.

### **Sous-programme 3** **Gestion des ressources humaines**

29G.4 a) Le système de prévision, de planification, de recrutement, d'affectation et de promotion du personnel a été amélioré grâce à l'établissement des rapports périodiques sur l'occupation des postes en temps opportun; la publication de rapports mensuels sur les postes vacants (Galaxy) afin d'identifier les goulots d'étranglement et d'informer les usagers lorsque les dates butoirs sont dépassées; l'établissement de listes de contrôle et l'identification de groupes cibles; la tenue régulière de sessions de formation consacrées à Galaxy; le lancement de bulletins mensuels de recrutement et la conception d'outils graphiques permettant d'enregistrer les procédures en cours et de déterminer les domaines dans lesquels des progrès s'imposent. Un système centralisé faisant appel à l'Internet permet par ailleurs d'obtenir toutes les données relatives aux postes vacants auxquelles le Service de gestion des ressources humaines a accès. Il est nécessaire de fixer des objectifs plus réalistes, spécifiques et mesurables, qui correspondent aux objectifs convenus dans le Plan d'action pour les ressources humaines. Les besoins des clients feront l'objet d'une enquête d'ensemble.

b) Les systèmes et procédures applicables aux concours, au perfectionnement du personnel, à la mobilité et au suivi du comportement professionnel ont été améliorés, comme en témoignent les résultats positifs d'une enquête sur le degré de satisfaction des usagers des divers programmes proposés.

c) Le système interne d'administration de la justice en tant qu'élément à part entière du processus de réforme de la gestion des ressources humaines a été amélioré, comme le montre le pourcentage de recours réglés à l'amiable, qui est de 12,9 %, ce qui est davantage qu'en 2002-2003, mais reste inférieur à l'objectif fixé, à savoir 15 %. La Commission paritaire de recours a traité 16 recours. Sept affaires seulement demeurent en souffrance, dont deux devraient être bientôt réglées. Pour

améliorer la transparence du système interne d'administration de la justice, une séance de sensibilisation a été proposée à tous les membres du personnel intéressés. L'Intranet de l'Office des Nations Unies à Nairobi comporte aussi un nouveau site sur le système interne d'administration de la justice. Le nouveau système permet à ceux qui ont formé un recours de suivre l'état d'avancement de leur dossier sur le site Web de la Commission paritaire de recours.

#### **Sous-programme 4** **Services d'appui**

29G.5 a) Pour améliorer l'état des installations de l'ONU, des techniciens qualifiés ont été recrutés afin de rattraper les retards accumulés, et des réunions périodiques ont été organisées avec les prestataires de services, les bureaux chargés des achats et des budgets et le Sous-Comité sur l'infrastructure du Comité de liaison du pays hôte. Une meilleure planification et gestion des projets ont permis de venir à bout d'importants travaux d'infrastructure et installations électriques, et de réduire ainsi l'impact du manque de fiabilité des services locaux de distribution fournis aux bâtiments de l'Organisation des Nations Unies.

b) Le cadre de travail et la gestion de l'espace ont été améliorés, comme en témoignent la création d'un centre de loisirs, d'un magasin, d'une installation centrale de gestion du matériel, ainsi que l'agrandissement du parc de stationnement pour les visiteurs, l'installation d'une station d'essence et la construction d'un nouveau bâtiment à usage de bureaux. Tous les bureaux du complexe ont été rénovés. Ces améliorations ont été rendues possibles grâce au recrutement de techniciens qualifiés et à l'utilisation d'outils de bureautique modernes.

c) Les services du courrier et de la valise diplomatique ont été améliorés grâce à l'instauration d'un service de livraison aux bureaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi le jour même (qui doit être étendu au PNUE et à ONU-Habitat), à l'affichage de circulaires sur les horaires de la valise diplomatique et du courrier sur le tableau d'information et à l'extension du service de la valise diplomatique à quatre nouvelles organisations, portant le nombre total à 84 organisations.

d) Pour ce qui est de l'efficacité des procédures administratives liées aux services informatiques, 88 % des clients se sont déclarés satisfaits, ce qui correspond à l'objectif fixé. L'infrastructure technologique à l'Office des Nations Unies à Nairobi a été maintenue. L'architecture du réseau et des systèmes nécessaires à la mise en place d'un Intranet a été achevée et des normes ont été mises au point pour le matériel de l'Office des Nations Unies à Nairobi et publiées. Une stratégie et un plan de travail complets pour le Service des technologies de l'information et des communications pour 2006-2007 ont été formulés et approuvés.

e) Le partage du savoir institutionnel de l'ONU dans le domaine des services informatiques a été amélioré, comme en témoigne le fait que le nombre d'applications partagées entre les sections est passé à 14. Certaines ont été mises au point en interne, d'autres ayant été adaptées à partir des applications de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Service a continué de mettre au point et d'appliquer des normes relatives aux technologies de l'information, et de fournir des services techniques spécialisés et des conseils sur les projets dans ce domaine.

f) Pour améliorer la simplicité, la transparence et l'efficacité des procédures administratives liées aux activités d'achat et diversifier les fournisseurs

de l'ONU, un fichier des comptes fournisseurs informatisé a été créé (système de suivi électronique des factures); un système de gestion des contrats et des achats a été mis en interface avec le SIG; une procédure d'achats accélérée a été mise en place pour faire face aux besoins urgents; et des délégations de signature ont été accordées à des agents des services généraux de 1<sup>re</sup> classe.

g) Les relations avec l'agent de voyages font désormais l'objet d'un contrat de gestion, ce qui garantit la qualité et la rentabilité des services de voyage et de transport fournis. D'après les résultats d'une enquête, 82 % des fonctionnaires considéraient que les services offerts étaient de qualité ou s'étaient améliorés. Par ailleurs, une procédure accélérée a été mise en place pour permettre l'organisation rapide de voyages en cas d'urgence et des liens directs ont été établis avec des agents de voyage et des transporteurs.

h) Les conditions de sécurité et de sûreté dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies ont été renforcées à l'issue de négociations avec le Gouvernement kényan concernant la mise en place d'une unité de police diplomatique effectuant des patrouilles plus nombreuses dans les principales zones diplomatiques. Le périmètre de sécurité créé autour du complexe a été achevé. D'importantes améliorations ont été apportées à la sécurité du complexe, comme par exemple une nouvelle barrière et l'organisation de patrouilles par des gardes accompagnés de chiens pendant la nuit. Le nombre d'incidents ayant touché des fonctionnaires ou des membres de leur famille a augmenté et des mesures doivent être prises dans un avenir proche pour mieux les protéger.



## Chapitre 30

### Contrôle interne\*

#### Principaux résultats obtenus

Le nombre de recommandations capitales formulées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans les domaines importants de la transparence et de la responsabilisation organisationnelles et en matière de respect des règles et règlements a progressé en valeur absolue : il a dépassé de 23 % et 27 % respectivement les objectifs fixés pour l'exercice biennal, et la qualité des recommandations en termes de justesse, de pertinence et d'applicabilité s'est améliorée, comme l'atteste l'augmentation globale enregistrée pour le taux de mise en œuvre (50 % après les 12 premiers mois, au 30 juin 2005, contre 33 % au 30 juin 2003). De plus, l'utilisation des ressources financières a marqué des progrès avec les recommandations formulées par le sous-programme Audit interne qui ont entraîné des économies et le recouvrement d'un montant supérieur à 68 millions de dollars, soit plus que l'objectif fixé de 45 millions.

Le suivi de l'exécution des programmes a été mieux assuré, en termes de ponctualité comme en termes de qualité (98 % des sous-programmes ont mis au point des méthodes d'établissement et de suivi d'indicateurs, et le taux de présentation des rapports sur l'exécution des réalisations escomptées a progressé de 20 % par rapport à l'exercice 2002-2003). Pour ce qui est de la présentation des rapports sur l'exécution des programmes, tous les programmes à l'exception d'un seul ont présenté un rapport sur les activités menées à la mi-exercice, et le taux de présentation des rapports de fin d'exercice est resté inchangé. Dans l'établissement de leurs rapports, les directeurs de programme se sont aidés de notes consultatives, de cours de formation en ligne sur la gestion des performances axée sur les résultats et d'un glossaire des termes relatifs au suivi et à l'évaluation.

L'amélioration de la qualité des rapports du BSCI aux organes intergouvernementaux, en particulier pour ce qui est de leur structure, de leur concision et de leur pertinence, a été saluée par les États Membres dans une étude d'auto-évaluation du Bureau, en 2004, lors d'entretiens, et dans des déclarations ayant trait aux rapports annuels et à d'autres rapports du BSCI.

\* Des renseignements plus détaillés sont accessibles en ligne.

Une mission d'enquête et d'évaluation a été menée dans la région touchée par le tsunami dans l'océan Indien. De nouveaux protocoles d'enquête sur les cas signalés d'exploitation et de sévices sexuels dans certaines missions de maintien de la paix et sur d'autres lieux d'affectation ont été mis au point à la suite d'investigations menées conformément à la résolution 59/287 de l'Assemblée générale. Les investigations dans le secteur des achats ont abouti à la formulation de recommandations sur les moyens d'amener les responsables de vols au préjudice de l'Organisation à répondre de leurs actes, la prévention de la collusion entre fonctionnaires de l'ONU et fournisseurs, la prévention des détournements de matériel appartenant à l'Organisation et la prévention du gaspillage.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme dans le dixième rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne (A/59/359), le rapport sur les activités du BSCI durant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/346 et Corr.1), l'examen de l'application des résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale (A/59/649), la résolution 59/272 de l'Assemblée générale et d'autres documents.

#### **Difficultés rencontrées et objectifs non atteints**

Il faut améliorer la communication, tant en interne, au BSCI – si l'on en croit une auto-évaluation menée en 2004 et une étude sur la culture propre au Bureau initiée par le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne en 2005 –, que, pour certains domaines, avec l'extérieur (départements et organes intergouvernementaux clients), comme les relations entretenues jusqu'ici avec les clients l'ont montré, en particulier pour ce qui est de la formulation des recommandations sur le contrôle et la suite qui y a été donnée.

Une évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies, de ses fonds et programmes et des institutions spécialisées (y compris le BSCI) sera menée (voir A/60/568, annexe II). Les points soulevés dans le rapport du Corps commun d'inspection sur les lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies (A/60/860) seront alors étudiés.

Pour que les indicateurs et les résultats dont il est fait état soient significatifs et valables, il faut que tous les programmes arrêtent dès le début de l'exercice biennal des méthodes d'identification des sources de données et de collecte des données.

Les directeurs de programme doivent développer leurs compétences en matière de conduite d'enquêtes et d'application des recommandations; le BSCI met donc au point un plan de formation pour 2006-2007.

#### **Taux d'exécution des produits**

Les résultats susmentionnés ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 99 % des 111 produits quantifiables prescrits\*.

Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect. 30)] et à l'annexe I de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

### **Direction exécutive et administration**

30.1 a) Afin d'améliorer la coordination avec les départements et les bureaux clients, et les organes de décision et de contrôle, ainsi qu'au sein du Bureau, y compris en ce qui concerne l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, 96 réunions et exposés ont été organisés en 2004 en vue de coordonner les travaux du BSCI selon les objectifs stratégiques convenus. En 2005, ce sont 55 réunions ou exposés qui se sont tenus en vue de coordonner les activités stratégiques ou autres du Bureau, dont des réunions bilatérales avec le Comité des commissaires aux comptes, des exposés devant la Cinquième Commission, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Groupe de travail sur la surveillance des recommandations, le Comité chargé de la gestion des risques et de la planification du travail, et lors de la réunion tripartite de coordination des activités de contrôle. Pour la première fois, le rapport annuel du BSCI a été fondé sur une stratégie de gestion des risques et il a inclus les résultats de l'auto-évaluation menée à l'échelle du Bureau.

b) L'auto-évaluation réalisée à l'échelle du BSCI au début de 2004 a montré que les États Membres tiennent les rapports que le Bureau soumet à l'Assemblée générale pour une source valable d'information, ce qui est un signe d'amélioration des services fournis à la Cinquième Commission de l'Assemblée, ainsi qu'aux départements et bureaux clients. Le rapport annuel du BSCI (A/59/359), qui gagnait en concision, comportait un récapitulatif des résultats en fonction de chaque domaine thématique. Il a été soumis à une date convenue préalablement avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. L'Assemblée générale a pris note du rapport dans sa résolution 59/271. Les États Membres ont souhaité que le rapport annuel comporte des données plus analytiques et qu'il fasse état des résultats de façon récapitulative plutôt que de façon détaillée.

c) Pour favoriser la coordination efficace du programme de travail, sa gestion de manière stratégique et sa dotation en ressources humaines et financières requises, le Forum du BSCI a renforcé la cohésion du personnel et l'a incité à débattre des questions stratégiques. Les réunions du Comité de gestion du personnel ont abouti à l'élaboration du Plan d'évolution de carrière au BSCI et ont accéléré la mise en œuvre du système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS). Les réunions du Comité de gestion des risques et de planification du travail ont abouti à un plan de travail du BSCI fondé sur un risque de 70 %, qui a à son tour garanti l'utilisation la plus efficace et la mieux hiérarchisée des ressources du Bureau. Les réunions du Groupe de travail sur le renforcement du suivi et de l'évaluation se sont soldées par la présentation d'un rapport final au Comité directeur pour la réforme et la gestion et à l'Assemblée générale (A/60/73). On tient de source informelle que, parfois, le Bureau du Secrétaire général adjoint s'est heurté à des conflits de priorités et a souffert du nombre trop élevé d'initiatives à mener de front. L'auto-évaluation réalisée en 2004

a également montré que la communication avec le personnel méritait d'être améliorée.

### **Sous-programme 1** **Audit interne\***

30.2 a) Pour favoriser l'application des directives de l'Assemblée générale, ainsi que des règlements, des règles, des politiques et des procédures établis, y compris en ce qui concerne l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, le Bureau a fait environ 166 recommandations d'audit capitales aux départements et bureaux, dans lesquelles il a demandé une application plus stricte des directives de l'Assemblée générale, ainsi que des règlements, règles, politiques et procédures établis, y compris les dispositions visant à promouvoir systématiquement l'égalité des sexes. Environ 41 % de ces recommandations ont été appliquées, et 39 % sont en bonne voie de l'être. Ces recommandations ont aidé à renforcer les contrôles internes au sein de l'Organisation et elles ont contribué à améliorer l'efficacité et la productivité dans des domaines tels que les achats, le contrôle des avoirs, les ressources humaines et la gestion financière. Les rapports d'audit établis en 2004-2005 sont publiés sous les cotes A/59/347, A/59/702 et A/60/281.

b) L'accroissement de la transparence et de la responsabilité au sein de l'Organisation, et l'amélioration de l'efficacité ont été visés dans 755 recommandations capitales faites aux départements et bureaux concernant une plus grande responsabilisation et une meilleure délégation des pouvoirs. Ces recommandations portaient sur un vaste éventail de questions : mandats spécifiques et énoncé précis des responsabilités de chaque fonctionnaire ou de chaque service; renforcement de la responsabilisation grâce à la mise en place de mémorandums d'accord ou autres formes d'accord entre les parties responsables; meilleure diffusion des politiques et procédures pertinentes; et recherche d'une délégation complète des pouvoirs par le Siège aux bureaux extérieurs en vue d'une plus grande efficacité des procédures de recrutement et d'engagement. Sur ces 755 recommandations, 415 ont été mises en œuvre et 210 sont en voie de l'être. Les recommandations portant sur les questions de délégation de l'autorité et de responsabilisation sont généralement plus longues à mettre en œuvre que celles qui concernent des questions de simple application. Les rapports d'audit établis en 2004-2005 sont publiés sous les cotes A/58/704, A/59/152, A/59/373 et A/59/408.

c) L'utilisation plus efficace des ressources financières a été obtenue grâce à quelque 68 recommandations faites aux départements et bureaux, représentant des incidences financières d'un montant total de 68,3 millions de dollars. Les économies réalisées et les montants recouverts au cours de l'exercice biennal ont représenté 41,9 millions de dollars. Les rapports d'audit établis en 2004-2005 sont publiés sous les cotes A/59/396, A/59/420, A/59/698 et Add.1, A/60/288 et A/60/29 et Add.1.

d) Sept réunions communes se sont tenues avec les organes de contrôle, et le BSCI a pris part aux réunions tenues avec le Comité des commissaires aux comptes extérieurs et le Corps commun d'inspection, réalisant ainsi l'objectif d'une meilleure coordination avec les organes de contrôle externe. Ces réunions ont permis d'éviter tout chevauchement des activités menées, et de bien cerner les domaines échappant aux contrôles et ceux dans lesquels il est possible de mener des activités de contrôle communes (septième réunion de coordination tripartite des organes de contrôle et activités connexes, notamment). Au rang des activités

tripartites, on peut citer la participation aux groupes de travail chargés d'étudier les possibilités de coordonner l'action menée par les organes internes et externes, y compris les fonds et programmes, sur les questions de fond relatives au contrôle.

## **Sous-programme 2**

### **Contrôle, évaluation et conseils**

#### *Contrôle et inspection centraux\**

30.3 a) L'objectif du contrôle plus efficace exercé par les directeurs de programme sur le déroulement des activités prévues et l'obtention des réalisations escomptées a été atteint, comme l'atteste la mise en place du Système intégré de suivi\* dans tous les programmes, qui a permis de suivre l'exécution des produits. Les procédures en ligne pour rendre compte de l'exécution des programmes dans le Système intégré de suivi ont été téléchargées par près de 1 000 fonctionnaires en 2005. Concernant le compte rendu des résultats, à la fin janvier 2005, des méthodes d'établissement et de suivi d'indicateurs avaient été mises au point pour 59 % de l'ensemble des indicateurs, et au cours de l'exercice biennal, ce sont 98 % des sous-programmes qui ont arrêté une méthode pour au moins l'un de leurs indicateurs de résultat. La version électronique du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/59/69) a été une source importante de référence et d'information sur la gestion axée sur les résultats. Pour la seule année 2005, le rapport a été téléchargé 20 410 fois (16 355 fois pour la version anglaise, 1 058 fois pour la version arabe, 1 032 fois pour la version française, 637 fois pour la version russe, 452 fois pour la version espagnole et 265 fois pour la version chinoise). Un tel intérêt pour cette source d'information et une telle exploitation de ce texte confortent le BSCI dans sa détermination à renforcer le suivi de l'exécution des programmes et l'établissement des rapports correspondants. La constance dans l'élaboration des méthodes d'établissement et de suivi d'indicateurs atteste l'importance de l'engagement des directeurs en faveur du processus. Cependant, 71 % seulement de l'ensemble des indicateurs sont dotés d'une méthode d'établissement et de suivi, un taux qui mérite d'être amélioré.

b) Le respect des délais pour l'établissement de rapports sur l'exécution des programmes par les directeurs de programme est attesté par les progrès réguliers enregistrés dans ce domaine au cours de l'exercice biennal. À la fin janvier 2005, six programmes (soit 18 %) avaient enregistré dans le Système intégré de suivi les états provisoires des résultats pour au moins l'une de leurs réalisations escomptées, et les états provisoires étaient connus pour 12 % des 659 réalisations escomptées; de plus, tous les programmes à l'exception d'un seul avaient fait rapport sur les activités à la mi-exercice, contre 80 % des programmes en 2002-2003. En décembre 2005, 30 programmes (soit 91 %) avaient enregistré une évaluation intermédiaire pour au moins l'une de leurs réalisations escomptées, contre 22 programmes (71 %) qui l'avaient fait pour le rapport final sur l'exercice biennal 2002-2003. Cela signifie qu'en décembre 2005, des évaluations intermédiaires de l'exécution avaient été consignées pour 62 % des réalisations escomptées. La proportion de produits consignés (66 %) a légèrement baissé par rapport à l'exercice biennal précédent (72 %), mais elle demeure supérieure à l'objectif fixé de 60 %. L'outil de suivi de l'exécution des programmes mis à la disposition des directeurs de programme sur iSeek a permis à ces derniers de mieux respecter les délais prescrits : 3 593 utilisateurs ont accédé à cet outil en 2005, dont la plupart (3 102) pour

consulter les documents de référence, dont cinq notes consultatives\* sur les enseignements tirés de l'exercice biennal 2002-2003 et les mesures requises pour appliquer les recommandations du Comité du programme et de la coordination et de l'Assemblée générale, un cours de formation en ligne sur la gestion axée sur les résultats et un glossaire des termes propres au suivi et à l'évaluation\*. Une formation sous forme de cours traditionnels a été offerte à 770 fonctionnaires de huit lieux d'affectation. D'après les données dont on dispose, 296 certificats de fin de formation ont été délivrés pour les cours en ligne, le nombre de requêtes ayant atteint 2 500 en 2005. Dans les deux premiers mois qui ont suivi son lancement en décembre 2004, le glossaire a été consulté à 1 205 reprises. Il n'en demeure pas moins que les directeurs de programme doivent s'efforcer davantage de faire état de façon systématique des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des résultats escomptés.

c) L'amélioration de la gestion des programmes et des pratiques administratives à la suite des inspections a été attestée par le taux de mise en œuvre : 78 % des 73 recommandations qui n'étaient pas encore intégralement appliquées début 2004, supérieur à l'objectif fixé (55 %). Sur les 72 recommandations émises au cours de l'exercice 2004-2005, 19 (soit 26 %) avaient été pleinement mises en œuvre en décembre 2005, et 53 étaient en voie de l'être. Globalement, 76 des 145 recommandations en suspens ou récemment émises ont été mises en œuvre par 12 départements au cours de l'exercice biennal, entraînant un réaménagement des structures organisationnelles, un renforcement de la gestion des programmes et une amélioration des procédés et des procédures. Le taux moyen de mise en œuvre, de 52 %, était conforme à l'augmentation de 10 points de pourcentage visée pour l'exercice biennal. Les rapports d'inspection établis en 2004-2005 sont publiés sous les cotes A/58/746, A/59/229, A/59/764 et A/60/120.

#### *Évaluation centrale\**

30.4 a) L'amélioration de l'assistance apportée aux organes intergouvernementaux pour les aider à évaluer l'intérêt, l'efficacité et la productivité des programmes et des activités prescrits a été attestée par une augmentation importante du nombre de recommandations d'évaluation approuvées par le Comité du programme et de la coordination. En 2005, presque toutes les recommandations d'évaluation approfondie et thématique ont été approuvées. Si, parfois, le Comité a modifié l'orientation des recommandations d'évaluation, il a jugé leur validité, leur pertinence et leur applicabilité appropriées. Il faut que la Section de l'évaluation renforce ses consultations sur les recommandations menées auprès des clients (programmes, organes interinstitutions), en particulier celles concernant les évaluations thématiques. Ces recommandations doivent être formulées de façon stratégique afin de mieux remédier aux faiblesses à l'échelle du système. Les rapports d'évaluation établis en 2004-2005 sont publiés sous les cotes E/AC.51/2004/3, E/AC.51/2005/2, E/AC.51/2005/3, E/AC.51/2005/4, E/AC.51/2005/5 et E/CN.4/2005/55.

b) Signe d'une amélioration dans la coordination avec les organes de contrôle externe, des progrès importants ont été marqués en matière de collaboration avec les organes en question. Des consultations avec le Corps commun d'inspection ont été menées lors de la présentation au Comité du programme et de la coordination des sujets en vue de l'évaluation thématique, et lors de la conduite de

l'évaluation thématique sur la gestion des connaissances. Des rapports ont été établis au sujet du renforcement du suivi et de l'évaluation dans l'Organisation des Nations Unies (A/59/79 et A/60/73), le dernier des deux ayant été rédigé conjointement avec le Corps commun d'inspection. En outre, le BSCI a pris part aux réunions annuelles du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation et a activement participé à trois équipes spéciales différentes du Groupe. Il convient d'améliorer encore la coopération avec le Corps commun d'inspection sur les rapports d'évaluation afin d'étendre la portée des documents, et il faut avoir davantage recours aux projets communs avec d'autres bureaux d'évaluation de l'Organisation.

30.5 a) L'application d'une plus forte proportion de recommandations approuvées figurant dans les rapports d'évaluation est avérée par l'augmentation du pourcentage de recommandations mises en œuvre, passé de 70 % à 88 %. Il s'en est suivi des améliorations dans la conception et la mise en œuvre des programmes. Il faut renforcer le suivi auprès des clients en mettant au point des plans de mise en œuvre des recommandations et en en assurant le suivi, et il faut également faire meilleur usage des examens triennaux pour rendre compte de la suite donnée aux recommandations d'évaluation.

b) Pour améliorer la qualité des recommandations faites à l'issue des évaluations, une enquête de satisfaction a été élaborée pour les rapports, et elle a été confiée aux membres du Comité du programme et de la coordination. Avec l'analyse des éléments contenus dans les rapports du Comité, l'enquête a révélé une évaluation favorable de la qualité et de l'utilité des rapports et des recommandations d'évaluation. Il convient de développer le souci du client en ce qui concerne les intérêts et les attentes des membres du Comité et de faciliter la communication avec eux afin de mieux répondre aux besoins du Comité en éléments d'information actuels et pertinents. Depuis qu'il a été rendu accessible en ligne, en juin 2005, le Manuel d'évaluation\* a été téléchargé 2 860 fois.

c) Le rôle de l'auto-évaluation à l'intérieur de l'Organisation a été renforcé grâce à la publication de documents directifs et à des missions de conseil pratiques. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par exemple, a bénéficié d'une assistance pour l'encadrement de son processus d'examen interne, la définition des procédures d'auto-évaluation et des différentes phases de l'examen par les pairs, et le recensement des produits. Le Groupe de la recherche en matière d'évaluation et de communication, du Département de l'information, a bénéficié d'une assistance pour déterminer le cadre méthodologique et le plan d'action pour l'examen annuel de la mise en œuvre du programme. Une démarche en trois phases a été recommandée pour la tenue des échanges internes d'auto-évaluation et la sélection et la diffusion des pratiques optimales et des enseignements tirés. En outre, le Département de l'information a bénéficié d'une assistance pour la conduite de son évaluation des effets et de la rentabilité de la publication de la *Chronique de l'ONU*. Des séances consacrées aux enseignements tirés devraient être tenues à l'issue de chaque projet.

#### *Conseils de gestion\**

30.6 a) L'application plus stricte des directives de l'Assemblée générale, ainsi que des règlements, des règles, des politiques et des procédures en vigueur a été réalisée : 95 % des clients ont dit avoir mieux respecté les directives de l'Assemblée grâce à de meilleures initiatives de gestion. Au total, ce sont 20 % des clients qui

ont demandé à bénéficier d'une aide supplémentaire, et 14 % qui ont entrepris des mesures de mise en œuvre. En instaurant des échanges plus intenses avec les clients dès le début des projets de consultation, on apaise les tensions et l'on vient à bout des résistances. Il faudrait redoubler d'efforts dans la phase de déclenchement, et prendre la mesure de l'engagement des clients, de leur aptitude à entreprendre une mission consultative, et de leur volonté de le faire. Il faudrait conserver la possibilité de refuser d'accéder à une demande à l'issue de la phase d'évaluation initiale.

b) Pour la période considérée, 100 % des clients ont dit avoir accru la transparence et mieux respecté l'obligation de rendre compte grâce aux services de conseils de gestion qui leur ont été dispensés. Au total, 60 % des clients ont dit être satisfaits des activités de gestion du changement. Étant donné qu'il n'existe aucun mécanisme garantissant que les clients rendront des comptes sur la mise en œuvre du changement, il faudrait tenir des réunions de suivi à trois et six mois d'intervalle afin de renforcer l'engagement en faveur du changement pris au début par le client.

c) La gestion plus rationnelle et plus efficace des programmes grâce aux services de conseil en gestion fournis aux départements a été obtenue, 100 % des clients ayant procédé à des améliorations dans la gestion des programmes à la suite des services de conseils qui leur ont été fournis. Pour 15 % des clients, ces services de conseils les ont incités à arrêter des critères permettant d'évaluer les progrès accomplis. Bien qu'il existe un message de base cohérent destiné aux clients et aux clients potentiels, il faudrait faire preuve de souplesse dans les échanges qui sont menés avec eux. D'autres rapports pertinents sont publiés sous les cotes A/59/133 et Corr.1, A/59/253, A/59/388 et A/60/588 et Add.1.

### **Sous-programme 3** **Investigations\***

30.7 a) La meilleure protection des biens et des ressources de l'Organisation et le respect accru des règlements et règles de l'Organisation ont été obtenus en abordant les activités d'investigation selon une approche sectorielle, en en confiant la responsabilité à des fonctionnaires désignés. Cette démarche a abouti à une meilleure mise en œuvre et elle a accru la visibilité des problèmes tant au BSCI que chez les directeurs de programme. Au total, ce sont 177 affaires qui ont été portées devant les autorités compétentes, soit le triple de l'objectif. Le nombre d'affaires résolues s'est élevé à 308, parmi lesquelles une évaluation des risques des opérations de secours à la suite du tsunami dans l'océan Indien, menée en coopération avec les départements du Secrétariat et les fonds et programmes des Nations Unies. L'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer la sécurité sur le terrain, de renforcer la coordination des opérations de secours et de remédier aux failles dans les procédures d'achat, et il a été en outre suggéré d'instituer un bureau de contrôle régional pour assurer les services nécessaires à toutes les institutions actives. Les investigations menées à la MONUC et dans d'autres opérations de maintien de la paix ont révélé des cas graves d'exploitation ou d'abus sexuels et mis en lumière la nécessité de renforcer les moyens de prévention et de détection (A/59/661). De nouveaux protocoles d'investigation sur les cas d'exploitation ou d'abus sexuels dans les missions de maintien de la paix et en d'autres lieux d'affectation ont été mis au point et seront appliqués dans l'ensemble de l'Organisation. En collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, le BSCI veille à ce que les cas graves soient traités rapidement, en



---

coopération avec les pays fournissant des contingents, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le rapport sur la stratégie globale visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/710), et de faire connaître à tout le personnel de l'Organisation la tolérance zéro qui s'applique à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels. Les investigations dans le domaine des achats pour les missions de maintien de la paix concernaient les allégations de corruption visant des fonctionnaires, des vols commis au préjudice de l'Organisation et des cas de collusion des fonctionnaires et des fournisseurs. Les directeurs de programme doivent acquérir de meilleures compétences en matière d'investigation et de suivi; le BSCI met donc au point un plan de formation pour 2006-2007. Voir aussi le rapport sur le renforcement de la fonction d'investigation de l'Organisation des Nations Unies (A/58/708).

---